TRENTE-SIXIÈME ANNÉE — N° 10 788 — SAMEDI 6 OCTOBRE 1979

Ancien président de la Mauritanie

M. Moktar Ould Daddah a été libéré et se trouve en France

LIRE PAGE 4



Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : Jacques Fauvet

2,00 F

Algérie, 1,30 DA; Maroc, 1,80 dir.; Tunisie, 1,80 m.; Allemagne, 1,30 DM ; Autriche, 12 sch. ; Belgique, 15 fr. ; Canada, $ 0,55 ; Côte-d'Ivoire, 180 F CFA ; Danemark, 4 kr ; Espagne, 50 pes. ; Grande-Bretagne, 30 p. ; Grèce, 30 dr. ; Iran, 70 ris. ; Italie, 500 l. ; Liban, 250 p. ; Luxembourg, 15 fr. ; Norvège, 3,50 kr. ; Pays-Bas, 1,25 fl. ; Portugal, 27 esc. ; Sénégal, 180 F CFA ; Suède, 3 kr. ; Suisse, 1,20 fr.; U.S.A., 75 cts; Yougoslavie, 20 din.

Tarif des abonnements page 15

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS CEDEX 09
C. C. P. 4207-23 Paris
Télex Paris n° 650572
Tél. : 246-72-23

BULLETIN DE L'ÉTRANGER

L'examen de conscience travailliste

Après quatre jours de débats passionnés, le congrès travailliste de Brighton s'achève ce vendredi 5 octobre dans un climat rasséréné. Les groupes qui s'affrontent dans le mouvement se sont retrouvés pour condamner la politique de Mme Thatcher et réaffirmer leur hostilité à la Communauté européenne dans son état actuel. A l'unanimité, le congrès a proclamé qu'un futur gouvernement du Labour étendrait les nationalisations « aux industries vitales pour l'économie ainsi qu'aux monopoles et aux institutions financières » ; il a promis d'annuler la législation introduite par les conservateurs pour restreindre les pouvoirs des syndicats et affirmé que la Grande-Bretagne devrait se retirer de la Communauté si elle n'obtenait pas à très bref délai des changements substantiels.

Cette menace de retrait demeure théorique puisque les travaillistes sont écartés du pouvoir en principe jusqu'à 1984. Le congrès avait pour tâche première de dresser un bilan de ce qui a été fait en *Grande-Bretagne* ces dernières années et d'essayer d'en tirer des leçons. La sévère défaite enregistrée en mai appelait un examen de conscience. Solidement installée à l'exécutif du parti, imputant à M. Callaghan la responsabilité des revers, la gauche entendait profiter de l'occasion pour marquer des points. Elle a réussi dans une large mesure, mais le combat est loin d'être achevé.

La bataille s'est livrée à propos des réformes de structures. *Jusqu'à présent*, la base du parti n'exerce pratiquement pas d'influence sur le groupe parlementaire. Le congrès et les organes qu'il désigne peuvent bien poser *des principes, c'est le groupe* qui fixe la politique et nomme le leader. Trois projets étaient présentés qui étaient de nature à *changer cet état de fait.*

D'abord, les congressistes étaient invités à placer les députés sous le contrôle permanent des *militants de leur circonscription*. Ensuite, la rédaction d'un manifeste électoral — et donc du programme du gouvernement — *devrait être confiée exclusivement* à l'exécutif du parti et non à l'exécutif et au groupe parlementaire comme c'est le cas jusqu'à *présent*.

M. Callaghan et la droite ont naturellement fait objection. Comment un député peut-il exercer *correctement son mandat s'il* est harcelé par les militants ? Comment pourrait-il faire campagne pour un programme dont *la rédaction lui échapperait* complètement ? L'ancien premier ministre a affirmé : « Il y a des principes fondamentaux, comme *l'indépendance du groupe parlementaire*, que je n'abandonnerai jamais ; il n'a pas été suivi. En revanche, la gauche n'a pu faire *accepter sa troisième réforme* : *la* désignation du leader — premier ministre éventuel — non plus par le groupe parlementaire, mais *par un collège élargi*.

M. Callaghan a admis que les congressistes avaient exercé une sorte de censure à son égard. *Bien entendu, les choses* auraient été différentes s'il avait gagné les élections du mois de mai. Il veut toutefois rester à son poste *de leader jusqu'à* l'expiration normale de son mandat, en novembre 1980. Il compte sans doute profiter de ce répit pour placer *sur orbite un candidat* à sa succession qui ait sa confiance et barrer la route à un représentant de la gauche.

Au-delà de la bataille qui s'engage pour le choix du leader, le problème de fond est posé. Que peut, que doit offrir le Labour à la Grande-Bretagne dans les années 80 ? La gauche affirme que la politique d'économie mixte a échoué et que, pour redresser la barre, *il faut* tabler sur les fidèles du parti en prônant un programme résolument socialiste. La droite et le centre répliquent que, *jusqu'à* preuve du contraire, l'issue des élections dans ce pays dépend des citoyens hésitants, qui rechignent à s'éloigner d'un « juste milieu ». Le pouvoir, mais pour quoi faire ? demande la gauche. Pour faire quoi que ce soit, répond l'autre tendance, il faut d'abord être au pouvoir.

Les besoins alimentaires de l'U.R.S.S.

Les États-Unis sont prêts à vendre aux Soviétiques 25 millions de tonnes de céréales

Les Etats-Unis sont prêts à vendre à l'U.R.S.S., dans l'année qui vient, 25 millions de tonnes de céréales. Après une mauvaise récolte, les autorités du Kremlin devraient avoir besoin d'une telle quantité de blé et de maïs pour « faire la soudure ». Ce serait alors la plus *importante livraison de céréales des fermiers américains à l'Union* soviétique.

En ce domaine, du moins, l'affaire de la brigade à Cuba n'a pas eu d'incidence. La Maison Blanche aurait d'ailleurs reçu l'assurance *que cette unité ne serait jamais transférée* dans un autre pays d'Amérique latine. L'ambassadeur d'U.R.S.S., M. Dobrynine, et le secrétaire d'Etat, M. Cyrus Vance, ont estimé inutile de se rencontrer à nouveau pour en discuter.

De notre correspondant

Washington. — M. Bergland, ministre américain de l'agriculture, a confirmé jeudi 4 octobre non seulement que l'U.R.S.S. a été autorisée à acheter 25 millions *de tonnes de céréales américaines* d'ici au 1er octobre 1980, comme son adjoint, M. Hathaway, l'avait annoncé la veille, mais qu'à son avis Moscou achèterait effectivement cette quantité, compte tenu de sa mauvaise récolte de cette année.

Si ses propos sont confirmés, les *achats soviétiques battront leur* record de tous les temps : le maximum enregistré jusqu'à présent a été 18 millions de tonnes en 1972-1973, lorsque les commandes « sauvages » et clandestines des Soviétiques avaient fait grimper les prix et déclenché de violentes protestations de la part *des consommateurs américains*. L'U.R.S.S. avait acheté 15,7 mil*lions* de tonnes de céréales au cours de l'année budgétaire qui s'est achevée à la fin septembre, et 14,6 l'année précédente.

Malgré cet accroissement constant, les responsables américains ne s'attendent pas à une *désorganisation* du marché et à une hausse des prix comme il y a six ans. En premier lieu, l'accord conclu entre les deux gouvernements en octobre 1975 a régularisé la situation : les achats soviétiques *s'effectuent* désormais au grand jour, ils doivent atteindre un minimum de 6 millions de *tonnes chaque année* (en principe répartis à peu près également entre maïs et blé, mais en fait trois *fois* plus importants pour le premier que pour le second) et *faire* l'objet d'un accord spécial *s'ils* doivent dépasser les 8 millions. En second lieu, la récolte américaine et les stocks sont si *importants que ces ventes n'au*ront pas un grand effet sur les prix : pour la seule année 1979, 185 millions de tonnes de maïs et 60 millions de tonnes de blé ont été ou seront engrangées *dans les* silos américains, soit un total de 240 millions de tonnes. Par comparaison, la récolte soviétique de cette année *est* estimée à 180 millions de tonnes, contre 237 l'an dernier et 227 prévues par le Plan.

Il est paradoxal que cet accord de vente soit annoncé quelques jours après le discours de M. Car*ter sur l'affaire de Cuba* et après que des dizaines de responsables ont étudié pendant un mois toutes les ripostes *possibles* au *nouveau « défi » soviétique*.

Le sénateur Eagleton, ancien candidat à la vice-présidence, a ironisé jeudi sur cette *« occasion en or »* qui s'offrait aux avocats des *représailles* de *« punir » Mos*cou par un embargo sur les céréales. Mais il n'était pas ques*tion de* s'aliéner les voix des fermiers, qui cherchent à vendre leur grain à soutenir les cours. Le sénateur Dole, un républicain connu pour ses positions « dures » en politique étrangère, mais qui *représente l'Etat céréalier du* ansas, s'est félicité publiquement de cet accord avec l'U.R.S.S. Il y a une semaine déjà, M. Brzezinski, conseiller du président, avait écarté l'idée d'utiliser les ventes de blé pour faire pression sur l'U.R.S.S. Car cela équivalait à *« se tirer dans le pied »*.

Mais, si les Etats-Unis veulent bien *« nourrir l'armée rouge »*, comme l'a dit un critique, ils évitent de mettre à sa disposition une technologie trop perfectionnée. La décision de M. Harold Brown, secrétaire à la défense, de s'opposer à la vente d'un équipement qui aurait accru les performances d'un ordinateur déjà livré par les Etats-Unis pour un centre d'études sismiques (*le Monde* du 5 octobre) découle en droite ligne, indique-t-on ici, de l'attitude de *fermeté adoptée par M. Carter* après l'affaire de la brigade soviétique à Cuba.

MICHEL TATU.

(Lire la suite page 3.)

HAUSSE RECORD DES PRIX DE GROS AMÉRICAINS EN SEPTEMBRE

(Lire page 38.)

La controverse nucléaire

E.D.F. reporte le chargement des réacteurs défectueux

Autorisé par M. André Giraud, ministre de l'industrie, depuis le début de cette semaine, le chargement des réacteurs nucléaires de Gravelines et du Tricastin n'a toujours pas commencé. La direction générale d'E.D.F. a, en effet, décidé de reporter les opérations, cédant à la pression des syndicats C.G.T. et C.F.D.T. qui ont pris des mesures pour empêcher l'alimentation en combustible des deux réacteurs sur lesquels des fissures ont été découvertes.

Les discussions continuent avec les syndicats qui réclament de nouveaux contrôles. Ces derniers, pour des raisons techniques, ne pourraient, selon les syndicats, avoir lieu avant le mois de décembre.

Le droit de savoir

Pour la première fois dans l'histoire du programme nucléaire français, deux organisations syndicales, qui ne sont pas, par principe, opposées à l'énergie atomique, retardent, pour des raisons de fond, la mise en route de deux installations. La C.G.T. et la C.F.D.T. réclament en effet que, pour des raisons de sécurité, des contrôles supplémentaires aient lieu sur des composants défectueux.

L'*« affaire des réacteurs fissurés »* semble être une première illustration du fait que le « risque nucléaire » est probablement essentiellement d'ordre économique et politique.

XAVIER WEEGER.

(Lire la suite page 32.)

M. Giscard d'Estaing en Aquitaine

• Agen : appel à l'union
• Pau : accueil mitigé et incidents

M. Giscard d'Estaing est arrivé vendredi matin 5 octobre à Pau, seconde étape du voyage de trois jours qu'il consacre à l'Aquitaine. L'accueil que la ville lui a réservé a été fort mitigé, pour ne pas dire hostile.

Au cours de la première journée de son voyage, à Agen, le président de la République avait invité ses concitoyens à « serrer les coudes » et avait affirmé : « Il est vrai que les Français vivront différemment, mais il est certain qu'ils vivront mieux. »

« Le panache blanc d'Henri IV était tricolore »

De notre envoyé spécial

Pau. — *Une heure avant l'arrivée* du président de la République, place de l'Hôtel-de-Ville à Pau, une foule relativement importante s'y était massée, dans *laquelle* on comptait de nombreux sympathisants, mais peu à peu cette première « couche » plutôt sage s'est doublée d'une autre, de plus en plus dense et beaucoup plus bruyante. Les premiers cris et sifflets furent entendus quand des Basques portant des pancartes favorables au chef de l'Etat — « *Euskadi avec Giscard, Vive Henri IV, Vive Giscard* » — eurent sans difficulté aucune passé les barrages de police pour s'installer à proximité de l'entrée de l'hôtel de ville alors que le reste de l'assistance était tenu à distance. D'autres pancartes se déroulèrent alors dans la foule : « *Courage président* », mais aussi « *Non à l'austérité* », « *Défense des libertés* ». Les pancartes contestataires, beaucoup plus nombreuses que les autres, étaient signées notamment de la FEN, du SNES, des comités d'action lycéens, du P.C., de la Ligue communiste révolutionnaire et du P.S.U.

A *son arrivée sur* la place, le président de la République a été « salué » par de nombreuses huées, des cris hostiles et des sifflets, que ne parvenait pas à *couvrir* la musique de la fanfaire parachutiste. Bientôt s'élevait *l'Internationale* entonnée en premier *lieu* par les sympathisants d'extrême gauche qui stationnaient sur une partie de la place distincte de celle où se trouvaient les militants socialistes. Au total un millier de personnes manifestaient.

Une fois le chef de l'Etat entré dans la mairie, les discours officiels ont été prononcés de l'intérieur et diffusés à l'extérieur par haut-parleur. En réponse aux propos très vifs de M. Labarrère, maire socialiste de la ville, député, président du conseil général d'Aquitaine, M. Giscard d'Estaing a souligné qu'il fallait *« chercher à réconcilier plutôt qu'à opposer »*.

Lorsque le maire a terminé son discours, les applaudissements des militants socialistes se sont mêlés aux huées de l'extrême gauche et à l'*Internationale*.

L'allocution du chef de l'Etat a été, *elle aussi, couverte par de nombreux* cris et sifflets, les militants du P.S. semblant toutefois respecter un calme relatif.

Alors que M. Giscard d'Estaing terminait son discours, la tension montait à l'extérieur, en particulier sru la partie de la place de l'hôtel de ville où étaient massés les militants d'extrême gauche et du parti communiste. La pression contre les barrières augmentait au point que les C.R.S. devaient se masser pour tenter de la contenir.

NOËL-JEAN BERGEROUX.

(Lire la suite page 12.)

L'accueil des réfugiés du Sud-Est asiatique

Lire page 6 le point de vue de M. DANIEL HOEFFEL, *secrétaire d'Etat à la santé et à la Sécurité sociale.*

Point de vue

Merci, Henry !

par MICHEL JOBERT (*)

Merci pour avoir enfin dit tout haut ce que je ne cessais, depuis longtemps, d'affirmer publiquement. Hier, quand nous nous affrontions à Bruxelles, Washington ou ailleurs, votre silence avait bien des circonstances atténuantes : vous étiez, en 1973, le secrétaire d'Etat américain — le ministre des affaires étrangères de Richard Nixon, si contesté à l'intérieur qu'il recherchait fébrilement des diversions extérieures. C'est ainsi que vous fûtes amené à proclamer 1973 l' « année de l'Europe », laquelle ne vous avait rien demandé. Après tout, tant de liens, d'intérêts et de difficultés tiennent ensemble, depuis longtemps, l'Europe à l'Amérique — le procédé n'étant guère délicat — qu'on ne pouvait cependant vous reprocher de penser à nous, à votre façon.

Mais nous n'étions pas d'accord sur les réalités. Et notamment sur la protection militaire que vous étendiez sur l'Europe — le fameux « parapluie nucléaire », si troué — et qui justifiait à vos yeux que celle-ci en passe par les quatre volontés de votre pays. Nos partenaires européens paraissaient convaincus qu'ils ne s'alignaient pas pour un plat de lentilles. Nous, Français, étions bien les seuls, depuis le général de Gaulle, à apercevoir tous les trous de ce parapluie...

Aujourd'hui, rendu à votre liberté politique et conceptuelle, comme vous êtes accoutumé de dire, simple citoyen qu'on écoute attentivement, votre analyse ressemble singulièrement à la mienne.

(*) Président du Mouvement des démocrates.

(Lire la suite page 8.)

AU JOUR LE JOUR

JUSQU'AU COUDE

Se gardant le beau rôle, le chef de l'Etat nous suggère de nous serrer les coudes, et il laisse le soin au premier ministre de serrer la vis avec assez de fermeté pour que nous soyons obligés de nous serrer... une ceinture qui n'a rien de sécurité.

Malheureusement, ce double langage est si inquiétant que nous risquons d'en avoir la gorge serrée au point de ne plus pouvoir acclamer ni le chef de l'Etat ni son premier ministre.

MICHEL CASTE.

« NUMÉROS ZÉROS », DE RAYMOND DEPARDON

Ethnographie d'un journal.

Chris Marker lui-même l'a appelé « *le Leacock français* », dit non sans fierté Raymond Depardon, l'auteur de ce « Numéros zéros » (présenté au Festival du court métrage et du documentaire de Lille), qui conte la naissance de notre confrère « le Matin de Paris ». Jean Rouch, pour mettre en appétit son auditoire, en juillet dernier, à l'université d'été d'Amherst aux Etats-Unis (« le Monde » du 27 septembre), l'avait présenté à peu près dans les mêmes termes avant la projection de son film précédent, consacré à la campagne électorale de M. Valéry Giscard d'Estaing à l'élection présidentielle de 1974.

Quoique un peu décevant, le travail de Raymond Depardon soulevait une partie du voile d'ombre qui recouvre la vie politique française et, dans ce cas précis, les milieux de l'actuelle majorité. Il inaugurait un journalisme cinématographique à la française, qui ne prend son sens que par la caméra légère synchrone capable de suivre l'événement et les individus à la trace, loin de toute organisation préalable du matériau filmé.

LOUIS MARCORELLES.

(Lire la suite page 25.)

Le Monde

idées

CATHOLICISME

Ambivalences

par HENRI FESQUET

LES chrétiens doivent s'y habituer : qu'ils le redoutent ou s'en réjouissent, Jean-Paul II est un pape politique. Libre à chacun de décider si ce penchant en fait un pape du Moyen Age ou un pape de l'an 2000 ; on pourrait d'ailleurs en dire autant de Dom Helder Camara.

Aux Nations unies, Jean-Paul II était dans son élément, même si son exposé était moins limpide et moins direct qu'on ne l'avait espéré. C'est en Irlande que le pape, qui semble avoir besoin du contact chaleureux des foules et de l'immédiateté de l'événement, a donné le meilleur de lui-même. Son intervention sur la violence et sur l'urgence d'un *cessez-le-feu* jaillissait de ses entrailles. Elle était d'une vérité criante et a ému tout le monde, y compris les premiers intéressés. Même si ceux-ci, en fin de compte, ont opposé une fin de non-recevoir.

Le pape n'a pas fait à Drogheda un cours de théologie sur la violence. Son propos était conjoncturel. La violence, certes, comme il l'a dit, n'est pas chrétienne. En ce sens que l'Evangile — mais beaucoup moins l'Ancien Testament — penche nettement en faveur de la non-violence. L'Eglise catholique a attendu, hélas, longtemps pour le proclamer ; la théologie traditionnelle de la « juste guerre », qui a été mise à toutes les sauces au cours des siècles, était autrement développée que celle de la non-violence, timidement reconnue pour la première fois à Vatican II. Que l'on sache, les grands non-violents contemporains, tels que Gandhi ou Martin Luther King, n'étaient pas catholiques.

Les commerçants du temple

L'Evangile n'ignore pas la violence et ne la condamne pas expressément, sauf peut-être en ce passage : « *Tous ceux qui prennent le glaive périront par le glaive* » (Matt. 26-52). Mais n'est-ce pas surtout un constat ? Si le Christ a dit : « *Bienheureux les doux* », et c'est là la pointe de sa pensée, il a aussi affirmé : « *Chacun fait violence pour entrer dans le royaume de Dieu* » (Luc 16-16), et il n'a pas hésité personnellement à chasser les commerçants du temple de Jérusalem.

Karl Marx n'avait pas tort de dire que la violence était la grande accoucheuse de l'histoire. Comment pourrait-on contester que presque tous les progrès sociaux ont été arrachés par des gestes révolutionnaires ? Au reste, la violence des institutions a coûté davantage de vies humaines que les révolutions les plus sanglantes. Ce sont presque toujours les injustices qui ont provoqué les rébellions. Comme l'a indiqué implicitement Jean-Paul II dans son discours, c'est « *le vide politique* » qui l'attise.

Divers théologiens catholiques, tel Joseph Comblin, remarquent que la théologie de la charité est sous-développée, ajoutant d'autre part que la charité ne remplace pas la lucidité. Ils déplorent que l'Eglise romaine se soit trop souvent retrouvée aux côtés de contre-révolutionnaires qui se souciaient de l'équité comme d'une guigne.

En définitive, le dilemme est moins entre la violence et la non-violence qu'entre la violence aveugle, ivre d'elle-même et incontrôlée, et la violence qui ne se prend ni pour une fin ni pour un moyen normal ou qui ne se complaît pas en elle-même, mais qui apparaît comme un recours *in extremis* afin de provoquer une solution politique convenable. Il n'est que trop vrai, comme l'a dit le pape, que la violence risque de devenir un « engrenage », un « mensonge », et qu'elle obstrue les voies de la réconciliation. La vengeance est non seulement destructrice, elle enferme dans un cercle vicieux.

Mais il ne faut pas non plus faire de la non-violence une panacée. Gandhi lui-même, qui savait de quoi il retourne, affirmait que la violence était mille fois préférable à la lâcheté. Autant dire que les idéologies de la violence et de la non-violence doivent découvrir leurs limites. Il n'y a de morale digne de ce nom qu'en situation. Une éthique qui ne part pas de la réalité — pour y retourner — ne saurait mordre sur l'histoire.

Confettis et crachats

par GABRIEL MATZNEFF

LES *catholiques ont bien de la chance*, et un orthodoxe doit se tenir la bride courte pour ne pas succomber au péché de jalousie. Que le patriarche de Moscou participe à une conférence sur la paix ou que le patriarche d'Antioche publie une déclaration favorable aux Palestiniens, ils sont aussitôt accusés de préférer le politique au spirituel et d'être inféodés au pouvoir civil. Le pape de Rome, lui, est à l'abri de semblables critiques. Quoi qu'il fasse, l'enthousiasme est de rigueur, et les anges dans les cieux ne célèbrent pas la gloire de Dieu par un chant plus unanime que celui qui s'élève de la terre entière pour fêter le pape, ses voyages, ses discours et sa piscine. C'est à qui fera la plus belle génuflexion.

Etrangement, ce « Jésus superstar » ne choque personne. Non seulement parmi les catholiques, qui ne semblent pas gênés par ces excès papolâtres, mais aussi chez les autres qui, dès qu'il s'agit de l'évêque de Rome, sont touchés par l'aile de la colombe ardente. C'est en vérité merveille d'entendre des commentateurs, qui n'ont avec le catholicisme que des rapports très lointains, parler du Saint-Père avec des trémolos que n'aurait pas désavoués Bernadette de Lourdes. Comme disait François Mauriac en caressant le manteau de vison de Mme Daniel-Rops : « *Doux Jésus !* »

Une vedette planétaire

Depuis que le pontife romain s'est métamorphosé en vedette planétaire, je songe souvent à cet extraordinaire passage des *Démons* de Dostoïevski, où le révolutionnaire athée Pierre Verkhovenski déclare à Stavroguine : « *Savez-vous que j'ai songé à livrer le monde au pape ? Le pape au sommet, nous siégeant alentour, et au-dessous de nous la termitière. Il suffirait seulement, pour qu'il en fût ainsi, que l'Internationale se mît d'accord avec le pape. Le vieux bonhomme acceptera en un clin d'œil. Il ne lui reste pas d'autre issue.* »

Ce qui, au siècle dernier, n'était que la rêverie d'un visionnaire sera peut-être la réalité de demain : le pape acclamé aux Nations unies, le pape défilant sous les vivats et les confettis, le pape dont des milliards d'hommes recueillent, grâce à la télévision, les paroles et les gestes, quel triomphe ! Jamais, dans l'histoire du christianisme, les prétentions de la papauté à exercer une juridiction universelle n'ont été plus près d'être satisfaites. Et ce n'est pas l'Eglise orthodoxe, persécutée, affaiblie, humiliée, qui pourra s'opposer à cette irrésistible ascension.

Qu'il soit le plus humble des laïcs ou le plus glorieux des évêques, un chrétien devrait néanmoins se méfier des succès mondains. Il n'y a qu'une théophanie, qui est la croix. On pourrait presque soutenir, sans erreur, qu'un chrétien réussit sa vie dans la mesure où il la rate. Sur le Golgotha, ce n'étaient pas des confettis que le Christ recevait au visage, mais des crachats.

Le pape du retournement ?

par XAVIER GRALL

« *IL en a quelque part* », avait prétendu Maurice Clavel en parlant de Jean-Paul II ! Appliquée plus ordinairement à des hussards qu'à des pontifes, la formule avait offusqué les cagots et les bonnes âmes. Elle ne *convient pourtant pas si mal* à la personnalité de Karol Woytila, telle qu'elle se dessine douze mois après son élection au siège de Rome.

Foules polonaises, irlandaises, *américaines ! Messes triomphales !* Cantiques, ballades et blues ! Plongées dans les zones populaires, Galway, *Harlem, Bronx ! Homélies*, embrassades... On connaît à présent le rituel des bourlingues pontificales ainsi que la vigueur physique, la rigueur intellectuelle, la chaleur apostolique et jusqu'à l'humour de ce pape qui semble avoir dans son sac autant de bonnes blagues que d'oraisons. Quelques catholiques, déjà, en prennent ombrage qui ne sont pas tous les disciples d'un évêque intégriste à la triste figure. L'allégresse convient pourtant à qui prétend porter l'espérance du monde. Et l'on ne voit pas pourquoi les successeurs de Pierre devraient ressembler à de taciturnes momies confinées en des palais de marbre, loin des vents et des soleils.

Il est patent que Karol aime la *vie et qu'il marche au-devant* d'elle et des créatures, animé d'une foi puissante et allègre. Il est comme ça, et voilà tout. Il serait injuste d'y voir le goût de quelque vedettariat. Si le Vatican a inventé, pour d'autres temps, la tiare et la *sedia gestatoria*, il n'est pour rien dans l'invention de la caméra, du travelling et du gros plan.

La vérité est que ce Polonais *solide et madré apparaît comme* terriblement sympathique. Paul VI, en son inquiétude et ses scrupules, semblait toujours guigner un confessionnal. On dirait que Jean-Paul II, lui, est tout heureux de sortir du trou noir pour aller prendre de l'air. On ne sait quoi de radieux émane de ce pèlerin. D'autres parlent de salut. Celui-ci semble sauvé et sa joie dément la remarque rageuse de Nietzsche, qui notait que les chrétiens, fils de la lumière, avaient des airs lugubres...

Les peuples et les nations de la terre ne s'y trompent pas qui, à tour coup, plébiscitent l'homme au blanc manteau. A l'Est comme à *l'Ouest. Un pape populaire*, voilà qui gêne quelques grands fauves de la politique, de Gierek à Marchais, ainsi que de moindres léninistes qui ne sont pas, eux, d'une évidente gaieté... Il faudra s'y faire, je veux dire qu'il faudra compter avec ce porteur de feu qui ne craint pas de désigner nommément les ténèbres du monde : l'oppression et la torture, la négation des droits des peuples *perdus y compris ceux des Palestiniens*, les finalités méprisables de la société dite de consommation.

Il faut aller plus loin encore : derrière le spectacle, demeure la proclamation réitérée des valeurs spirituelles. L'homme est plus qu'une bête politique et qu'un ventre à plaisirs. Jean-Paul II le répète inlassablement et il semble bien qu'il se fasse entendre de ce monde gavé de matérialismes de tout genre et qui se trouve sans doute à la veille d'un grand *retournement, pour reprendre un* titre à la mode et hautement significatif. Après tout, après le Goulag et le Cambodge, après le chômage sinistre de millions de travailleurs, après le déploiement *universel de la haine et du mépris*, le christianisme est en passe de redevenir populaire. Et Jean-Paul II le rend crédible car il n'a pas d'armée ni de geôle. Il a lutté dans sa jeunesse contre les nazis. A Cracovie, il a tenu tête et mitre et crosse contre le commissaire. Oui, comme disait Clavel, il en a quelque part.

Le pessimisme militant de la nouvelle droite, l'athéisme borné d'une gauche quelque peu archaïque, l'agnosticisme mou d'un libéralisme prétendument avancé vont se trouver démunis devant ce retournement que beaucoup appellent de leurs vœux. Dieu met plus de temps à mourir dans le cœur des peuples que dans les manuels de philosophie. N'en déplaise à M. de Benoist, il reste encore au judéo-christianisme assez de génie pour retrouver de l'éclat, de la jouvence et de la virilité.

Le célibat des prêtres en question

par LOUIS RÉTIF (*)

LES chiffres sont là : une récente étude du Centre national des vocations sacerdotales précise : avant la fin du siècle, semble-t-il, vingt mille prêtres séculiers (dont plus de la moitié auront plus de soixante-cinq ans) au lieu des trente-six mille de 1975. Il est vrai, un processus de remontée s'annonce dans les groupes de formation, soit 41 % de plus de candidats en 1978 par rapport à 1977 (deux cent quatre-vingt-deux candidats au lieu de deux cents). Toutefois, il est difficile de préjuger le nombre de ceux qui parviendront au terme des années de formation et si cette évolution continuera.

L'épineuse question de la loi du célibat est de celles dont on a beaucoup parlé à propos des vocations sacerdotales. Jean-Paul II vient de l'affirmer à Philadelphie comme il l'avait fait dans une lettre aux prêtres à l'occasion du jeudi saint. Moins comme une loi disciplinaire imposée aux prêtres qu'une libre réponse donnée par eux au Christ et à l'Eglise. Avec « la ferme conviction que le Christ [leur] concède ce « don » pour le bien de l'Eglise et pour le service des autres ».

Rome a parlé. Faut-il en conclure que « la question est réglée », comme le disait une personnalité religieuse ? Faut-il arrêter tout débat, clore tout échange sur ce sujet, se désintéresser du sort des prêtres mariés qui ont donné le meilleur d'eux-mêmes au service de l'Eglise ? Il semble, au contraire, qu'une telle exhortation du pape demande aux prêtres qu'ils approfondissent les vraies motivations de leur célibat, en lien avec leur ministère et avec l'ensemble des chrétiens, que chacun s'interroge sur ses propres responsabilités au sein des communautés chrétiennes.

Une sollicitude éclairée

Or il est des situations, en France et ailleurs aussi, telles qu'elles appellent une sollicitude attentive et éclairée.

— C'est un fait que des jeunes gens ont terminé des études intellectuelles et théologiques mais se refusent à aller plus loin, dans l'attente d'une nouvelle manière d'être prêtres et d'exercer le ministère presbytéral ;

— C'est un fait que des prêtres actuellement en exercice assument difficilement un célibat : ils n'avaient pas prévu la mutation de la culture de la société. Certains d'entre eux, parce qu'ils sont très attachés à leur tâche tout en ressentant le manque d'équipe et le poids de la solitude, vivent une liaison féminine plus ou moins clandestine qui crée autour d'eux un malaise.

— C'est un fait que des prêtres ressentent comme un manque les conditions défectueuses dans lesquelles ils exercent leur ministère. Là où des prêtres sont *sous-employés ou sur-employés*, surmenés ou désœuvrés, sans de vrais contacts avec la population, sans lien avec des confrères. Là où la dégradation de la pastorale, sacramentelle en particulier ne peut que rendre plus vulnérable un célibat de toute part agressé. Ces manques, les prêtres les ressentent comme un vide affectif. Et qui niera l'importance de l'affectivité dans l'équilibre d'un homme, fût-il prêtre ?

— C'est un fait d'expérience, du moins pour qui est le confident et le témoin de leur vie digne et apostolique : un sérieux décalage se creuse entre le peu de ressourcement et de satisfaction légitime que retirent trop souvent les prêtres de leur ministère et la violence des agressions qui usent leur foi ;

— C'est un fait d'histoire que le charisme du célibat est distinct, dans la tradition orientale de l'Eglise romaine, de celui de la vocation au sacerdoce ministériel. En Orient, rappelons-le, un candidat au sacerdoce a le choix, avant son ordination, entre l'état de prêtre marié et l'état de prêtre vivant dans le célibat consacré. La distinction des appels rend le candidat plus libre et valorise le choix qu'il peut faire du célibat.

« Dur à porter... »

Il m'arrive de participer à des rencontres de prêtres qui parlent à visage découvert de leur célibat, au cours de ce qu'ils appellent leur révision de vie. Moins ce qu'ils font que ce qu'ils sont. Un franc-parler. Des situations concrètes. Ils avouent volontiers qu'avec les années ils ont dû refaire un nouveau choix du célibat. « *J'avais choisi consciemment d'être prêtre, et j'avais accepté le célibat.* » Le mariage de certains de leurs compagnons les a amenés à approfondir leur propre cheminement. Un moins de quarante ans constate : « *Nous étions seize en 1965, avec un même projet de départ, la moitié se sont mariés. C'est dur à porter.* »

Ils se demandent parfois : est-ce que le peuple chrétien comprend et aide suffisamment les prêtres en difficulté ? Il serait vain de nier la qualité humaine et chrétienne de certains de ces partants, avec, derrière eux, une vie sacerdotale exemplaire. Il faut avoir entendu les confidences bouleversantes de certains d'entre eux. Contraints de s'arracher à ce qui fut la trame de leur vie, suspectés, oubliés, aux prises avec des situations matérielles précaires. Et qui se soucie de leurs femmes, qui partagent avec dignité et courage un combat de tous les jours ! Plus de deux mille foyers de prêtres mariés, la plupart venus de province, vivent à Paris, dans l'incognito ou non reconnus.

Durant plus de six ans, j'ai participé à un groupe de recherche chargé par la commission régionale du clergé de discerner de tels conditionnements. Soit neuf membres, parmi lesquels le Père Carré, dominicain, André Depierre, prêtre-ouvrier, François Coudreau, de l'Institut catholique de Paris, Georges Arnold, responsable du Prado. Un rapport a été envoyé en son temps à tous les évêques. Ces choses-là ont été dites avec gravité et lucidité.

Quelques jeunes, des plus de vingt-cinq ans, avaient convié l'an dernier leurs camarades d'usine à participer à leur engagement à Dieu, après quelques années de travail à leurs côtés. Célibataires par amour pour Jésus-Christ : « *Aujourd'hui-même, nous sommes témoins que Dieu veut combler notre désir profond d'aimer. Célibataires par solidarité et par souci de garder un cœur disponible, accueillant pour tous ceux qui n'ont pas eu leur compte de tendresse humaine. Célibataires aussi pour signifier un peu de l'amour universel et gratuit que Dieu porte à tous.* » « *La chasteté*, ajoutant l'un d'eux, *c'est donner sa peau pour le Christ. Christ est celui qui vaut la peine que je lui donne toute ma vie.* »

Pour être vécu comme une joie de vivre, un don de Dieu à son Eglise, le célibat des prêtres appelle, sur le terrain où ils œuvrent, une large participation de ceux qu'on appelle « laïcs », des chrétiens résolus, foyers ou célibataires, en charge d'Eglise, présents et actifs, responsables à part entière. Sans qu'il soit question de confondre tous les ministères. Seules des communautés authentiques auront des chances de susciter des vocations sacerdotales et une revalorisation des tâches propres au prêtre. Il dépend de la vitalité de ces communautés que le célibat consacré redevienne aux yeux de tous le signe privi*légié du Royaume de Dieu* à venir.

Si je m'interroge sur la signification de mon célibat, après plus de trente-cinq ans vécus à Colombes, en banlieue parisienne, force est de reconnaître qu'au long de ces années j'ai épousé un peuple. Par tant d'événements communs, de solidarités partagées, de fraternité sans mots, ma vie a été liée à celle d'une communauté exigeante et secourable, *comme une épouse. L'exercice du* sacerdoce lié au célibat a immensément dilaté mon cœur d'homme. Je suis un prêtre heureux, mais c'est trop peu dire : si conscient que je sois de mes limites et de mes errements, j'ai fini par rencontrer l'homme que je voulais être en mes rêves de jeunesse.

Par ces quelques considérations, je fais écho à ce qu'une voix plus autorisée a fait entendre avec force, celle de mon ami de jeunesse *Guy Riobé*, l'évêque d'Orléans tragiquement disparu en juillet 1978. *Le Monde* a publié sa dernière confession de foi quelques semaines avant sa mort. Ce qu'il a écrit et dit sur ce sujet a été publié depuis, parce que ses vues n'ont rien perdu de leur actualité (1). Une association vient de se créer pour promouvoir ses messages (3). Après avoir suggéré, à Lourdes, des « ministères » nouveaux dans l'Eglise, d'un autre *type que le ministère sacerdotal*, l'évêque d'Orléans avait précisé : « *Plus que jamais je crois à la valeur irremplaçable d'une vie qui se joue tout entière sur la fidélité à la parole donnée, je crois à la fécondité évangélique d'un célibat consacré par amour de Jésus-Christ, librement choisi et vécu dans une vie de prêtre diocésain, mais qui ne sera « équilibrée » que dans la mesure d'un authentique partage de vie avec un peuple déterminé.* »

(*) Prêtre.

(1) *La Passion de l'Evangile*, écrits et paroles. Ed. du Cerf, et *Hommage-Souvenir*.

(2) Association des Amis du Père Riobé ; 14, Cloître Saint-Aignan, Orléans.

Le Monde

étranger

LES ACCORDS DE CAMP DAVID

M. Boutros-Ghali fait confiance à la « dynamique de paix »

De notre correspondante

New-York. — Le ministre égyptien des affaires étrangères, M. Boutros-Ghali, a tenu jeudi 4 octobre une conférence de presse à New-York au cours de laquelle il a déclaré : *« Les accords de Camp David ne sont peut-être pas « la » solution à la crise du Proche-Orient. C'est du moins « une » solution. »* Il s'est déclaré convaincu que la *« dynamique de paix »* ne tarderait pas à entraîner d'autres pays arabes dans le sillage de l'Egypte. *« Si plusieurs pays arabes ont rompu leurs relations diplomatiques avec nous,* a-t-il fait remarquer, *cela n'empêche pas un million de cadres égyptiens de travailler chez eux comme professeurs, médecins, ingénieurs, etc. » « Nous sommes prêts,* a dit un peu plus tard le chef de la diplomatie égyptienne, *à mettre notre diplomatie au service des autres Etats arabes pour faire avancer le processus de paix. »*

A propos de l'attitude réservée des Palestiniens de Gaza et de la rive occidentale sur les projets d'autonomie, M. Boutros-Ghali a déclaré qu'ils ne prendraient évidemment pas une position favorable sans le feu vert de l'O.L.P. Mais, a-t-il assuré, il y avait aussi un fossé considérable entre les positions égyptiennes et israéliennes quand les négociations qui devaient mener aux accords de Camp David ont commencé, en 1977.

Interrogé sur les prises de position des Neuf concernant le règlement au Proche-Orient, le ministre égyptien n'a pas dissimulé sa mauvaise humeur pour déclarer : *« Les observateurs européens nous ont abreuvé de bonnes paroles et même de conseils, mais ils ne nous ont jamais fait de propositions concrètes, du moins en public, car, en privé, ils souscrivent volontiers à nos efforts. »*

Répondant à une question, M. Boutros-Ghali a déclaré que l'Egypte entrerait volontiers, le moment venu, dans l'OPEP... si elle y était invitée. *« Nous ne voulons pas maintenir la paix* (peace keeping), a-t-il conclu, *nous voulons bâtir la paix* (peace building). » — N. B.

« LES PALESTINIENS DEVRAIENT ACCEPTER LE RÉGIME D'AUTONOMIE », estime le chancelier Kreisky.

Le chancelier autrichien, M. Bruno Kreisky, estime qu'un règlement global de la crise du Proche-Orient nécessiterait l'acceptation par les Palestiniens du régime d'autonomie (prévu par les accords de Camp David), dans l'attente de voir ce régime se transformer, en l'espace de cinq ans, en une confédération avec Israël. Ce « projet de règlement » a fait l'objet d'une proposition, qui a été formulée par M. Kreisky au cours d'une réunion qu'il a eue, le 10 septembre dernier, avec les ambassadeurs arabes accrédités à Vienne et dont le compte rendu sera publié le samedi 6 octobre par l'hebdomadaire parisien de langue arabe *Al Mostaqbal*.

« L'avantage pratique d'un tel projet, précise M. Kreisky, *c'est qu'il constitue une solution acceptable pour toutes les parties, d'une part parce qu'il éliminerait les craintes d'Israël de voir naître à ses côtés un Etat palestinien totalement indépendant et, d'autre part, qu'il fournirait une solution pratique au problème palestinien. »* — (A.F.P.)

ISRAËL

Les pressions en faveur de l'extension des implantations en Cisjordanie s'intensifient

De notre correspondant

Jérusalem. — Les colons israéliens de Cisjordanie, principalement représentés par le mouvement Goush Emounim (Bloc de la foi), ont décidé de passer à l'action pour faire pression sur le gouvernement et l'amener à décider rapidement l'extension de plusieurs implantations en recourant à la saisie d'importantes surfaces de terre appartenant à des Arabes.

Au cours de la journée de jeudi, les habitants de deux implantations, Ofra et Tekoa, situées non loin de Bethléem, ont démoli une partie des clôtures entourant ces localités et ont occupé des collines avoisinantes. Bethléem, ont démoli une partie des L'armée a dû intervenir et, durant la nuit du jeudi 4 au vendredi 5 octobre, les manifestants ont évacué les lieux sans incidents.

Ces manifestations ont eu lieu vingt-quatre heures après l'ajournement d'un projet soumis au comité ministériel de la défense pour la réquisition des terres destinées à l'agrandissement des sept points de peuplement (*le Monde* du 5 octobre).

Dans le débat, l'influence du parti national religieux (P.N.R.) paraît déterminante. Cette formation, dont le rôle est de plus en plus grand dans une coalition en proie à de multiples dissensions, soutient une grande partie des revendications du Goush Emounin. Après s'être réunis jeudi, les dirigeants du P.N.R. ont décidé de faire, ce vendredi, une démarche pressante auprès du premier ministre, M. Menahem Begin. Ils entendent convaincre ce dernier de la nécessité de procéder désormais à des réquisitions sur une grande échelle. Ils déclarent qu'il n'est pas souhaitable de réquisitionner des terres au coup par coup, comme paraît vouloir le faire le gouvernement actuellement, mais qu'il faut saisir d'un seul coup une grande quantité de terrains, cela afin de ne pas multiplier les débats difficiles et affronter une bonne fois pour toutes les objections qui pourront être faites tant en Israël qu'à l'étranger.

Pour leur part, les dirigeants du Goush Emounin estiment que la saisie de 15 000 hectares dans l'ensemble de la Cisjordanie est indispensable pour le développement de la politique d'implantation. Jeudi, un des manifestants d'Ofra a déclaré : *« Il y a d'immenses espaces vides en Judée et en Samarie (Cisjordanie) ; si on ne les remplit pas, et très vite, avec une population juive, l'avenir verra la Judée et la Samarie se transformer en un Etat palestinien dirigé par l'O.L.P. »*

FRANCIS CORNU.

FERMETURE PROVISOIRE DE LA BANQUE NATIONALE

Tel-Aviv (A. F. P.). — La décision de la Bank Leumi Le Israel (Banque nationale d'Israël) de fermer ses portes « jusqu'à nouvel ordre » risque d'apporter de sérieuses *perturbations à la vie économique du pays,* indiquaient vendredi matin 5 octobre les observateurs.

La décision de fermeture a été prise à la suite des grèves tournantes du personnel, qui durent depuis deux mois et ont gêné considérablement les activités de cette institution, le plus grand établissement bancaire d'Israël.

Le groupe de Bank Leumi (dont les actions appartiennent presque totalement à l'Agence juive) emploie dix mille cinq cents personnes et a trois cent vingt-sept succursales à travers le pays, ainsi que dans plusieurs capitales étrangères. Le total des capitaux en dépôt à la Banque Leumi était, à la fin de 1978, de 220 milliards de livres (plus de 7 200 millions de dollars).

LIBAN

M. Fouad Boutros plaide devant les Nations unies pour l'instauration d'une « zone de paix » dans le Sud

De notre correspondante

New-York. — Le ministre des affaires étrangères du Liban, M. Fouad Boutros, a lancé jeudi 4 octobre à l'Assemblée générale des Nations unies un appel à l'instauration d'une « zone de paix » au Sud-Liban. Dans le cadre d'une stricte application de l'accord d'armistice libano-israélien réaffirmé par la résolution 450 du Conseil de sécurité.

En fin de matinée, M. Boutros avait donné quelques explications sur l'*« initiative américaine »*, qui faisait depuis plusieurs jours l'objet de rumeurs persistantes à New-York. Selon ces informations, sur lesquelles les Américains eux-mêmes restent très réservés, la zone située entre la frontière israélienne et le Litani serait démilitarisée et placée sous le contrôle des forces des Nations unies.

Sans confirmer les termes de ce projet, M. Boutros, qui s'est entretenu mercredi avec le secrétaire d'Etat américain, M. Cyrus Vance, a affirmé que les pays arabes ont le choix entre deux solutions : refaire la guerre à Israël ou lui ôter tout prétexte à une intervention militaire dans cette zone. Les Etats-Unis, *dit le ministre, sont* à l'origine de la résolution 425 adoptée le 19 mars 1978 par le Conseil de sécurité, et qui proposait l'installation d'une force intérimaire des Nations unies au Sud-Liban. Ils sont donc en position de force pour faire accepter une trêve ou un armistice dans cette région. M. Boutros a précisé qu'il ne s'agissait pas encore de réunir une conférence des parties intéressées, comme le bruit en avait couru. Il a déclaré, répondant à une question, qu'il n'excluait pas la possibilité que le Liban obtienne un retrait des troupes palestiniennes. Mais il a ajouté que les Etats-Unis *« ne pouvaient plus ignorer l'Organisation de libération de la Palestine »* et qu'ils devaient presser Israël de renoncer à sa politique d'action militaire préventive contre le Sud-Liban.

Dans son intervention devant l'Assemblée générale, le ministre libanais a souligné que son pays est *« la victime des tentatives faites pour aboutir à un règlement partiel de la question palestinienne... Le Liban est aussi victime des contradictions du monde arabe dont il fait partie... Il est victime du fardeau qui résulte de la présence sans cesse plus pesante de centaines de milliers de Palestiniens sur son territoire, et des idéologies politiques adoptées par certains d'entre eux à la suite des épreuves qu'ils ont subies »*.

Rendant hommage aux forces des Nations unies cantonnées au Liban, *« qui sont loin de ne jouer qu'un rôle de médiation ou d'arbitrage »*, le ministre libanais a souhaité qu'elles soient *« à même de remplir la totalité de leur mandat, de s'opposer à toute action militaire, quelle que soit son origine, de prendre la situation en main et d'assurer, avec la collaboration du gouvernement libanais, le retour graduel de tous nos territoires »*. Il a lancé un appel à l'O.L.P., *« qui a été capable de briser le cercle de l'isolement diplomatique... pour qu'elle réponde aux espoirs qu'elle a fait naître... et prenne une initiative politique qui tienne compte des droits nationaux du Liban »*.

M. Boutros a demandé aux grandes puissances d'appuyer l'initiative des Nations unies. Il a annoncé qu'il avait demandé aux pays membres de la Ligue arabe de soutenir un projet de conférence au sommet pour ouvrir la voie à un plan d'action commun des pays arabes, afin que *« le Liban ne soit plus le dernier champ de bataille du Proche-Orient »*.

NICOLE BERNHEIM.

● *« L'O.L.P. s'engage à respecter le cessez-le-feu au Sud-Liban, car elle est très soucieuse de la sécurité, de la stabilité et de l'intégrité du Liban »*, a déclaré à Beyrouth, dans la nuit du jeudi 4 au vendredi 5 octobre, M. Mahmoud Labadi, porte-parole officiel de l'organisation palestinienne. — (A.F.P.)

AMÉRIQUES

ÉTATS-UNIS

Les ventes de céréales américaines à l'U.R.S.S.

(Suite de la première page.)

Elle montre que le refus opposé par le président aux projets de sanctions économiques reste nuancé, encore que cette dérogation ne tire guère à conséquence pour le moment.

Dans l'intervalle, et alors que les critiques du discours présidentiel sur Cuba semblent s'essouffler, les partisans du traité SALT ont repris leur offensive pour obtenir un vote du Sénat avant la fin de l'année. Curieusement, les gestes décisifs à cet égard ne sont pas provenus de la Maison Blanche, mais d'un homme qui ne s'est pas encore prononcé officiellement en faveur du traité, M. Robert Byrd, chef de la majorité démocrate à la Chambre haute. C'est lui qui, après avoir montré un courage remarqué pour désamorcer ce qu'il a appelé la *« pseudo-crise »* de Cuba, a pressé le gouvernement de présenter au plus tôt son plan quinquennal de *renforcement* de la défense.

La ratification des accords SALT

La plupart des sénateurs font d'un tel plan une condition *sine qua non* de la ratification des accords SALT, et la Maison Blanche est prête à leur donner satisfaction, mais elle tardait anormalement à présenter des suggestions concrètes. Finalement, M. Byrd a fait état jeudi d'une promesse du Pentagone de fournir ce plan en novembre. Après quoi, selon lui, le débat en séance plénière devrait pouvoir être mené à son terme en trois ou quatre semaines. M. Byrd avait déjà assuré la victoire des traités sur Panama malgré les maladresses de l'administration, et l'on en vient à se demander, au moins chez les avocats des accords SALT, si ce n'est pas chez lui qu'il faut désormais détecter ces qualités de *« leadership »* tant recherchées.

MICHEL TATU.

M. JORDAN EST-IL ANTISÉMITE ?

M. Hamilton Jordan vient à nouveau, à son corps défendant, de défrayer la chronique et d'ajouter aux difficultés, déjà nombreuses, que connaît M. Carter. Le secrétaire général de la Maison Blanche est, en effet, accusé par le Los Angeles Times *d'avoir tenu des propos antisémites en 1977, lors d'un dîner destiné à récolter des fonds pour le parti démocrate, en Californie, et auquel assistait le président Carter. « Il faut arracher le parti démocrate de Californie des mains des juifs », aurait déclaré M. Jordan. Ces propos ont été rapportés par un des invités du dîner, qui a préféré garder l'anonymat.*

M. Leo Wyler, qui était chargé de l'organisation de la réception, a confirmé l'incident, tout en précisant qu'il ne se rappelait pas des termes exacts employés par M. Jordan. Ce dernier a fait publier jeudi une déclaration dans laquelle il rejette comme « absurde » l'article du Los Angeles Times.

Le secrétaire général de la Maison Blanche fait actuellement l'objet d'une enquête du F.B.I., des témoins affirment l'avoir vu faire usage de cocaïne à New-York, en avril 1978, et au cours de ce même séjour en Californie, en 1977.

CANADA

LE CONGRÈS DE L'INTERNATIONALE LIBÉRALE S'EST OUVERT A OTTAWA

Ottawa *(A.F.P.)*. — Le trente et unième congrès de l'Internationale libérale s'est ouvert jeudi 4 octobre à Ottawa devant trois cents délégués du monde entier représentant une quarantaine de partis libéraux ou apparentés.

« Unité dans la diversité », tel a été le thème central des discours d'ouverture de MM. Pierre-Elliott Trudeau, ancien premier ministre canadien et chef de l'opposition libérale, et Gaston Thorn, ministre luxembourgeois et président de l'Internationale libérale.

Pour M. Trudeau, l'unité c'est *« le respect de la personne humaine et de sa liberté, idéal principal des libéraux, dans la diversité des races, des cultures et des religions »*.

M. Thorn a condamné le marxisme, au nom duquel *« les droits de la personne sont sacrifiés aux droits matériels »*. Pour les pays en développement, a-t-il dit, *« il ne faut pas établir en dogme le libéralisme économique »*, préconisant plutôt une planification souple et bien comprise.

M. Thorn a réaffirmé ensuite l'actualité du fédéralisme comme solution au problème des régionalismes renaissants, tant en Espagne et en Belgique qu'au Canada.

L'AIDE AU TIERS-MONDE VA ÊTRE RÉVISÉE

Toronto *(Reuter)*. — Blâmant certains pays, dont le Pakistan, pour leur « ingratitude », Mme Flora MacDonald, ministre canadien des affaires étrangères, a annoncé jeudi 4 octobre une révision de la politique d'aide du *Canada au tiers-monde. Au cours* d'une conférence de presse, le chef de la diplomatie canadienne a estimé que, depuis la deuxième guerre mondiale, le Canada s'était taillé dans ce domaine une réputation de « bonne poire ».

« Nous avons dépensé des milliards pour paraître vis-à-vis du tiers-monde le plus noble et le plus désintéressé possible. Malgré cela, à La Havane, les pays non-alignés nous ont accusés d'être des impérialistes », a déclaré Mme MacDonald. Elle a souligné que le Pakistan, Etat qui avait sans doute reçu les dons les plus substantiels, avait été le chef de file de cette campagne. Le ministre canadien a dénoncé la politique du précédent gouvernement (celui de M. Trudeau), consistant selon elle, à octroyer des aides sans tenir compte des relations économiques et politiques avec les pays concernés.

Mme MacDonald a également mis en cause la contribution canadienne, trop importante à ses yeux, aux missions internationales de maintien de la paix. Elle a rappelé qu'un contingent canadien était stationné à Chypre depuis quatorze ans.

La Libye, paradis des locataires

La Libye est devenue, depuis le 30 septembre dernier, le para*dis des locataires. Ce jour-là, le* « comité populaire général » (gouvernement) a tiré les ultimes conséquences des décisions annoncées le 1er septembre 1978 par le colonel Kadhafi et confirmées le 1er septembre dernier.

Dans le cadre de la nouvelle « révolution culturelle » lancée en 1978 par le président libyen, la propriété d'immeubles de rapport avait été purement et simplement abolie. Tout Libyen occupant un logement était donc appelé à en devenir propriétaire. Aucun Libyen n'était plus autorisé à posséder plus d'un logement, celui qu'il occupait, sauf pour un fils aîné qui désirerait se marier. Cette dernière exception avait provoqué une vague de mariages « blancs » destinés simplement à permettre à un certain nombre de citoyens de pouvoir continuer à posséder deux appartements. Le marché immobilier ne s'en était pas moins effondré et les diplomates et hommes d'affaires arrivant en Libye sont obligés, désormais, de chercher refuge chez des amis ou à l'hôtel.

Le 30 septembre dernier, le gouvernement a décidé que chaque Libyen occupant un appartement en devient propriétaire. Deux exceptions sont prévues : les occupations « illégales », ou l'absence du propriétaire pour cause de séjour à l'étranger. Dans tous les autres cas, les propriétaires sont dépossédés.

Certes, dans chaque municipalité, des commissions seront chargées de procéder à une estimation des logements en vue d'indemniser les propriétaires, mais la valeur des loyers payés sera déduite de cette somme. Ainsi les Libyens, selon les termes de l'annonce officielle, *« seront-ils libérés de l'arbitraire des propriétaires de logements »*.

Dans un autre discours prononcé le 1er septembre dernier, le colonel Kadhafi a assuré que les chauffeurs de camions doivent aussi *« devenir propriétaires de leur outil de travail »*. La *« révolution libyenne »* se poursuit. — R. D.

IRAN

Des opérations de sabotage sont signalées contre les installations pétrolières

Téhéran *(A.F.P., A.P.)*. — Des opérations de sabotage contre des installations pétrolières au Khouzistan ont été signalées, le jeudi 4 octobre, par le journal *Keyhan*.

Selon celui-ci, des inconnus ont tenté à deux reprises, mardi et mercredi dans la nuit, d'incendier des réservoirs de pétrole dans la banlieue d'Ahwaz (chef-lieu du Khouzistan) en lançant des roquettes « R.P.G.-7 ». Le journal précise qu'il n'y a eu ni victimes ni dommages.

Treize nouvelles exécutions

D'autre part, *Keyhan* écrit qu'un pont routier franchissant la voie ferrée Téhéran-Khorramchahr, à dix kilomètres d'Ahwaz, a été entièrement détruit par l'explosion d'une charge de dynamite. L'attentat commis mercredi contre un train, sur cette même ligne (*le Monde* du 5 octobre), aurait fait une quarantaine de mort, et non huit, comme il avait été officiellement annoncé.

La radio iranienne a annoncé jeudi treize nouvelles exécutions, dont huit de *« saboteurs et terroristes »* à Abadan, et à Ispahan celle de l'ancien directeur du Lion et Soleil rouges (Croix rouge iranienne)/ M. Habibollah Echraghin, accusé de *« corruption »*. Ces exécutions portent à 593 celles qui ont eu lieu depuis l'effondrement de la monarchie, en février dernier.

D'autre part, les affrontements armés se multiplient dans l'ouest du pays entre forces de l'ordre et les peshmergas kurdes. Deux *« pasders »* (miliciens islamiques) ont été tués et deux autres blessés mercredi soir à Mahasad. A l'est de Mahabad, sur la route de Miyandoab (à une cinquantaine de kilomètres), un autre bus a été attaqué par des peshmergas. L'agence officielle *Pars* a annoncé que trois militaires avaient été faits prisonniers par les rebelles, mais, de source kurde, on assure que cinq *« gardiens de la révolution »* ont été tués.

AFRIQUE

Mauritanie

L'ancien président Moktar Ould Daddah a été libéré et se trouve en France

De notre correspondant

Dakar. — Président de la République islamique de Mauritanie depuis l'accession de ce pays à l'indépendance, le 28 novembre 1960, renversé par l'armée le 10 juillet 1978, M. Moktar Ould Daddah, cinquante-cinq ans, a quitté la Mauritanie, libre, le jeudi 4 octobre, pour Paris, à bord d'un Mystère-20 du groupe de liaisons aériennes ministérielles. On ignorait encore, ce vendredi en fin de matinée, où il allait s'établir en France.

Ses anciens ministres avaient été libérés après le coup de force dirigé en avril 1979 par le lieutenant-colonel Bouceif. Ces derniers ont toutefois été « priés » d'aller séjourner dans leurs villages natals respectifs, parce qu'ils recevaient trop de visites. Ces allées et venues, aux yeux du pouvoir, constituaient une infraction à l'interdiction de toute activité politique qui leur avait été faite.

L'ancien président était détenu au fort de Oualatta, ville historique du sud-est de la Mauritanie, d'où il ne sortait que pour aller consulter les acupuncteurs chinois de la ville voisine de Kiffa. Depuis son incarcération, près de vingt pays étaient intervenus en sa faveur auprès du gouvernement de Nouakchott. La France, qui a apporté le 29 août une aide appréciable à la Mauritanie, en donnant son appui, dans un communiqué officiel, au respect de l'indépendance et de la souveraineté de ce pays, puis a accentué sa coopération économique, semble avoir pesé de façon importante en faveur de la décision. En ouvrant les portes de la prison de M. Moktar Ould Daddah, après s'être retiré le 5 août du conflit saharien, le gouvernement de Nouakchott marque un point. Il est l'un des rares, sinon le seul pouvoir militaire africain, à avoir libéré, moins d'un an et demi après un coup d'Etat, les personnalités du régime renversé.

(Intérim.)

Un exemple pour l'Afrique

A un moment où l'actualité met en vedette les plus sinistres anciens chefs d'Etat du continent, il est heureux que la libération de M. Moktar Ould Daddah, facilitée par l'intervention de Paris, mette fin à l'épreuve de l'un de ses dirigeants les plus respectés et les plus intègres. L'ancien chef de l'Etat, qui fut, grâce à ses talents de médiateur, l'un des meilleurs présidents de l'Organisation de l'unité africaine, a d'ailleurs toujours joui de l'estime de ses adversaires qui déploraient son « obstination » dans l'affaire du Sahara occidental mais n'ont jamais cherché à le présenter comme un « criminel » relevant d'un tribunal. Fondateur de l'Etat mauritanien et pasionnément attaché à son indépendance, il s'était acquis un grand prestige dans les milieux internationaux par son affabilité, sa sérénité et son total désintéressement personnel.

L'exemple donné par les Mauritaniens pourrait utilement inspirer Niamey. L'ancien président Diori Hamani, presque aveugle et dans un très mauvais état de santé, demeure en effet détenu depuis le coup d'Etat du 15 avril 1975 alors qu'il ne présente, de toute évidence, aucun « risque politique » pour les autorités nigériennes. — P.-J. F.

[Né en 1924 à Boutilimit, M. Moktar Ould Daddah a fait, après ses études coraniques, des études de droit à Paris où il a, en outre, été élève de l'Ecole des langues orientales. Avocat à Dakar, il devint, en mai 1957, vice-président du Conseil de gouvernement mauritanien après l'adoption de la loi-cadre, puis premier ministre, le 28 juin 1959. Dès l'accession de la Mauritanie à l'indépendance, il en fut élu président, en 1961, puis fut réélu en 1966, 1971 et 1976. Il était, depuis 1963, secrétaire général du Parti du peuple mauritanien (P.P.M.), parti unique, dissous en 1978. Il avait présidé le sommet de l'O.U.A. à Addis-Abeba en 1971 et avait été le chef d'Etat le plus assidu aux réunions de cette organisation.

M. Moktar Ould Daddah, qui avait dû faire face, dans les premières années de l'indépendance, à des visées marocaines sur son pays, s'était par la suite réconcilié avec Rabat. Il avait accueilli comme « *la réalisation d'un rêve* », l'annexion de la partie méridionale de l'ancien Sahara espagnol, qu'il qualifiait, dès 1957, de « *partie intégrante de la Mauritanie* ». Son refus de se dissocier des thèses marocaines — outre une importante contestation au sein de la jeunesse — devait l'affaiblir progressivement et susciter le coup d'Etat du 10 juillet 1978.]

LA CONFÉRENCE SUR LE ZIMBABWE-RHODÉSIE

M. Mugabe refuse de voir dans le projet britannique un texte « à prendre ou à laisser »

M. Robert Mugabe, coprésident du Front patriotique, a critiqué, jeudi 4 octobre, le nouveau plan constitutionnel britannique, qui « ne saurait en aucun cas » mettre fin à la guerre en Rhodésie.

Dans une interview accordée à l'A.F.P., il assuré que la délégation du Front patriotique à la conférence de Londres sur le Zimbabwe-Rhodésie refuserait de voir dans « le prétendu document constitutionnel britannique une initiative à prendre ou à laisser ». Le Front patriotique, a dit M. Mugabe, est venu à Londres « pour négocier et non pas pour répondre par un oui ou un non, car nous n'assistons pas à un mariage ». La délégation du F.P., a-t-il ajouté, « n'acceptera pas de menaces et rejettera tout aspect du document britannique qui lui paraîtra inacceptable ».

De notre correspondant

Londres. — La conférence constitutionnelle sur le Zimbabwe-Rhodésie est ajournée jusqu'au lundi 8 octobre pour donner le temps aux délégations africaines d'examiner au fond le projet de *Constitution révisée proposé par* le gouvernement de Londres (*le Monde* du 5 octobre). Après trois semaines de discussion, lord Carrington estime que la conférence ne saurait aborder les autres problèmes à l'ordre du jour, concernant essentiellement l'organisation de la période transitoire, sans un accord préalable sur la Constitution.

Les milieux politiques estiment qu'à quelques jours du congrès conservateur de Blackpool, lord Carrington, anticipant un débat *difficile* sur la *Rhodésie*, juge nécessaire de forcer l'allure et d'obtenir au moins un accord conditionnel des délégations africaines sur le projet britannique de Constitution. Ainsi il pourra plus facilement exiger de ses adversaires de la droite du parti de ne pas compromettre les progrès accomplis, ni de gêner les conversations en cours.

Les Britanniques espèrent une réponse positive des Africains. Aucune objection majeure n'est attendue de la part de la délégation de Salisbury. Par contre, il est sûr que le front patriotique, comme vient de le confirmer M. Mugabe, continuera de réserver sa position sur un certain nombre de points portant essentiellement sur la nature et les pouvoirs de l'exécutif, sur la nationalité et sur la protection économique accordée aux Blancs dans une « *déclaration des droits* » inscrite dans la Constitution.

Mais l'objection la plus vigoureuse du Front patriotique concerne une des clauses de la déclaration des droits protégeant les Blancs pendant une période de dix ans contre toute acquisition forcée, même avec compensation, de leurs terres, sauf pour des raisons clairement spécifiées d'ordre public, de défense nationale, d'hygiène et d'amélioration du rendement. Le Front patriotique *estime que la formule* permettra aux Blancs de maintenir une répartition inégale de la propriété foncière au détriment des Africains entassés dans les villages tandis que la communauté blanche exploite des fermes de larges dimensions.

Sur le plan politique, le projet britannique prévoit une Assemblée de cent membres au sein de laquelle les Blancs élus par un collège séparé occuperont vingt sièges « *réservés* ». L'Assemblée ne pourra voter un amendement *constitutionnel* qu'avec 70 % des voix, ce qui prive pratiquement les Blancs de leur pouvoir de blocage, c'est-à-dire en fait de leur droit de veto. Mais pour renforcer leur protection, le projet britannique prévoit que pendant sept ans, l'Assemblée ne pourra mettre fin à la représentation séparée des Blancs que par un vote unanime. Au Sénat, de quarante membres, dix Blancs élus par leurs députés disposeront d'un pouvoir limité de retarder la législation. Dans le *domaine administratif*, *le projet* prévoit que les fonctionnaires des services publics, y compris ceux de la police et des forces armées, seront nommés par le président sur avis du premier ministre. Il en ira de même des chefs militaires. L'organisation des « *commissions* » chargées du fonctionnement des administrations permettra aux Blancs d'être représentés, mais la promotion des Africains sera encouragée. Enfin, le droit à pension de tous les fonctionnaires figure également dans la déclaration envisagée.

HENRI PIERRE.

Centrafrique

M. Galley justifie l'action de la France devant la commission des affaires étrangères

M. Robert Galley, ministre de la coopération, a été entendu, jeudi 4 octobre, par la commission des affaires étrangères de l'Assemblée nationale.

Le ministre s'est élevé contre les affirmations selon lesquelles l'action de coopération française avait contribué à maintenir le régime de l'ex-empereur Bokassa. La coopération française, a-t-il souligné, est destinée au peuple centrafricain, et le gouvernement français dispose des moyens de vérifier que cette aide n'est pas détournée de son objet. Le ministre a donné la ventilation des affectations de la subvention budgétaire qui a été utilisée, en particulier pour le remboursement des dettes de l'Etat centrafricain — par exemple aux organisations internationales, ainsi que pour *l'achat de médicaments.*

Quant à l'aide *militaire*, elle a été considérablement réduite au fil des années, jusqu'à devenir pratiquement négligeable à la suite des événements qui se sont déroulés au mois de janvier, à Bangui, a déclaré M. Galley. Il a souligné que la suspension de l'aide française avait rapidement entraîné le blocage de la vie économique et amené l'ex-empereur Bokassa à faire appel à la Libye. Le ministre a indiqué que, au moment de l'arrivée à Bangui du contingent français, un stock de seize mille armes, acheminées par la Libye, se trouvait déjà dans la capitale centrafricaine, ainsi qu'une quarantaine d'instructeurs libyens. Il apparaît en effet que des *négociations* déjà très avancées avaient pour objet de permettre aux Libyens l'utilisation des bases militaires de Bouar et N'Délé, a déclaré M. Galley.

M. Robert Fabre (non inscrit) a demandé que la commission soit pleinement informée des événements de Centrafrique et que, en particulier, le montant de la participation de la France au budget centrafricain soit connu. M. Fabre a présenté une motion demandant « *la suppression immédiate du ministère de la coopération, symbole de la politique d'ingérence du gouvernement français dans les affaires intérieures de certains pays africains* ». M. Maurice Couve de Murville (R.P.R.), président de la commission, a fait observer à M. Fabre que le vote d'une motion serait contraire aux dispositions du règlement de l'Assemblée.

M. André Chandernagor (P.S.) a déclaré que la meilleure démonstration du soutien apporté par la France à Bokassa était le départ de l'ex-empereur en Libye dès que l'aide française avait été interrompue. M. Jean de Lipkowski (R.P.R.) a demandé au ministre s'il était en état de démentir une information selon laquelle des militaires français auraient participé au transfert d'archives de l'Etat centrafricain.

M. Robert Montdargent (P.C.) a observé que les interventions françaises en Afrique avaient certainement été justifiées par l'importance des intérêts économiques des sociétés multinationales à base française dans ces pays. M. Alain Vivien (P.S.) a demandé au ministre s'il serait disposé à apporter les informations nécessaires aux travaux des deux commissions d'enquête parlementaire — sur les événements de Centrafrique et sur l'ensemble de la politique de coopération avec les Etats africains — dont le groupe socialiste a proposé la création.

La question du Sahara occidental

MM. Bernard Deschamps et Maxime Gremetz (P.C.) ont évoqué le problème du Sahara occidental, pour demander que la France reconnaisse le Front Polisario comme représentant du peuple sahraoui, et rappelé que l'Algérie avait affirmé n'avoir aucunement l'intention d'intervenir dans un conflit où les deux interlocuteurs sont le Maroc et le peuple sahraoui.

Répondant aux intervenants, M. Galley a déclaré que la France n'avait fait qu'accompagner, en Centrafrique, la montée progressive d'un mouvement d'opposition à la dictature qui était apparu parmi les élites et dans la population après les émeutes de janvier. Le ministre s'est élevé contre une interprétation inexacte des événements de Bangui : il ne s'agit pas, a-t-il dit, d'une initiative militaire française en tant que telle, mais bien d'une opération conçue et décidée par des hommes politiques centrafricains, auxquels la France a accepté d'apporter son concours.

M. Galley a indiqué que le budget centrafricain s'était élevé, en 1977, à 544 millions de francs, dont 274 millions de francs consacrés aux traitements des personnels. 83 millions de francs seulement, a-t-il dit, provenaient des aides extérieures. Le ministre a déclaré qu'il ne croyait pas à la réalité de l'information concernant l'évacuation des archives de l'Etat centrafricain, et que l'action de la France dans ce pays n'avait aucun mobile économique étant donnée l'extrême faiblesse des ressources de la Centrafrique. En réponse à une question de M. Maurice Druon (R.P.R.), le ministre a précisé que les armes acheminées à Bangui par la Libye étaient d'origine soviétique.

M. Galley a déclaré, d'autre part, que la question de la reconnaissance par la France de la République sahraouie n'est pas d'actualité et que Paris n'a aucune raison de mettre un terme à sa coopération avec Rabat. M. Couve de Murville a constaté une évolution heureuse de la position française sur la question du Sahara occidental, vers une plus grande objectivité dans ce conflit, qui, a-t-il dit, ne pourra être résolu que par une entente entre l'Algérie et le Maroc.

LE P.S. DÉNONCE LE DÉMÉNAGEMENT PAR LES TROUPES FRANÇAISES DU PALAIS DE BOKASSA

M. Georges Fillioud, député de la Drôme, écrit vendredi 5 octobre dans *Riposte*, le quotidien du P.S. qu'il dirige :

« *On est en train de déménager le palais de Bokassa Ier à Berengo. Les mystérieux déménageurs agissent sur ordre du gouvernement français, avec le concours des troupes du corps expéditionnaire. Des quantités de documents sont saisis. Certains sont brûlés sur place par les parachutistes : d'autres sont transportés par hélicoptère à l'ambassade de France.*

» *Quelles preuves l'Elysée entend-il ainsi faire disparaître ? Sans doute celles de sa longue complicité avec un criminel fantoche. Il s'agit de ne pas laisser de traces établissant que Paris était parfaitement au courant, et depuis longtemps, des agissements du tyran de Bangui, que des intérêts divers commandaient cependant le soutenir envers et contre tout.*

» *Il n'est pas forcément « injurieux et stupide » de penser que c'est aussi l'existence et le rôle de tels intérêts qu'on veut dissimuler.* »

● *Le groupe d'entreprise coopération du parti socialiste*, qui comprend, notamment les sections et groupes d'entreprises du ministère de la coopération et de *la Caisse centrale de coopération* économique a souligné jeudi 4 octobre « *l'indignation du personnel du secteur de la coopération, qu'il s'agisse des coopérants en poste outre-mer ou des agents travaillant en France, devant la politique menée par le gouvernement en Centrafrique* », et il réclame « *le départ du ministre de la coopération* ».

● *La nomination de M. Jacques Gasseau* comme ambassadeur en Bostwana, *en remplacement de* M. Jean Français, est publiée au *Journal officiel* de ce vendredi 5 octobre. Comme son prédécesseur, M. Gasseau restera simultanément ambassadeur à Lusaka (Zambie), où il continuera de résider et où il a été nommé l'été dernier (*le Monde* daté 22-23 juillet a publié la biographie de M. Gasseau).

AUCUN INCIDENT N'A MARQUÉ LE RETOUR A BANGUI DE M. PATASSE

Bangui (A.F.P.). — M. Ange Patasse, dirigeant du Mouvement de libération du peuple centrafricain, est arrivé, jeudi 4 octobre, en fin d'après-midi à Bangui, venant de Tripoli. Plusieurs centaines de personnes étaient à l'aéroport pour attendre M. Patasse, qui a été accueilli par le ministre de l'intérieur, M. Galen Daounat, et n'a fait aucune déclaration.

Le service de sécurité de l'aéroport était assuré par des soldats de l'armée centrafricaine. A part quelques bousculades, aucun incident n'a eu lieu.

ASIE

Corée du Sud

Le principal leader de l'opposition est expulsé du Parlement pour « activités antinationales »

De notre correspondant

Tokyo. — M. Kim Young Sam, président du nouveau parti démocrate (N.P.D.), principale formation d'opposition en Corée du Sud, a été expulsé, jeudi 4 octobre, de l'Assemblée nationale. Il est accusé d' « *activités anticonstitutionnelles et antinationales* ». Cette décision a été prise après une parodie de consultation des députés : l'opposition ayant occupé l'hémicycle, le président, entouré d'un vingtaine de gardes, s'est contenté de consulter par la porte les membres du parti au pouvoir massés dans les couloirs. En trois minutes, l'affaire était entendue et la séance levée. Le mois dernier, le tribunal de Séoul avait déchu M. Kim de ses fonctions de président du N.P.D. en se fondant sur les allégations de trois députés affirmant que son élection, en mai dernier, avait été acquise illégalement (*le Monde* du 11 septembre).

Le soutien de quarante-deux des soixante-sept membres du N.P.D. et de ceux du petit parti pour l'unification démocratique, que reçut M. Kim après ce jugement, a apparemment surpris le pouvoir. Même la presse, dont le qu'elle est soumise aux pressions du régime, a continué à lui donner son titre de président. Conscientes, semble-t-il, de l'échec de la manœuvre destinée à isoler le chef de l'opposition, les autorités ont tiré parti d'une interview donnée par M. Kim au *New York Times* pour l'expulser de l'Assemblée.

Dénonçant le soutien qu'apportent les Etats-Unis à un régime « *dictatorial et minoritaire* », M. Kim déclarait notamment au journal américain : « *L'Iran est l'échec diplomatique majeur des Etats-Unis. Je voudrais éviter que l'ambassade américaine ne suive ici le même chemin. J'ai répété aux personnalités officielles américaines que seules des pressions directes et indirectes sur le régime Park peuvent permettre de contrôler ses agissements. On répond que Washington ne peut intervenir dans les affaires intérieures de la Corée. Curieuse théorie. Les Etats-Unis ont trente mille hommes ici pour nous protéger. N'est-ce pas une ingérence dans les affaires intérieures ?* »

Le régime, qui ne tient pas à faire de M. Kim un nouveau martyr — comme ce fut le cas pour l'ancien chef de l'opposition, M. Kim Dae Jung, kidnappé, emprisonné, puis assigné à résidence, — a pour l'instant renoncé à l'arrêter. Alors que, le 8 octobre, commence à Séoul le procès d'un journaliste coréen, membre du Press Club de Tokyo, accusé d'espionnage, on ne peut pas dire que l'affaire Kim Young Sam contribue à relever l'image internationale du régime Park, ni qu'elle donne du poids aux déclarations de Washington : cet été, à Séoul, M. Carter accordait un entretien aux opposants et affirmait souhaiter une libéralisation du régime.

Le Département d'Etat américain a exprimé jeudi son « *profond regret* » à la suite de l'expulsion de M. Kim. « *Cette mesure est incompatible avec les principes d'un gouvernement démocratique* », précise le communiqué. —

PHILIPPE PONS.

● *M. Jean François-Poncet* se rendra pour une visite officielle de trois jours en République de Corée (Corée du Sud) dans la seconde quinzaine de décembre (sans doute à partir du 16). Ce sera la première visite d'un ministre des affaires étrangères français à Séoul. M. François-Poncet remettrait au président de la République, M. Park Chung-hee, une invitation à venir en visite officielle en France en 1978.

Cambodge

La C.E.E. décide l'envoi d'une aide d'urgence au Cambodge

De notre correspondant

Bruxelles (Communauté européennes). — La Commisison européenne, après avoir reçu le feu vert des gouvernements membres, vient de décider la mise en œuvre *immédiate d'un plan d'urgence* communautaire en faveur de la populatio ndu Cambodge. L'aide offerte est de 5,1 millions d'unités de compte (environ 30 millions de francs). Elle sera acheminée par l'intermédiaire d'organismes *humanitaires* (Croix-Rouge internationale, UNICEF). Un premier avion chargé de produits de première nécessité devait partir pour Phnom-Penh le 4 octobre.

Cette contribution communautaire permet de couvrir le tiers des besoins des organismes internationaux agissant au Cambodge, au cours des trois prochains mois. Compte tenu des circonstances sur le terrain, les organisations internationales espèrent pouvoir atteindre environ 2 500 000 personnes, dont 2 200 000 dans la région de Phom-Penh, et 300 000 personnes près de la frontière de Thaïlande sous contrôle des Khmers rouges.

« *Ces 2 500 000 personnes*, indique le rapport de la Commission, *se trouvent dans une situation désespérée par manque de soins et de vivres* (la pénurie alimentaire résulte notamment de la quasi absence de production locale au cours des deux dernières années). *Il n'y a pratiquement plus d'enfants au-dessous de cinq ans, et 80 % de ceux qui restent sont en état de malnutrition. La malaria et d'autres maladies (tuberculose, béri-béri, charbon...) sévissent dans tout le pays. Ces graves maladies affectent 60 % de la population actuelle, dont la moitié se trouve en danger de mort.* » — *Ph. L.*

LE PRINCE SIHANOUK VEUT CONSTITUER UNE FORCE MILITAIRE AFIN DE « CHASSER LES AGRESSEURS VIETNAMIENS ».

La voix du Cambodge démocratique — radio des Khmers rouges qui émet, semble-t-il, du sud de la Chine — a annoncé, le vendredi 5 octobre, que « plusieurs centaines » de conseillers et techniciens soviétiques sont arrivés, fin août, sur l'aéroport de Siem-Reap, au nord-ouest du Cambodge, afin d'installer des dépôts de munitions. Ces dépôts, a précisé la radio captée à Bangkok, doivent servir aux chasseurs soviétiques Mig qui seront utilisés pendant l'offensive de la saison sèche, offensive qui, selon les Khmers rouges, devrait être lancée dans quelques semaines.

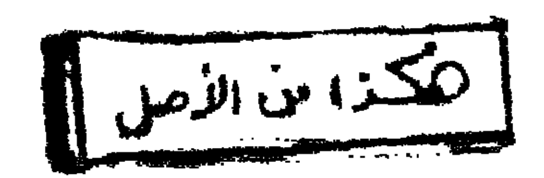
De son côté, le ministère des affaires étrangères du régime de Phnom-Penh a envoyé à Pékin un message dans lequel il demande au peuple et au gouvernement chinois de coopérer avec le peuple du Kampuchéa pour que puissent être exécutées les sentences de mort prononcées par défaut contre les anciens dirigeants de Phnom-Penh, MM. Pol Pot et Ieng Sary (« le Monde » du 21 août). Le ministère, précise l'agence cambodgienne S.P.K., rappelle à Pékin qu'aux termes d'une convention internationale les pays signataires « doivent châtier les criminels coupables de génocide et coopérer à leur extradition ».

D'autre part, le prince Norodom Sihanouk a annoncé dans une interview accordée à la télévision japonaise N.H.K. son intention de constituer une force militaire cambodgienne « en vue de chasser les agresseurs vietnamiens du territoire cambodgien ». Cette force serait mise à la disposition du Front national neutre, dont la création a été décidée lors d'une réunion de trente représentants de groupes cambodgiens en exil, qui s'est tenue à Pyongyang du 25 au 28 septembre. Le prince Sihanouk a accepté de prendre la tête de ce Front (« le Monde » du 29 septembre). — A.F.P., Reuter.)

● *Selon les estimations du département d'Etat américain*, environ 1,2 million de Cambodgiens sont morts depuis 1975 du fait de la guerre et de la famine, réduisant la population du Kampuchéa à environ 5,7 millions de personnes. — *(A.F.P.)*

● *Dans une question écrite*, déposée le 2 octobre, M. Michel Debré demande au premier ministre « *s'il n'estime pas utile de faire un nouvel appel à la solidarité en faveur des Cambodgiens et de décider un nouvel élargissement du contingent d'entrée, seule mesure pratique à la décision de la France, et qui pourrait être aidée par de nombreuses villes ou communes* ».





C'EST DE NOTRE MAISON LA MOINS CHERE QUE NOUS SOMMES LE PLUS FIERS.

Avoir une maison, un jardin, est une aspiration profondément ancrée dans la mentalité des Français.

Depuis plus de 30 ans nous perfectionnons une technique industrielle de construction qui nous a permis d'améliorer nos produits tout en réduisant les coûts.

Aujourd'hui nous construisons près de 15.000 maisons par an, nous sommes devenus le plus grand constructeur de maisons individuelles.

Si nous en sommes fiers, c'est parce que nous avons conscience de jouer un véritable rôle social. En effet, la majorité de nos ventes concerne notre modèle le moins cher.

C'est la preuve que nous permettons à ceux qui pensaient ne jamais avoir les moyens de s'offrir une maison, de réaliser leur rêve.

PHENIX: POUR QUE CHACUN AIT SA MAISON.



ASIE

POINT DE VUE

L'accueil et l'insertion des réfugiés du Sud-Est asiatique en France

par DANIEL HOEFFEL (*)

DEPUIS la chute de Saigon (avril 1975), la France a reçu, à ce jour, *58 790 réfugiés* d'Asie du Sud-Est, auxquels il convient d'ajouter 11 934 rapatriés *(d'origine et de nationalité françaises).*

Sans *compter* les clandestins arrivant par Hongkong ou Kuala-Lumpur, via l'*Allemagne* ou la Suisse, ou les Indochinois immobilisés *en France* en 1975 par les événements, ce sont donc 70 724 personnes au moins, sans distinction d'âge, de sexe ou d'origine *sociale*, qui ont été reçues en France, les uns depuis quatre ans, *les autres depuis quelques mois ou* quelques semaines.

∴

La politique menée *sur* les instructions du président de la République *comporte* deux volets : l'accueil et l'insertion.

Des organisations bénéficiant d'une *expérience ancienne* à l'égard des réfugiés du monde entier sont chargées de l'accueil.

Tous les nouveaux arrivants sont libres d'en bénéficier ou non. En *fait*, on peut évaluer à 20 ou 30 % d'entre eux ceux qui sont pris en charge par leurs parents ou par leurs amis.

L'aide publique ne s'applique donc qu'à 70 % ou 80 % des réfugiés asiatiques.

L'Etat a consacré, depuis 1975, 800 *millions* de francs à *la prise* en charge de l'hébergement des réfugiés qui, après un *bref* séjour dans *des centres de premier* accueil, séjournent ensuite pendant plusieurs mois dans des centres d'hébergement dont l'action comporte de multiples aspects sanitaires, sociaux, éducatifs.

La Croix-Rouge française, le Service social d'aide aux émigrants, le Secours catholique, le Cimade et l'Association France terre d'asile ont rodé depuis longtemps ce *mécanisme* d'accueil qui a su s'adapter aux multiples à-coups des arrivées. Il s'y dépense beaucoup d'argent, mais surtout beaucoup de *cœur*.

Il n'en est pas tout à fait de même de l'*insertion*. On sent bien que la *crise actuelle de l'emploi contraint* les nouveaux arrivants à accepter souvent des postes de travail délaissés par les Français. On doit bien comprendre aussi que la recherche de logements, dans certaines agglomérations *où* la population étrangère *dépasse, souvent de beaucoup, la* moyenne nationale, devient de plus en plus difficile.

Heureusement, la mentalité et la volonté de ces nouveaux immigrants, leur désir de recommencer au plus tôt une nouvelle vie, facilitent leur réinsertion en leur faisant accepter les sacrifices *nécessaires*, *et* jusqu'à présent les résultats d'ensemble sont satisfaisants.

∴

La France, si l'on se réfère aux statistiques du haut commissariat pour les réfugiés, a accepté sur son territoire, en quatre *ans*, *trois* fois plus de *réfugiés* indochinois que l'ensemble des autres pays d'Europe.

Seuls les Etats-Unis d'Amérique et *l'Australie (celle-ci par rapport* au *chiffre* de sa *population)* ont produit un *effort* comparable. Nous n'avons *donc pas de reproches à nous adresser.* Mais notre pays ne saurait, sans risquer des *ruptures* d'équilibre, *avancer* au *rythme précipité que* certains recommandent.

Depuis le mois de juillet, une accélération a été donnée à l'arrivée des réfugiés. Les décisions du gouvernement, prévoyant l'accueil de dix mille Asiatiques d'ici à la fin de l'année, ont été accueillies par un vaste mouvement de solidarité nationale : de grandes villes, des collectivités publiques et des familles isolées ont souhaité accueillir, elles aussi, des réfugiés.

Pour mettre en rapport les uns et les autres, sans avoir à risquer de mauvaises surprises, *il* a fallu créer des commissions départementales animées par le Comité national d'entraide franco-vietnamien, franco-cambodgien et franco-laotien et regroupant toutes les organisations *concernées. Mille six cents personnes* ont déjà été reçues par des familles françaises, mais elles ne *représentent* qu'une faible partie des dossiers en instance.

En effet, 655 communes ou associations ont offert d'accueillir 895 familles, 345 adultes isolés et 178 enfants.

Par ailleurs, les familles françaises ont, à ce jour, présenté *1 518 offres* pour *736* familles, *818 enfants* isolés et 182 adultes.

Ces offres pourront être satisfaites au fur et à mesure que les réfugiés quitteront les centres d'hébergement.

J'ai pris les dispositions nécessaires pour que les demandes soient honorées le plus vite possible, pour que les procédures soient simplifiées, pour que les séjours dans les centres soient réduits au strict minimum, et j'ai donné des instructions aux préfets pour que les cas difficiles me soient soumis personnellement.

∴

La France, face au problème des réfugiés, a *un* double devoir :

— Elle ne doit pas, d'une part, rester insensible à l'appel de ceux qui sont dans la détresse, et tout *particulièrement des réfugiés du* Sud-Est asiatique. Ce qu'elle a réalisé depuis 1975, grâce à l'élan de générosité de nos concitoyens, prouve qu'elle n'a, à cet égard, de leçon à *recevoir* de personne.

— La *France doit cependant*, d'autre part, veiller à ce que le rythme d'entrée des réfugiés soit compatible avec nos possibilités d'insertion, car au-delà du premier accueil, il s'agit de faire en sorte que notre *pays* puisse offrir des perspectives d'avenir à ceux qui y viennent.

Nous n'accomplirons notre mission dans de bonnes conditions que si *nous veillons à ces deux aspects* qui sont indissociables.

(*) Secrétaire d'Etat à la santé et à la sécurité sociale.

هكذا من الأصل

EUROPE

LA FIN DE LA VISITE DE M. CARAMANLIS EN U.R.S.S.

Les Soviétiques veulent maintenir une politique équilibrée entre Athènes et Ankara

De notre correspondant

Moscou. — M. Constantin Caramanlis devait quitter l'U.R.S.S. ce vendredi 5 octobre après une visite officielle de six jours à Moscou et à Leningrad. Le communiqué commun publié à l'issue de cette visite indique que les conversations avec MM. Brejnev et Kossyguine ont eu lieu *« dans une atmosphère amicale et dans un esprit de compréhension et de respect mutuel »*.

Au cours d'une interview télévisée, M. Caramanlis a déclaré : *« Nous sommes venus tard, et nous sommes venus à un moment où les conditions sont le plus favorables au développement de nos relations. »* Cette première visite d'un chef de gouvernement grec avait été préparée l'an dernier par des entretiens entre les ministres des affaires étrangères. Depuis la chute des colonels, les relations économiques, scientifiques et culturelles ont pris un important essor. Il fallait achever l'édifice par des *rapports politiques* plus étroits.

Les Grecs sont quelque peu agacés par le fait que la visite de M. Caramanlis à Moscou ait fait naître *dans certains* pays occidentaux des doutes sur leurs véritables intentions. Ils font alors remarquer que, même s'ils occupent une position un peu à part *dans l'alliance atlantique*, ils ne sont pas les premiers, mais au contraire les derniers parmi ses membres à faire le voyage, et que leurs rivaux turcs entretiennent *depuis bien longtemps* des relations avec l'U.R.S.S.

Les Soviétiques ont, de leur côté, montré leur souci de maintenir une politique équilibrée entre la Grèce et la Turquie, bien que, sur la question de Chypre, par exemple, leur position apparaisse plus proche de celle d'Athènes que de celle d'Ankara. Le communiqué commun indique à ce propos que la question doit être réglée *« sur la base du respect de l'indépendance et de la souveraineté, de l'intégrité territoriale, du non-alignement de la République de Chypre et de la mise en œuvre des résolutions des Nations unies »*. Il ne fait cependant aucune allusion à la conférence internationale sous l'égide de l'ONU que les Soviétiques ont proposée à plusieurs reprises.

Sur un autre sujet de litige gréco-turc — le partage de la mer Egée, — M. Caramanlis a exposé la position de son pays qui, a-t-il dit en substance, ne se fonde pas seulement sur la géographie, mais sur les conventions, comme celle de Genève de 1958, alors que la Turquie ne respecte pas le droit international. Cette déclaration de principe n'a rencontré que le mutisme de ses interlocuteurs soviétiques.

Autre question bilatérale traitée au cours des entretiens : le retour des communistes grecs réfugiés en U.R.S.S. après la guerre civile (1). A la chute des colonels en 1974, ils étaient quinze mille ; dix mille sont déjà rentrés en Grèce. M. Rallis, ministre des affaires étrangères, qui a reçu le président de l'Association des Grecs en U.R.S.S., a promis que son gouvernement ferait de son *mieux* pour régler les problèmes en suspens. Il reste encore trente mille réfugiés grecs dans l'ensemble de l'Europe de l'Est.

Le communiqué commun ne fait pas allusion à la coopération balkanique dont M. Caramanlis a pris l'initiative il y a quelques années. Mais les Grecs ont la conviction que les Soviétiques, au début très réticents à l'idée que leur allié bulgare allait participer à la première conférence balkanique, auraient levé leur objection. C'est en tout cas ce que M. Jivkov, chef de l'Etat bulgare, aurait indiqué à M. Caramanlis lors d'une récente rencontre à Corfou.

Sur les grands problèmes internationaux, le communiqué déclare que la Grèce et l'U.R.S.S. ont *« exprimé leur satisfaction »* pour la signature du traité SALT 2. Elles se sont prononcées pour un élargissement de la détente au domaine militaire et pour la conclusion d'un traité mondial sur le non recours à la force. Elles ont demandé le retrait des troupes israéliennes de tous les territoires arabes occupés en 1967, le respect des droits nationaux légitimes du peuple arabe de Palestine, et la reconnaissance de tous les Etats de la région à vivre en paix et en sécurité. Les deux pays ont d'autre part relancé plusieurs projets de coopération énergétique et *industrielle*. L'U.R.S.S. s'est engagée à doubler ses livraisons de pétrole qui passeront de 1,2 à plus de 2 millions de tonnes à partir de 1981, et à fournir *l'énergie électrique par l'intermédiaire* de la Bulgarie (300 millions de kilowatts-heures en 1982 et 1 milliard à partir de 1983). La vente de gaz naturel sera également *mise* à *l'étude*.

Enfin, la Grèce et l'U.R.S.S. ont relancé le projet d'une usine d'alumine évoqué lors de la visite de M. Rallis à Moscou en septembre *1978*. *Les Soviétiques* pourraient construire une usine d'une capacité de 600 000 tonnes d'alumine utilisant la bauxite grecque. Dans un premier temps, la production serait exportée vers l'U.R.S.S. à raison de 400 000 tonnes par an, et vers la Bulgarie (peut-être 200 000 tonnes par an), mais la Grèce pourrait, en se servant de la technologie soviétique, agrandir l'usine en fonction de ses propres besoins.

DANIEL VERNET.

(1) Il ne faut pas confondre ces réfugiés avec les trois cent mille citoyens soviétiques d'origine grecque.

Suisse

DÉCOUVERTE D'UNE NOUVELLE AFFAIRE D'ESPIONNAGE

De notre correspondant

Berne. — Les autorités helvétiques ont révélé jeudi 4 octobre la découverte d'une nouvelle affaire d'espionnage en faveur de la *Roumanie*. Selon un communiqué du ministère public, un couple roumain, établi dans les environs de Zurich sous une fausse identité, aurait travaillé pendant quinze ans pour les services de renseignements de son pays.

Parti en vacances l'année dernière en Roumanie, comme il l'avait déjà fait souvent, le couple n'a, depuis lors, plus donné de ses nouvelles. Une perquisition à son domicile a conduit les enquêteurs à découvrir du matériel de transmission qui avait été utilisé. D'après le ministère public, le départ pourrait être lié à la défection, l'année dernière, d'un officier supérieur des services roumains de renseignements qui était passé à l'Ouest.

D'autre part, le département des affaires étrangères a adressé une protestation aux autorités tchécoslovaques à la suite de l'expulsion, le 27 septembre, du consul de Suisse à Prague. Pour le gouvernement helvétique *« il est évident que la décision des autorités tchécoslovaques constitue une pure mesure de rétorsion »* après l'expulsion de Suisse quelques jours plus tôt du deuxième secrétaire de l'ambassade de Tchécoslovaquie à Berne, accusé d'espionnage.

JEAN-CLAUDE BUHRER.

LE 30e ANNIVERSAIRE DE LA R.D.A.

M. Brejnev affirme à Berlin-Est que le courage politique consiste à rechercher la paix

De notre envoyé spécial

Berlin-Est. — C'est en Hongrie, la moins rigide des démocraties populaires, que M. Brejnev était allé, du 30 mai au 1er juin, peu avant de se rendre à Vienne signer avec le président Carter les accords SALT 2. A l'heure où Moscou commence à douter de leur ratification, quelques jours après avoir accusé l'OTAN de *« jouer avec le feu »* en Europe, c'est à Berlin-Est que se trouve aujourd'hui le numéro un du bloc communiste, dans cette ville-symbole de la confrontation Est-Ouest, où il est arrivé jeudi 4 octobre à l'occasion du trentième anniversaire de la R.D.A. pour une *« visite officielle d'amitié »* de quatre jours.

Faut-il ne voir là qu'un hasard du calendrier ? On le saura sans doute mieux après le discours que prononcera le chef de l'Etat soviétique samedi, au palais de la République, aux côtés de M. Honecker. Mais l'imposant défilé militaire qui aura lieu dimanche matin et le rassemblement à Berlin de délégations de la majeure partie des Etats des forces alliées ou amies de Moscou confèrent déjà aux festivités de cet anniversaire le caractère d'une démonstration de force et d'unité du camp socialiste.

Outre les dirigeants des pays d'Europe de l'Est qui seront tous présents, à l'exception de M. Ceausescu, la capitale est-allemande recevra en effet des représentants de très haut niveau, du Vietnam (le général Giap) ; du Laos et du gouvernement de Phnom-Penh ; de l'O.L.P. (M. Arafat), et de plusieurs mouvements de libération africains ; de Cuba, de Yougoslavie, de Corée du Nord, d'Afghanistan, d'Ethiopie, du Mozambique et de nombreux autres pays du continent noir dans lesquels s'est développée l'influence est-allemande.

En attendant ces deux journées qui seront certainement éprouvantes pour lui, M. Brejnev a eu l'occasion jeudi de montrer que son état de santé ne l'empêchait nullement de remplir ses obligations. Malgré la faiblesse que trahissent sa démarche mécanique, ses traits fixes et son élocution incertaine, bravant le vent froid, c'est debout dans une voiture découverte, saluant la foule et ses innombrables portraits de petits gestes espacés, qu'il a remonté les rues de Berlin jusqu'à sa résidence du château de Niederschönhausen.

L'après-midi, M. Brejnev a participé, à la tête de la délégation de son pays (1), à un premier entretien soviéto-est-allemand dont il s'est dégagé une *« totale identité de vues sur toutes les questions abordées »*, notamment les plans de l'OTAN *« visant à ouvrir en Europe une nouvelle étape de la course aux armements »* (qui ont été *« sévèrement condamnés »*), la solidarité avec les peuples du Sud-Est asiatique en lutte contre *« l'hégémonisme »* et *« l'impérialisme »* et la nécessité de poursuivre la recherche des *« moyens les plus efficaces pour exploiter plus complètement les avantages de l'économie socialiste »*.

Cet entretien devait être suivi ce vendredi matin de la signature officielle d'un accord de coopération et de spécialisation industrielle pour la période 1980-1990.

En fin de journée, M. Brejnev a reçu des mains de M. Honecker deux distinctions qui lui avaient déjà été décernées par le passé : l'Ordre de Karl Marx et le titre de « Héros de la R.D.A. ». *« Il serait souhaitable,* a-t-il déclaré à cette occasion, *que tous ceux qui sont responsables de l'évolution des choses sur la scène internationale soient conscients que le courage politique ne consiste pas à aspirer à la rivalité et au conflit, mais à conduire la politique de paix et de bon voisinage sans fluctuatoins ni repli. »*

BERNARD GUETTA.

(1) M. Brejnev est notamment accompagné de MM. Gromyko, ministre des affaires étrangères ; Tchernenko, membre du bureau politique ; Tikhonov, premier vice-président du conseil des ministres, et Roussakov, secrétaire du comité central.

Tchécoslovaquie

Arrestation du sociologue Rudolf Battek

Prague (A.F.P.). — M. Rudolf Battek, membre du Comité pour la défense des personnes injustement poursuivies (VONS), a été arrêté lundi 1er octobre, à Prague, et pourrait être inculpé de « menées subversives », apprenait-on jeudi soir dans les milieux proches de la Charte 77. Ce sociologue de formation, et ancien membre du Conseil national tchèque, actuellement laveur de carreaux, avait déjà été arrêté le 29 mai dernier avec les autres membres du VONS, mais relâché quarante-huit *heures plus tard*, avec cinq de ses collègues. Il a été arrêté à la sortie de son travail : la police prétend avoir découvert sur lui un document critiquant l'Etat. En revanche, la perquisition à son domicile n'aurait révélé rien de compromettant, ajoute-t-on de même source.

Inquiété dès 1969 pour avoir réclamé publiquement une libéralisation du régime, il avait été condamné à trois ans et demi de prison en 1972 pour avoir rappelé à ses compatriotes qu'ils pouvaient s'abstenir lors des élections générales.

D'autre part, le VONS a annoncé que MM. Josef Adamek, Jan Krumphoic, Josef Vicek, ainsi que les Pères Frantisek Lizna et Rudolf Smahel avaient été inculpés de « commerce illicite » et maintenus en détention, à la *suite des opérations* de police déclenchées le 10 septembre dernier contre certains milieux catholiques. Cet été, un cheminot de vingt-sept ans, M. Jaroslav Tomek, a été gardé pendant un mois dans un asile psychiatrique pour avoir fait venir de Pologne des livres à caractère religieux.

Enfin, le VONS a fait savoir que l'écrivain Jaroslav Savrda, arrêté en septembre 1978, a été condamné par un tribunal d'Ostrava (Moravie), au mois d'août, à deux ans et demi de prison pour « diffusion d'imprimés hostiles à l'Etat ».

Merci, Henry !

(Suite de la première page.)

N'avez-vous pas, le 1er septembre dernier, en compagnie du général Haig, qui hier encore, commandait les forces de l'OTAN, déclaré dans un colloque organisé à Bruxelles par l'université américaine de Georgetown : *« Personne ne conteste que, durant les années 80, et peut-être même dès à présent, les Etats-Unis ne seront plus dans une situation stratégique qui leur permette de réduire à des niveaux tolérables une contre-attaque soviétique... Les Européens ne devraient pas, pour leur défense, compter uniquement sur le parapluie nucléaire américain... Si nous donnons aux Européens l'assurance d'une intervention, nous ne voudrions pas la mettre à exécution, car nous risquerions la destruction de la civilisation. »*

Voilà qui est *clair* — et, somme toute, simple et constant : on n'est jamais défendu que par soi-même. Nous nous rejoignons donc dans la même analyse et dans la même recommandation, après cinq années. Ma patience et mon espoir ont été récompensés.

Curieusement, au moment où vous abordiez de plain-pied ces vérités robustes, une nuée d'articles, de commentaires, de propositions ou de ballons d'essai, accaparaient l'attention du public sur la question fondamentale de notre défense. Toute personne un peu documentée se sera d'ailleurs aperçu que, circulant par des canaux divers, ces informations avaient une origine commune, américaine. Souvent même, la traduction du texte original était grossièrement faite. Des hommes aussi compétents dans ce domaine que MM. Sanguinetti et Buis, changeant leurs raisonnements de cap en cap, se sont ainsi mis à plaider pour une défense européenne, à base de coopération nucléaire franco-allemande. Devant les réactions suscitées, ils se sont demandé s'ils avaient été « manipulés », puis ont avancé qu'ils avaient joué les provocateurs pour démontrer l'irréalisme d'un tel projet. Démentis, mises au point, déclarations se sont succédé, à l'échelon officiel cette fois. Le ministre des armées, le ministre des affaires étrangères, le premier ministre, le président de la République à deux reprises, (sans parler des autorités allemandes) ont tour à tour nié que de nouvelles orientations aient été prises et que les conceptions de la France pour sa *défense nucléaire aient été changées*.

Si, dans ce domaine comme dans beaucoup d'autres, les résolutions étaient inébranlables, il n'y aurait nul besoin, semaine après semaine, d'affirmer qu'elles ne sont pas vacillantes ! Ainsi le sixième sous-marin nucléaire a pu être appelé « le sous-marin parlementaire » pour avoir été accordé par le président de la République, qui n'en voulait pas, à *un groupe de sa majorité* consentant en échange au vote du budget !

⁂

Mais peu importe si, d'une manière ou d'une autre, nous finissons par distinguer l'essentiel :

1) A tout instant, la politique américaine a lutté et souvent en conjonction avec les Russes, comme dans la campagne contre nos essais nucléaires, contre la création et le développement de la force nucléaire française. Le détour par l'Allemagne, à supposer qu'il soit possible, est la manœuvre d'esprits trop inventifs. Jamais l'effort fait par la France pour assurer sa défense nucléaire n'a été sincèrement accepté par les Américains. Toute offre de leur part de coopération technique ou stratégique véhicule avec elle une intention de prise de contrôle.

2) Le parapluie nucléaire américain assure la sécurité américaine, ce qui va de soi, et, de façon de plus en plus conditionnelle et vague, celle des pays de l'alliance atlantique. A ceux-ci, la *négociation nucléaire* entre les Russes et les Américains échappe totalement, et ils n'en sont informés que de loin et *a posteriori*.

L'alliance atlantique, 1949), qui traduisait à la *fois* la tutelle américaine et la protection assurée en échange, est devenue une réalité à demi vide : la protection n'existe plus, mais la *tutelle* demeure. C'est pourquoi il faudra que, tôt ou tard, la France se prépare à sortir d'une organisation aussi périmée et inéquitable.

3) Le seul élément de liberté dont dispose aujourd'hui l'Europe, c'est la liberté, l'indépendance de la France en matière nucléaire. Il n'en est point d'autre. Allons-nous renoncer même à cela ? Participer, serait-ce de loin, à la négociation SALT-3, par laquelle Russes et Américains visent à réduire, dans la zone médiane de l'Europe, les armements — conventionnels ou nucléaires — qui s'y trouvent sans entamer la protection de leur propre territoire, aboutirait à faire dépendre la défense de la France de la commodité et du contrôle du condominium russo-américain. De la même façon, accepter d'installer des armes atomiques françaises en Allemagne, accepter de tenir un créneau, à la frontière tchécoslovaque ou ailleurs, dans les plans dressés par l'OTAN, procéderait de la même légèreté. Nous n'avons aucune vocation à devenir les *fantassins*, même *atomiques* de l'Amérique en Europe. Seule une force de *dissuasion*, indépendante des Russes et des Américains, peut éviter qu'ils ne choisissent l'Europe pour y régler leurs conflits savamment gradués.

4) L'effort atomique de la France n'est pas coûteux : 14 % de l'ensemble des crédits de la *défense* en 1980. Ce qui est coûteux, c'est, comme l'explique excellemment le général André Martin, d'avoir voulu *faire* « de *tout un peu* », *de n'avoir pas* choisi vraiment la dissuasion nucléaire, d'avoir perpétué à bien des égards l'armée de « grand-papa », pléthorique en cadres et en *effectifs*, et inadaptée à une défense moderne, reposant encore sur un système de « service militaire » d'une conception anachronique, et dont l'inutilité est camouflée par de multiples artifices, matériels et intellectuels. L'effort national s'épuise à faire fonctionner au ralenti une armée en sursis, mal équipée même dans les missions périmées où elle s'obstine à se cantoner. Voilà la *réalité*.

5) La défense nucléaire de la France va de pair avec une révision totale du schéma opérationnel de nos forces : c'est « une armée de métier » qui doit mettre en œuvre des moyens nucléaires de plus en plus élaborés comme le permettent, contrairement à ce qu'écrivent certains, nos finances, notre science et notre technologie. C'est *« une structure souple »*, adaptée au terrain, au milieu qui, de proche en proche, doit assurer la défense du territoire dans toute sa profondeur. Les Suisses l'ont compris depuis longtemps. Mais chez nous, on se méfie encore trop du citoyen pour lui confier le soin de défendre son canton, sa commune, son arrondissement, après qu'il a été formé à cette responsabilité par un service de quelques mois. Alors, faute de cet effort de lucidité et de confiance, la « défense opérationnelle du territoire » demeure une coquille de papier, désespérément vide.

⁂

Voilà quelques réalités que nous devrions méditer et affronter. Au lieu de préparer des troupes d'intervention, que nous n'arrivons pas à transporter nous-mêmes pour aller consolider quelques régimes africains branlants ! Au lieu de nous interroger sur « la bataille de l'avant » au côté de troupes « otanesques » qui ne savent pas ce que feraient, au bout de leur réflexion, les Américains...

Voilà, cher Henry Kissinger, ce que vos récents et salutaires propos (même s'ils étaient destinés seulement à peser sur la politique intérieure de votre pays) devraient désormais nous faire distinguer *sans ambiguïté*. Tout le monde chez nous aura compris, du plus petit au plus grand ; on l'espère. Merci, Henry.

MICHEL JOBERT.

A TRAVERS LE MONDE

Afghanistan

● UN APPEL POUR L'AFGHANISTAN. — Une vingtaine de Français *« ayant consacré une part importante de leurs activités »* à l'Afghanistan, expriment dans un texte qu'ils nous ont adressé, *« leur profonde inquiétude et leur déchirement... devant les événements qui ensanglantent ce pays depuis plus d'un an »*. *« Nul d'entre nous,* ajoutent-ils, *ne niera la nécessité criante qu'il y avait d'entreprendre, en Afghanistan, d'importantes réformes. Par contre, nous contestons la brutalité avec laquelle ces réformes sont appliquées. En outre, nous déplorons la suppression dans la vie politique de toute expression critique. Enfin, nous dénonçons la féroce répression dont est victime toute l'opposition aux dirigeants actuels... »*

★ Les Amis de l'Afghanistan, *c/o* librairie l'Asiathèque, *8, rue* Christine, Paris-6e.

Chili

● VINGT-DEUX OUVRIERS DU LIVRE ont entamé, le jeudi 4 octobre à Conception, une grève, la première qui soit légale depuis la chute du président Allende il y a six ans. En vertu de la nouvelle législation, entrée en vigueur en juillet dernier, les grèves sont autorisées pendant soixante jours après échec des négociations. Le nouveau code du travail stipule également que les ouvriers syndiqués concernés votent la grève à la majorité. Après soixante jours, les grévistes doivent reprendre le travail, ou perdre leur emploi. Les travailleurs de trente-six entreprises ne peuvent toutefois se mettre en grève. Cette interdiction touche les services publics tels que l'eau et l'électricité, les hôpitaux, les transports maritimes et terrestres, ainsi que la mine de cuivre de Chuquicamata. — *(Reuter.)*

El Salvador

● LE NOUVEAU GROUPE ARME DU BLOC POPULAIRE REVOLUTIONNAIRE (B.P.R.) occupe depuis le jeudi 4 octobre la cathédrale de San-Salvador et appelle la population à se soulever contre le gouvernement. La cathédrale avait été évacuée, jeudi matin, après les obsèques des quatre syndicalistes paysans dont les corps avaient été retrouvés aux abords d'une garnison militaire proche de San-Salvador. — *(A.F.P.)*

Italie

● Mme THATCHER, premier ministre britannique, qui fait une brève visite de travail en Italie, s'est entretenue avec son collègue italien, M. Cossiga, des problèmes agricoles de la Communauté européenne.

Pakistan

● LE GOUVERNEMENT PAKISTANAIS a interdit aux candidats du parti populaire pakistanais (P.P.P.) de l'ancien premier ministre Ali Bhutto de participer aux élections générales du 17 novembre prochain. Ces candidats, dont la fille du premier ministre exécuté, Mme Benazir Bhutto, avaient refusé de déposer une demande d'enregistrement auprès de la commission électorale conformément à une nouvelle loi électorale dont cette formation conteste les dispositions. « L'alliance nationale pakistanaise ayant également refusé de se faire enregistrer, ce sont les deux principaux partis politiques pakistanais qui seraient de ce fait exclus de la prochaine consultation. — *(A.F.P., A.P.)*

Tunisie

● DES ELECTIONS LEGISLATIVES auront lieu le 4 novembre pour la désignation de cent vingt et un députés au lieu de cent douze précédemment. Pour la première fois, les électeurs tunisiens auront, par le jeu d'une réforme du code électoral *(le Monde* du 2 août), la possibilité de choisir leurs députés au sein d'une liste contenant un nombre de candidats égal au double des sièges à pourvoir. — *(A.F.P.)*

● ERRATUM. — Une coquille typographique nous a fait écrire, dans l'article consacré à la réunion de la grande commission franco-soviétique *(le Monde* daté du 4 octobre, page 4) : *« Alors que les Soviétiques ont ralenti leurs commandes aux pays occidentaux, par suite de leurs difficultés économiques* (...), *les Français n'ont pas été favorisés par rapport à leurs concurrents »*. Il fallait lire : *« défavorisés »*.

مكرر من الاصل

« L'autre Allemagne », trente ans après

II. — Contre-modèle à l'« impérialisme de Bonn » ?

Dans son premier article (« le Monde » du 5 octobre), Manuel Lucbert a montré les résultats obtenus en trente ans d'existence par la République démocratique allemande et les obstacles — économiques et politiques — qui empêchent un épanouissement véritable de la société du socialisme « à ciel ouvert » de M. Honecker.

De notre envoyé spécial MANUEL LUCBERT

Berlin-Est. — Pour un citoyen de la République fédérale, les fastes déployés en R.D.A. à l'occasion du trentième anniversaire de la fondation de cet Etat doivent avoir quelque chose à la fois de naïf et d'outrancier, et en tout cas d'inhabituel. Lorsqu'en mai il y a eu l'anniversaire de l'adoption de la Loi fondamentale à Bonn (l'équivalent, en Allemagne de l'Ouest, de notre Constitution), il n'est venu à l'idée de personne de rassembler autour de M. Schmidt les chefs du monde occidental et encore moins d'organiser, sur les bords du Rhin, une parade militaire.

L'existence de la République fédérale d'Allemagne n'est pas conçue par ses dirigeants et n'est pas ressentie par ses habitants comme un exploit ou une conquête qu'il s'agit de défendre quotidiennement contre toutes sortes d'ennemis, les uns déclarés, les autres aussi obscurs que mal intentionnés. En l'occurrence, le sentiment populaire rejoint la théorie (la fiction, diront certains) juridique : l'Etat ouest-allemand est le continuateur, l'héritier du Reich dans ses frontières du 31 décembre 1937, c'est-à-dire avant les annexions territoriales de Hitler. En un mot, il perpétue et incarne l'idée de l'Allemagne.

Aussi approximative que soit *historiquement cette conception* et aussi confus que soit parfois ce sentiment, ils n'en présentent pas moins l'avantage d'offrir, à peu de frais, les bases d'une identité, voire d'un consensus, à la *société ouest*-allemande. Un *son*dage réalisé le mois dernier pour la deuxième chaîne de la télévision en R.F.A. indique que pour 57 % des personnes interrogées *« l'Allemagne, c'est la République fédérale »*, pour 27 % seulement, *« C'est la R.F.A. plus la R.D.A. »* et pour 11 %, le territoire de l'ancien Reich (5 % d'indécis).

Une fascination

Il en va tout autrement en R.D.A. Une autre enquête réalisée en 1970-1971, cette fois par l'institut de sondage d'opinion auprès du comité central du S.E.D. (P.C. est-allemand), avait donné le résultat suivant : 75 % des jeunes interrogés dans les tranches d'âge allant de seize ans à vingt-cinq ans se considéraient d'abord comme des Allemands et ensuite seulement comme des citoyens de la R.D.A. (1). Les mentalités ont-elles beaucoup évolué depuis ? La République fédérale continue d'exercer une grande fascination sur de larges secteurs de la population de l'Est. Surtout sur les jeunes, séduits par la plus grande liberté de la vie sociale (musique, voyages, possi*bilités d'expression) et un niveau* de vie nettement supérieur (salaire moyen deux à trois fois plus élevé), même si certains chatoiements paraissent parfois artificiels.

L'opinion publique n'a plus connaissance aujourd'hui de la fuite de citoyens de l'Est vers l'Ouest que lorsque celle-ci revêt un *caractère particulièrement* spectaculaire, comme ce fut le cas dernièrement de ces deux familles qui ont franchi la frontière à bord d'une montgolfière de fortune. En fait, le nombre de passages illégaux vers la R.F.A. s'est élevé, l'an dernier, à 1 885 et en 1977 à 1 816. Cette constance d'une année sur l'autre est un peu trompeuse : le mur de Berlin et la ligne de démarcation entre les deux Etats étant devenus de plus en plus hermétiques, et le contrôle sur les autoroutes de transit ayant fait des progrès, le nombre des fuites par ces voies-là a diminué de près de moitié de 1977 à 1978. En revanche, un nombre plus grand de citoyens de la R.D.A. ont choisi de passer en R.F.A. à travers un pays tiers, généralement socialiste (Hongrie, Bulgarie). A cette émigration illégale s'en ajoute une autre parfaitement légale et dont profitent chaque année depuis 1974 de 8 000 à 10 000 personnes.

L'intégration des habitants de la R.D.A. en République fédérale est facilitée par le fait qu'ils obtiennent automatiquement et sans délai la citoyenneté ouest-allemande. Il s'agit là d'une conséquence pratique de la conception juridique consistant à considérer comme non définitive, jusqu'à la signature d'un traité de paix, la division de l'Allemagne. C'est sur cette base que se fonda pendant longtemps, jusqu'au début de l'Ostpolitik de Bonn, la fameuse « *doctrine Hallstein* » affirmant la prétention de la République fédérale à parler au nom de toute l'Allemagne.

De cette période de non-reconnaissance par la communauté internationale et de la comparaison des potentiels économiques, la R.D.A. conserve vis-à-vis de la R.F.A. le complexe de David par rapport à Goliath. Ayant abandonné depuis une dizaine d'années tout projet d'une communauté *panallemande*, les *dirigeants de* l'Etat communiste s'efforcent au contraire d'accuser toujours plus les différences avec le voisin de l'Ouest. Leur « *politique allemande* » peut se résumer en trois *points : d'abord profiter, surtout* financièrement dans la phase actuelle, de la détente, tout en combattant énergiquement les risques de déstabilisation intérieure qu'elle pourrait entraîner ; *ensuite, noircir délibérément* le tableau de la situation en République fédérale en menant une campagne idéologique incessante et sans merci ; enfin, favoriser le sentiment « national » des citoyens de la R.D.A. en le fondant sur une double tradition : celle du mouvement ouvrier allemand, riche en figures illustres, à commencer par celles de Marx et d'Engels, et celle de la pensée humaniste et « *progressiste* » de Thomas Muentzer à Albert Einstein en passant par Lessing et Goethe.

Cette recherche de racines historiques destinée à renouveler le sentiment d'identification au passé de l'Allemagne sur des bases idéologiques marxistes réserve parfois des surprises. De par sa situation géographique, la R.D.A. ne peut ignorer complètement le phénomène politique que *fut la Prusse*. On a *un peu trop* tendance, en France, à assimiler l'Allemagne communiste à une « Prusse rouge ». En réalité, pour diverses raisons, la comparaison n'est pas en tous points soutenable. *D'abord, parce que, en* théorie du moins, les dirigeants de la R.D.A. ne peuvent endosser le militarisme prussien, encore que la militarisation poussée de la société est-allemande et l'in*fluence croissante des « experts »* de l'armée populaire nationale dans certains pays du tiers-monde prouvent que certaines traditions ont la vie dure.

Mais aussi parce que, contrairement à une idée fort répandue, la Prusse, dans son époque « classique », au dix-huitième siècle, fut une construction étatique exemplaire, caractérisée par l'indépendance de sa justice, sa tolérance religieuse, son administration incorruptible et son système d'éducation avancé (2).

Des figures du passé

Il n'empêche que, dans ce passé prussien, les dirigeants est-allemands ont cherché des figures intégrables par l'idéologie, et ils les ont trouvées. Qu'ils aient jeté leur dévolu sur le réformateur militaire que fut le général Scharnhorst (1755-1813), dont l'histoire a notamment retenu qu'il avait favorisé l'accès de l'épaulette aux roturiers et supprimé les châtiments corporels, passe encore. Il est déjà plus étonnant d'apprendre que le chef de l'organisation du parti à Berlin-Est a déposé, le 29 septembre dernier, une couronne de fleurs au pied du monument du très conservateur comte Yorck von Wartenburg (1759-1830). Mais c'est sans doute parce que, après avoir combattu avec Napo*léon, il passa de son propre* fait aux côtés des Russes et retourna ses armes contre l'allié de la veille, que ce hobereau prussien est aujourd'hui considéré en R.D.A. comme un précurseur de l'« armée populaire » (3).

Trouver des modèles dans le passé n'est donc pas toujours tâche facile. Mais ce n'est guère plus aisé dans le présent. En aucun cas, ceux-ci, telle est la seule certitude, ne peuvent se trouver en République fédérale. A lire la presse de Berlin-Est, l'Allemagne occidentale est l'incarnation du mal absolu. En toute occasion, l'influence pernicieuse de l'« impérialisme » de Bonn est dénoncée : collusion avec la SAVAK de l'ancien chah d'Iran, présence de mercenaires ouest-allemands aux côtés de *Somoza, commerce* fructueux avec l'Afrique du Sud, tout est bon pour faire de la République fédérale le suppôt de la pire réaction.

La pratique des *Berufsverbote* (interdictions professionnelles) est évidemment une cible de choix. Ne lésinant pas sur les moyens, les organes d'information est-allemands les comparent aux discriminations raciales ou familiales mises en vigueur par les nazis. Ils *oublient opportunément qu'en* R.D.A. nombre de fonctions sont exclusivement réservées aux membres du P.C., lesquels se distinguent du reste de la population par le port à la boutonnière du veston d'un insigne connu de tous. Le tableau excessivement noir dressé quotidiennement de la *société ouest-allemande* est d'autant plus surprenant que celle-ci est dirigée depuis dix ans par un gouvernement dominé par les sociaux-démocrates avec lesquels le mouvement communiste, *comme ce fut le cas à la conférence* de Berlin en 1976, appelle régulièrement à s'allier.

La peur de la contagion

Mais il y a loin des résolutions de congrès à la réalité. Aujourd'hui comme hier, le mot de Walter Ulbricht, l'un des pères fondateurs de la R.D.A., faisant des sociaux-démocrates les plus dan*gereux adversaires des communistes*, reste valable pour les dirigeants est-allemands. La contagion du socialisme démocratique est l'un des dangers de la détente qu'il convient de combattre, nous disait un fonctionnaire du ministère des affaires étrangères à Berlin-Est en pensant aux prochaines élections au Bundestag.

« *Nous préférerions concrétiser le contenu des accords avec ceux, en R.F.A., avec qui nous les avons signés, plutôt qu'avec ceux qui les ont combattus depuis le début. Mais il ne faut pas se faire d'illusions : le monde continuera à tourner avec un chancelier Strauss. Strauss est un revanchard, ce n'est pas un fasciste.* »

Autre menace à écarter, celle que représente l'activité des journalistes ouest-allemands, en particulier des correspondants de la télévision. Les programmes des deux chaînes de la République fédérale pouvant être captés sur la majeure partie du territoire de la R.D.A. On imagine la crainte dans laquelle vivent les responsables de l'Est devant les effets de telle ou telle émission ou déclaration. Au printemps dernier, on eut même le sentiment que cette question était devenue le problème numéro un de politique intérieure à Berlin-Est. Inquiètes de la facilité de parole qu'avaient ainsi certains écrivains critiques ou d'autres contestataires, les autorités durcirent brus*quement les conditions* de travail des journalistes étrangers. Toute interview en R.D.A. est désormais soumise à autorisation préalable.

Le renforcement, en juin, du caractère répressif du code pénal est inspiré des mêmes préoccupations. Ainsi, trente ans après sa naissance, la R.D.A. n'a pas réussi à élaborer un contre-modèle séduisant à opposer à la République fédérale, ni à se débarrasser à l'égard de celle-ci d'une attitude défensive. Nos dirigeants, disait récemment l'écrivain Stefan Heym, nous expliquent toujours que nous sommes à la frontière de deux mondes et que nous devons être pour cette raison particulièrement vigilants. Mais, ajoutait-il, « *ce qui est valable pour nous l'est aussi pour ceux d'en face. Pourquoi donc devrions-nous être les seuls à avoir peur ?* »

Prochain article :

UNE PLUS LARGE ASSISE INTERNATIONALE

---

(1) *Der Spiegel*, 1er octobre.

(2) Sebastian Haffner, *Preussen ohne Legende*.

(3) Le hasard a voulu qu'un Yorck von Wartenburg soit impliqué dans le putsch du 20 juillet 1944 contre Hitler. S'inspirant librement de cette figure dans sa nouvelle *Der Leutnant Yorck von Wartenburg*, l'écrivain Stefan Hermlin fait rejoindre à son héros les lignes russes. C'est un récit, écrit-il en guise de justification « *non pas sur l'histoire allemande, mais sur une possibilité allemande* ».

Le Monde

politique

LES DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE SUR LA FISCALITÉ DIRECTE LOCALE

La taxe professionnelle sera basée sur la valeur ajoutée

Jeudi 4 octobre, l'Assemblée nationale poursuit l'examen du projet de loi portant aménagement de la fiscalité directe locale.

Dans la discussion générale, M. RAYMOND (P.S., Haute-Garonne) déclare que le groupe socialiste a abordé la discussion en commission du projet avec les meilleures intentions, mais qu'il a vite « *déchanté* » car « *les dés étaient pipés* ». Il explique : « *On nous demande de régler le problème des finances avant d'avoir examiné la question du partage des responsabilités entre les collectivités locales et l'Etat.* »

M. MAISONNAT (P.C., Isère) conteste l'assertion selon laquelle les élus locaux auraient « *une mentalité d'assisté* ». Il explique: « *Les transferts de charges ont été tels, la diminution des subventions a été si forte, que maintenant les réalisations des communes servent à alimenter les caisses de l'Etat par le biais de la T.V.A. La coopération intercommunale est nécessaire*, ajoute-t-il, *mais elle ne s'accommode pas de tentatives de regroupements suscités ou autoritaires.* » « *C'est d'ailleurs*, précise le député communiste, *ce qui motive notre opposition aux attributions directes de ressources aux organismes intercommunaux.* »

M. VOILQUIN (U.D.F., Vosges) se déclare opposé à la possibilité d'octroyer aux communes la faculté d'exonérer de la taxe professionnelle une entreprise nouvelle s'installant sur leur territoire.

« *Si nous en sommes arrivés là*, déclare M. ROLLAND (R.P.R., Allier), *c'est parce que les techno-cliniciens des ministères, armés de leurs scalpels dont ils ne contrôlent pas suffisamment les funestes effets, n'ont pas pris les précautions les plus élémentaires pour que l'application de la précédente loi n'offre pas l'exemple le plus patent d'injustice.* »

Il faut veiller à réduire les inégalités entre communes riches et communes pauvres, entre villes et campagnes, observe M. COUEPEL (U.D.F., Côtes-du-Nord), « *mais réduction des inégalités ne veut pas dire uniformisation* ». Posant le problème de la compétence et de la formation des élus locaux, il note qu'une commune « *se gère comme une entreprise* », ce qui implique « *compétence et savoir-faire* ».

M. SERGHERAERT (non-inscr., Nord) souligne que les spécialistes avouent eux-mêmes ignorer toutes les conséquences des mesures qu'ils proposent.

M. GANTIER (U.D.F., Paris) estime qu'il faut se référer à deux principes simples : « *Le premier*, indique-t-il, *est que le prélèvement fiscal doit être proportionnel aux ressources disponibles ; le second qu'il faut tout faire pour préserver la concurrence, condition de la survie et du développement de l'économie.* »

M. ALAIN RICHARD (P.S., Val-d'Oise) déclare que, pour le groupe socialiste, « *il faut conserver un impôt local direct sur les entreprises et un impôt qui relève notamment, quant à son taux, de la responsabilité des assemblées locales* ». Comme base d'imposition à la taxe professionnelle, il souhaite retenir « *le profit ou la marge brute d'autofinancement*, car, indique-t-il, *ces valeurs économiques, outre qu'elles sont plus significatives du potentiel de l'entreprise que la valeur ajoutée, ont le mérite d'être plus difficiles à éluder* ». Il ajoute que le choix de la valeur ajoutée comme base d'imposition présente des risques pour les industries de main-d'œuvre.

Pour M. REVET (U.D.F., Seine-Maritime), il conviendrait d'envisager dès maintenant, « *sinon le plafonnement, du moins la modération d'une taxe qui atteint des taux insupportables* ». Il propose de reverser aux communes « *où logent les travailleurs la part représentée par les salaires dans le calcul de la taxe professionnelle* ».

M. SUDREAU (app. U.D.F., Loir-et-Cher) indique qu'il ne comprend pas pourquoi « *on continue à sous-estimer le rôle économique des collectivités locales* ». Celles-ci, ajoute-t-il, « *peuvent, si on leur en laisse les moyens, soutenir l'activité économique du pays. Or elles ne drainent que 17 % de la masse fiscale globale. Elles ne joueront donc pleinement leur rôle économique que si l'on opère une meilleure répartition de cette masse entre l'Etat et les collectivités locales. Le projet ne résout aucunement ce problème fondamental* ». Il observe par ailleurs : « *Comment parler de démocratie locale si l'on continue à obliger les élus à voter leur budget sans connaître leurs recettes ?* »

M. AURILLAC (R.P.R., Indre), *président de la commission spéciale*, estime que la législation actuelle est « *vermoulue dans ses fondements et incohérents dans ses superstructures* ». Il propose d'étaler sur dix années le plein effet du changement d'assiette de taxe professionnelle, « *en hausse comme en baisse* ». « *Ainsi*, ajoute-t-il, *éviterons-nous les à-coups brutaux de 1976* ». Rappelant que les budgets des collectivités locales ont atteint 150 milliards de francs en 1978, soit le tiers du budget de l'Etat, il réfute une « *prétendue contradiction* » entre le libre développement des collectivités locales, projet actuellement en discussion devant le Sénat, et l'encadrement de leurs finances, parce que, indique-t-il, « *la limitation des excès ne constitue pas plus pour les collectivités locales que pour les entreprises ou les particuliers, une entrave à une légitime liberté* ».

M. DUBEDOUT (P.S.) : des spectateurs muets et ne comprenant rien

Répondant aux orateurs, M. PAPON, ministre du budget, déclare que la réforme a pour but de mettre en place « *un système fiscal moderne* » et affirme, d'autre part, qu'il n'y aura « *aucun transfert de charges qui ne soit accompagné d'un transfert de ressources* ». Le ministre du budget indique que « *les concours de l'Etat aux collectivités locales augmenteront de 16 % en 1980, ce qui permettra peut-être aux communes d'alléger la pression fiscale* ». Abordant le problème de l'évolution des dépenses des communes, il déclare : « *Je préfère l'autonomie des communes, qui manifeste leur libre détermination, de la tutelle, que nous nous employons à éliminer.* » Il manifeste ensuite son opposition à une péréquation départementale des ressources exceptionnelles car, dit-il, « *c'est un cadre trop étroit pour procéder à une redistribution des ressources* ». Il ajoute : « *Je suis encore plus opposé à l'idée de départementalisation du solde de péréquation, car ce serait le plus sûr moyen d'instituer des disparités.* »

Défendant une motion de renvoi en commission, M. DUBEDOUT (P.S.) estime que « *nombre de députés n'ont aucune chance de saisir la discussion des articles du projet* » et qu'il n'est « *pas sérieux de s'engager dans cette discussion comme des spectateurs muets ne comprenant rien* ».

M. Aurillac affirme qu'il est souhaitable que la commission mette fin le plus rapidement possible à ses travaux. Le ministre du budget observe de son côté qu'il n'est pas dans l'intérêt des communes « *de continuer à vivre dans la confusion, l'incertitude et le provisoire* ».

L'Assemblée repousse alors le renvoi du texte en commission.

Dans la discussion des articles, les députés examinent celui qui concerne l'assiette de la taxe professionnelle, l'examen des articles précédents ayant été différé. Sur l'amendement du gouvernement précisant que la taxe professionnelle aura pour base la valeur ajoutée « *à compter d'une date qui sera fixée par une loi ultérieure* », M. Papon explique que ce délai est justifié par les simulations dont il faudra attendre les résultats pour fixer définitivement le principe et les modalités de la réforme. Il donne ensuite une définition de la valeur ajoutée : « *Celle-ci*, indique-t-il, *est égale à l'excédent de la production de l'exercice sur les consommations intermédiaires (travaux, fournitures et services extérieurs, frais de transport et de déplacement, frais divers de gestion). La production de l'exercice*, poursuit-il, *est égale à la différence entre la vente et les achats corrigée de la variation des stocks. Pour les contribuables imposés au forfait*, ajoute M. Papon, *il est proposé de réduire forfaitairement cette production de 20 % pour tenir compte des consommations intermédiaires qui, du point de vue fiscal, n'ont pas à être comptabilisées.* »

M. VOISIN (R.P.R.), rapporteur de la commission spéciale, rappelle que cet article est la « *clé de voûte* » de toute la réforme. M. FRELAUT (P.C.), craint de son côté que le « *capital* » ne soit pas visé par la valeur ajoutée. M. RICHARD (P.S.) explique que rien n'obligera le gouvernement à déposer un nouveau texte pour tenir compte des conséquences que les simulations feront apparaître. « *Nous avons des chances très réduites*, ajoute-t-il, *de constater la venue au monde de cette réforme fiscale.* » *Le député socialiste* demande qu'il soit précisé qu'à la date du 1er janvier 1982 la nouvelle base de la taxe professionnelle entrera en vigueur.

Allégement de la cotisation des petites entreprises

L'Assemblée s'oppose à cette demande et adopte la proposition du gouvernement concernant la base valeur ajoutée. Elle adopte ensuite un amendement du gouvernement dont le but est d'alléger la cotisation des entreprises de dimensions modestes, et qui institue une décote progressive en fonction de la valeur ajoutée. Il est ainsi décidé que la base d'imposition de l'entreprise est réduite de 50 % lorsqu'elle est inférieure à 50 000 francs, et d'une décote lorsqu'elle est comprise entre 150 000 francs et 400 000 francs. « *La décote est égale au sixième de la différence existant entre 400 000 francs et la valeur ajoutée de l'entreprise. Les chiffres de 150 000 francs et 400 000 francs*, est-il précisé, *sont actualisés chaque année en fonction de l'évolution des bases de la taxe professionnelle constatées au niveau national.* »

M. PAPON présente un article additionnel qui permet de localiser « *séparément et correctement* » les deux composantes principales de la valeur ajoutée que sont les salaires, d'une part, les amortissements, d'autre part. Il s'agit, indique-t-il, « *non plus d'une clé de répartition aboutissant à de nouveaux principaux fictifs, mais d'une localisation directe de la valeur ajoutée* ». Cet article comprend les dispositions suivantes : « *Dans le cas d'une entreprise à établissements multiples soumise à un régime d'imposition d'après le bénéfice réel, les bases de chaque établissement comprennent : 1) les frais de personnel afférant à cet établissement ; 2) le prix de revient des immobilisations qui y sont situées ; affecté du taux moyen d'amortissement pratiqué par l'entreprise. Le solde de la valeur ajoutée de l'entreprise est réparti entre les établissements au prorata des deux éléments ci-dessus. Dans le cas d'une entreprise à établissements multiples soumise à un régime forfaitaire d'imposition, les bases d'imposition du redevable sont réparties entre les communes d'implantation au prorata du chiffre d'affaires réalisé dans chacune d'elles.* » Mis aux voix, l'article additionnel du gouvernement est adopté.

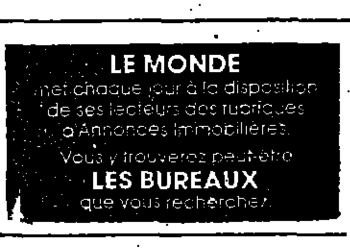
M. DUBEDOUT observe : « *Il serait cruel de demander à ceux qui viennent de voter sur quoi ils ont voté.* »

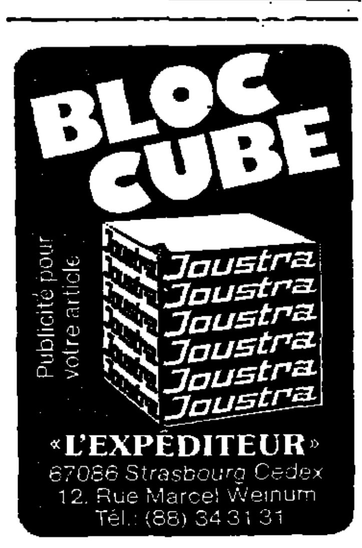
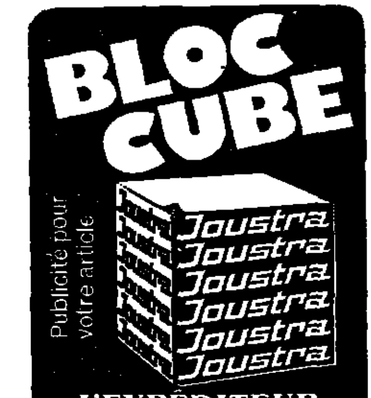
En séance de nuit, l'Assemblée décide que l'année où la valeur ajoutée devient la base de la taxe professionnelle, une valeur de référence est calculée pour chaque contribuable. Cette valeur est égale à la base de l'année précédente multipliée par le rapport constaté dans la commune entre le total des nouvelles bases et celui des anciennes. La base retenue au titre de la première année d'imposition de la valeur ajoutée, est-il précisé, est égale à la valeur de référence augmentée ou diminuée, selon le cas, d'un cinquième de l'écart entre ces deux valeurs. Pour chacune des quatre années ultérieures, il est procédé à un ajustement supplémentaire d'égal montant.

Les députés décident ensuite, qu'à partir de la date d'application de la loi (qui dépend de celle à laquelle le rapport sur les simulations aura été déposé), les conseils généraux, les conseils des communautés urbaines et les instances délibérantes des organismes de coopération intercommunaux dotés d'une fiscalité propre votent chaque année les taux des taxes foncières, de la taxe d'habitation et de la taxe professionnelle. « *Ils peuvent faire varier les taux des quatre taxes appliquées l'année précédente : soit dans la même proportion ; soit dans des proportions différentes, en vue de les rapprocher du taux communal moyen constaté l'année précédente dans le département* (1), *le taux de la taxe professionnelle*, est-il précisé, *ne peut excéder celui de l'année précédente corrigé de la variation du taux moyen des taxes foncières et de la taxe d'habitation pondéré par l'importance respective des bases de ces taxes pour l'année d'imposition.* » Toutefois, décide l'Assemblée, en ce qui concerne les communes et les départements, lorsque le taux de la taxe professionnelle ainsi déterminé est inférieure à la moyenne constatée pour cette taxe l'année précédente dans l'ensemble des collectivités de même nature, il peut faire l'objet d'une majoration, au plus égale à 5 %, dans la limite de ladite moyenne. Enfin, en cas de création d'un groupement de communes doté d'une fiscalité propre, « *le rapport entre le taux de la taxe professionnelle et le taux moyen pondéré des trois autres taxes au niveau du groupement doit être égal, la première année, à celui constaté l'année précédente dans l'ensemble des communes membres.* »

LAURENT ZECCHINI.

(1) Jusqu'à l'entrée en vigueur de la nouvelle loi (1982 théoriquement), prenant la valeur ajoutée comme assiette de l'impôt, le système actuel de « répartition » sera maintenu.





L'EXAMEN DU BUDGET

La commission des finances repousse le barème de l'impôt sur le revenu

La commission des finances de l'Assemblée nationale a repoussé, jeudi 4 octobre, l'article 2 *(barème de l'impôt sur le revenu)* du projet de loi de finances pour 1980, qu'elle avait précédemment réservé (*le Monde* du 4 octobre). MM. Robert-André Vivien (R.P.R.), président de la commission, et Fernand Icart (U.O.F.), *rapporteur général*, ont présenté un amendement qui avait été négocié avec le gouvernement et qui tendait à relever de 10 % les deux premières tranches du barème et de 9 % la troisième, à partir de 2 000 francs à 2 300 francs la réduction dont bénéficient les salariés disposant d'une seule part de quotien familial et de revenu correspondant au SMIC, et à compenser les pertes de recettes, qui auraient été ainsi entraînées, par une majoration de la taxe sur les véhicules des sociétés. Cet amendement a été rejeté par la commission.

Les commissaires ont adopté, en revanche, un amendement de M. Gilbert Gantier (U.O.F.) tendant à permettre le rattachement des enfants mariés au foyer fiscal des parents, *cela pour* les deux conjoints, chaque foyer bénéficiant pour moitié de la réduction d'impôt actuellement prévue. La commission a adopté également un amendement de M. Icart visant à passer à 2 400 francs, la réduction consentie aux contribuablels qui perçoivent l'équivalent du SMIC, la compensation étant assurée par une augmentation du droit de garantie applicable aux métaux précieux. Enfin, un amendement de M. Lucien Neuwirth (R.P.R.), *tendant à suspendre*, du 1er janvier 1980 au 31 décembre 1981, la taxe sur les plus-values s'appliquant aux opérations immobilières, lorsque le montant des transactions est immédiatement réinvesti dans des constructions *neuves à caractère industriel au* d'habitation, a aussi été adopté. L'article 2 ayant été supprimé, ces trois amendements devront être réexaminés ultérieurement.

La commission a d'autre part adopté un amendement de M. Marette (R.P.R.) tendant à obliger le gouvernement à soumettre chaque année au vote du Parlement le budget social de la nation, selon des conditions qui devront être présentées au Parlement dès le début de la prochaine session.

La commission avait adopté auparavant, à l'article 11 du projet, l'amendement de M. Robert-André Vivien et des autres commissaires R.P.R., tendant à exonérer les motocyclistes de moins de 8 chevaux fiscaux (750 cm3) de la nouvelle taxe sur les véhicules à moteur.

● *Dix députés non inscrits* viennent de constituer à l'Assemblée nationale un groupe de réflexion et de proposition intitulé Femme et Enfant. Créé à l'initiative de Mme Florence d'Harcourt (Hauts-de-Seine), ce groupe est composé de MM. André Audinot (Somme), Jean Baridon (Rhône), Jean-Louis Beaumont (Val-de-Marne), Jean-Guy Branger (Charente-Maritime), Michel Delprat (Yonne), Jean Fontaine (la Réunion), Philippe Malaud (Saône-et-Loire), Roch Pidjot (Nouvelle-Calédonie) et Maurice Sergheraert (Nord). Dix personnalités non parlementaires participeront à leurs travaux.

● *En souvenir d'Edmond Michelet.* — Une place « Edmond-Michelet » sera inaugurée le 15 octobre à Paris par M. Jacques Chirac. Elle occupe une partie du plateau Beaubourg en face du Centre Pompidou.

Pour cette inauguration, le maire de Paris aura à ses côtés MM. Louis Terrenoire, ancien ministre, et Pierre Marthelot, *président de l'association* « Les compagnons de la fraternité Edmond-Michelet » (67, rue du Bac, 75007 Paris).

AU SÉNAT

Les fonctionnaires communaux auront un statut proche de celui de la fonction publique

Le Sénat a examiné jeudi après-midi 4 octobre et jusqu'à une heure avancée de la nuit le titre IV du projet de loi pour le développement des responsabilités locales. Premier orateur, M. MICHEL GIRAUD, sénateur R.P.R. du Val-de-Marne, président du conseil régional d'Ile-de-France, voudrait que le libellé même de ce titre : « Amélioration du statut du personnel communal », devienne le suivant : « Création d'une fonction publique locale ». Ce changement souligne l'ampleur de la réforme souhaitée par lui et que traduiront de nombreux amendements au cours du débat. « *Ce titre IV*, déclare-t-il, *m'apparait le plus faible, le plus incomplet du projet de loi. A côté des deux cent soixante mille agents titulaires soumis au statut inspiré par celui de la fonction publique, existe un foisonnement de statuts catégoriels. En créant une commission des emplois supérieurs, en reconnaissant le caractère de fonctionnaire aux agents titulaires des communes, on améliore l'état présent, mais il nous faut aller beaucoup plus loin.* »

Les sénateurs examinent ensuite plusieurs articles additionnels déposés et défendus par MM. EBERHARD (Seine-Maritime) et OOGHE (Essonne), au nom du groupe communiste. Ces articles, inspirés d'une proposition du loi du P.C. instituent eux aussi un véritable statut de la fonction publique locale coiffée d'un conseil supérieur des collectivités locales, lequel serait doté d'un pouvoir réglementaire.

Le rapporteur de la commission des lois, M. DE TINGUY (Union centr., Vendée) et le secrétaire d'Etat à l'intérieur, M. BECAM, opposent « l'exception d'irrecevabilité » à la réforme ainsi proposée, qui empiéterait, disent-ils, sur les prérogatives du Parlement et du gouvernement. M. Bécam estime, d'autre part, qu'une telle réforme ne respecterait pas la parité entre fonction publique d'Etat et fonction publique communale.

Plusieurs amendements socialistes, défendus par M. SERUSCLAT (P.S., Rhône) et allant dans le même sens sous des modalités différentes, sont à leur tour déclarés irrecevables ou sont repoussés. Ils tendaient à instituer un établissement public national régissant et garantissant les droits du personnel communal. Cet organisme se serait substitué au ministère de l'intérieur pour la définition des règles fixant les droits et devoirs de ce personnel qui comprend environ 346 000 titulaires, 155 000 non-titulaires, et 28 000 agents assimilés.

Sur proposition du rapporteur, le Sénat décide de donner aux agents titulaires « la qualité de fonctionnaire communal ».

Un ample débat s'engage ensuite sur les amendements modifiés en cours de séance, retirés ou sous-amendés, et dont l'objet essentiel, selon la définition du rapporteur M. de Tinguy, est « *d'aligner autant que possible le statut du personnel communal sur celui de la fonction publique* ».

Les fonctionnaires communaux étant répartis comme les fonctionnaires d'Etat entre les catégories A, B, C et D, le Sénat fixe que ces quatre catégories seront « *organisées en cadres d'emplois assurant le déroulement intercommunal des carrières* » et que « *les rémunérations allouées par les communes à leurs fonctionnaires sont égales aux rémunérations des fonctionnaires de l'Etat ayant des fonctions équivalentes* ». (Amendements de la commission des lois acceptés par le gouvernement.)

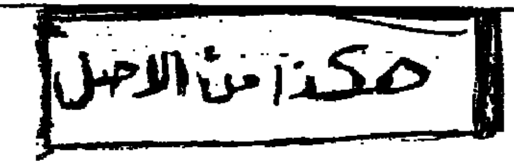
Le personnel communal pourra exercer ses droits syndicaux selon les « dispositions » que devront prendre les maires.

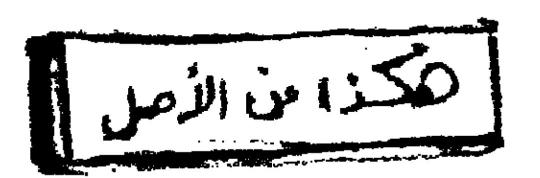
Les sénateurs se sont, en revanche, prononcés contre l'institutionnalisation des « cabinets » de maire dans les grandes villes. Cette reconnaissance d'un état de fait était demandée par MM. SERUSCLAT (P.S.) et EBERHARD (P.C.). Elle a été combattue par le secrétaire d'Etat, M. BECAM, et par MM. DAILLY (gauche dém., Seine-et-Marne) et JEAN-MARIE GIRAULT (R.I., Calvados), au nom de l'apolitisme qui doit caractériser la gestion municipale...

Au début de la séance de l'après-midi, le Sénat avait approuvé la convention internationale de télécommunications maritimes par satellites Immarsat. Quinze pays, dont les Etats-Unis, ont déjà ratifié cette convention. La première assemblée générale de l'organisation instituée par l'accord du 3 septembre 1976 se tiendra dans un mois. L'investissement de départ, a souligné M. BERNARD-REYMOND, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, s'élève à environ 180 *millions* de dollars pour les dix premières années, la part de la France étant de « quelque 28 millions de francs ». — A. G.

LA SESSION PARLEMENTAIRE EST « TRAGIQUEMENT ENGORGÉE » estime le premier ministre

M. Raymond Barre a reçu à déjeuner jeudi 4 octobre le président du Sénat, M. Alain Poher, les présidents des commissions permanentes et le rapporteur général de la commission sénatoriale des finances, M. Maurice Blin, sénateur des Ardennes (Union centriste). Ce dernier, en sortant de l'hôtel Matignon, a déclaré que « *le premier ministre estime que le calendrier de la session parlementaire est « tragiquement engorgé »*. Les textes jugés prioritaires sont le budget, le projet sur la fiscalité territoriale, celui sur l'aménagement des responsabilités des collectivités locales, sur les conditions de séjour des immigrés, le projet de loi sur l'interruption volontaire de grossesse et, enfin, les projets sur la sécurité sociale. Selon M. Blin, les sénateurs estiment qu'il leur sera difficile de voter au cours de cette session d'autres textes, notamment ceux concernant l'entreprise et la participation.





LA RÉORGANISATION DU R.P.R.

Un certain changement dans une certaine continuité

« Redonner à la France le rang auquel elle peut prétendre par sa vocation et son histoire » : tel est l'objectif que se fixe désormais M. Chirac et qu'il a énoncé à l'occasion de la publication, jeudi 4 octobre, de la nouvelle direction du R.P.R. (*le Monde* du 5 octobre). Le secrétaire général du mouvement gaulliste, M. Bernard Pons, a été plus explicite en précisant qu'avec ces nominations il ne fallait pas croire qu'une *« nouvelle ère »* s'ouvrait pour le R.P.R., bien qu'il ait admis que *« le simple fait de changer les hommes entraîne un changement de comportement ».* Enfin M. Claude Labbé, conseiller politique, a estimé que, *« s'il n'y avait pas une nouvelle ère, il y avait un nouveau départ ».*

Les gaullistes tentent ainsi de réaliser un certain changement dans une certaine continuité.

La détérioration de la situation économique et sociale, les difficultés que rencontre à Strasbourg la construction européenne, justifient, selon eux, les sombres prévisions qu'ils énoncent depuis des mois. Convaincus que l'opinion publique prend progressivement conscience qu'ils ont eu raison trop tôt, ils ne comptent pas maintenant rectifier leur diagnostic antérieur. En revanche, ils se disent résolus à changer d'attitude pour être plus concrets, *plus positifs, plus persuasifs et surtout moins agressifs.*

Ce mélange de fidélité au passé et d'adaptation à l'avenir se reflète dans la composition de la nouvelle équipe dirigeante du R.P.R., dans le sort réservé à M. Pasqua et dans le comportement nouveau de M. Chirac.

Plus jeune et plus parlementaire, *l'état-major gaulliste* devrait mieux exercer son influence sur le gouvernement et refléter plus précisément, au sein du Parlement, les aspirations des électeurs.

En rendant un hommage appuyé à M. Pasqua, *« qui sera appelé, dans un proche avenir et à un autre niveau, à rendre les plus grands services à notre mouvement »,* M. Jacques Chirac montre qu'il ne veut rien renier du passé mais qu'il compte pour l'avenir utiliser son ancien collaborateur dans une sphère qui ne sera pas limitée au seul R.P.R. Ses talents sont-ils mis « en *réserve* » dans la perspective des prochaines campagnes électorales ?

Accusé d'avoir été trop soumis à des conseillers tutélaires, M. Chirac veut maintenant démontrer qu'il sait *diversifier* ses entourages, prendre ses distances à leur égard et adapter son comportement aux circonstances nouvelles.

La *réorganisation* décidée par le maire de Paris, intervenant après les orientations politiques nouvelles fixées par le R.P.R. au cours de son comité central et lors de ses journées parlementaires, constitue un ensemble que de nombreux gaullistes, même parmi les moins « chiraquiens », jugeaient, jeudi, comme autant d'actes positifs qui, cependant, avaient encore besoin d'être confirmés. C'est à cette confirmation *que va désormais s'employer,* en prenant toutefois certaines distances, M. Jacques Chirac.

ANDRÉ PASSERON.

● *Le secrétariat national de la Fédération des républicains de progrès que préside M. Jean Charbonnel « prend acte du refus opposé par M. Grandval à la proposition de M. Jean Charbonnel de participer à la confrontation ouverte entre gaullistes aujourd'hui dispersés.* (le Monde *du 4 octobre). Il ajoute : « La F.R.P. considère que par cette décision M. Grandval démontre de façon définitive qu'il a changé de camp et qu'il préfère désormais au dialogue entre gaullistes, le ralliement inconditionel à l'action menée par M. Giscard d'Estaing. Par respect pour le passé de M. Grandval, la F.R.P. ne poursuivra aucune polémique à ce sujet, laissant les militants de l'Union gaulliste pour la démocratie (que préside M. Grandval) tirer les conséquences qu'ils jugeront utiles de cette situation. »*

● *M. Didier Bariani,* secrétaire général du parti radical, a annoncé mardi 2 octobre qu'il présenterait, lors de l'ouverture du congrès de son parti, le 12 octobre prochain, deux amendements aux statuts. Ces amendements visent, d'une part, à ce que le « premier vice-président » du parti soit élu par le congrès et, d'autre part, à donner aux présidents de fédérations la qualité de membres de droit du comité directeur. MM. Bariani et Jean-Pierre Prouteau ont conclu un accord au terme duquel ils solliciteront ensemble la présidence et la première vice-présidence du parti lors du congrès. Celui-ci devra donc, auparavant, entériner la modification des statuts.

Au congrès des journalistes de langue française

M. BARRE SOUHAITE QUE LES PAYS FRANCOPHONES RENFORCENT LEURS LIENS

A l'occasion d'une réception offerte jeudi soir 4 octobre, à l'hôtel Matignon, aux participants du quinzième congrès de l'Union internationale des journalistes et de la presse de langue française, M. Raymond Barre a souhaité que les peuples francophones développent la solidarité que crée entre eux l'usage de la même langue. Le premier ministre a notamment déclaré : *« Le gouvernement français est très attaché à ce que les liens qui unissent les pays francophones se renforcent. Après une période de retrouvailles, dont le caractère a été parfois sentimentalement très vif, il importe de passer à une phase de construction. Cette rencontre des francophones n'a pas pour but de reconstituer un groupement de puissance ou de s'accrocher à une attitude exclusivement défensive d'attachement à notre langue. Elle répond plutôt à la nécessité de s'unir, afin de relever ensemble les défis que nous présente le monde moderne. »*

M. Barre a ajouté : *« La francophonie est avant tout une entreprise d'ouverture sur le monde. La langue française est surtout une langue de dialogue. Ce n'est pas la langue d'une superpuissance, parce qu'elle n'est pas un moyen de communication synonyme d'un engagement dans des luttes politiques parce qu'elle est la langue de la liberté. Conscience de ses responsabilités à l'égard des autres grandes langues de communication internationale, la langue française ne nourrit dans ce vingtième siècle aucun impérialisme culturel. »*

M. Mitterrand regrette que le P.C. soit le « maillon faible » de l'union de la gauche

M. Mitterrand a indiqué jeudi 4 octobre, au cours d'un entretien informel avec la presse, que, de toutes les rencontres que le P.S. a organisées récemment avec les partis de gauche, les syndicats et les associations, seule l'entrevue avec le P.C. s'est déroulée *« sur des charbons ardents ».*

M. Mitterrand a estimé que le P.C. constitue en quelque sorte *« le maillon faible »* de l'union de la gauche.

Le premier secrétaire du P.S. s'est ensuite félicité des résultats des rencontres avec la C.F.D.T., avec la C.G.C. et avec l'UNAF, qualifiant de *« très profitables »* les contacts avec ces deux dernières organisations.

Quant à l'entretien avec une délégation du P.S.U., conduite par Mme Huguette Bouchardeau, secrétaire nationale de cette formation, il s'est achevé par un engagement réciproque de *« rechercher des actions communes »* dans divers domaines, tels que l'emploi, la Sécurité sociale, le nucléaire, ou la lutte des femmes.

M. Mitterrand a précisé que le P.S. a décidé de s'opposer à toute mesure imposant une barre de 5 % des suffrages, afin de ne pas nuire aux petites formations. En revanche, le P.S. a *réservé* sa réponse à l'égard de dispositions visant à rendre plus difficiles les candidatures à l'élection présidentielle ; M. Mitterrand n'étant pas lui même hostile au principe de telles dispositions, au motif que cette consultation doit *« garder son sérieux ».*

Enfin, M. Mitterrand a défendu à titre personnel l'idée d'un référendum sur les questions nucléaires, souhaitant convaincre les socialistes qu'il s'agit d'un moyen de faire avancer le débat démocratique dans le pays.

« L'Humanité » : l'injure

M. René Andrieu évoque vendredi 5 octobre dans *l'Humanité,* dont il est directeur adjoint, l'entretien accordé au *Monde* par M. Mitterrand, au cours duquel celui-ci a qualifié de « poujadiste » l'attitude du P.C. (*le Monde* du 5 octobre). M. Andrieu écrit notamment :

« Ce n'est pas la première fois, rappelons-le, que le premier secrétaire du parti socialiste fait appel contre nous à l'injure de préférence à l'argumentation. C'est même une de ses astuces favorites de crier « pouce » au moment même où il presse la détente pour lâcher dans notre direction une rafale d'invectives (...). Sans doute les positions du parti socialiste et du parti communiste s'opposent-elles sur des points très importants. Chacun a le droit d'exposer les siennes et de les défendre. Mais de grâce ! on est prié de laisser l'injure au vestiaire. »

● *La mort de Nicos Poulantzas.* — *L'Humanité* publie, vendredi 5 octobre, un article de Mme Christine Buci-Glucksmann, consacré au sociologue *marxiste,* et dans lequel elle souligne notamment que Poulantzas, qui *« ne perdait jamais de vue, en communiste, ce qui se passe dans les forces populaires et dans les mouvements sociaux (mouvement des femmes, des jeunes, écologie...) »,* entendait *« dépasser l'horizon du marxisme de la seconde internationale et de la troisième pour développer ce qu'il appelait (...) « un eurocommunisme de gauche ».*

Le nouvel organigramme

Voici le nouvel organigramme de la direction du R.P.R. présenté, jeudi 4 octobre, par M. Pons. (Les noms des nouveaux venus apparaissent en italique.) :

Président : M. Jacques Chirac ; conseiller politique : M. Claude *Labbé ;* secrétaire général : *M. Bernard Pons ;* secrétaire général adjoint : *M. Jean Méo ;* délégué scientifique : *M. Alain Devaquet ;* délégué à l'action ouvrière et professionnelle et à la participation : M. Philippe Dechartre.

Secrétaires nationaux : à l'animation : *M. Michel Noir,* député du Rhône ; aux élections : M. Jacques Toubon ; aux études et à la formation : Mme Nicole Chouraqui ; aux relations internationales : M. Jean de Lipkowski, ancien ministre, député de Charente-Maritime.

Trésorier national : M. Jean Cherioux, sénateur de Paris.

Directeur de la *Lettre de la Nation* : M. Pierre Charpy.

Délégués nationaux : aux jeunes : M. Kuster ; aux femmes : *Mlle Sem ;* à la communication : *M. André Fanton;* aux collectivités locales : *M. Jean Cassabel ;* à l'A.O.P. : M. Repeczki ; à l'agriculture : *M. Jean-Claude Pasty,* député de la Creuse ; à la culture : *M. Pierre Emmanuel,* de l'Académie française ; à la défense : *M. Michel Aurillac,* député de l'Indre ; à la famille : *M. Marc Lauriol,* député des Yvelines ; à l'emploi : *M. Philippe Séguin,* député des Vosges ; aux sports : M. Guy Drut.

Chargés de mission : départements d'outre-mer : *M. Didier Julia,* député de Seine-et-Marne; agriculture : MM. Mouchel et Buchou ; commerce et artisanat : *M. Jean-François Mancel,* député de l'Oise ; anciens combattants : M. Pierre Mauger, député de la Vendée ; cadre de vie : M. Gillot, architecte ; mer : M. Guy Guermeur, député du Finistère ; santé : M. Delbarre ; environnement : Mme Delatte ; cadres : *M. Jacques Godfrain,* député de l'Aveyron ; professions libérales : *M. Jacques Boyon,* député de l'Ain ; personnes âgées : Mme Crépy ; commerce extérieur : *M. Pierre-Bernard Cousté,* député du Rhône ; audio-visuel : M. Jean-Claude Servan-Schreiber ; rapatriés : *M. Michel Hannoun ;* accueil et relations publiques : Mme Marie Antoinette Isnard ; sciences et techniques : M. André Turcat ; éducation : *M. Pierre Lataillade,* député de la Gironde.

D'autre part, M. Pierre Messmer, ancien premier ministre, sera chargé des Territoires d'outre-mer ; M. Alain Marleix, des relations avec les fédérations, et Mme Lydie Gerbaud conservera la responsabilité du service de presse.

Enfin, M. Jean-José Clément est nommé chargé de mission auprès du secrétaire général.

LE VOYAGE DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

«Les Français vont vivre différemment, mais il est certain qu'ils vivront mieux»

déclare M. Valéry Giscard d'Estaing

De notre envoyé spécial

La visite de M. Giscard d'Estaing en Aquitaine est la première des trois que doit effectuer le chef de l'État pour suivre l'élaboration du plan décennal de développement du grand Sud-Ouest dans les grandes lignes devraient être connues, a-t-il dit, dans environ un mois. A Agen, jeudi, ce voyage avait débuté sous un ciel maussade qui n'avait pas encouragé les habitants du chef-lieu du Lot-et-Garonne à se déplacer nombreux pour accueillir leur hôte devant la mairie puis aux abords de la préfecture. C'était pourtant la première fois qu'Agen recevait un président de la République depuis la venue du général de Gaulle en avril 1961.

Dans le même temps, dans d'autres quartiers de la ville se déroulaient simultanément deux manifestations : l'une devant la gare, à l'appel de la C.G.T., de la C.F.D.T. et des fédérations départementales du P.C. et du P.S. ; l'autre à la sortie est de la cité, à l'appel de la Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles. Toutes deux se sont rejointes sur l'un des boulevards du centre. Chacune rassemblait environ deux mille personnes. Les syndicats dénonçaient la politique sociale et économique du gouvernement. Les agriculteurs manifestaient contre la perspective de l'entrée de l'Espagne dans le Marché commun.

Est-ce la manifestation de ce que M. Jean François-Poncet — ministre des affaires étrangères et président giscardien du conseil général de ce département qui a voté à plus de 54 % pour M. Mitterrand en 1974, — nomme le « microclimat » politique local ? Toujours est-il que les responsables agricoles qui avaient défilé dans les rues d'Agen se trouvaient quelques heures plus tard en entretien avec le président de la République à la préfecture : aussi bien M. Léopold Rambeau, président de la F.D.S.E.A. et membre du P.C., que les trois députés d'opposition du département : MM. Ruffe (P.C.), Garrouste et Laurissergues (P.S.). Le chef de l'Etat a donc sans doute raison de voir dans ce pays une « douce province qui sait former des hommes fermes, mais civilisés »...

C'est d'ailleurs à l'inquiétude suscitée par la demande d'adhésion de l'Espagne au Marché commun que le chef de l'Etat s'est appliqué à répondre dès la première étape de ce voyage. Il a en particulier insisté sur les garanties et les délais dont serait assorti le processus. En outre, s'adressant au-delà des Aquitains à l'ensemble de la collectivité nationale, le chef de l'Etat a repris ses arguments sur les raisons qu'ont les Français de demeurer confiants et solidaires face aux dix années à venir. « Il faut serrer les coudes (...), travailler ensemble », a-t-il dit. Ces thèmes dépassent le cadre d'un simple voyage d'« information ».

NOËL-JEAN BERGEROUX.

Agen. — Arrivé à 15 heures à Agen, jeudi, le chef de l'Etat s'est immédiatement rendu à la mairie, où il a été accueilli par M. Pierre Esquirol, maire (mod. maj.) de la ville. Dans l'allocution qu'il a prononcée dans la salle du conseil municipal, le chef de l'Etat a salué ses « chers Agenaises et chers Agenais », leur disant notamment : « *Anne-Aymone se souvient de votre accueil. Elle s'en est faite l'ambassadrice auprès de moi.* »

Le président de la République a annoncé que le service central des rapatriés serait installé à Agen aux frais de l'Etat et qu'il ouvrirait en janvier 1981. A cette occasion, il a salué la « courageuse communauté » des rapatriés qui s'est « maintenant bien implantée dans notre vie locale et nationale ». Puis il a notamment déclaré :

« *Je sais que les changements intervenus dans la vie économique du monde, de l'Europe, de la France, vous ont conduits à éprouver de profondes inquiétudes. Mais les Françaises et les Français ont peut-être tiré une conclusion trop pessimiste de cette situation. Il est inexact de penser que dans dix ans nous vivrons moins bien que maintenant. La France est assurée de continuer à progresser. Il est vrai que les Français vivront différemment, mais il est certain également qu'ils vivront mieux. Ils peuvent avoir confiance. Une confiance raisonnable fondée sur l'effort de l'adaptation. L'avenir de la France sera meilleur que son présent.* »

Le président de la République a conclu : « *Dans une période difficile, la règle est qu'il faut serrer les coudes. Quand on pense aux difficultés que la France traverse, aux difficultés que la France surmontera, on comprend que l'intérêt de tous est de serrer les coudes.* »

M. Giscard d'Estaing s'est alors rendu en hélicoptère dans la localité de Casseneuil, distante d'une quarantaine de kilomètres, où il a visité une coopérative de conditionnement et de commercialisation des pruneaux. Il est ensuite revenu à Agen, où il a eu des entretiens avec les personnalités des secteurs socio-professionnels du département ainsi qu'avec les élus. Au cours de la réception qui a suivi ces entretiens, et à laquelle il a été accueilli par M. Jean François-Poncet, président du conseil général, le chef de l'Etat a prononcé un discours dans lequel il a notamment affirmé : « *Les visites présidentielles obéissent à des lois mystérieuses. Elles me conduisent aujourd'hui dans votre Agenais, cette douce province qui sait former des hommes fermes mais civilisés, des hommes qui savent la valeur des mots, ceux qu'on prononce très haut, ceux qu'on prononce plus doucement, et ceux qu'il est inutile de prononcer.* » Il a ensuite traité de l'entrée de l'Espagne dans le Marché commun.

Il a déclaré : « *La vérité est que l'élargissement de la Communauté correspond à la vocation et à l'intérêt profond de la France et plus particulièrement du Sud-Ouest.* »

« *Regardons les choses en face,* a poursuivi le président de la République, *votre région est la mieux placée géographiquement pour bénéficier de ce nouveau débouché qu'est l'Espagne. (...) Parmi vous, certains se sentent plus directement menacés par la concurrence espagnole. Je pense aux viticulteurs et aux producteurs de fruits et légumes... Je suis venu leur apporter trois garanties essentielles.*

» *Première garantie : avant même que l'Espagne ne soit membre de la Communauté, la France obtiendra une amélioration du règlement fruits et légumes, comme elle a obtenu l'année dernière satisfaction sur ses premières demandes dans le domaine du vin.*

» *Deuxième garantie : nos propres productions auront été considérablement renforcées avant l'adhésion par une meilleure organisation des marchés et un puissant effort d'équipement, qui s'inscrira, à la demande des intéressés, dans le plan Sud-Ouest.*

» *Troisième garantie : une période de transition de longue durée — de l'ordre d'une dizaine d'années — sera prévue avant l'application intégrale des règles du Marché commun agricole à l'Espagne. (...)*

M. Giscard d'Estaing s'est alors tourné vers M. Jean François-Poncet et a déclaré : « *J'ajoute — quatrième garantie — que les négociations seront conduites par vous, monsieur le ministre des affaires étrangères, qui êtes le mieux qualifié pour connaître intimement et prendre en compte les préoccupations du grand Sud-Ouest ; à vous, auquel le gouvernement donnera des consignes d'extrême fermeté.* »

Le chef de l'Etat a ensuite insisté sur le caractère collectif que doit avoir l'élaboration du plan de développement. Il a fait valoir, en réponse à ceux qui regrettent que rien ne soit connu du contenu de ce plan (voir l'interview de M. Labarrère dans *le Monde* du 4 octobre), qu'il est trop tôt pour parler de ce contenu puisque la « *consultation démocratique* » n'est pas encore terminée.

M. Giscard d'Estaing a ensuite évoqué l'amélioration des communications et la promotion de l'agriculture. Il a indiqué que l'autoroute Bordeaux - Toulouse serait entièrement achevée en 1981, et que cet axe est-ouest serait complété par l'aménagement de l'axe nord-sud que constitue la nationale 21. Il a souligné la nécessité d'une meilleure organisation des producteurs, dans le domaine agricole, et d'une meilleure valorisation des produits. Il a dit :

« *Il n'est pas possible de gaspiller la moindre parcelle de connaissance. L'exploitation familiale, qui est la cellule de base, devra atteindre le plus haut niveau de capacité technique. C'est dans cet esprit que j'ai demandé au ministre de l'agriculture d'accélérer la procédure de préparation de la convention entre l'Etat et l'Association interprofessionnelle de recherche et d'expérimentation légumière en vue de la mise en place du centre de recherche de Sainte-Livrade. En outre, le contenu précis et le financement du projet d'institut de biotechnologie fruitière d'Agen devrait être arrêté très rapidement afin qu'une décision définitive puisse être prise dans le plan de développement (...). D'autre part, à ma demande, des crédits importants ont été, dès à présent, dégagés en faveur de l'hydraulique dans le Sud-Ouest. Ainsi, à l'occasion des mesures de soutien de l'activité économique décidées par le gouvernement, l'enveloppe mise à la disposition de l'Aquitaine au titre de l'année 1979 sera augmentée de 10 millions de francs, soit une majoration de 55 %.* »

Le chef de l'Etat a ensuite dîné avec des responsables du secteur agro-alimentaire. Il a passé la nuit à la préfecture d'Agen.

N.-J. B.

« Le panache blanc d'Henri IV était tricolore »

(Suite de la première page.)

Bientôt les forces de l'ordre s'employaient à évacuer par dessus lesdites barrières les personnes comprimées par la foule et qui se trouvaient mal : enfants et femmes. Des projectiles divers commençaient à voler, quelques tomates atterrirent sur la zone laissée libre devant le portail de la mairie.

Cette fois, le niveau de la sonorisation avait été hissé suffisamment pour qu'il couvre les cris et les sifflets. Au moment où le chef de l'Etat est sorti de l'hôtel de ville, les C.R.S. ont chargé sans ménagement les manifestants et les ont refoulés dans une rue adjacente. M. Giscard d'Estaing s'est alors rendu en voiture au parlement de Navarre. Les manifestants, contenus aux abords de l'hôtel de ville, ne se sont pas fait entendre sur ce parcours.

Accueillant M. Giscard d'Estaing à l'hôtel de ville de Pau, M. André Labarrère, maire (socialiste), a dit son intention de « *dépasser les propos lénifiants tout en n'entamant pas la courtoisie* ». Il a regretté que des réunions de travail « *sérieuses n'aient pu être organisées entre les élus et le chef de l'Etat* », puis il a déclaré : « *Vous dites éprouver un sentiment d'identification profonde avec les Français, vous devez donc, dans la situation actuelle, ressentir, au-delà des grognements habituels à nos compatriotes, une angoisse aiguë qui dépasse de fort loin la morosité dont certains parlent (...). La politique du gouvernement actuel n'a et ne peuvt avoir en aucune façon notre aval dans une Aquitaine, confrontée aux pires difficultés.* »

Le maire de Pau a ensuite regretté que le chef de l'Etat ait exprimé, notamment lors de son récent voyage en Alsace, « *une conception légaliste et étroite du rôle de l'institution régionale* ».

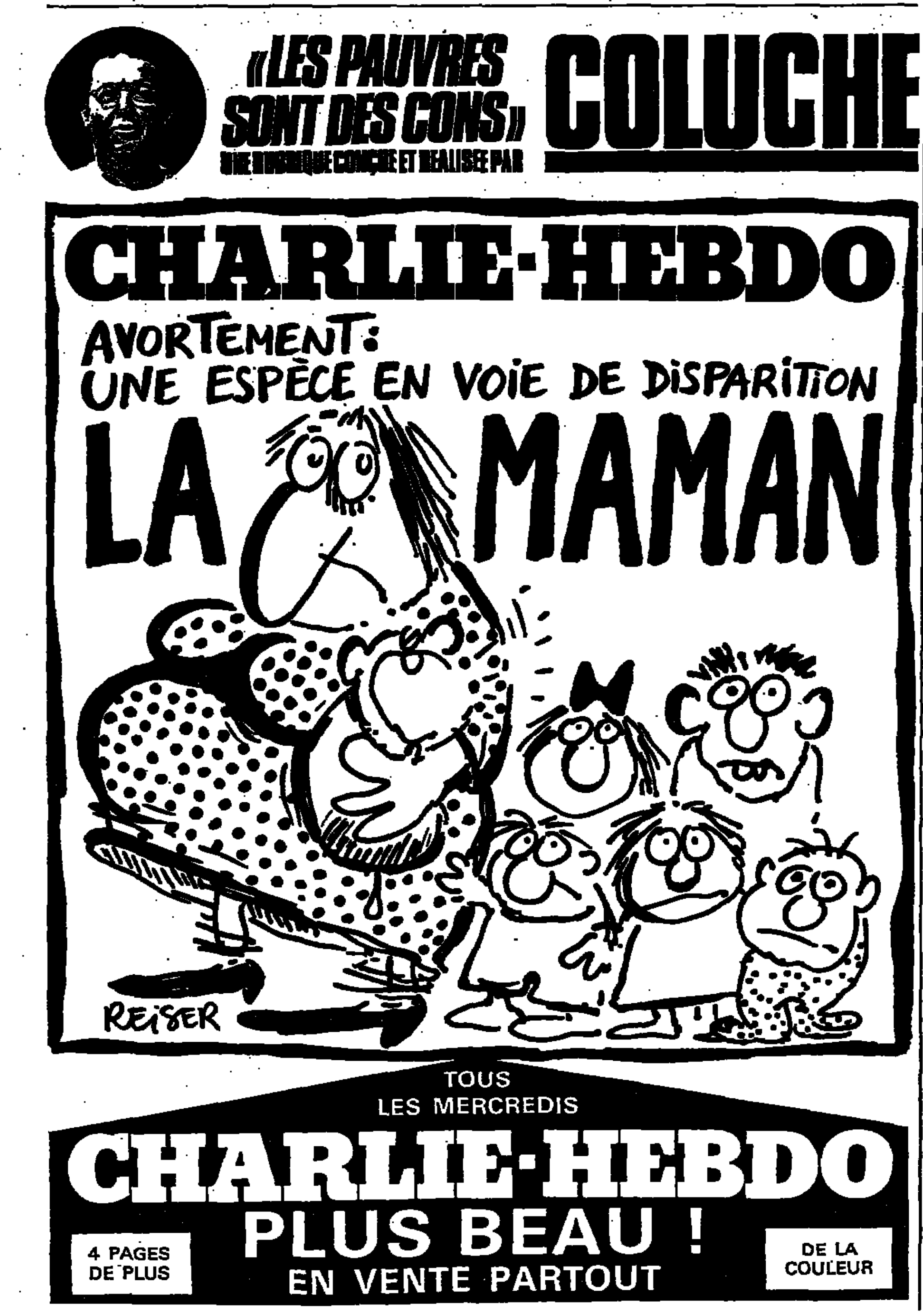
Il a souligné : « *Vous qui avez senti et dit que « mai 68 a été un phénomène important », vous ne pouvez ignorer que le cri « Vivre, travailler et décider au pays » n'est pas un slogan, mais le besoin profond de retrouver des racines. (...) L'aspiration régionale et son potentiel de richesse, d'ardeur, sinon de révolte, ne doivent pas être négligés. (...) Les Béarnais de cette fin de vingtième siècle souhaitent vivre l'exemple d'Henri IV et de Bernadotte avec panache, mais leur en donnera-t-on l'occasion avec sérieux ou seront-ils ignorés par un pouvoir central qui paraît peu soucieux — ou volontairement oublieux — des réalités et de l'identité régionale ?* »

Dans sa réponse, M. Valéry Giscard d'Estaing a notamment affirmé : « *Il n'est de peuple fort que rassemblé et uni. La tentation est toujours grande de faire ce rassemblement contre un ennemi commun choisi comme bouc émissaire. C'est ce qu'ont fait tout au long de l'histoire trop de conquérants, trop de révolutionnaires. Cette sorte de rassemblement est fragile, comme le prétexte qui l'a fait naître. (...) Parce que nous sommes la tolérance, condition première de l'unité de la nation, cherchons à réconcilier plutôt qu'à opposer. Tels sont, les Français le savent bien, mes objectifs et ma règle de conduite.* »

Le président de la République a encore déclaré : « *Je voudrais me permettre de rectifier une erreur si souvent commise qu'elle est entrée dans la légende, je ne le fais que parce que l'histoire vraie est plus belle que la légende : le fameux panache blanc d'Henri IV n'était pas blanc, il était bel et bien tricolore. Les historiens n'y voient qu'une anticipation ou qu'une coïncidence, mais les Béarnais que nous sommes tous depuis qu'Henri de Navarre a conquis la France peuvent voir un symbole dans la couleur de ses armes qu'Henri avait choisies : le bleu, le blanc et le rouge incarnat. Le bleu, c'était la couleur de la beauté et de la générosité, le blanc symbolisait la lumière et l'élégance, le rouge incarnat signifiait vigueur et courage.* »

M. Giscard d'Estaing a conclu : « *Que les couleurs de l'étendard du roi Henri, et avec elles toutes les valeurs qu'il souhaitait y voir représentées, flottent et règnent longtemps sur Pau et sur la France.* »

NOËL-JEAN BERGEROUX.



هكذا من الأصل

DANS LE SUD-OUEST

L'Aquitaine face à l'Espagne

Complémentaires plus qu'adversaires

Madrid. — Les Espagnols sont irrités, non sans raison, des campagnes menées dans le midi de la France contre l'admission de leur pays dans le Marché commun. Il leur est difficile, de loin, de faire la part entre les craintes véritables d'agriculteurs menacés par une nouvelle concurrence, la surenchère de ceux qui sont en quête de subventions et la démagogie électorale. Ils s'étonnent de l'égoïsme d'un voisin qui devrait être leur premier partenaire

Ils sont d'autant plus déçus qu'ils *avaient manifesté l'ardeur des néophytes* à l'égard de l'idée européenne. Ils pensaient, non sans ingénuité, que le franquisme avait été le seul obstacle à leur entrée dans le club et que celle-ci serait automatique une fois la démocratie installée *« Un peu comme un adolescent à qui l'on aurait dit, quand il avait quinze ans, qu'il devrait attendre d'en avoir dix-huit pour pouvoir conduire, et qui, arrivé à cet âge, s'étonnerait de devoir aussi passer un permis »*, dit M. Leopoldo Calvo-Sotelo, ministre chargé des relations avec les Communautés européennes

Si l'opinion publique reste mal informée des problèmes que soulève toute nouvelle adhésion, les experts, eux, ont appris depuis deux ans à connaître les dossiers, mesurer les *difficultés*... et retourner les arguments entendus dans le Languedoc et ailleurs Ils n'ignorent rien de cette évidence : du côté espagnol, *les régions de contact (Pays basque*, Navarre, Aragon et Catalogne) sont les plus développées et les plus peuplées d'Espagne, alors que pour *l'Aquitaine, le Midi-Pyrénées et le* Languedoc-Roussillon, c'est l'inverse par rapport au reste de la France Le déséquilibre démographique est frappant puisque la densité de population est près de deux fois plus grande du côté espagnol. Le Midi français n'est-il pas fondé, dans ces conditions, à redouter l'ouverture des frontières ?

M. Calvo-Sotelo répond : *« Les problèmes du midi de la France sont anciens. Ce n'est pas la perspective de l'élargissement de la Communauté qui les a créés. Il peut, au contraire, aider à les résoudre en faisant de cette région une zone de passage, alors qu'elle se trouve actuellement excentrique dans le Marché commun Si la crise économique ne se prolonge pas, le Midi pourra recevoir des investissements espagnols, ainsi que des entreprises françaises intéressées par le marché que représente notre pays. »*

De notre correspondant

Certains experts madrilènes estiment même que l'avenir de l'Aquitaine dépend davantage du courant d'activité qui peut s'établir de part et d'autre des Pyrénées que d'un plan « Grand Sud-Ouest » élaboré à Paris : *« Les plans ne remplacent pas l'intérêt que peuvent trouver des chefs d'entreprise à travailler ensemble »*, dit M. Daniel de Busturia, l'un des conseillers de M. Calvo-Sotelo. On insiste ici sur le caractère *souvent complémentaire des deux économies régionales*, avec la même conviction qu'on met du côté français à en souligner les aspects *concurrentiels*.

Exemple souvent cité : celui des pêches du Languedoc-Roussillon. Ces fruits pourraient facilement « inonder » le marché catalan qui n'est pas négligeable (six millions d'habitants), car ils mûrissent à un moment où la production espagnole est déjà épuisée.

Vins en jumelage

Apparemment, la région de la Rioja, qui possède au sud du Pays basque et de la Navarre les vignobles les plus réputés d'Espagne, devrait représenter une gêne pour ceux du Bordelais. Il faut croire que non, puisque ce sont des négociants bordelais qui commercialisent son vin dans le reste de l'Europe, et puisque *les deux régions vont célébrer leur* jumelage le 20 octobre.

« D'où viennent les investissements qui ont été faits dans la zone de Perpignan ? De Catalogne », rappelle M. de Busturia, qui insiste sur cette idée : le développement du Sud-Ouest et du Midi français *« ne viendra pas de Paris »*, mais de l'initiative privée locale appuyée par des stratégies élaborées dans les métropoles d'équilibre des deux pays.

Le Midi français se plaint du déséquilibre de son commerce avec *l'Espagne. Actuellement, il importe* deux fois plus qu'il n'exporte. Il s'en prend au protectionnisme espagnol favorisé par l'accord préférentiel *signé en 1970 entre Madrid et* Bruxelles. Mais les techniciens madrilènes rétorquent que l'Allemagne s'est heurtée aux mêmes barrières *douanières : or ses ventes n'ont pas* cessé de progresser. Ce qui manque aux Français, dit-on, ce sont de bons réseaux commerciaux et l'habitude de considérer l'Espagne comme un pays où l'on peut faire des affaires, pas seulement comme une zone de vacances.

Exemple typique : celui du pin landais, qui franchit facilement les Pyrénées en l'absence de barrières douanières et revient sous la forme de meubles en France, alors que l'inverse n'est pas vrai pour les meubles français, en raison de la différence (14 %) qui existe entre les tarifs douaniers de l'Espagne et ceux de la Communauté. Les chambres de commerce du sud-ouest de la France et du nord et du nord-est de l'Espagne, réunies depuis une dizaine d'années aux fins d'une conférence permanente (COPEF), ont étudié ce cas, ainsi que beaucoup d'autres. Leur conclusion est limpide : l'adhé*sion de l'Espagne ne peut être que* bénéfique pour les Français, car elle égalisera les conditions de la concurrence

Madrid ne manque pas d'arguments pour répliquer aux viticulteurs du Languedoc, qui alimentent l'essentiel de la polémique. On sait que ceux-ci *redoutent une invasion du marché par* les vins espagnols. *« Mais cette crainte est fondée non sur la capacité actuelle de notre viticulture, mais sur sa potentialité*, disent les Espagnols. *Nos vignes ont des rendements à l'hectare trois fois inférieurs à ceux du Languedoc. Elles sont plantées sur des terres qui ne sont pas irriguées. Et l'on nous dit qu'une fois dans le Marché commun nos vignerons voudront irriguer pour produire davantage. C'est oublier que notre réglementation l'interdit »*.

CHARLES VANHECKE.

Contentieux à Saint-Jean-de-Luz

Le tourisme au péril de la pollution ibérique

Saint-Jean-de-Luz. — Un filet long de près d'un kilomètre, divisé en sections de 40 mètres, *dépasse la surface de la mer de* 25 centimètres. C'est l'étonnant spectacle qu'offre chaque année, depuis 1973, à ses touristes, la ville de Saint-Jean-de-Luz. Ce filet qui barre l'entrée de la baie est mis en place après les grandes marées de l'équinoxe de printemps. Il sera retiré sitôt après l'équinoxe d'automne. Chaque jour, il retient dans ses mailles des tonnes d'emballages en plastique, des casiers à poisson et d'autres déchets que les courants *entraînent régulièrement* d'ouest en est.

L'adjoint au maire chargé des services techniques, M. Lamerain, déclare que du 1er juin, début de la saison balnéaire, au 30 septembre, date qui voit partir les derniers estivants, 5 600 tonnes d'ordures maritimes (le total de mille camions-bennes) sont ainsi ramassées par bateau et transportées à l'intérieur des terres pour y être traitées. Une opération qui grève *lourdement le budget municipal*, mais qui est nécessaire pour maintenir en état de propreté le sable de la plus belle station balnéaire de la Côte d'Argent.

Les dirigeants de *l'industrie* hôtelière de ce qui fut jadis Saint-Jean-des-Marais (Donibane-Lhitzun en basque), et Chauvin-le-Dragon, sous la Révolution française, disaient, vers 1972, à l'apogée du boom économique de l'Espagne franquiste : *« Nos voisins nous prennent les touristes, mais ils nous envoient leurs ordures !... »* Quelquefois même des cadavres, car, irrésistiblement, les courants qui balaient d'occident en orient cette partie de la mer Cantabrique que les Espagnols appellent golfe de Biscaye et les Français golfe de Gascogne (l'étymologie est d'ailleurs la même) ramènent *tout corps flottant, y compris* les noyés, vers la Côte basque française.

Cette pollution — encore que chacun évite ici de prononcer le mot malsain qui ferait fuir les touristes, — elle vient indiscutablement d'Espagne, et les Espagnols ne le nient pas. Dès 1973, des contacts ont été établis entre les services français de l'environnement et leurs homologues ibériques. Pays le plus industrialisé de la Péninsule, avec la Catalogne, à l'autre bout des Pyrénées, sur la Méditerranée, l'Euzkadi n'a jamais disposé, sous le régime de Franco, des infra*structures* qui auraient pu lui permettre une politique écologiste.

De notre envoyé spécial

A cette époque d'ailleurs, la France rattrapait à grand pas son retard en la matière. C'est ainsi que les déchets des grosses industries sidérurgiques du complexe Bilbao-Portugalete-Santurce, ceux des vallées de l'Oca et de la Deva, avec notamment Elbar et ses usines d'armement ; le rio Urumea, qui rejette à Saint-Sébastien les écumes des papeteries du Guizpucoa, sans parler des immondices des ports de Pasajes et Renteria, forment au large des bancs s'étendant sur plusieurs centaines de mètres, épais de 20 centimètres parfois, dont les matériaux sont agglomérés par le mazout provenant des dégazages *pirates effectués en pleine mer* Cantabrique par certains pétroliers. Ce sont les vents dominants soufflant des Açores qui entraînent cette pollution flottante vers les plages du Pays basque français, avec, bien sûr, une autre pollution biologique provenant des égouts espagnols.

Cinq ans de pourparlers

Cinq ans de pourparlers ont quand même amené les autorités *espagnoles à inciter les municipalités* les plus prospères et les plus conscientes à mettre un terme à ce déversement vers le pays voisin. Mais les années 1978-*1979* ont été marquées, au Pays basque espagnol, par des problèmes politiques qui ont freiné les travaux des experts franco-espagnols chargés de trouver une solution aux problèmes écologiques. En octobre 1979, à la veille du référendum sur le projet de statut d'autonomie d'Euzkadi, la question se pose de savoir si les accords signés par le gouvernement central de Madrid auraient été entérinés par le futur gouvernement de Bilbao. A voir les réalisations déjà entreprises par les municipalités d'Irun et de Renteria, pour ne parler que de celles qui jouxtent la frontière, on peut garder l'espoir de voir *un jour les Basques du Sud* et ceux du Nord — pour parler le langage des indépendantistes — régler entre eux ce contentieux écologique.

« D'ailleurs, disent les Espagnols, *vous nous reprochez de vous envoyer nos ordures. Mais vous, Français, du côté du golfe du Lion, vous faites exactement la même chose, et nous savons que ce n'est pas votre faute si les courants méditerranéens, agissant en sens inverse des courants cantabriques, déversent sur la Costa Brava, à partir du cap Cerbère, tous les déchets des industries pétrochimiques des étangs de Berre et des ports de Sète et de Port-la-Nouvelle. »*

Pour M. André Ithurralde, maire et conseiller général de Saint-Jean-de-Luz, *« le tourisme est une chance, une richesse et l'appoint indispensable à l'équilibre économique et au bien-être de tous. C'est pourquoi nous ne pouvons accepter que des irresponsables s'opposent à cette activité et veuillent, de ce fait, ruiner notre économie à des fins politiques »*.

Cette citation figure dans un éditorial du bulletin municipal de la ville de Saint-Jean-de-Luz. Le maire accuse le coup porté à l'industrie hôtelière de la Côte d'Argent par la tension qui règne depuis plusieurs mois, de chaque côté de la Bidassoa. Mais, dans le même bulletin, quelques lignes indiquent, illustrations à l'appui, les méfaits de la pollution : dès potron-minet en saison estivale, des équipes d'éboueurs procèdent à la grande toilette de la plage, *tandis qu'un bateau débarrasse* le filet de ses ordures.

Mais une opération « plage propre » coûte des millions. Tout près de là, le petit centre balnéaire de Guéthary qui ne dispose pas des mêmes moyens financiers, en est réduit à maintenir la salubrité de son site avec de maigres moyens artisanaux. Ici la côte est plate et il n'est pas possible d'y accrocher des filets.

« La Guyenne, ou l'Aquitaine, appelez-là comme vous voulez, c'est le seul héritage que nous aient légué les Anglais. Alors, notre ménage, nous voulons le faire entre nous, Basques de bonne volonté, déclare un pêcheur de sardines de Ciboure.

Récemment, une association pour le développement des échanges avec la péninsule Ibérique a été créée à Bayonne (Pyrénées-Atlantiques). Financée par l'E.P.R. et le ministère de l'industrie, l'ARDEPI a pour vocation *« de définir et de promouvoir une politique régionale de développement des échanges industriels, commerciaux, agricoles, artisanaux et de services, avec les « pays » de la péninsule Ibérique »*. L'association, qui doit notamment regrouper et coordonner les actions entreprises vers ces « pays » par les différents *organismes régionaux et* départementaux d'Aquitaine, pourrait apporter sa coopération à l'industrie hôtelière basque.

LEO PALACIO.

Le Monde

société

LES PROPOSITIONS GOUVERNEMENTALES SUR L'AVORTEMENT

Une nouvelle approche de l'information sexuelle doit être entreprise, déclare Mme Pelletier

Mme Monique Pelletier, ministre de la condition féminine, et M. Jacques Barrot, ministre de la santé et de la sécurité sociale, ont présenté mercredi 3 octobre à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales de l'Assemblée nationale le projet de loi relatif à l'interruption volontaire de grossesse. Mme Pelletier a souligné notamment que la loi adoptée en novembre 1974 n'avait pas augmenté le nombre des avortements qui était évalué entre *250 000 et 300 000 avant 1975* et qui semble se situer pour 1978 à 250 000 dont 149 000 interruptions volontaires de grossesse déclarées.

Selon Mme Pelletier, le principal aspect positif de la loi a été la médicalisation des avortements clandestins, qui a eu pour conséquence la disparition des graves accidents consécutifs à l'avortement. Tout en estimant que subsistent encore des pratiques condamnables du fait de l'insuffisance des structures d'accueil et de la recherche du profit par certains, le ministre a *justifié la* décision du gouvernement de proposer la reconduction définitive de la loi du 17 janvier 1975. Des progrès doivent être apportés, *dans l'application de la loi*, notamment, a indiqué Mme Pelletier, en ce qui concerne le développement de l'information contraceptive, l'observation de la règle de l'entretien préalable et le renforcement du soutien matériel aux associations de conseillers familiaux et conjugaux.

M. Delaneau (U.D.F.), président du groupe de travail sur l'interruption volontaire de grossesse, a déclaré que pour ceux qui acceptent la loi, l'important est d'obtenir son application effective. Il estime que l'adoption de dispositions restrictives *relancerait* la pratique de l'avortement clandestin.

Pour le député, il convient de donner aux centres d'interruption volontaire de grossesse le statut de centres de planification familiale. M. Delaneau a indiqué, d'autre part, que les blocages entraînés par la responsabilité juridique des chefs de services hospitaliers pourraient avoir pour conséquence la remise en cause de la notion même de service public.

Mme Fraysse-Cazalis (P.C.) a observé que le projet ne comporte aucune disposition nouvelle pour remédier aux *insuffisances* reconnues par le ministre. Elle s'est prononcée pour le remboursement de l'I.V.G. par la Sécurité sociale et pour des mesures nouvelles favorisant le développement de la contraception et de l'éducation sexuelle. M. Millet (P.C.) a critiqué, pour sa part, le fait que le projet de loi ne prévoit pas l'obligation, pour les hôpitaux publics, de pratiquer l'I.V.G.

M. Autain (P.S.) a insisté également sur ce point ainsi que sur la nécessité de développer l'information sexuelle dans les centres d'I.V.G., ce qui, a-t-il dit, est actuellement très difficile. Il a également soulevé la question de l'autorisation parentale pour les mineures et celle des limitations *imposées à la pratique de l'I.V.G.* pour les étrangères.

M. Beaumont (non-inscrit) a rappelé que l'I.V.G. avait été présentée en 1974 comme un ultime recours. Or, a-t-il dit, les mesures qui devaient rendre ce recours « ultime » n'ont pas été prises et le bilan de l'application de la loi n'a pas été fait. Il a demandé en conséquence que l'examen du projet soit retardé jusqu'à ce que des informations sur les conséquences précises de la loi aient été présentées et que des mesures concrètes aient été prises pour que la femme puisse interrompre son activité professionnelle en vue d'élever ses enfants. M. Beaumont a souligné que si ces points n'étaient pas obtenus, *il ne pourrait pas voter* le texte.

M. Pinte (R.P.R.) a exprimé pour sa part le regret que l'on ne propose pas de mesures pour *améliorer* la loi, *notamment* en ce qui concerne l'information sur cette loi, l'obligation du test de grossesse et l'enseignement général et médical de la contraception. Il a également évoqué le problème des conditions imposées aux mineures.

Dans ses réponses aux commissaires, Mme Pelletier a déclaré, notamment, qu'une nouvelle approche du problème de l'information sexuelle doit être entreprise en faisant appel aux personnels sanitaires et sociaux présents dans les établissements scolaires. Elle a indiqué, d'autre part, que *chaque parlementaire* recevra un dossier faisant le bilan de l'application de la loi sur l'I.V.G. Le ministre estime souhaitable que l'I.V.G ne soit pas prise en charge par la Sécurité sociale afin qu'elle ne soit pas considérée comme un acte médical semblable aux autres. Elle a précisé que les conditions dans lesquelles les femmes peuvent avoir recours à l'aide médicale gratuite ont été assouplies et que 94 % des demandes présentées avaient été acceptées. Elle estime donc que le problème financier n'est pas *essentiel*.

Mme Pelletier a indiqué, d'autre part, que le pourcentage de « *récidives* » semble en diminution, mais que l'anonymat des *questionnaires ne permet pas de* le connaître avec certitude. Quant aux conditions imposées pour le recours des mineures à l'I.V.G., le ministre estime qu'il n'existe pas actuellement un consensus social pour dessaisir les parents de leur autorité sur ce point.

M. Barrot s'est engagé pour sa part à ce que la loi soit appliquée dans le secteur hospitalier public. Il a précisé que c'est parfois le conseil d'administration lui-même qui, dans les hôpitaux, s'oppose à la réalisation d'I.V.G. Il a admis que l'organisation administrative de l'hôpital autour de la notion de « service » pose le problème de la responsabilité juridique de son chef et, par là même, celui de l'extension de la clause de conscience à l'ensemble du service. M. Barrot a souligné, enfin, qu'un effort important sera fait pour la formation continue des médecins généralistes dans le domaine de la contraception.

● *Dans « la Croix »* du 6 octobre, Yves de Gentil-Baichis estime que l'autosatisfaction du gouvernement à propos de la loi sur l'avortement est tout à fait déplacée, car cette loi, précisément, « *ne plaît à personne* » et qu'elle a été fort mal appliquée. « *L'élément le plus inquiétant de la satisfaction des pouvoirs publics*, ajoute-t-il, *c'est que l'on n'est pas sûr qu'ils fassent tout, et même un peu plus, pour qu'une politique vigoureuse en faveur de l'enfant et de la famille fasse progressivement baisser le nombre des avortements.* »

L'incarcération d'un élu communiste après une manifestation à Rouen

« Comme un vulgaire malfaiteur »

De notre envoyé spécial

Rouen. — Mardi 2 octobre, une trentaine d'ouvriers communistes de la Construction française d'entreprises métalliques (C.F.E.M.) distribuent des tracts et, au passage, barbouillent les murs de quelques édifices publics. Ils veulent informer la population rouennaise : la C.F.E.M. a fermé ses portes depuis le 31 août et licencié deux cent quatre-vingt-cinq ouvriers. Devant, la troupe fraîche des cadets, et, à l'arrière, moins turbulent, M. Marcel Lamy, cinquante-trois ans, un ancien de la C.G.T., adjoint au maire communiste de Bardouville (Seine-Maritime). Une bagarre éclate avec les forces de l'ordre *(le Monde* du 4 octobre). Un agent est frappé. Les policiers se replient et, sur le chemin du retour, « cueillent » M. Lamy.

Le lendemain, 3 octobre, le « délinquant » est jugé par le tribunal des flagrants délits. Un millier de manifestants, sur les marches du palais, réclament à grands cris sa libération. Mais le tribunal décide, au contraire, de maintenir M. Lamy en détention jusqu'au 9 octobre, date de sa nouvelle comparution, craignant que la « *mise en liberté du prévenu ne puisse échauffer encore les esprits et être un obstacle à la manifestation de la vérité* ».

Les chômeurs de la C.F.E.M. produiront dix témoignages. « *Lamy n'est pas un violent* », « *Son seul tort est de s'opposer, pour la deuxième fois, à son licenciement* », disent-ils. La police urbaine a ses propres témoins. Un inspecteur aurait vu M. Lamy tenir dans la main un bâton. « *Mais ce n'est pas une raison pour le garder en prison* », reconnaît toutefois le policier.

Jeudi 4 octobre, plusieurs milliers de personnes s'étaient réunies sous les murs de la maison d'arrêt du quartier de Bonne-Nouvelle où est enfermé le militant syndicaliste. Tous les élus communistes de Seine-Maritime étaient présents. « *C'est une affaire politique*, a expliqué Mme Colette Privat, député communiste de la quatrième circonscription de Rouen. *Marcel Lamy est en réalité un opposant connu. Il a mené plusieurs combats pour la défense des travailleurs. Les actions des ouvriers de la C.F.E.M. déplaisent au pouvoir. Au mois de septembre, les chômeurs ont occupé le pont de Tancarville, bloqué la voie ferrée à Oissel. Lamy en prison, c'est vouloir casser la lutte des travailleurs.* » « *Je le soutiens parce que c'est un élu du peuple qui défend son outil de travail* », déclare M. Lalemant, l'un des vingt-huit maires communistes — tous présents — de Seine-Maritime.

Pas de visite

Devant l'escadron de gendarmes mobiles, la C.G.T. verse, « à pleine sono », les revendications de la classe ouvrière. On collecte pour les frais de justice et Mme Lamy, digne, défile au premier rang. Elle n'admet pas ça. « *Mon mari, chômeur, jeté en prison parce qu'on l'accuse d'avoir agressé un « agent de la force publique dans l'exercice de ses fonctions », lui qui n'a jamais fait de mal à une mouche. C'est un otage, voilà tout !* »

« *Otage de Giscard, Barre, Peyrefitte et Lecanuet* », reprend au porte-voix le secrétaire de l'union locale C.G.T., M. Gérard Roger. « *Il n'a rien fait, et il se trouve en prison comme un vulgaire malfaiteur.* »

Devant cette même porte, une heure *auparavant, sous deux* auvents, les femmes et les mères de condamnés attendaient leur tour de visite. Deux heures à piétiner dans le froid avec, parfois, *un enfant dans les bras.* « *Heureusement qu'ils ne l'ont pas faite en ce moment, leur manifestation, sans ça on nous aurait privées de parloir. C'est qu'il est sévère, Kiki* (le directeur). *L'autre nuit, les supporters de Lamy sont venus « bomber » à la peinture les murs de la taule et hurler sous les barreaux. Tous les prisonniers ont repris le chahut. C'est sûr qu'il y aura des représailles.* »

On devient si vite un symbole... M. Lamy, « *fauteur de troubles* », « *martyr* », « *otage* ». A l'audience, il avait pourtant les larmes aux yeux. Et sa femme n'a pas pu lui rendre visite. Un élu du peuple pour un monde qu'il dit meilleur et qui s'est « heurté » à un représentant de l'ordre, par un matin de brume, armé d'un tract sur lequel était écrit : « *Ça ne peut plus durer. Nous voulons vivre et travailler.* »

CHRISTIAN COLOMBANI.

JUSTICE

L'AFFAIRE DU TALC MORHANGE DEVANT LE TRIBUNAL DE PONTOISE

Trois procès en un seul

La deuxième audience, jeudi 4 octobre, du procès du talc Morhange devant le tribunal correctionnel de Pontoise présidé par M. Victor Graffan, a été presque totalement consacrée à l'interrogatoire de l'un des inculpés, M. Hubert Flahaut, directeur de la société Givaudan-France. Cette entreprise, rattachée au groupe multinational Hoffman-Laroche, fournissait de l'hexachlorophène à la SETICO, qui effectuait le conditionnement de produits cosmétiques et d'hygiène, parmi lesquels le talc Morhange. Il est reproché à M. Flahaut de n'avoir pas suffisamment informé ses clients des dangers de l'hexachlorophène qu'il livrait dans des fûts portant la seule mention : G11 - USP.

Le désordre des débats et la tension qui y régna ont fait apparaître la confusion de ce procès, à l'occasion duquel on veut en résoudre trois : d'abord, essayer de savoir ce qui s'est passé à la SETICO où l'erreur de conditionnement a été commise ; puis mettre en question l'utilisation de l'hexachlorophène, produit toxique ; enfin, tenter de savoir si M. Flahaut donnait une information suffisante sur le produit qu'il vendait.

On a longuement analysé, du côté de l'accusation comme de la défense, les brochures — à la fois promotionnelles et explicatives — envoyées par Givaudan à ses clients. On y relève une indication des dosages conseillés : pas plus de 0,5 % d'hexachlorophène pour les poudres, et jusqu'à 3 % pour les savons. On reproche à Givaudan de ne pas avoir précisé qu'au-delà le produit était toxique. A quoi M. Flahaut répond : « *Tout bactéricide est toxique à certaines doses. Chacun le sait. D'autre part, quand on donne la posologie d'un médicament, on n'indique pas : « Au-delà il est dangereux. » Enfin, je m'adresse à des professionnels, pas au public. Ce sont eux qui doivent faire les dosages et préciser au client l'utilisation de leur produit. Pas moi.* »

Etudes de routine

L'hexachlorophène a été publiquement mis en cause aux Etats-Unis au début des années 70. Sans interdire ce produit, la Food and Drug Administration (F.D.A.) a, en 1971, multiplié les avertissements à son sujet. Au début de 1972, plutôt que de diffuser elle-même cet avertissement, la société Givaudan-France s'est placée sous la protection du ministère français de la santé publique en envoyant au *ministre* (le 27 janvier 1972) une lettre qui est à la fois une information sur les travaux américains et une sorte de « contre-feu ».

« *Les décisions de la F.D.A.*, écrivait alors M. Flahaut, *prises à la suite d'une campagne discutable menée par M. Ralph Nader (...), donnent lieu à des interprétations erronées.* » « *Il conviendrait donc*, ajoutait-il, *de bien informer l'opinion française, et, pour cela, les responsables scientifiques de notre société (...) se tiennent à la disposition de vos services spécialisés afin de leur fournir les explications et les garanties qu'ils sont en droit d'attendre.* » Quel que fût le but réel de cette lettre, elle existait et aurait pu attirer l'attention des autorités. Elle fut suivie, le *22 février* 1972, d'une rencontre entre les responsables de la société Givaudan et des fonctionnaires du ministère de la santé.

Le 26 février, M. Daniel Benoist, député de la Nièvre (P.S.), posait une question écrite au ministre de la santé « *à propos de l'effet toxique de l'hexachlorophène qui vient d'être mis en évidence aux Etats-Unis* ». M. Robert Boulin, répondait le 5 mai suivant — alors que des enfants étaient déjà morts sans qu'on en découvre la cause : « *l'action de cette substance est bien connue en France et a été étudiée par diverses instances scientifiques* ». « *Des accidents ont été relatés par des auteurs étrangers*, ajoutait le ministre. *Aucun cas n'a été signalé en France aux centres anti-poisons. (...) Bien qu'aucun inconvénient majeur ne semble pouvoir résulter d'un usage raisonnable et strictement externe de ces produits, j'ai demandé à l'Institut national de la santé et de la recherche médicale de procéder à une étude, en liaison avec le service central de pharmacie et des médicaments, aux fins d'examiner la possibilité d'inscrire l'hexachlorophène au tableau C des substances dangereuses à une certaine concentration.* »

M. Boulin, actuellement ministre du travail, ne viendra pas s'expliquer. Il n'a pas reçu l'autorisation de *témoigner*. M. Flahaut regrette son absence et ne se « *reconnaît pas la moindre parcelle de responsabilité dans cette affaire* ». « *Tant qu'un produit n'est pas inscrit au tableau C des substances vénéneuses*, précise-t-il, *non seulement on n'a aucune obligation de signaler son danger sur l'emballage, mais on ne doit pas le faire.* » L'hexachlorophène a été inscrit au tableau C des substances vénéneuses, au terme des études de routine, selon le ministère, le 30 août 1972 : une semaine après la découverte de l' « accident » Morhange.

JOSYANE SAVIGNEAU.

L'arrêt condamnant à mort Norbert Garceau est cassé

Norbert Garceau, ajusteur, cinquante-trois ans, le seul condamné à mort actuellement détenu en France, devra être rejugé, car la chambre criminelle de la Cour de cassation présidée par M. Pierre Mongin a annulé, jeudi 4 octobre, l'arrêt de la cour d'assises du Tarn qui, le 14 juin dernier, lui avait infligé la peine capitale pour le meurtre par strangulation, commis le 9 janvier 1978, d'une camarade de travail, Mme Michèle Aussillous, une jeune femme âgée de vingt-huit ans, mère de deux enfants.

La peine de mort avait été saluée par les applaudissements du public (*le Monde* du 16 juin) qui avait montré au cours des débats son hostilité à l'égard de l'accusé. Déjà condamné une première fois, en 1952, aux travaux forcés à perpétuité, par la cour d'assises des Hautes-Pyrénées, pour le meurtre, également par étranglement, d'une adolescente âgée de quinze ans qui se refusait à lui, Norbert Garceau avait été libéré conditionnellement en 1972, au bout de vingt ans de détention.

C'est peut-être la raison pour laquelle M. Fernand Davenas, avocat général, a estimé de son devoir, avant de conclure fermement à la cassation de l'arrêt pour vice de procédure, d'inviter les magistrats de la chambre criminelle « *à perpétuer leur tradition qui est de consacrer toute leur attention à une vérification scrupuleuse du respect des règles de procédure, quelle que soit la gravité des faits* ».

« *Les passions qui s'agitent, d'ailleurs de bonne foi, autour de la peine de mort*, s'est-il écrié, *sont de nature à donner des interprétations de vos décisions. Il n'est pas inutile, je crois, de rappeler que la chambre criminelle de la Cour de cassation n'est pas un troisième degré de juridiction. En dix ans, sur trente-sept pourvois de condamnés à mort, vous en avez rejeté vingt-deux et vous avez rendu quinze arrêts de cassation. Statistiquement, vous avez cassé cinq fois plus les arrêts de condamnation à mort que les autres arrêts qui vous ont été déférés.* »

C'est la jurisprudence inaugurée le 20 novembre 1975 à propos du cas de Pierre Goldman que la chambre criminelle a suivie pour casser l'arrêt condamnant Norbert Garceau.

Statuant sur le rapport du conseiller, André Braunschweig, les observations de Mes Paul Lemaître et Dominique Foussard, et conformément aux conclusions de l'avocat général, les magistrats suprêmes ont constaté que le procès-verbal des débats, s'il était signé par le président et le greffier, « *ne faisait pas mention de la date à laquelle il avait été dressé et clos* », et qu'en conséquence il n'était pas possible de savoir s'il avait été « *dressé et signé dans le délai de trois jours au plus tard du prononcé de l'arrêt* » comme l'édicte l'article 378, alinéa 2, du code de procédure pénale.

Ils ont ajouté qu'il n'était pas possible de « *suppléer à cette omission ni par des énonciations tirées de ce procès-verbal ni par les autres pièces du procès* ». Norbert Garceau devra à nouveau répondre du meurtre de Mme Aussillous devant la cour d'assises de la Haute-Garonne.

AU TRIBUNAL DE VESOUL

Une pharmacienne est à nouveau poursuivie pour avoir refusé de vendre des pilules contraceptives

De notre correspondant

Vesoul. — Douze années après le vote de la loi Neuwirth *sur la contraception*, la pilule anticonceptionnelle était encore, jeudi 4 octobre, en question devant le tribunal correctionnel de Vesoul, à l'occasion du nouveau procès intenté à Mme Germaine Demolombe-Klotz, cinquante-six ans, pharmacienne à Marnay (Haute-Saône), poursuivie pour refus de vente du contraceptif oral.

Voilà trois ans que Mme Demolombe refuse systématiquement de vendre la pilule contraceptive, ce qui lui a déjà valu de nombreux démêlés judiciaires (*le Monde* des 2 février, 10-11 septembre 1978, et 14-15 janvier 1979).

Avec la nouvelle plainte du 12 septembre 1978, déposée par Mme Jacqueline Fouquet, trente-six ans, d'Autet (Haute-Saône), mère de deux enfants, militante socialiste du planning familial, lequel s'est lui aussi, constitué, pour la première fois, partie civile, la validité de l'ordonnance médicale n'est pas contestée, contrairement à ce qui avait été le cas dans les procédures précédentes. Mais ce nouveau procès est pour Mme Demolombe-Klotz l'occasion de revendiquer le droit à une clause de conscience.

Pour la défense, le pharmacien « *n'est pas un épicier* », et son aspect de profession libérale implique sa responsabilité.

Pour le planning familial, la cour d'appel de Dijon, le 12 janvier dernier, a assimilé Mme Demolombe à une commerçante, et qui a, de surcroît, le monopole de vente de pilules, puisqu'il n'y a qu'une officine.

Mais la pharmacienne n'attend pas les militantes féministes pour sortir de ce débat juridique. Adhérente de « Laissez-les vivre », elle l'affirme : son opposition à la pilule, comme à l'avortement, est médicale — « *la pilule m'a donné un kyste au sein* », — et surtout morale : « *Je ne veux pas être un distributeur automatique de pilules à des femmes peu informées.* »

La pharmacienne de Marnay appelle au retour à l'ordre moral. Elle dénonce « *l'érotisme, suprême imbécillité de l'histoire de l'homme* ». Partisane des méthodes Ogino et des températures, elle proclame : « *L'amour ne doit pas devenir mécanique. C'est une belle chose à cultiver pieusement.* »

Refusant l'étiquette antiféministe, elle se déclare au contraire « *antimasculiniste, car la femme devient l'esclave de l'homme* ». Le planning familial, et notamment Me Colette Auger, avocate à la cour de Paris, ne pouvait pas ne pas réagir, « *devant ce choix idéologique personnel imposé à des clientes* ». Le procureur a demandé 1 000 F d'amende, les parties civiles chacune le franc symbolique et la défense la relaxe. Jugement le 22 novembre.

ANDRÉ MOISSE.

● *Un attentat au cocktail Molotov* a été commis dans la nuit du 4 au 5 octobre à Marnay (Haute-Saône) contre la pharmacie de Mme Germaine Demolombe-Klotz. La vitrine de la pharmacie a été détruite.

CORRESPONDANCE

Les violences de mars 1978 à la Martinique

Secrétaire fédérale adjointe du R.P.R. à la Martinique, Mme Syliane Lelièvre nous écrit à propos des comptes rendus du procès, devant la cour d'assises de Versailles, de MM. Georges et Victor Boutrin, les deux militants du parti progressiste martiniquais accusés d'avoir poignardé le chef du service d'ordre du candidat de la majorité, M. Michel Renard, R.P.R., en mars 1978 à Fort-de-France (le Monde *des 21, 22, 23-24 et 25 septembre).*

Mme Lelièvre précise les raisons de l'absence de M. Michel Renard à la barre des témoins : « M. Michel Renard doit actuellement s'occuper des quatre cents réfugiés de sa commune du Marigot depuis le passage du cyclone David. En tant que président du Fonds d'investissement routier, il parcourt l'île pour se rendre compte de l'état des routes endommagées par le cyclone. »

Concernant le personnage Michel Renard, Mme Lelièvre écrit : « Il est le secrétaire fédéral du R.P.R. pour la Martinique et a l'entière confiance de Jacques Chirac, président du R.P.A., Michel Renard est le maire du Marigot depuis trente-deux ans. Il a été élu à l'âge de vingt-trois ans, devenant alors le plus jeune maire de l'Union française, et ce n'est pas par la terreur qu'il mène ses *administrés. Le Marigot* est sans doute la commune la plus développée et la plus sympathique des communes de cette importance dans le département. »

[Les avocats de la partie civile, pour avoir réclamé « le procès des frères Boutrin et le procès d'eux seuls », n'ont pas estimé utile, à l'exception d'un seul, de répondre, à l'audience, aux attaques portées contre M. Michel Renard par les avocats de la défense et, d'une façon générale, par les témoins. L'avocat général a adopté la même attitude. Seul parmi les avocats de la partie civile, Me Pierre Pasquini s'est attaché à défendre l'image de M. Renard. Me Pasquini est aussi député (R.P.R.) de Corse. On peut s'étonner de l'avoir entendu préciser que M. Renard ne faisait « à sa connaissance » pas partie du R.P.R. et qu'il n'avait, en tout cas, aucune responsabilité au sein du Rassemblement.

Au R. P. R., on nous a indiqué que M. Renard, au moment des faits, était membre du Rassemblement. Il est devenu, par la suite, le secrétaire fédéral pour la Martinique, fonction qu'il occupe actuellement. — D. R.]

POLICE

● *Des policiers communistes* soutiennent les inspecteurs de la P.J. parisienne dans leur « *mouvement de lutte* ». La cellule Karl Marx, de la préfecture de police, « *se félicite* », dans un communiqué, de la « grève du zèle » des inspecteurs de police qui « *traduit une volonté résolue (...) de refuser l'austérité et de voir satisfaites leurs légitimes revendications* ».

هكذا من الأصل

AVANT DE SE RENDRE A CHICAGO

Jean-Paul II insiste vigoureusement sur le respect du célibat des prêtres et le refus d'ordonner des femmes

De notre envoyé spécial

Chicago. — C'est ce vendredi 5 octobre à Chicago que Jean-Paul II devait rencontrer à huis clos les trois cent quarante-cinq évêques des Etats-Unis avant de *concélébrer* une messe en plein air à Grant-Park avec eux et des évêques invités du Canada, du Mexique, d'Amérique latine et d'Europe.

Le pape est arrivé à Chicago la veille au soir, après avoir passé quatre heures à Des Moines, où il a célébré la messe pour les catholiques ruraux de l'Iowa, dans un pré, devant un complexe de fermes qui constitue un musée de l'agriculture. Dans son homélie, il a, à travers *ces fermiers de Middle-West qui cultivent* une des régions les plus fertiles du pays, invité les Américains à se montrer généreux envers les moins favorisés. « Vous avez la possibilité de fournir de la nourriture à des millions d'hommes qui n'ont rien à manger, leur a-t-il dit. Vous pouvez contribuer ainsi à débarrasser le monde de la famine. »

Jean-Paul II avait quitté Philadelphie jeudi à midi, où il avait trouvé le temps de rencontrer des séminaristes, de visiter la cathédrale des catholiques ukrainiens et de concélébrer une messe au centre civique de la ville avec des prêtres représentant tous les diocèses du pays, et une vingtaine de religieux. Il avait prêché à cette occasion sur le sacerdoce, insistant vigoureusement sur le respect du célibat des prêtres et le refus d'ordonner les femmes. Samedi matin, le pape devait se rendre à Washington pour rencontrer le président Carter. Il regagnera Rome dimanche 7 octobre.

Un des thèmes que Jean-Paul II abordera sans doute avec la hiérarchie américaine réunie au complet à Chicago sera celui de la crise des vocations sacerdotales. Les départs des prêtres ont été nombreux aux *Etats-Unis — ils étaient de 58 485* en 1977, contre 59 892 en 1976 — et le nombre d'entrées au séminaire a baissé de 70 % depuis 1965, les effectifs totaux tombant de 15 943 en 1976 à 14 998 en 1977.

Il est évident que cette crise qui frappe la plupart des pays occidentaux préoccupe particulièrement le pape. Depuis son élection, il a refusé toute autorisation de laïcisation aux prêtres, alors que Paul VI en avait accordé trente mille. Et on laisse entendre dans l'entourage de Jean-Paul II que la question de ces dossiers en souffrance, ainsi que celle de la nouvelle politique à définir sont inscrites en bonne place à l'ordre du jour du consistoire des *cardinaux prévu* pour le début de novembre à Rome. Déjà, la nomination du cardinal Oddi à la tête de la congrégation du clergé (*le Monde* daté 30 septembre-1er octobre) ne laisse pas présager une ouverture dans ce domaine.

C'est la raison pour laquelle les remarques sur le prêtre, qui reviennent souvent dans les discours du pape aux Etats-Unis, sont écoutées ici avec attention. A Philadelphie, s'adressant aux séminaristes, Jean-Paul II a souligné l'importance de l'engagement du prêtre, consenti librement, mais de manière irrévocable. « *Il est important*, a-t-il dit, *que l'engagement soit pris en pleine connaissance de cause et en toute liberté. (...) Il faut décider si le Christ vous appelle au célibat.* »

Quelques heures plus tard, s'adressant cette fois aux prêtres, le pape est revenu sur l'idée de la fidélité : « *Notre soumission à la volonté de Dieu doit être totale — le « oui » prononcé une fois pour toutes a pour modèle le « oui » prononcé par Jésus lui-même. (...) Il ne s'agit pas de dire « oui » une minute, puis « non » la minute suivante.* » Plus loin, le pape rappelle que le sacerdoce est permanent : « *Nous ne rendons pas un don accordé une fois pour toutes. (...) Et il ne faut pas s'étonner si l'appel de Dieu à travers l'Eglise continue à nous proposer un ministère célibataire, d'amour et de service, selon l'exemple de Notre-Seigneur Jésus-Christ.* »

Les bras croisés

Dans ce même discours, enfin, le pape aborde un sujet délicat qui attise les passions aux Etats-Unis : l'accession des femmes au sacerdoce. Selon un récent sondage, 46 % des catholiques américains sont en faveur de l'ordination des femmes et 48 % y sont hostiles.

C'est devenu le cheval de bataille des féministes catholiques et de nombreuses religieuses se sont associées à la lutte pour l'égalité des sexes dans l'Eglise. La sœur Donna Quinn, par exemple, président des Chicago *catholic women* (les femmes catholiques de Chicago), association de quatre cent cinquante religieuses et laïques, accuse l'Eglise de sexisme. « *C'est une question de pouvoir et de refus chez les clercs de partager leurs responsabilités*, nous a-t-elle déclaré. *Très franchement, beaucoup de prêtres souffrent de complexes sexuels et psychologiques. Ils ont peur des femmes.* »

Jean-Paul II ne peut ignorer cette controverse, et à la veille de son arrivée à Chicago il a déclaré : « *La décision traditionnelle de l'Eglise d'appeler les hommes à la prêtrise et non les femmes n'est pas une affirmation concernant les droits humains, ni l'exclusion des femmes de la sainteté ou d'une mission dans l'Eglise. Cette décision exprime plutôt la conviction de l'Eglise au sujet du don de la prêtrise par lequel Dieu a choisi de gouverner son troupeau.* »

Lors des applaudissements qui ont accueilli cette phrase au centre civique de Philadelphie, un certain nombre de religieuses ont ostensiblement croisé les bras...

ALAIN WOODROW.

Lire page 2 l'article de Louis RETIF sur le célibat des prêtres

La démission du cardinal Suenens a été acceptée par le Vatican

Ayant accompli ses soixante-quinze ans, le cardinal Léon-Josef Suenens, archevêque de Malines-Bruxelles, a, conformément à la règle en vigueur, proposé à Jean-Paul II sa démission, qui a été acceptée, a annoncé le Vatican, jeudi 4 octobre (*nos dernières éditions d'hier*). Le successeur, est-il précisé, n'a pas encore été choisi. Cette information serait *banale si le cardinal n'avait été un* des évêques les plus entreprenants et les plus influents pour obtenir du Saint-Siège pendant et après le concile cette limitation d'âge étrangère à toute la tradition de l'Eglise romaine.

Voici ce que disait notamment le cardinal-archevêque en novembre 1963 devant les Pères de Vatican II : « *Se contenter d'exhorter les évêques à se retirer serait donner un coup d'épée dans l'eau (...). Le rythme accéléré du monde exige des hommes prêts à s'adapter sans cesse à l'évolution. L'âge crée un hiatus entre l'évêque et le monde. Il suffit de regarder ce qui se passe là où ce sont des vieillards qui gouvernent les diocèses. Dans le monde civil, soixante-cinq ans est l'âge habituel de la retraite. On ne peut pousser l'analogie trop loin, mais du point de vue psychologique, ce qui vaut ici vaut là* »

L'énergie de ces propos a atteint son but, et l'on aurait mal compris dans ces conditions que Jean-Paul II demande à leur auteur de prolonger son mandat. Le départ du primat de Belgique est un événement. Peu de prélats, en effet, ont pris autant de relief depuis l'ouverture de Vatican II, en 1962 et au-delà.

Pragmatique, incisif, se passionnant pour que l'Eglise adapte ses institutions et sa théologie à son temps, Mgr Suenens n'a pas hésité en diverses circonstances à déplorer la lenteur ou la stagnation de l'*aggiornamento* conciliaire. Paul VI a pris ombrage de son impatience, mais plus encore de ses méthodes : le primat de Belgique avait directement recours à la presse pour s'exprimer, au risque de paraître court-circuiter la voie hiérarchique.

Tant et si bien que le cardinal, dont on s'était demandé au lendemain du concile si le pape ne pensait pas à en faire son secrétaire d'Etat, changeant son fusil d'épaule, se lança dans le soutien du mouvement charismatique. Il a annoncé son intention d'intensifier cet effort après sa retraite.

HENRI FESQUET.

Le Monde
Service des Abonnements
5, rue des Italiens
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. 4207-23

ABONNEMENTS

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE - D.O.M. - T.O.M.	155 F	270 F	385 F	500 F
TOUS PAYS ETRANGERS PAR VOIE NORMALE	260 F	480 F	700 F	920 F
ETRANGER (par messageries)				
I. — BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS	183 F	325 F	468 F	610 F
II. — SUISSE - TUNISIE	230 F	420 F	612 F	800 F

Par voie aérienne
Tarif sur demande

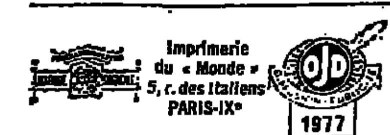
Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) : nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ.

Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance de rédiger tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*.
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication.
Jacques Sauvageot.


Imprimerie du « Monde »
5, r. des Italiens
PARIS-IXe
1977

Commission paritaire n° 57 437.

ÉDUCATION

UNE ENQUÊTE SUR LES ÉTUDIANTS DE 1979

Conformistes et marginaux à la fois

Un peu plus d'un million d'étudiants sont inscrits dans les universités, les grandes écoles et les instituts universitaires de technologie (I.U.T.) cette année. Une enquête menée au mois de juin par le « Guide de l'étudiant » (1) — qui publie cette statistique — auprès de 2 950 d'entre eux laisse apparaître des jeunes plutôt satisfaits de leurs études mais inquiets de leur avenir. Cette enquête fait suite à une étude analogue faite il y a deux ans par la même revue (« le Monde » du 28 septembre 1977). La comparaison entre les deux résultats montre une grande stabilité dans le comportement et les préoccupations des étudiants.

Comme leurs aînés, ils lisent peu, ne font pas beaucoup de sport et fréquentent assez peu les salles de cinéma et les théâtres. Les rapports qu'ils entretiennent avec leur famille sont bons pour la majorité des étudiants qui, de plus en plus, habitent chez leurs parents et en reçoivent leur argent de poche. Quelques variations apparaissent cependant par rapport à l'enquête précédente : ainsi, ils sont deux fois plus nombreux à déclarer fumer régulièrement de « l'herbe » (5,8 %) et près de 60 % des étudiantes utilisent régulièrement des moyens contraceptifs contre moins de 50 % en 1977.

L'enquête met aussi en évidence un certain nombre de contradictions qui « traversent » le milieu étudiant. Alors qu'ils apparaissent plutôt conformistes quant à leurs études et se préparent à travailler « plutôt dans les professions libérales et indépendantes » (près d'un tiers), *ils apparaissent marginaux* vis-à-vis de la société qu'ils critiquent. Ils trouvent normal, dans l'ensemble, de « refuser de faire son service militaire » (64,1 %) et pas grave de « ne pas payer ses impôts » (42,7 %).

Depuis 1976, le temps des grandes mobilisations et des manifestations de masse semble terminé. Les étudiants ont abandonné la rue. Le printemps de 1968 paraît bien loin. Les étudiants de 1979 reprochent à leurs professeurs de ne pas savoir s'intéresser aux élèves (40,6 %) ou de ne s'intéresser qu'à eux-mêmes, qu'à leur carrière (20,1 %).

Les trois quarts d'entre eux pensent qu'il n'existe pas d'organisation ou de mouvement politique qui exprime la plupart de leurs analyses et de leurs espoirs. Mais ils sont aussi nombreux à déclarer qu'ils ont plutôt envie de voter à *l'élection* présidentielle de 1981.

Isolés, coupés d'un monde extérieur qu'ils paraissent refuser, les étudiants ont de plus en plus tendance à se replier sur eux-mêmes. Cette tendance qui existait déjà en 1977 s'accentue.

Ils délaissent les organisations syndicales dont seulement 4,5 % des étudiants se déclarent adhérents. L'UNEF-Renouveau (proche du parti communiste) est toujours le syndicat qui compte le plus d'adhérents. *Le Guide de l'étudiant* en annonce près de 23 000, alors que l'UNEF-Unité syndicale (proche des trotskistes de l'Alliance des jeunes pour le socialisme) n'en rassemble que *9 500, tout en ayant plus de sym*pathisants (102 000 contre 90 000).

Progression des écologistes... et de M. Giscard d'Estaing

Les organisations politiques ne mobilisent pas non plus beaucoup de jeunes sur les campus. L'Union des étudiants communistes (U.E.C.) est, comme en 1977, la *première organisation. Ses effectifs* semblent même avoir augmenté puisqu'en deux ans ils sont passés, selon les résultats de l'enquête, de 15 000 à 21 000 adhérents. A côté, les mouvements d'extrême gauche et le P.S.U. ne regroupent que 15 000 membres, les étudiants giscardiens d'Au- les étudiants giscardiens d'*Au*trement (1 500).

La surprise de cette enquête réside dans l'importance que les étudiants de 1979 accordent au mouvement « autonome ». Près de 10 % d'entre-eux se déclarent « adhérents » d'une organisation « autonome » et 13,1 % — soit 136 428 — se considèrent comme des sympathisants de ce mouvement.

Cette désaffection pour les organisations politiques traditionnelles se retrouve dans les intentions de vote. En cas d'élection présidentielle 35,7 % des étudiants interrogés voteraient pour un candidat écologique (*contre 32 % en 1977*), 17 % pour M. Valéry Giscard d'Estaing (12,7 % en 1977), 16,6 % pour M. François Mitterrand (24,6 % en 1977) et 10,1 % pour un candidat d'extrême gauche (6,7 % en 1977). La même question posée avec M. Michel Rocard comme candidat du parti socialiste, lui accorde 25,1 % des suffrages. La progression par rapport à M. Mitterrand provient essentiellement de voix prises au candidat écologiste (moins 4,6 %) et à M. Giscard d'Estaing (moins 2,3 %).

SERGE BOLLOCH.

(1) La version 1979-1980 du *Guide de l'étudiant* qui doit paraître le vendredi *12 octobre publie les résultats* complets de ces deux enquêtes également analysées dans le numéro d'octobre du *Monde de l'éducation*. Le *Guide de l'étudiant*, 11, rue de la Ville-Neuve, 75002 Paris, 18 F.



Libres opinions

Jacobinisme et autonomie

par JEAN DRY (*)

L'AUTONOMIE des universités est l'élément fondamental de la loi d'orientation de l'enseignement supérieur, issue de mai 1968, adoptée d'enthousiasme par *le Parlement. Elle introduit dans* le système universitaire français une décentralisation. Les universités, établissements publics, sont dotés de l'autonomie financière (le budget devant être voté par l'établissement, *en équilibre), juridique* et pédagogique.

Une telle décentralisation aurait dû permettre non seulement des innovations pédagogiques (il y en a eu, pas toujours indiscutables d'ailleurs), *non seulement une ouverture* de l'éventail des enseigne*ments offerts par l'Université, mais aussi une réflexion* courageuse et originale sur l'utilité des diplômes délivrés, sur l'intérêt des disciplines enseignées, et sur les meilleurs moyens de donner à ceux qui le demandent et en ont la capacité une formation efficace. On pouvait imaginer que, pour les disciplines scientifiques, un contact plus étroit avec les débouchés industriels par l'intermédiaire des membres extérieurs des conseils d'universités permettrait d'adapter certaines formations aux besoins, pas forcément quantitatifs, *mais surtout qualitatifs, des secteurs d'aval. Il était également* imaginable que des contrats de recherche et d'enseignement (formation permanente) assurassent à l'Université une certaine aisance matérielle.

∴

En fait, on constate que les « bienfaits » de la décentralisation ont été tout autres ; enseignants et étudiants ont laissé à une minorité d'entre eux l'usage des armes politiques et sont retournés *à leurs chères études, préférant la redoutable* démocratie directe à un système de représentation auquel ils ne croient guère. Cette attitude s'est manifestée d'autant plus aisément qu'elle rejoint le désir profond des universitaires et celui du ministre des universités.

Les universitaires n'ont jamais souhaité l'autonomie, en dehors de *l'autonomie pédagogique*, pour la plupart d'entre eux en tout cas. Ce n'est pas une véritable autonomie que de n'avoir d'autre ressource que celle de l'Etat, et de ne délivrer que des diplômes dits *nationaux, c'est-à-dire portant l'estampille du ministère. Le diplôme* national fait partie de l'héritage et des traditions républicains. Cette vision du problème, à laquelle tous ceux (dont je suis) qui sont nés sous la IIIe République gardent un attachement évident, n'est malheureusement pas réaliste : les diplômes de toutes les universités n'ont pas la même valeur : les universités étrangères et les employeurs français et étrangers le savent bien quand il s'agit de peser nos titres et nos diplômes.

Les universitaires ne souhaitent pas, non plus, une véritable autonomie financière, persuadés qu'ils sont, dans leur majorité, de la « contamination » de toute recherche et de toute activité universitaire par les contacts avec la production.

Ces réticences (délicieux euphémisme) vont exactement dans le sens des réflexions du ministre des universités. L'autonomie des soixante-dix-sept établissements placés sous sa juridiction suppose, si l'on veut conserver une certaine cohérence, un dialogue et, si possible, une concertation avec les responsables des établissements. Ces derniers s'expriment par le canal de la conférence des *présidents d'universités, seule instance groupant tous les responsables* d'établissements publics d'enseignement supérieur. Le dialogue entre le ministre et la conférence suppose, de part et d'autre, une volonté de concertation, et un désir de dépasser les problèmes conjoncturels. Pour être fructueux, il nécessite l'information des deux parties ; il impose également la maîtrise, par les deux parties, de la forme du dialogue, c'est-à-dire le rejet catégorique de l'insulte, en même temps que la plus grande méfiance à l'égard de la motion.

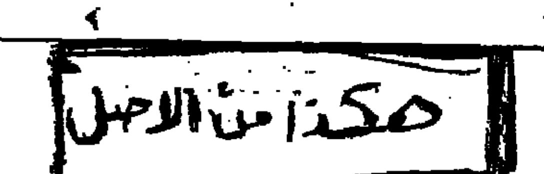
∴

Or, la situation est loin d'évoluer dans ce sens. Le dialogue est actuellement au point mort. Toutes les mesures récentes envisagées ou réalisées par le ministre des universités aboutissent à une diminution de l'autonomie des établissements. On peut citer dans ce cadre, outre les textes mis en place par le ministère des universités qui ont été abondamment commentés dans toute la *presse. l'établissement des fameuses « normes »* d'encadrement des universités (système GARACES). Ces « normes », qui ne sont que des moyennes, qui règlent la publication des postes d'enseignants dans les universités, n'ont *jamais* été communiquées aux présidents ; ceux-ci ne peuvent donc qu'observer le sort réservé à leurs établissements *sans connaître les règles du jeu ;* encore existait-il jusqu'à ces derniers mois une discussion entre le ministère et chaque président, celui-ci étant informé du nombre de *postes au recrutement ; la discussion pouvait au moins permettre* après consultation des conseils, d'attribuer les postes aux disciplines en tenant compte à la fois des besoins pédagogiques et du « stock » d'enseignants qualifiés susceptibles de les occuper. Il n'en est plus ainsi, et les postes de maîtres assistants (*résultant de transformations de postes d'assistants) publiés au Bulletin officiel* du 6 juin 1979, sont affectés aux disciplines et aux établissements par le ministère sans consultation préalable.

Refusée par la majorité des universitaires, rognée chaque jour par le ministère, l'autonomie n'est plus qu'une fiction. Faut-il la maintenir ? Assurément pas sous sa forme actuelle, car elle n'est pas crédible. Certainement oui si l'on souhaite que le système universitaire français sorte de sa sclérose et si l'on veut éviter que l'Etat ne soit amené, chaque fois qu'*une formation spécifique et* originale est nécessaire, à créer une école située en dehors de l'Université (ENA).

Il y aurait grand danger à laisser jouer sans contrôle le vieux réflexe jacobin et centralisateur cher à la tradition républicaine de notre pays. On pourrait craindre que, les mêmes causes produisant les mêmes effets, il ne reste plus qu'à attendre, dans ce domaine *comme* dans beaucoup d'autres, la prochaine phase du cycle infernal, l'explosion libératrice (?) après la centralisation abusive.

(*) Président de l'université Pierre-et-Marie-Curie (Paris-VI). M. Dry était premier vice-président de la conférence des présidents d'université jusqu'au 20 septembre dernier.





Le Monde des loisirs et du tourisme

AU CONGRÈS DU SYNDICAT NATIONAL DES AGENTS DE VOYAGES

L'ORDINATEUR, ANGE OU DÉMON ?

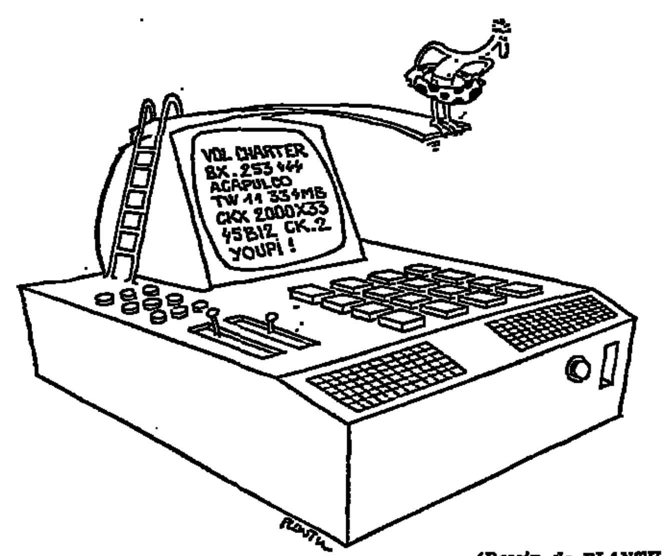
DE l'aveu même de M. Jean-Claude Rouach, président du Syndicat national des agents de voyages (SNAV), le congrès réuni du 26 au 29 septembre à Cannes devait essentiellement *« maintenir la profession d'agent de voyages dans la course »*, autrement dit aborder de front les problèmes d'actualité. Le congrès de Cannes semble avoir mieux réussi, de ce point de vue, que celui de Pattaya (Thaïlande), en 1978.

Sans thème ni ordre particuliers, les agents de voyages ont abordé les difficultés petites et grandes que leur vaut l'actualité. Et, d'abord, la lancinante question des augmentations du prix du kérosène et des variations de taux de change. Entre le moment où il prend son billet et celui où il part, l'acheteur d'un voyage à forfait se voit réclamer une ou deux « rallonges ». On annonce pour cet automne des hausses de 20 % sur certains voyages.

Lorsque l'addition initiale s'élève à 5 000, 7 000 ou 9 000 F, le surcoût ne peut être ressenti que douloureusement par le consommateur, d'autant que les compagnies aériennes modifient leurs compteurs sans crier gare. *« C'est la crédibilité de nos brochures qui est en cause »*, a déclaré M. Michel Dursort (M.V.M.), auquel M. Pierre Sautet, d'Air France, a fait écho : *« Il faudrait établir des règles claires pour l'augmentation des tarifs afin que le consommateur n'ait pas l'impresssion de magouilles. »* Une « table ronde » réunissant administration, compagnies aériennes et agents de voyages essaiera bientôt de mettre de l'ordre *dans la maison.*

Le deuxième sujet de préoccupation du congrès — qui, chronologiquement, fut abordé le dernier jour — était la France. La présence massive de la direction du tourisme à la tribune rappelait que le gouvernement souhaitait des agents de voyages plus soucieux de « vendre » du voyage dans l'Hexagone aux étrangers mais aussi aux Français. M. Jean-Pierre Soisson, ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs, avait d'ailleurs indiqué dans son discours inaugural qu'il avait décidé *« d'ouvrir trois dossiers qui correspondent à autant de marchés qui s'offrent aux agents de voyages. Le premier est celui de la mise en valeur touristique de nos départements et territoires d'outre-mer. Ils sont le soleil de la France. Le deuxième marché est celui du thermalisme. Le troisième concerne la politique des congrès »*.

Ce souci de redorer le blason touristique national et d'accroître les rentrées de devises se heurte à beaucoup d'obstacles. L'agent de voyages préfère fabriquer un forfait aux îles Maldives qu'en Corrèze. C'est plus prestigieux. Lorsqu'un courageux comme M. Claude Charier (Lozère Voyages) crée des randonnées en canoë ou à cheval dans son département *« parce que les Français recherchent les mêmes produits organisés qu'à l'étranger »*, il se heurte souvent à la concurrence d'un office de tourisme ou d'un syndicat d'initiative. Et puis, il y a tant de progrès à réaliser pour fournir au client ce qu'il est en droit d'attendre ! *« Il n'existe pas de visites régulières et organisées de villes comme Avignon, ou de pays comme le Beaujolais »*, a rappelé M. Jean-Claude Murat, ancien président du SNAV. Les structures d'accueil sont tellement étriquées ! M. Alain Serieyx, directeur du tourisme, a illustré ces insuffisances en rapportant une conversation avec le président de l'agence de voyages américaine de Walt Disney. *« Lorsque je lui ai expliqué ce qu'étaient nos gîtes ruraux, il a été séduit. Il m'a demandé combien nous en gérions. Je lui ai donné le chiffre de 35 000. Il m'a proposé de les retenir tous et toute l'année... ce qui était évidemment impossible ! »* La France, pays aux quatre-vingt-quatorze cathédrales, est vendable, mais il faudra aux professionnels beaucoup progresser pour qu'elle soit vendue.



(Dessin de PLANTU.)

Informatique et gestion

Le plat de résistance du congrès de Cannes a été composé d'informatique et de télématique. Comme toutes les professions, les agents de voyages ont senti qu'ils ne pouvaient se désintéresser des progrès formidables réalisés par la machine. Une exposition de matériels jouxtait la salle où les participants ont tenté de comprendre si l'ordinateur, l'imprimante et la console de visualisation représentaient des améliorations ou un danger.

En matière d'informatique de gestion, tout le monde est convenu que la machine pouvait économiser du personnel et peut-être de la paperasserie. Toutefois, les avis des spécialistes divergeaient sur le coût et même sur les subventions à attendre de la part des pouvoirs publics. Plus précis et plus animé a été le débat sur le service de téléinformatique touristique (S.T.T.) qui permettra aux agences de voyages de consulter, sur un même écran, les services de réservation du Club Méditerranée, ceux de la S.N.C.F. et ceux des tours opérateurs, d'établir séance tenante un billet, et, après la fermeture des bureaux, de tenir la comptabilité de l'agence grâce à la mémoire des « disquettes » placées dans la machine.

On a appris au cours du débat qu'Air France et U.T.A. ne se faisaient plus tirer l'oreille pour entrer, le 15 mars 1980, dans ce service ; que le tarif du nouveau service s'élèverait au double de celui d'un terminal actuel d'Air France. Le fonctionnement de S.T.T. sera effectif le 1er janvier *1980 et sera confié à une société* de droit privé où cohabiteront Télésystème, filiale des P.T.T., et la Cap-Sogeti.

L'impérialisme et les contradictions de la direction générale à l'aviation civile (D.G.A.C.) sont apparus en pleine lumière lorsque son directeur, M. Claude Abraham, a affirmé que les compagnies aériennes étrangères n'auraient pas la faculté de brancher leurs réservations sur S.T.T. sans négociations. C'est un peu comme si les P.T.T. empêchaient ces mêmes compagnies de s'abonner au téléphone !

ALAIN FAUJAS.

(Lire la suite page 18.)

LE TRENTE-TROISIÈME SALON DE LA PHOTO ET DU CINÉMA

L'OBJECTIF PERD DU POIDS

LE trente-troisième Salon de la photo et du cinéma se tiendra à Paris, à la porte de Versailles, du 20 au 29 octobre prochains. Toutes les grandes firmes, à l'exception d'Agfa-Gevaert et de Kodak, y exposeront leurs fabrications et, plus particulièrement, leurs produits et leurs nouveaux appareils. Ceux-ci seront nombreux cette année. Certaines maisons exposeront même des gammes entièrement nouvelles de matériels de prise de vue.

LE premier producteur à *bouleverser son catalogue* est le japonais Fuji. L'éventail actuel de ses boîtiers reflex 24×36 est totalement supprimé et remplacé par quatre modèles électroniques, les Fujica AX-5, AX-3, AX-1 et STX-1, tous conçus sur la base d'un même boîtier recevant des objectifs à baïonnette : Fuji abandonne donc son système de fixation traditionnel à vis et est le premier constructeur japonais à délaisser la monture à vis, Pentax et Chinon ayant... sauté le pas voici quelques années. Les trois Fujica AX sont automatiques et peuvent recevoir un moteur d'entraînement de la pellicule (prise vue par vue ou à deux images par seconde), ainsi qu'un flash spécial permettant l'automatisme de l'exposition. Le STX-1 est un semi-automatique, modèle le plus simple.

L'une des tendances importantes du Salon réside dans la multiplication des 24×36 reflex automatiques simplifiés, de prix modérés (moins de 1 800 F). Sur ces appareils, l'utilisateur obtient une exposition automatique sans régler la vitesse, et parfois — hélas ! — sans même la connaître. Il peut dans la plupart des cas monter sur le boîtier un moteur entraînant le film et un flash automatique. Un modèle similaire au Fujica AX-1 sera présenté par Asahi, le Pentax MV. Ces boîtiers suivent de près ceux que commercialisent déjà les autres japonais : Canon AV-1, Nikon EM, Olympus OM-10, Minolta XG-9 et Chinon CE-4.

Trois automatismes

A côté de ces reflex simplifiés, des modèles très sophistiqués seront présentés, notamment avec trois automatismes : réglage automatique de la vitesse après choix du diaphragme, système inverse, et automatisme à programme. Dans ce dernier cas, la cellule décide elle-même du diaphragme et de la vitesse selon un échelonnement mis en mémoire par le constructeur. C'est le cas du Canon A-1, du Minolta D-5 et du Fujica AX-5.

Les objectifs destinés à ces appareils sont de plus en plus compacts. Parmi les équipements standards, plusieurs constructeurs proposent des optiques légères *et bon marché, dont le prix est la* moitié ou le tiers de celui des objectifs classiques (compacts de Canon, série E de Nikon nouveau 50 millimètres de Minolta...). Ces nouveaux venus possèdent les mêmes performances que les optiques plus coûteuses, mais leur monture conçue pour les amateurs résisterait mal à l'usage intensif qu'en font les professionnels.

Dans le domaine des optiques de complément, on observe une diminution importante du volume des téléobjectifs, surtout ceux de type à miroir. Ainsi, un 500 millimètres à miroir ne mesure-t-il plus que 9 à 10 centimètres de long, soit la moitié ou le tiers des anciens modèles (Minolta, Tokina, Vivitar...).

A côté des reflex 24 × 36, la plupart des firmes exposeront de petits 24 × 36 à objectif fixe. De nouveaux modèles seront proposés par Fuji, Minolta, Olympus, Konica, Ricoh, Vivitar etc., dont plusieurs à mise au point automatique. Ces appareils, qui rencontrent désormais de plus en plus de succès, ne laisseront plus guère de place au système 110, le miniformat qui consomme du film en cassette. Les nouveaux 110 seront rares et le seul modèle original du Salon sera le Minolta Autozoom Mark II. Cet appareil, très complexe, est un reflex automatique doté d'un objectif à focale variable. Ce sera le seul 110 perfectionné avec le Pentax Auto 110 qui avait été lancé à la Photokina de Cologne, un reflex à objectifs interchangeables pouvant être équipé d'un moteur d'entraînement.

ROGER BELLONE.

(Lire la suite page 17.)

VERS LE NORD

Un Danemark aux cinq cents îles

QUELQUES tintements de cloche, mêlés au grincement du treuil et à des ordres rapides, animent le calme de ce matin naissant. L'étrave blanche s'abaisse. L'Arveprins Knud, dans des remous d'eau sur quoi plane une mouette, quitte le Fyn pour le Jutland. Chaque jour, des dizaines de bateaux chargeant ainsi passagers, voitures, wagons se croisent, se suivent et tissent entre la multitude des « terres » danoises une toile vitale, précise et toute d'amitié.

Archipel au sommet de l'Europe, et voué en cela à la conquête de la mer, le Danemark semble vivre sur l'eau : cinq cents îles le plus souvent à fleur de vagues, des détroits sans nombre, des mers intérieures immenses ou minuscules, des caps partout. Les routes mènent toujours à une côte, avec toujours au bout un navire pour embarquer ses cargaisons. Lointaine héritière des Vikings, la nation a inscrit au long de son histoire, pour ainsi dire en filigrane, ce goût pour le grand large.

Pourtant, dès q'il a débarqué, l'image d'un village s'impose aux yeux du voyageur. La campagne parfaitement nette mais sans excès, les maisons, les champs respirent une joie vraie, simple et comme pleinement accordée à la nature. Tout y est à la mesure humaine, conçu pour son épanouissement. Paysage tiré au cordeau; mais sous l'inspiration d'un jardinier parfois fantaisiste ; habitations basses, avenantes, précédées d'un carré de gazon planté du haut mât traditionnel où flotte le drapeau rouge à croix blanche. Pas de clôture, une porte ouverte pour le voisin ou le passant. Au-delà, un mouvement léger de collines ourlées d'arbres délimite des champs dont les verts, sans jamais se heurter, s'avivent d'eau.

La route parfaite, bien qu'étroite, qui conduit de Nyborg à Bodjen, coupant la Fionie du Sud, est un enchantement. Horizons doux, vastes dans leurs limites, étendus sous un ciel pour peintres de marines. De larges fermes ; les plus anciennes à l'abri d'un vieux toit de chaume en forme de fer à cheval, d'autres en briques, serties de cultures ; parfois, une demeure seigneuriale où l'on rêverait de vivre. On traverse ainsi, marqué par la fuite utile des jours et la lente succession des saisons, un coin de paradis, chanté par Andersen et où affleure la mythologie scandinave. Un humble port de pêcheurs aligne sur deux petits quais d'intimes maisons de bois, vivement colorées. La grève de sable, piquetée d'herbes sèches, s'étend juste après, à perte de vue.

De l'autre côté du Store Baelt se trouve le Sjaelland, la plus grande des îles. Même sollicitude pour la terre, même décor pimpant ; on a le sentiment de franchir des bourgades où la moindre des choses a le sourire : les parterres de fleurs, les devantures, les visages clairs des enfants traversant sagement sur leurs bicyclettes l'avenue pavée. Par l'autoroute, on arrive rapidement à Copenhague. Sœur méridionale des autres capitales nordiques, jugées, elles, plus froides et plus austères, la ville s'est acquis une réputation de gaieté et de liberté. Renommée méritée, certes, mais qui ne fut pas moins traversée de luttes, de périls et de tristesse. Sous la bonhomie perce le sérieux, que le poids des ans renforça.

La vie se laisse aller et nourrit chaque instant d'un certain plaisir à la respirer. Sur les trottoirs, des jeunes, nonchalants, boivent de la bière ; on s'allonge n'importe où, pour profiter du soleil. Dans la Frederiksberggade, l'une des rues commerçantes du centre, la mode est aux pieds nus. A l'angle d'une terrasse, un orchestre de jazz improvise ses mélodies. La musique résonne partout. Sous l'arche à l'antique de Tivoli, citadins et touristes se pressent au guichet des billets que des gardiens fiers comme des soldats impériaux contrôlent avec placidité. Rengaines et flonflons se déversent dans ce lieu célèbre des amusements où les adultes se mettent à la mesure de l'émerveillement des enfants.

Musique encore, autour de Nyhavn, faite de guitare hippie, du clapotis de l'eau. A travers les mâtures, les vieilles maisons brouillent les bleus, les jaunes, le vert pâle ou le safran de leurs façades. Musique des fontaines — celle de Hojbro Plads, par exemple — où jouent des pigeons que la sirène d'un paquebot en partance pour Bornholm effraye soudain. Les sentinelles, bonnet à poils sur les yeux et fusil entre leurs bras croisés, claquent des talons dans le silence du palais d'Amalienborg, demeure de la reine. Etonnante construction, au bord de l'eau, harmonisée à la place octogonale ; au fond, l'église de Marbre complète ce décor de riche théâtre.

Copenhague reçut dans son héritage cette silhouette gracieuse, que les monuments découpent de leur toiture en cuivre verdi : bulbes, dômes, clochers, tours effilées du palais de Christiansborg, flèche torsadée de la Bourse, faite de quatre queues de dragon, piques aériennes de Saint-Nicolas. A la fin de jour, les architectures se font caprices, et dans le soleil pâle s'allument de lueurs étonnantes. A l'écart, beauté figée, indifférente à ses adorateurs, Den Lille Havfrue, la fameuse Petite Sirène, rêve sur son socle. Mais la rumeur, déjà lointaine, de la ville ne l'atteint pas.

DOMINIQUE VERGNON.

FOURCHETTE EN L'AIR

Curry à toutes les sauces

MURS roses, de la couleur fétiche du Rajasthan, bas-reliefs de bois découpé, enseignes venues de l'Etat de Karnathaka, dans l'Inde du Sud, peintures retraçant l'épopée fameuse du Ramayana ou montrant des divinités que la danse fait s'entrelacer, coffres odorants, riches tissus... Il a suffi de tourner le dos au boulevard des Capucines pour oublier d'un coup son tumulte, et, avec lui, la capitale. Nous sommes en Inde. Et tout va nous le rappeler sans cesse, de la musique savamment distillée par d'invisibles conques au sari de l'hôtesse, en passant par les effluves que chaque mets dispense.

Un repas indien est une fête, dont on peut donner le signal de diverses manières. Pour se faire un peu le palais, on pourra commencer par un chicken chaat, *une composition où des blancs de poulet s'accommodent à merveille de crème fraîche et d'épices (24 francs), à moins qu'on ne lui préfère une bolée odorante de* Lucknow sorba, *potage très prisé dans la région de Lucknow (13 francs).*

Après quoi, il faudra choisir (à moins de disposer d'un appétit de maharadjah) entre les plats cuisinés au tandoor *et les curries. Le* tandoor, *c'est le four indien traditionnel, où grillent et rôtissent sur le charbon de bois soit un coquelet préalablement « peinturluré » des pattes au croupion d'une rouge mixture épicée (tandoori chooja, 28 francs), soit des viandes de bœuf* (beef boti kabab, *32 francs), qui peuvent avoir été hachées fin avant de passer par les feux du four* (beef shish kabab, *30 francs).*

Les curries sont légion. Du chicken badami korma, *poulet aux herbes (32 francs) au* beef curry *comme le mijotent les ménagères d'Hyderabad (38 francs), via le* chicken jalfrezi *(32 francs), poulet aux oignons et poivrons nappé de sauce, ou encore le* chicken kofta curry *(35 francs), un plat de boulettes de volaille à la mode de Calcutta. Mais le* mutton kashmiri *(35 francs), où voisinent l'agneau, l'oignon, la tomate, la coriandre, le cumin, l'ail, le gingembre et la noix de cajou, peut devenir le grand moment de ce repas.*

Végétariens, ne pas s'abstenir : on vous servira ici des curries de légumes excellents, tel le matar panir curry *(petits pois et fromage blanc, 30 francs) ou l'*aloo gobhi *(30 francs), spécialité venue du Pendjab. Et, bien sûr, du riz préparé de trois manières. Avec une « carte des pains » qui ne compte pas moins de six sortes de galettes — farcies ou non de viande ou de légumes, — on aura du mal à faire son choix. Aussi faut-il venir à plusieurs, commander chacun un plat différent et jouer à la dînette en picorant chez son voisin — chez ses voisins...*

J. M. D.-S.

★ Vishnou : 11 bis, rue Volney, 75002 Paris, tél. 297-56-54 et 297-56-46. Fermé le dimanche.

La France et le marché international des congrès

ANNECY CHANGE LA PEAU DE « L'IMPÉRIAL »

La *France* n'est pas très *efficace* sur le marché international des congrès. M. Jean-Pierre Soisson, ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs, en est convenu, devant le récent congrès du Syndicat national des agents de voyages : « La France saisit *mal les chances qui lui sont offertes. Notre pays accueille* aujourd'hui cinq fois moins de congrès que la Suisse. Or un congressiste dépense trois fois plus de devises qu'un touriste ordinaire et il le fait en dehors des saisons de vacances. La part de la France n'est que de 2 % du marché international des congrès. »

En attendant qu'un organisme public coordonne les efforts des professionnels, les grandes villes s'équipent de palais des congrès. Si *Nice* a renoncé à installer le sien sur la place Masséna, Clermont-Ferrand inaugure dans son centre une « maison des congrès », et Annecy espère loger un « centre d'animation culturelle » dans l'Impérial, un ancien palace.

TEMOINS d'une époque révolue, le *France*, l'un des derniers bateaux à aubes naviguant sur un lac, et l'Impérial, le palace le plus prestigieux de la Haute-Savoie, sont restés pendant plusieurs années face à face dans la baie d'Annecy, rappelant aux Anneciens les fastes passés du lac. Le premier a sombré au cours de l'hiver 1971 : le second, longtemps en proie aux assauts du vent, de la pluie et du froid, n'est plus aujourd'hui qu'une carcasse sombre dominant l'un des sites les plus agréables de la région.

Construit en 1913, l'ancien hôtel, qui est situé à 1 kilomètre du centre de la ville et au bord du lac, disposait de trois cents chambres et accueillait une clientèle fortunée. Il fermait au début des années 60, puis ses murs furent rachetés par la ville d'Annecy en 1965. L'emplacement fut alors convoité par des promoteurs qui souhaitaient « sauver » la vocation hôtelière de l'édifice, mais exigeaient en contrepartie une privatisation de quelques hectares du parc, afin d'y construire des immeubles. La ville a repoussé ces propositions et ouvert au public le parc, d'une superficie de 8 hectares. On envisageait même, il y a quelques années, de détruire la bâtisse dont les 1 500 mètres carrés de toiture donnaient des signes de fatigue.

« L'Impérial va revivre », laissent aujourd'hui entendre les élus municipaux et le maire, *M. André Fumex* (sans étiquette). Depuis plusieurs années, Annecy souhaitait accueillir des congrès, mais la ville ne pouvait *guère proposer que sa salle des expositions*, au confort notoirement insuffisant pour ce type de manifestations. Les 14 000 mètres carrés de plancher du palace seront totalement rénovés pour créer l'infrastructure nécessaire à des congrès de six cents à sept cents personnes.

On ferme !

La ville assurera elle-même la gestion du centre, mais elle entend financer ce coûteux projet en s'associant avec un groupe privé niçois, conduit par M. Augier. Celui-ci réalisera dans les *étages supérieurs du bâtiment* un hôtel (trois ou quatre étoiles) de quatre-vingts chambres et relancera les activités actuellement somnolentes du casino d'Annecy à l'Impérial. Les promoteurs de l'opération souhaiteraient éliminer du futur casino les jeux dits « populaires » pour ne conserver que les jeux « nobles ».

Le projet de l'hôtel Impérial s'inscrit enfin dans un vaste programme d'aménagement de la cité savoyarde, qui prévoit l'ouverture, en 1981, d'un centre d'animation culturelle associé à des commerces, et la destruction de l'îlot du casino (un théâtre, un cinéma, un restaurant et une salle de jeux), dernier obstacle visuel entre la ville et son lac.

L'Impérial rénové ouvrira probablement dans deux ans, après avoir subi *de profondes modifications*. L'arrivée des premiers congressistes risque cependant de poser de sérieux problèmes d'hébergement. Annecy n'a pas en effet été épargné par la crise qui touche l'hôtellerie savoyarde : en 1976, trois mille vingt-quatre chambres d'hôtel avaient été fermées dans les départements de la Savoie et de la Haute-Savoie (*le Monde* du 30 avril 1977). Ce processus s'est poursuivi au cours des dernières années. Et aujourd'hui Annecy ne dispose plus que *de six cent quarante* lits d'hôtel. Dans quelques jours, un établissement de soixante-cinq chambres fermera pour être transformé en appartements.

CLAUDE FRANCILLON.

LE CONGRÈS DU SNAV

(Suite de la page 17.)

Un responsable des télécommunications convenait, en privé, qu'il serait impossible techniquement de pratiquer une telle ségrégation entre les clients de S.T.T. Personne ne sait, d'ailleurs, si S.T.T. se révèlera un instrument indispensable. M. Max Albert, de Jet Tours, a affirmé que *« 18 % seulement de nos ventes sont réalisées par l'intermédiaire des terminaux Alpha 3 d'Air France ».*

« Le voyageur se tournera vers nous »

Personne ne sait non plus si l'expérience Télétel bouleversera la profession. A la fin de l'année 1980, deux mille foyers de Vélizy (Yvelines) pourront utiliser leur téléphone pour faire apparaître sur leur téléviseur les horaires de la S.N.C.F., un catalogue de vente par correspondance, celui du Club Méditerranée ou les spectacles donnés dans la commune. Rien ne s'oppose techniquement à ce que l'usager se serve de ce système Télétel pour réserver une place d'avion ou un voyage à *forfait. Plus besoin* d'agent de voyage. « *Pas du tout*, ont dit les optimistes. *Notre vrai rôle de conseil pourra ainsi apparaître. Comment voulez-vous que le client s'y retrouve puisqu'une page de nos catalogues touristiques traditionnels représente cinquante « pages » électroniques. Vous représentez-vous la quantité de touches à tripoter sur le clavier pour obtenir l'information recherchée ? Le voyageur se tournera forcément vers nous pour que nous l'aidions.* »

Le SNAV s'est posé beaucoup de questions et a formulé peu de réponses. Après tout, le colloque « Informatique et Société » auquel le président de la République a prêté son concours, le 28 septembre, n'a pas fait mieux. Les agents de voyage ont prouvé, par ce *congrès studieux*, qu'ils étaient « dans le coup », selon le vœu de leur président, et qu'ils cherchaient à en finir avec l'amateurisme trop souvent rencontré dans leur profession.

ALAIN FAUJAS.

Inauguration à Clermont

A Clermont-Ferrand, capitale régionale, pôle d'attraction économique de l'Auvergne, ville universitaire, manquait une maison des congrès. Le vide est désormais comblé. Le 1er octobre, en l'inaugurant, M. Roger Quilliot, sénateur, maire socialiste de Clermont-Ferrand, président de l'Association des maires des grandes villes de France, n'a pas manqué de souligner que cette création, dont le coût s'élève à trente millions de francs, a été entièrement réalisée par la municipalité, sans aucune aide gouvernementale.

Maison des congrès certes, mais aussi maison de la culture : il eût été impensable que ces deux aspects fussent dissociés. Aujourd'hui, M. Quilliot a la ferme conviction que l'ouverture de cette maison « devrait à terme entraîner une démultiplication de l'activité culturelle ». Clermont-Ferrand, qui « attirait », pourra aussi « rayonner ».

Outre l'aménagement intérieur de ces bâtiments construits sur une surface de 6 000 mètres carrés dans le centre-ville, outre les équipements techniques de haut niveau dont elle bénéficie, cette maison des congrès et de la culture possède des atouts majeurs et ce n'est pas le fait du hasard si plusieurs organisations l'ont déjà retenue. Ainsi, en avril 1980, le Syndicat national des enseignements de second degré y tiendra son congrès national, et, en mai, elle abritera les travaux de la médecine internationale du travail.

La capacité hôtelière de la ville est de mille cinq cents chambres, et la plupart des grands hôtels se trouvent à proximité de la nouvelle maison des congrès. Quant à la restauration, une salle de réception peut accueillir plusieurs centaines de personnes autour d'un buffet froid, mais les congressistes bénéficieront aussi de la grande salle et du restaurant de la gare routière, qui jouxte la maison des congrès.

JEAN-PIERRE ROUGER.

Hippisme

L'HISTOIRE DU GALOP DANS LE BROUILLARD

ON raconte, au vestiaire des jockeys, une pittoresque histoire. C'était voilà une douzaine d'années, à Chantilly. Un grand entraîneur tenait en médiocre estime un « trois ans » qui n'avait encore couru que deux ou trois fois. Encore qu'il n'eût pas, officiellement, déclaré forfait, il avait renoncé à lui faire disputer le « Jockey-Club ». Le jockey du poulain, lui, le jugeait très bon et était persuadé qu'il pouvait gagner la grande épreuve.

Un matin où, sur le terrain d'entraînement des Aigles, des nappes de brume retenaient au sol les dernières ombres de la nuit, le jockey engagea le cheval dans un raccourci et le fit repartir devant ses compagnons d'entraînement qui, eux, avaient fait le grand tour. Le poulain arriva ainsi plusieurs longueurs devant les autres et soufflant deux fois moins qu'eux. Ce que voyant, le grand entraîneur se résolut à le faire prendre part au « Jockey-Club », qu'il gagna, comme il devait gagner, trois semaines plus tard, le Grand Prix de Paris.

Je ne parlerais pas, même à cinq contre un, sur la totale authenticité de l'histoire. Mais elle est totalement vraisemblable. Il n'est pas un entraîneur, même de réputation universelle, qui ne se soit ainsi lourdement trompé à propos d'un, au moins, de ses pensionnaires. C'est dire combien l'humilité est requise au seuil du pronostic.

Essayons pourtant d'y voir un peu plus clair dans ce Prix de l'Arc de Triomphe, qui sera, dimanche, le nombril du monde hippique.

Un concurrent paraît dominer tous les autres de la tête et du jarret : l'anglais *Troy*, en cours de syndication au prix, jamais atteint par aucun cheval, de 7 200 000 livres sterling. Certes, des rumeurs inquiétantes circulent, depuis un mois, à son sujet. D'abord, il a gagné sa dernière course, la Benson, moins brillamment que les autres, d'une seule longueur. Surtout, on l'a dit atteint de l'épidémie de toux qui sévit dans maintes écuries. Car, pour ne rien simplifier, des deux côtés de la Manche, une forme sournoise de grippe est apparue dans les centres d'entraînement : on peut craindre que certains concurrents ne se présentent au départ en état d'incubation. Mais pourquoi serait-ce le cas de celui-ci, dont la force et — *a fortiori* — la santé sont contrôlées régulièrement, en tout cas avant chaque course, par des examens de numération globulaire et autres tests ? Quant au caractère moins spectaculaire de sa dernière victoire, il s'explique par des considérations techniques. La piste de York — où se court la Benson — favorise les chevaux qui aiment prendre la tête dès le départ. C'est ainsi que, dans une précédente *Benson*, mémorable, *Roberto* avait infligé à *Brigadier Gérard* la seule défaite de sa carrière. Or, telle n'est pas l'aptitude de *Troy*, à qui, au contraire, il faut au moins 1 000 mètres pour que ses jambes prennent leur élan. Oui, tout bien considéré, large confiance à *Troy*.

Seul, un trois ans phénoménal...

Derrière lui, les faveurs des joueurs iront probablement à *Le Marmot*. C'est un excellent poulain, *qui a montré, dans sa dernière* course, qu'il peut attaquer de loin, avantage primordial dans l'Arc. Il a contre lui, à notre sens, de n'avoir que trois ans. Avec son grand nombre de partants et son rythme infernal, l'Arc est devenu la course la plus dure du monde. Il faut un « trois ans » phénoménal, comme le fut *Mill Reef*, comme l'est *Troy*, pour y battre les aînés. Un « trois ans » simplement exceptionnel peut ne pas suffire à la tâche. C'est pourquoi je suis tenté de préférer au *Marmot* — que j'aurais retenu s'il n'en avait plus été un — un trio d'aînés : *Gay Mécène, Ile de Bourbon, Rusticaro.*

Gay Mécène n'est pas, à notre sens, doté de la très grande classe. Mais il l'est de la puissance athlétique, si nécessaire dans l'Arc. A l'inverse de *Le Marmot*, qui est meilleur sur piste lourde, c'est un cheval de terrain léger. Il serait souhaitable, pour lui, que le ciel se contînt quelques heures encore.

Ile de Bourbon est quasiment la copie conforme anglaise de *Gay Mécène*. Même léger défaut de classe compensé par la même solidité, et mêmes chances avec, en moins, la méconnaissance de la piste.

La carrière de *Rusticaro* a suivi une courbe sinusoïdale. A deux ans — en voilà par conséquent deux — ce poulain nous avait éblouis. Nous lui avions, ici — après un Prix de Condé, sauf erreur — prédit le plus glorieux avenir. Mais celui-ci ne cessa de se dérober. A trois ans, et même au début de ses quatre ans, *Rusticaro* courait comme un gros bêta timide, fuyant le contact dans les pelotons, « mettant les freins » dès que l'affaire devenait chaude. A tel point que, l'été passé, son propriétaire, Ferdinand Béghin, le vendait — pour environ un million et demi de francs, croit-on — à des éleveurs irlandais, intéressés, pour le haras, par l'origine paternelle du cheval (*Caro* vendu voilà deux ans aux Etats-Unis). En encaissant ce chèque, le grand industriel, qui n'a jamais réussi (en se limitant, il est vrai, *à de très petits effectifs*) à avoir un grand cheval, réalisait peut-être la plus mauvaise affaire de sa vie. Car, presque aussitôt, *Rusticaro*, oubliant ses fantasmes, gagnait le Prix Gontaut-Biron, puis, l'autre dimanche, le prix Foy. Avec cette victoire, remportée sur *Trillion* et *Gay Mécène*, il accédait à la super catégorie. Il a la classe d'un vainqueur de l'Arc. Reste à savoir si, dans un peloton de vingt concurrents, ses hantises ne vont pas, à nouveau, le visiter. D'autant qu'il n'aura pas cette fois la main de Saint-Martin — celle qui sait le mieux rassurer les chevaux — pour le mettre en confiance.

Car Saint-Martin sera, bien sûr, en selle sur *Top Ville*, le représentant de l'Aga Khan. On a un peu vite relégué ce *Top Ville* vers les faubourgs, voilà un mois, parce qu'il avait été battu (notamment par *Le Marmot*) dans le prix Niel. Nous sommes de ceux qui pensent qu'il était alors moins prêt que les autres, ce qui ne sera plus le cas dimanche.

Pour achever une sélection théorique, il faut encore citer l'anglais *Pévero Crimson Beau, Northern Baby, Trillion* et *Three Troïkas*.

En classe pure, celle-ci est la plus proche, voire l'égale de *Troy*. Son envolée de la poule d'Essai restera inoubliable. Mais allez donc, sans envoyer la logique par-dessus l'aile du moulin de Longchamp, faire confiance à une pouliche de trois ans, c'est-à-dire à une jeune fille, contre les forts en muscle de toute l'Europe.

Il est vrai qu'on peut aussi faire systématiquement fi de la logique et retenir ceux que le ciel hippique a déjà élus en les parant de tous les dons. Dans ce cas : *Troy, Three Troikas, Le Marmot* et *Rusticaro*.

LOUIS DÉNIEL.

Le Salon de la photo et du cinéma

(Suite de la page 17.)

La gamme des appareils « populaires » est actuellement composée pour une grande part de modèles à développement instantané. Kodak étant absent du Salon, seul Polaroïd fera la démonstration de ce genre de matériel. Il la fera, en particulier, avec ses nouveaux appareils Autofocus qui assurent une mise au point automatique de la distance par Sonar, et de nouveaux films à rendu des couleurs amélioré dont le temps de développement a été réduit de moitié.

Polaroïd proposera aussi une nouveauté dans le domaine du cinéma à développement instantané, la Polavision, sous forme d'un projecteur pour des applications particulières. Véritable analyseur du mouvement grâce à des vitesses variables, ce matériel intéressera les professions ayant besoin d'une connaissance précise du mouvement, tels les sportifs, par exemple, soucieux d'étudier leur *technique et de l'améliorer*.

En cinéma traditionnel, on pourra voir plusieurs caméras Super 8 très perfectionnées, notamment chez Bauer et Nizo. Mais, cette année encore, la palme de la qualité reviendra à Beaulieu, qui présentera la 6 008 S sonore, plus légère que la 5 008 S, et aux performances plus poussées. Elle permet à l'enregistrement sonore d'atteindre la qualité d'un magnétophone haute fidélité. Un résultat obtenu par l'emploi de techniques électroniques de régulation de la vitesse du film et le montage d'un nouvel amplificateur à circuits intégrés. Le prix de cette caméra n'en fait pas — hélas ! — un produit de consommation populaire puisqu'elle sera vendue aux alentours de 9 000 francs...

Il est vrai que le Super 8, d'une façon plus générale, a perdu tout caractère populaire. Quelques rares caméras de prix modérés seront présentées par Fuji, Bauer, Eumig et Nizo, Les Super 8 les moins chères du Salon seront soviétiques. Mais, pour l'essentiel, ce sont des caméras sophistiquées et coûteuses qui seront proposées.

Le futur concurrent du Super 8, la bande magnétique, tiendra peu de place à ce salon. Ce sont d'ailleurs des caméras et des magnétoscopes portables pour la vidéo domestique (V.H.S., Bétamax, V.C.R. Philips notamment) qui seront montrés. Ces matériels — nous avons déjà eu l'occasion de le préciser dans ces colonnes — ne sont pas concurrents du *matériel Super 8 dont ils n'ont* ni la légèreté ni la maniabilité (peu d'autonomie en extérieur).

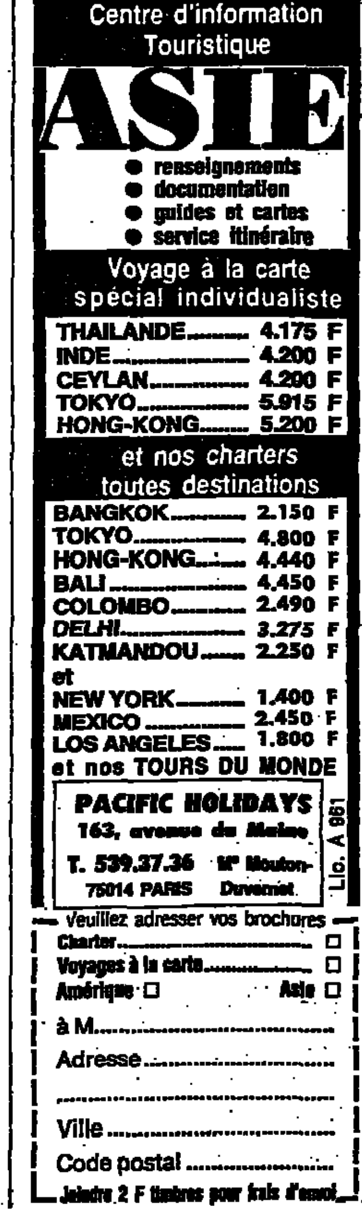
Les amateurs trouveront encore à ce trente-troisième Salon de la photo de larges gammes d'accessoires, en particulier des multiplicateurs de focale spécialement adaptés à certains objectifs et, de ce fait, de meilleure qualité qu'autrefois. Le laboratoire y tiendra une place importante.

Enfin, un nouveau film photo d'une sensibilité de 400 ASA, pour diapositives en couleurs, sera proposé par 3 M. C'est la seconde émulsion de haute rapidité, après l'Ektachrome 400 de Kodak. Ces films sont compatibles. Ils se traitent donc dans les mêmes bains et peuvent être « poussés » jusqu'à 800 ASA, voire plus encore. La photographie en couleurs en faible lumière offrira ainsi de moins en moins de difficulté.

ROGER BELLONE.

★ Porte de Versailles, du 20 au 29 octobre.









Philatélie

N° 1605

FRANCE : nouvelles valeurs « Sabine ».

Six nouvelles valeurs du type « Sabine » (38 à 43°/79), parues au début de cette semaine, sont les conséquences de l'augmentation des tarifs postaux du 1er octobre (« le Monde » du 29 septembre). Cette émission surprise totalise 7,50 F et elle se décompose comme suit :

0,70 F, bleu marine ;
1 F, sépia ; 1,10 F, vert ;
1,20 F, rouge ; 1,60 F, prune ;
1,80 F, terre de Sienne.
Format 15×22 mm.

Les trois premières valeurs comportent une barre phosphorescente et les autres deux barres.

Ultérieurement paraîtront des carnets, roulettes, cartes postales et aérogrammes correspondant aux tarifs actuels.

⊙ 75007 Paris (Guichet philatélique, 5, av. de Saxe), le 9 oct. — Dixième journée de l'Union postale universelle. Voir la liste des guichets philatéliques dans notre chronique n° 1 602 (15 sept.), utilisant le même cachet à cette même date.

FRANCE : « L'Eglise d'Auvers-sur-Oise ».

Dans la série « artistique » l'œuvre de Pissarro prévue pour cette année, comme nous l'avons annoncé le 20 mai 1978, a été reportée en 1981



(« le Monde » du 7 juillet) et remplacée par celle de Vincent Van Gogh « l'Eglise d'Auvers-sur-Oise ». Vente générale le 29 octobre (44°/79). Retrait prévu pour le 7 novembre 1980.

2 F, vert, jaune, rouge, bleu et noir.

Format 36,85 × 48 mm. Tirage : 6 000 000 d'exemplaires. Impression hélio, Atelier du timbre de Périgueux.

Mise en vente anticipée :

— Les 27 et 28 octobre, de 9 h. à 18 h., par le bureau de poste temporaire ouvert au Musée de la poste, 34, boulevard de Vaugirard, Paris (15e). — Oblitération « P.J. ».

— Le 27 octobre, de 8 h. à 12 h., à la R.P., 52, rue du Louvre, Paris (1er) et au bureau de poste de Paris-41, 5, av. de Saxe, 75007 Paris. — Boîtes aux lettres spéciales pour « P.J. ».

Bureaux temporaires des manifestations

⊙ 36000 Châteauroux (Maison de l'Agriculture, 24, rue des Ingrains), le 13 oct. — Assemblée générale de l'Union nationale de l'agriculture française.

⊙ 59360 Le Cateau (Institut médico-éducatif « Le Bois-Fleuri », chemin de Montay), le 13 octobre. — Journée « Porte ouverte ».

⊙ 94350 Villiers-sur-Marne (salle municipal des fêtes), le 13 octobre. XXIIe Exposition « Loisirs et tourisme ».

⊙ 75013 Paris (hall de la faculté de médecine Pitié-Salpêtrière, 105, boulevard de l'Hôpital), les 1er, 4 et 6 octobre. — 33e Entretiens de Bichat.

Nouvelles brèves

● HONGRIE : *52e journée du timbre, bloc-feuillet de 10 forint. Sur le bloc Rowland Hill (1795-1879) est associé avec Than Mor (1828-1899) le premier dessinateur de timbres hongrois.*

● JERSEY : *carnet 8 × 1 p., 8 × 6 p. et 8 × 8 pence, vendu 1,20 l.*

● MONTSERRAT : *Année internationale de l'enfant, 40, 55 c., 1 + 2 dollars : bloc-feuillet de 2 dollars.*

● NATIONS UNIES : *« Pour une Namibie libre et indépendante », version Genève, 1,10 Fr. s. et version New-York 15 et 31 cents.*

● SUEDE : *bloc-feuillet de quatre timbres, 90 öre, 1,15, 1,30 et 1,70 kr. vendu à 6 kr, dont 95 öre pour « encourager la philatélie ».*

● TUNISIE : *10e congrès du parti socialiste destourien. 50 mm. Effigie de Bourguiba en haut et à gauche.*

ADALBERT VITALYOS.

Plaisirs de la table

Sur la route

A l'heure du retour, il y a, bien sûr, pour le gourmet, les étapes classiques, indispensables. Comme, par exemple, Roanne. J'y reviens ailleurs. Puis il y a Moulins. Et Moulins c'est l'*Hôtel de Paris* (21, rue de Paris - tél. 44-00-58), l'accueil des Laustriat, un décor et un confort toujours remis en question, une cuisine d'où le régionalisme n'est jamais absent (sur commande, tous les classiques de la gastronomie bourbonnaise), avec aussi des créations (en ce moment à la carte, du saumon frais au sancerre rouge et au beurre de laitue et des pigeonneaux à la coq aux champignons sauvages).

La 7, c'est aussi, à Pouilly-sur-Loire, l'*Espérance* (17, rue René-Couard - tél. 39-10-68), la jolie vue sur la Loire et les vignes de Jacques Raveau, dont vous apprécierez le ris de veau à la berrichonne.

C'est, enfin, l'*Auberge des Templiers* (aux Bézards - tél. 31-80-01). Est-il utile d'y revenir ? La perfection en tout, l'équilibre, l'idéal des Relais de campagne. J'ajouterai ce détail : n'oubliez point, à votre prochain passage, de bavarder avec le sommelier, un des meilleurs connaisseurs de cette profession et sachant parler d'une très grande et belle carte des vins dont, avec Philippe Dépée, il connaît tous les secrets... sur le bout de la langue.

Bien. Mais à ces haltes rituelles, j'en voudrais ajouter deux. La première est déjà connue de beaucoup, sans doute. J'ai eu plaisir à m'arrêter à Magny-Cours chez Jean-Claude Drey (*la Renaissance* - tél. 58-10-40), entre Nevers et Saint-Pierre-le-Moûtier. Très gentille maison, élégante et discrète, avec un bar confortable, et une carte intelligente. Des menus à 70, 100 et 120 F (prix nets) et la carte. Des plats alléchants (comme cette grillade de grosses langoustines et de petite pêche au cresson, ou ce panaché de poissons aux nouilles fraîches) ; un jambon cuit qui pourrait rivaliser avec celui, traditionnel, de l'*Hôtel de Paris* de Moulins ; une pomme de ris de veau au vinaigre de miel et épinards ; un rognon aux échalotes ; des viandes toutes servies avec la tapinaude morvandelle (sorte de galette de pommes de terre) ; le fameux saupiquet nivernais (sauce aigre-douce datant du Moyen Age) ; un beau plateau de fromages et d'admirables desserts (un peu trop sucrés peut-être, mais le goût y est fait, hélas !) servis — et combien cela est rare et heureux — dans des assiettes glacées. J'ai regretté de n'avoir pas respecté plus tôt l'arrêt de Magny-Cours.

La seconde est une découverte, celle du *Sévigné* (16, rue du 14-Juillet à Cosne-sur-Loire - tél. 28-27-50). Mme Martin y surveille une cuisine de femme, c'est-à-dire gentille, sans extravagance et saine. Un menu à 60 F m'a permis de goûter le pâté de thon (mais l'aspic de foies de volailles était aussi séduisant), un pâté chaud au fromage, l'épaule de mouton farcie (dite « aux petits légumes » pour faire mode, mais, heureusement, il s'agissait de flageolets et de riz), des fromages (plateau modeste, dommage !) et d'un beau choix de desserts de ménagère. Avec un pichet de vin (8 F) et un café mon addition ne dépassa pas 70 F. C'est très honnête et fort bon. Le cadre est agréable. Le service un peu lent et mièvre. Mais c'est une bonne adresse sur la route.

Elle m'a fait souvenir de celle du *Relais d'Avrilly* (à Trévol, juste après Moulins - tél. 42-61-43), où les menus à 39 et, surtout, 58 F, permettent un grand choix (il y a aussi des chambres éloignées de la route et donnant sur la campagne). Un jambon cru fumé, du gigot, le plateau de fromages (beau, celui-là !) et un pâté aux poires, avec un pot de vin de pays et le café font également une addition de 70 F.

LA REYNIÈRE.

● *Une bonne adresse*, à propos d'expériences nouvelles qui semblent se multiplier, les restaurants à la ferme (et avec les produits de celle-ci) : l'*Auberge-ferme des Plattières*, à Sainte-Croix-de-Bresse (tél. 85 - 74.80.70), dans le département de Saône-et-Loire.



Jeux

échecs N° 883

L'INITIATIVE

(Tournoi interzonal de Riga, 1979.)
Blancs : D. TARJAN
Noirs : M. THAL
Défense sicilienne.

1. é4	ç5	22. Fa3	Tç-ç8
2. Cf3	d6	23. F×é7	C×é7 (j)
3. d4	ç×d4	24. Cf3	Fb5 !
4. C×d4	Cf6	25. ç4	Fç6
5. Cç3	é6	26. Cé3	Cé4 (k)
6. g3 (a)	Fé7 (b)	27. Ta2	Td3 ! ! (l)
7. Fg2	0-0	28. D×a5 (m)	C×g3+
8. 0-0	Cç6	29. f×g3	D×é3
9. b3 (c)	Fd7	30. Cé5	F×g2+
10. Fb2	Ta-ç8	31. T×g2	T×b3
11. Cd-é2	Da5	32. Rh2	f6 (n)
12. h3	Tf-d8 (d)	33. Cd7 (o)	Dd4
13 Rh1	Fé8	34. Td2	Tb2 !
14. Dé1	b5	35. Tf-f2	T×d2
15. a3	Db6	36. T×d2	D×ç4 (p)
16. Td1 (é)	b4 !	37. Cb6	Dç5
17. a×b4	C×b4 (f)	38. Td8+	Rf7
18. Td2	a5	39. Tf8+ (q)	Rg6
19. Cd4	Tç5 (g)	40. D×ç5 (r)	T×ç5
20. Cd1	d5 ! (h)	41. Abandon.	
21. é×d5 (i)	Cb×d5		

NOTES

a) Contre la « défense de Scheveningue », les Blancs disposent de nombreuses réponses comme 6. g4 ; 6. f4 ; 6. Fé2. Le fianchetto-R doit permettre aux Blancs d'exercer une pression positionnelle sur le centre, mais pose, en réalité, aux Noirs moins de problèmes que l'énergique 6. g4.

b) La suite 6..., Cç6 ; 7. Fg2, Fd7 ; 8. 0-0, Fé7 ne représente qu'une simple interversion de coups. 6..., b6 semble curieux : 7. Fg2, Fb7 ; 8. 0-0, a6 ; 9. Té1 (ou 9. Fg5, Cb-d7 ; 10. é5 !, F×g2 ; 11. é×f6, g×f6 ; 12. R×g2, f×g5 ; 13. Dh5), Dç7 ; 10. Cd5 !, *é×d5 ; 11. é×d5+, Rd8 ; 12. Fg5,* Cb-d7 ; 13. Dé2 ! (Konstantinopolsky-Gilman, par correspondance, 1948). Un autre système défensif connu est 6..., a6 ; 7. Fg2, Dç7 ; 8. 0-0, Cç6.

c) Le fianchetto-D est un peu lent. A considérer est 9. Fé3 suivi de Dé2 - Ta-d1 ou 9. Cç-é2 suivi de ç4.

d) Il est clair que, face au traitement passif des Blancs, l'ancien champion du monde commence à prendre l'initiative sur l'aile-D et au centre.

é) On remarque la situation contractée et peu dynamique des forces blanches, le C-R en é2, les T qui ne communiquent pas, la D en é1, le R en h1, ainsi que les pertes de temps a3 et h3.

f) Menace le pion ç2 tout en préparant la poussée d6-d5.

g) Menace à nouveau 20..., Tf-ç8.

h) Et non 20..., é5 ? ; 21. Cf5. L'initiative des Noirs grandit à pas de géants.

i) Si 21. é5, Cé4 !

j) Résultat de la poussée d6-d5 : les colonnes ç et d sont aux mains *des Noirs.*

k) Si 26..., D×b3 ; 27. T×d8+, T×d8 ; 28. D×a5.

l) Après une longue réflexion, Thal renonce à la suite 27..., D×b3 et entrevoit une superbe combinaison.

m) Thal attendait 28. Cé5, ce qui aurait donné lieu à la variante 28..., C×g3+ ; 29. f×g3, T×é3 ; 30. C×ç6, T×é1 ; 31. C×é7+, Rf8 ; 32. C×ç8, T×f1+ ; 33. F×f1, D×b3 ! (mieux que 33..., Db7+ ; 34. Fg2, D×ç8 ; 35. T×a5) et si 34. T×a5, Dd1 ; 35. Rg1, Dd4+ ; 36. Rh1 (ou 36. Rh2, Db2+), Dé4+ ; 37. Rg1, Dé3+ ; 38. Rh1, Dé1 ! gagnent le F et la partie.

n) Avec un pion de plus.

o) Si 33. Tf3, Db6.

p) Avec deux pions de plus.

q) Apparemment une jolie pointe : si 39..., T×f8 ; 40. D×ç5 et si 39..., R×f8 ; 40. Cd7+.

r) Mais cet échange est forcé, ainsi que l'abandon, la finale étant perdue.

Etude : R. BRIEGER (1966)

BLANCS (4) : Rb7, Tb3, Ff5, Cé4.
NOIRS (5) : Ra5, Dh2, Cb4, Pd6 et g4.
Les Blancs jouent et gagnent.

SOLUTION DE L'ETUDE N° 832
V. BRON, 1964

(Blancs : Rg1, Th3, Fa7, Pa6 et é2. Noirs : Ré1, Tb2, Ff4, Pf5 et g3.)
1. Fd4 ! Ta2 ! ; 2. a7, R×é2 ; 3. Th8 !, Fé5 ! ; 4. Té8, Rd3 ; 5. Fç5 !, Fd6 ; 6. Td8 !, Rç4 ; 7. Fb6, Fç7 ! ; 8. Tç8 !, Rb5 ; 9. Fd4 !, Rç4 ! ; 10. Fé3, Rd3 ; 11. Fç5, Ta1+ ; 12. Rg2, Ta2+ ; 13. Rf3, Tf2+ ; 14. F×f2, g×f2 ; 15. Rg2 !, Ré2 ; 16. Té8+, et les Blancs gagnent.

CLAUDE LEMOINE.

bridge N° 830

LA FOURCHETTE MORTELLE

Ce problème de Pawle n'est pas un casse-tête, mais un amusant exercice technique.

	Nord	
	♠ V 10 3 ♥ A 5 3 2 ♦ 5 3 2 ♣ 4 3 2	
♠ 9 7 6 5 ♥ V 10 9 8 ♦ R D ♣ R V 9	N / O E / S	♠ 8 ♥ R D 7 6 ♦ 10 9 8 7 ♣ 8 7 6 5
	♠ A R D 4 2 ♥ 4 ♦ A V 6 4 ♣ A D 10	

Ouest entame le 5 de pique et Sud réussit 4 piques contre toute *défense.*

Réponse :
Pour annihiler la fourchette à trèfle, il faudra terminer sur un placement de main sur Ouest *après avoir fait un jeu d'élimination.* D'autre part, il ne faudra jamais laisser la main à Est qui s'empresserait de contre-attaquer trèfle.

Ainsi, Sud prend l'entame avec la dame de pique, puis il tire l'as de cœur et rejoue cœur. Si Est fournit le 7 de cœur, Sud défausse un carreau et Ouest prend. La meilleure défense d'Ouest est de contre-attaquer carreau. Sud prend, remonte au mort en jouant le 2 de pique, puis il coupe le 3 de cœur (couvert par la dame) avec le roi de pique, remonte au mort grâce au valet de pique et *coupe le dernier cœur* avec l'as de pique. Enfin, il donne la main à Ouest à carreau. Ouest réalise ainsi la dame de carreau et son atout maître (sur lequel Sud défausse le 10 de trèfle), mais Ouest doit ensuite jouer trèfle dans la *fourchette* de Sud.

Remarque : Si, au second tour à cœur, Est fournit la dame, Sud coupera et il fera de même quand Est mettra le roi de cœur puisqu'il ne faut pas le laisser maître.

INÉVITABLE CATASTROPHE

Au bridge, certaines catastrophes sont impossibles à éviter, et *le seul espoir en tournoi est quelles se reproduisent sous la même* forme à l'autre table. Mais ce n'est pas toujours le cas, comme le prouve cette donne d'un match entre la France et l'Italie à Cannes.

Ann. : O. don.

	Nord	
	♠ D 9 ♥ A R 10 ♦ A 9 4 ♣ R V 9 8 6	
♠ R V 8 4 ♥ D 9 5 4 3 ♦ 3 ♣ D 5 4	N / O E / S	♠ A 3 ♥ 8 7 6 ♦ R D V 7 6 2 ♣ A 7
	♠ 10 7 6 5 2 ♥ V 2 ♦ 10 8 5 ♣ 10 3 2	

Ouest	*Nord*	*Est*	*Sud*
Sbarigia	Chemla	Rosati	Lebel
passe	1 SA	contre	2 ♠
contre	passe	passe	passe

Ouest ayant entamé le 3 de carreau, *de combien de levées la défense a-t-elle fait chuter* DEUX PIQUES contrés ?

Note sur les enchères :
A l'autre table, malheureusement pour Est-Ouest, les enchères furent les suivantes :

Ouest	*Nord*	*Est*	*Sud*
passe	1 SA	contre	2 ♠
contre	passe	3 ♦	passe
3 ♥	passe	passe	passe

En principe, le contre d'une ouverture de « 1 SA » est un contre de pénalité avec une main très forte ou qui contient suffisamment de levées de jeu pour faire chuter le contrat de « 1 SA ». Craignant que Sud (Pabis Ticci) ne gagne « 2 ♠ », Est préféra déclarer « 3 ♦ » au lieu de laisser le contre d'Ouest (Stoppa).

PHILIPPE BRUGNON.

scrabble N° 69

DES JULES QUI CASQUENT

Malgré notre titre, peu de mots « populaires » sont entrés dans le Petit Larousse illustré 1980 : CASQUER, v.i. (mais l'adjectif CASQUE.E existe), et JULES (dans l'acception de *petit ami*), datant respectivement de 1837 et 1957, sont enfin reconnus ; LOUBARD, qui jusqu'ici n'avait droit qu'à un strapontin dans l'article LOULOU, a maintenant place entière. Voici le contingent anglo-américain : BRUSHING, nom déposé (par qui ?), mise en forme des cheveux, mèche après mèche ; DISCO.-S (abréviation de l'anglais discothèque) ; LISTER, v.t., qui reprend vie grâce à LISTING, lequel devrait être supplanté, selon l'administration, par LISTAGE ; MACHO, n.m., individu fier de sa virilité, qui nous vient du Mexique via la Californie du Sud, et MACHISME ; OFF, inv., se dit d'un bruit dont l'origine est extérieure à une scène filmée ; OPEN.-S (sports) ; OVERDOSE ; THRILLER, film ou roman à suspense ; TRIAL, sport motocycliste tous terrains ; REPRINT, reproduction exacte d'un texte épuisé, et FACTUEL (anglais *factual*), qui se rapporte aux faits. Voici enfin un belgicisme : GUEUZE ou GUEUSE, bière forte et aigre ; un provincialisme : RIGOTTE, fromage de la Loire, mi-chèvre, mi-vache ; un terme scientifique : CAPTEUR (solaire) ; médical : IMPLANT ; sportif : MONOSKI ; deux mots utilisés en psychologie : RAPTUS, impulsion à conséquences tragiques et SOMATISER, v.t., rendre somatique un trouble psychique ; deux omissions sont enfin réparées : ILOTIER, agent de police chargé de la surveillance d'un îlot, et, désormais, la RADINERIE est aussi l'apanage de la RADINE. Tous ces mots nouveaux (1) entreront en vigueur le 1er janvier 1980.

Le dictionnaire en vigueur est le PLI (Petit Larousse Illustré) de l'année. Sur la grille, les cases des rangées horizontales sont désignées par un numéro de 1 à 15 ; celles des colonnes par une lettre de A à O. Lorsque la référence d'un mot commence par une lettre, ce mot est horizontal ; par un chiffre, il est vertical. Le tiret qui précède parfois un tirage signifie que le reliquat du tirage précédent a été rejeté, faute de voyelles ou de consonnes.

CLUB MEDITERRANEE, VITTEL, 22 SEPTEMBRE, DOUBLE, PREMIERE MANCHE

	TIRAGE	SOLUTION	REF	POINTS
1	C L N M A T I			
2	— O U L E R A T	CLIMAT	H 4	34
3	E E V O T R E	AUREOLAT (a)	8 H	77
4	I I I Y L B ?	REVOLTEE	5 D	94
5	I I I L ? + S D	BEY	J 4	34
6	I I + W G P V U	L(A)IDS	L 1	24
7	W I U P + E C T	VAGI	3 K	14
8	— A N O N ? I X	PRECUIT (b)	D 4	24 + 10
9	N + E I M Q T S	ANOXI(E) (c)	O 1	80
10	N M + A D M E S	TIQUES	8 A	39
11	O L A T Z H J	MANDAMES (d)	N 7	80
12	J O T + A G E N	HALEZ	13 K	34
13	G A + E I R H A	JETON	12 H	49
14	H A A R E + A R	ZIG	O 13	41
15	A A A R E + N E	EH	13 H	27
16	E R A A E + E S	JEAN	H 12	33
17	E L E R O F U	BRASERA	11 A	80
18	D A N O U P S	RENFLOUE	15 F	62
19	U + R U E I K N	DIAPRONS	B 7	34
20	U U R E N + E S	KIT	J 10	32
21	U U R + W F E U	ANEES	C 11	18
22	U U R W F	DEUX	4 L	14
23	U W U R	FI	N 1	10
24	U W	CRU	7 D	9
25		LU	M 8	6
26				
27			TOTAL	949

NOTES

(a) CLOUTERA, 4 H, 74. (b) solo de Duval-Thiebaud (c). Meilleur qu'ON (Y) X, 74 et X (E) NON, O 9, 68. (d) bat DAMMANES de 4 points.

Résultats : 1. Mme Lumbroso-Pialat, 927 ; 2. Brelle-Mollard, 914 ; 3. Duval-Thiebaud, 910.

Résultats finals (tournoi homologué : 1. Hannuna ; 2. Duval (B.) ; 3. Mollard et Pialat ; 5. Harold Wouters (B.) ; 6. Mlle Kassis (Liban) ; 7. Luyten (B.) ; 8. F. Lumbroso ; 9. Koch (B.) ; 10. Brelle.

Double : 1. Lumbroso-Pialat ; 2. *H. et H. Wouters ; 3. Selis-Luyten.*

PENTASCRABBLE N° 69
de M. Durocher (Chevreuse)

Il s'agit de faire le maximum de points avec cinq tirages successifs de sept lettres, le premier mot passant obligatoirement par l'étoile rose. Les cinq mots à trouver doivent utiliser toutes les lettres de chaque tirage.

??EIRST - AEEHNST - ACEENRS - AEINNOS - ACEIOSS.

Solution proposée : plus de 500 points. Exceptionnellement, les trois meilleures réponses seront primées par un P.L.I. 1980. Tirage au sort en cas d'ex æquo. Les réponses doivent parvenir à la F.F.Sc. au plus tard le vendredi 19 octobre.

(1) La liste complète des mots nouveaux sera publiée dans le Scrabblerama de décembre. Abonnements : licenciés, 30 F ; n. lic., 40 F ; étranger, 45 F pour 11 numéros. B.P. 123, 75023, Paris, Cedex 01.

SOLUTION DU PROBLEME N° 67

ELEC(T)IF, H 2, 74 - REVULSEE, 2 A, 76 - VENTREES, C 2, 76 - LESIONS - 1 B, 133 - BROYAMES, A 1, 350. Total : 709 points.

Problème n° 65. — M. Lombard (Montrouge) améliore de 24 points la solution officielle à 634 points en plaçant ABYSSIN en H 8 et non en H 2.

● Scrabble dans le Val-de-Marne. — Tous les mois à partir d'octobre : 1er vendredi, mairie de Saint-Maur, 21 h ; le 2e vendredi, L.T.S.M., 68, av. des Minimes, St-Mandé, 20 h. 30 ; 3e vendredi mairie de St-Maur, 21 h ; 4e vendredi, mairie de Joinville, 20 h 30.

● 13-14 octobre, championnat de France par paires au Négresco de Nice, ouvert à tous F.F.Sc., tél. 370-15-73.

● Haguenau, 21 octobre, tournoi homologable. Tél. (88) 93-86-63.

● Roubaix, 21 octobre. Tél. (20) 70-38-54.

MICHEL CHARLEMAGNE.

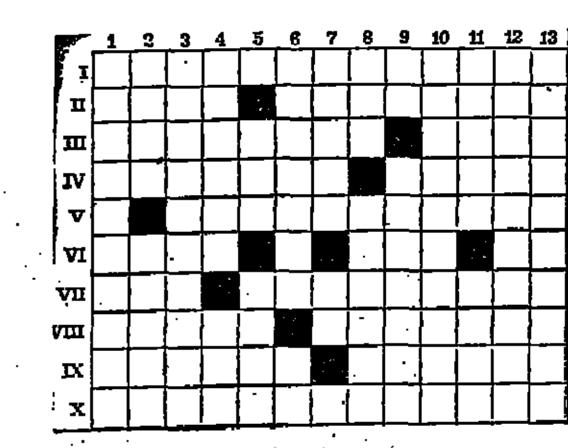
★ *Prière d'adresser toute correspondance concernant cette rubrique à M. Charlemagne, F.F.Sc., 137, rue des Pyrénées, 75020 Paris.*

les grilles du week-end

MOTS CROISÉS
N° 61

Horizontalement

I Plus facile le dimanche et, encore plus, très récemment. — II. Senior ; Il n'est pas joué qu'à Hambourg. — III. Cadre ; Fut premier. — IV. Abreuver à l'excès ; Parle n'importe comment. — V. Bien peu respectueux. — VI. Croche ; Roule ; Pronom de droite à gauche. — VII. Plein ; On est injuste envers lui. — VIII. Casse-pieds ; A besoin parfois d'être excité. — IX. Tracassent ; Ouvrent. — X. Elle a rempli son contrat.



Verticalement

1. Un tantinet coquines. — 2. Anonyme ; Pour un chaud et froid. — 3. Met en transes. — 4. On finit toujours par la lever ; Fait mal. — 5. Dans le libido ; C'est presque un métis. — 6. Plus fort qu'un Turc ; Genre littéraire. — 7. Roule ; Note. — 8. Anglaise plutôt légère ; Marquai. — 9. Utile à l'établi ; Chargées de chlorophylle. — 10. Fixera. — 11. Préfère l'eau d'Europe ; Un rien désordonné. — 12. Peut vous perdre ou vous sauver, comment le savoir ? — 13. S'en mêle.

SOLUTION DE LA GRILLE N° 60

Horizontalement

I. Arrière-pensée. — II. Bienvenu ; Ours. — III. Nerval ; Ricrac. — IV. Eu ; Odieuse ; Ta. — V. Grâces ; La ; Nom. — VI. Assas ; Ve ; Au. — VII. St ; Ornement. — VIII. Iriez ; Attisée. — IX. Ondulaient ; Pe. — X. Nourrissantes.

Verticalement

1. Abnégation. — 2. Rieurs ; Rno. — 3. Rer ; Assidu. — 4. Invocateur. — 5. Evadés ; Zir. — 6. Relis ; Ai. — 7. En ; Vrais. — 8. Purulentes. — 9. Isa ; Etna. — 10. Noce ; Amitn. — 11. Sur ; Nues. — 12. Erato ; Nepe. — 13. Escamotées.

FRANÇOIS DORLET.

ANA-CROISÉS (★)
N° 61

Horizontalement

1. EGILMOR. — 2. AFLMORW. — 3. ACDEEIR (+ 2). — 4. CLOOPSY. — 5. ACEEHNT (3). — 6. AINRSST. — 7. ACINOPS (+ 3). — 8. CEEHNOP. — 9. AADEFFRT. — 10. AALMOPR. — 11. ABEIMNS (+ 1). — 12. ACEIKLN. — 13. CEEELNU (+ 1). — 14. AELRRTU (+ 1).

Verticalement

15. CEILRTU. — 16. AEILNOP. — 17. DHIIMPS. — 18. AEMMOPU. — 19. AACGNOU. — 20. AACDELN (+ 1). — 21. CCFILNO. — 22. AIIPSTW. — 23. ABCEORU (+ 1). — 24. ADLLLOR. — 25. AACDEHM. — 26. AEFNTUY. — 27. ACEEILNS (+ 2). — 28. AAELNRT. — 29. ACIMNOSS.

SOLUTION DU N° 60

Horizontalement

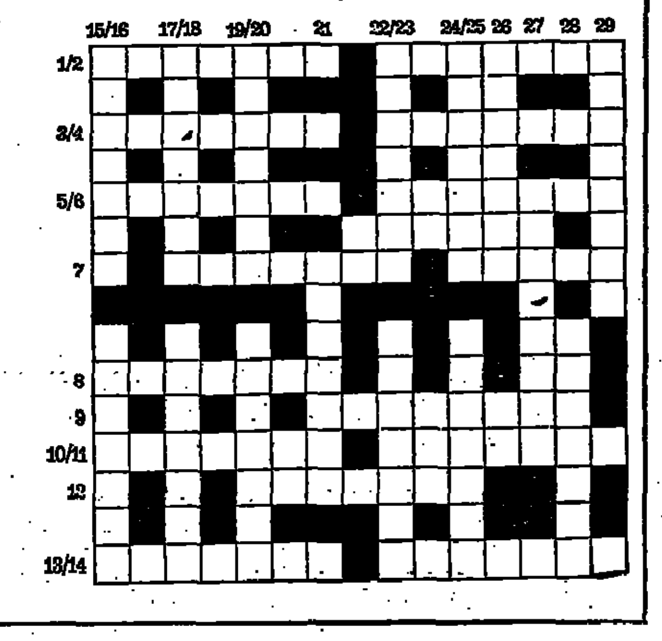
1. BECHAMEL. — 2. NASITORT (ATTIRONS, SIROTANT, TRAITONS). — 3. AVENANT. — 4. ANEANTI. — 5. DECRYPTA. — 6. POSTHUME. — 7. EVACUEE. — 8. MELODIE (DEMOLIE). — 9. PERSANE (PENSERA, REPENSA). — 10. DOMINEE. — 11. QUANTUM. — 12. AERONEF. — 13. SIAMOIS (MOISAIS). — 14. TSUNAMI (MINUTAS, MUTINAS).

Verticalement

15. BRADYPE. — 16. ADEQUAT. — 17. SOLUTES (SOULTES). — 18. CHENAPAN. — 19. MANNITE (ANIMENT, MANIENT). — 20. REQUIEM. — 21. EMMENTAL (EMMELANT). — 22. LEUCANIE (ENUCLEAD. — 23. YIDDISH. — 24. PLAIDEE (LAPIDEE, PLEIADE, PELIADE). — 25. REEMPLOI (IMPLOREE, REMPLOIE. 26. PUISARD, DISPARU).

MICHEL CHARLEMAGNE et CATHERINE TOFFIER.

COURRIER DES ANA-CROISES
M. Gobin, d'Autrez-les-Gray, nous signale une anagramme de TANGARA (N° 59) : TANAGRA (statuette) ; malheureusement, ce mot est absent du P.L.I.



(*) Jeu déposé.

730 lave-vaisselle au prix Darty (10 modèles) de 1290F à 1990F.

1348 lave-vaisselle au prix Darty (15 modèles) de 2000F à 2490F.

1058 lave-vaisselle au prix Darty (13 modèles) de 2500F à 2990F.

790 lave-vaisselle au prix Darty (9 modèles) de 3000F et plus.

Un choix exceptionnel de grandes marques au prix Darty : c'est vraiment le moment de vous équiper ! Mais attention. Les nombres d'appareils indiqués correspondent à la quantité disponible à la date du 5 octobre 1979 pour l'ensemble des magasins Darty de Paris, de la Région Parisienne, de Reims et de l'Oise. Les prix sont garantis jusqu'au 14 octobre 1979 sur les quantités annoncées. En plus du choix et du prix, vous bénéficiez pour chaque appareil de la garantie Darty.



TV. Électroménager. Hi-Fi.

HAVAS CONSEIL

PARIS - 8e : Darty-sous-la-Madeleine. Parking place de la Madeleine. Tél. : 265.84.71. 11e : 25 à 35, boulevard de Belleville. Tél. 357.72.10. 13e : 168, avenue de Choisy. Tél. : 585.80.31. 14e : Centre Commercial Gaîté-Montparnasse. 80, avenue du Maine. Tél. 540.53.31. 15e : Front de Seine. Centre Commercial Beaugrenelle. 71, quai de Grenelle. Tél. : 575.62.85. 18e : 128, avenue de Saint-Ouen. Tél. 229.02.41.

REGION PARISIENNE - 78-Orgeval : Centre Commercial "Art de Vivre". Sortie Poissy - Autoroute de l'Ouest. Tél. : 975.79.00. 78-Parly 2 : Centre Commercial Parly 2 (Le Chesnay). Tél. : 955.25.26. 91-Les Ulis 2 : Centre Régional "Les Ulis 2". Tél. 907.54.78. 91-Morsang-sur-Orge : Autoroute du Sud. Sortie Savigny. Direction Sainte-Geneviève-des-Bois. Route de Corbeil. Tél. : 015.93.29. 92-Asnières : Carrefour des 4-Routes. 384, avenue d'Argenteuil. RN 309. Tél. : 790.45.46. 92-Châtillon : 151, avenue Marcel-Cachin. R.N. 306. Tél. 656.87.00. 92-Puteaux : Parvis de la Défense. A côté du C.N.I.T. Tél. 773.82.10. 93-Bagnolet : Porte de Bagnolet. Au pied du Novotel. Tél. 858.91.16. 93-Bondy : 123-155, avenue Gallieni. R.N. 3. Tél. 847.20.00. 93-Aubervilliers : Centre Pariféric. Porte de la Villette. 6 bis, rue Emile-Reynaud. Tél. : 834.07.29. 93-Noisy-le-Grand : Centre Commercial "Les Arcades". Tél. : 304.98.10. 93-Pierrefitte : 102-114, avenue Lénine. R.N. 1. Tél. 826.21.28. 94-Champigny : 10-12, avenue Roger-Salengro. La Fourchette. R.N. 4. Tél. : 283.52.53. 94-Créteil : Centre Régional "Créteil Soleil". Tél. : 898.14.12. 94-Thiais-Rungis : Centre Régional "Belle Epine". R.N. 7. Tél. : 687.34.64. 95-Cergy-Pontoise : Centre Régional "3-Fontaines". Tél. 030.44.63.

OISE - 60-Beauvais : Centre Commercial "Le Franc Marché". 2 à 4, place du Franc-Marché. Tél. 16-4-448.48.33. 60-Creil : Centre Commercial de Creil-Nogent. 10, avenue de l'Europe. Tél. 16-4-455.41.86.

MARNE - 51-Reims : Reims-Tinqueux : Zone artisanale du Moulin de l'Ecaille. Route de Dormans. Tél. 16-26-08.09.83.

MÉDECINE

AU COURS DE LEUR DIX-NEUVIÈME CONGRÈS

Les médecins des centres de santé veulent développer des structures plus proches du malade et moins dispendieuses

Le dix-neuvième congrès national des médecins des centres de santé (1) réunit actuellement à Paris, jusqu'au 6 octobre, environ huit cents praticiens. Les récentes dispositions gouvernementales prévoyant d'inclure les dépenses de santé dans une « enveloppe globale » *inquiètent ces médecins et le bureau de l'Union des syndicats des médecins des centres de santé (U.S.M.C.S.) a décidé de s'associer au mouvement de grève des soins, prévu pour le 23 octobre.*

La crise des centres de santé n'est pas récente. C'est après la dernière guerre, entre 1945 et 1960, qu'ont été créées dans les grandes villes et leurs banlieues la plupart de ces structures médicales qui ne doivent pas être confondues avec les dispensaires de médecine préventive (phtisiologie, vénérologie, psychiatrie) gérés par les organismes publics.

Jusqu'à 1960, les médecins libéraux n'étaient pas liés à la Sécurité sociale par une convention. Le taux de remboursement de leurs consultations et visites était faible et les possibilités d'accès aux soins pour une grande partie de la population étaient limitées. La Sécurité sociale facilitait alors la création de centres de santé par des avantages financiers qu'elle accordait à certaines communes, organisations mutualistes ou comités d'entreprise.

Depuis 1960, ces créations sont beaucoup plus rares. Ni l'Etat ni la Sécurité sociale ne leur accordent d'aides financières et, de plus, les organisations syndicales de médecins ont obtenu de la Sécurité sociale l'attribution d'un droit de veto sur toute subvention pour de telles créations. Ainsi, depuis plus de dix ans le nombre des centres de santé régresse, malgré un intérêt grandissant des jeunes médecins pour ce mode d'exercice.

Il existe actuellement environ six cents centres de santé médicaux inégalement répartis sur l'ensemble du territoire. Ils sont nettement plus nombreux dans les régions fortement urbanisées : région parisienne (60 %), Provence - Côte d'Azur, Rhône-Alpes, Nord - Pas-de-Calais... Les médecins qui y exercent ne sont pas propriétaires de leur outil de travail. Salariés, ils ne sont pas rémunérés à l'acte. Dans un même centre exercent d'autres professions de santé, des infirmières, des kinésithérapeutes, des psychologues...

Certains centres organisent des visites à domicile, mais ces dernières sont beaucoup moins importantes qu'en médecine libérale. Les praticiens des centres de santé, pour la plupart, ne veulent pas se limiter à une médecine de soins et souhaitent prendre en charge totalement leurs patients par une activité de prévention, de dépistage, d'éducation sanitaire ou de conseils médico-psycho-pédagogique.

Les patients peuvent choisir, au centre, leur généraliste ou leur spécialiste ; ils ne paient que le ticket modérateur, et s'ils sont affiliés à une mutuelle ayant passé convention avec le centre, ils ne débourseront que la partie non remboursée par la mutuelle.

Pour le docteur Jean Reigner, président de l'U.S.M.C.S., les conditions imposées aux centres de santé bloquent tout développement et laissent aux collectivités gestionnaires une lourde part des frais de fonctionnement et d'investissement, « *ce qui représente*, déclare-t-il, *incontestablement un transfert de charges inadmissible du budget de la Sécurité sociale au budget propre des collectivités* ». Le docteur Reigner réclame la suppression des abattements de tarif qui s'élèvent de 7 à 20 % par rapport à la tarification des médecins libéraux *et la prise en charge des frais des* tiers payants qui représentent 5 à 7 % des recettes.

D'autre part, alors qu'une nouvelle convention nationale entre les médecins et les caisses d'assurance-maladie va prochainement être négociée, ces praticiens souhaitent l'instauration d'une convention propre aux centres de santé, qui leur permette de se développer à égalité de chances avec les autres modes d'exercice.

Mais si les préoccupations économiques priment actuellement les centres de santé veulent jeter les bases d'une nouvelle organisation sanitaire du pays, plus proche du patient et moins dispendieuse. Dans un livre blanc présenté lors de ce congrès (2), l'évolution de ces centres a été analysée. Certains tendent à prendre la place de « *structures intermédiaires* » entre la médecine privée et l'hôpital, apportant ainsi au malade, à proximité de son domicile, la technicité de l'hôpital, mais à un moindre coût pour la collectivité nationale et d'un accès plus facile. Ces structures intermédiaires — alors que l'hôpital au plateau technique sophistiqué paraît devoir être réservé aux problèmes les plus graves et les plus complexes du fait du coût élevé de son fonctionnement — revêtent une importance considérable qui ne doit échapper à personne.

Mais pour le docteur Jean Reigner, les pouvoirs publics n'ont jamais exprimé la volonté d'engager une réforme en ce sens, favorisant jusqu'à présent l'hospitalisation publique et la médecine libérale conventionnée.

Dr Ph. L.

(1) Secrétariat, 3, rue de Stockholm, 75008 Paris, tél. 522-21-40.
(2) Edité par l'UNIOPSS (Union nationale interfédérale des œuvres privées sanitaires et sociales), 103, rue du Faubourg Saint-Honoré, 75008 Paris, tél. 225-16-76.

AUX ENTRETIENS DE BICHAT

Acharnement ou ténacité thérapeutique ?

« Vivre sa mort », « mourir dignement », ne pas être « dépossédé de sa mort » par les médecins sont des formules choc souvent reprises et qui expriment bien l'inquiétude grandissante du public face à la croissance du pouvoir médical et de la technologie. Une « table ronde », le 2 octobre, aux Entretiens de Bichat, réunissant des médecins hospitaliers et le Père Verspieren, directeur du centre Laennec, a tenté non pas de proposer des schémas rigides, de dégager des dogmes ou des règles face à l'acharnement thérapeutique, mais d'éclairer le débat par la confrontation des points de vue afin de proposer aux médecins et au public les bases d'un consensus.

Le grand nombre des médecins présents et des questions posées a montré, s'il en était besoin, que le thème de cette « table ronde » correspondait à une préoccupation majeure du corps médical.

Si la définition étymologique de l'acharnement est « *l'action d'un animal qui s'attache opiniâtrement à la chair qu'il dévore* », l'acharnement thérapeutique peut, pour sa part, être le fruit des meilleures comme des pires intentions. La volonté de gagner quelques minutes, jours ou semaines sans s'interroger sur les raisons pour lesquelles le combat est mené, et sur la dignité du malade ne doit, pas être confondue avec la ténacité nécessaire pour passer un cap difficile, a précisé le professeur J.-M. Debray.

La définition de la mort, avant le développement des techniques de *réanimation*, était simple, a rappelé le professeur Dominique Laplane : c'est l'arrêt prolongé des fonctions vitales, cardiaques et respiratoires principalement. Mais la possibilité de maintenir un malade en vie par des moyens artificiels, malgré l'absence de réactions cérébrales, et la notion de coma dépassé décrite en 1959, ont jeté le trouble dans les esprits. Actuellement, si des critères de diagnostic de mort cérébrale ont pu être proposés afin, en particulier, d'autoriser, dans certains cas, le prélèvement d'organes destinés à des transplantations, le pronostic, c'est-à-dire la possibilité de prévoir qu'un patient n'a aucune chance de survivre, ne peut être déterminé avec certitude. Ce qui pose, en fait, un problème plus éthique que technique.

Le Père Verspieren, le seul non-médecin à cette tribune, s'est à ce sujet inquiété d'une certaine « médicocratie » qui risque de ne pas respecter les volontés propres à chaque patient. « *La voix d'un malade, s'il est lucide, ou de la famille, est-elle toujours entendue ?* », s'est-il interrogé. « *L'opinion publique vous demande des garanties* », a poursuivi le Père Verspieren, tout en souhaitant que ce problème ne soit pas tranché par un texte législatif qui pourrait conduire à l'irresponsabilité.

Pour le professeur Amstutz (réanimateur), il ne faut pas oublier que les techniques modernes ont déjà permis de sauver de nombreuses vies, et si l'incertitude pousse parfois le médecin à entreprendre une réanimation qui se soldera par un échec, l'assistance respiratoire est aussi, a-t-il précisé, un moyen de soulager des malades et de leur éviter une mort horrible par étouffement.

Mais en fait l'acharnement thérapeutique est « *une ténacité qui ne réussit pas* » : et l'impossibilité de poser un pronostic précis ne pourra pas permettre, a déclaré le professeur Alain Barnadou (cancérologue), de résoudre ce problème.

Un *consensus* qui permet d'espérer que soit ménagée la dignité du mourant s'est cependant dégagé de cette « table ronde ». La décision d'entreprendre, de continuer ou d'interrompre une réanimation ne doit plus être le fait d'un seul médecin. Si celui-ci doit rester l'interlocuteur privilégié du malade et le seul responsable de cette décision, cette dernière doit être le résultat d'une discussion au sein de l'équipe soignante, informée des souhaits du malade et de sa famille et de l'avis, le cas échéant, du médecin traitant.

Dr Ph. L.

DÉFENSE

LE DÉBAT SUR LA DISSUASION NUCLÉAIRE

Solidarité parlementaire...

Le président de la commission des finances de l'Assemblée nationale, M. Robert-André Vivien, député R.P.R. du Val-de-Marne, a tenu, dans un communiqué publié jeudi 4 octobre, à préciser qu'« *il rend hommage à l'objectivité et à la qualité de l'analyse présentée par M. Jacques Cressard dans son rapport budgétaire adopté par la commission des finances dès le 20 septembre* », à l'occasion du débat sur l'exécution de la loi de programmation militaire 1977-1982.

Cette mise au point publique — assez inhabituelle — intervient après la diffusion d'un communiqué du ministre de la défense (*le Monde* du 5 octobre), s'en prenant, sans citer le nom de l'intéressé, à un « *parlementaire* » qui « *a conclu à un allongement et à un retard dans la réalisation des sous-marins nucléaires* ». Dans son rapport, M. Cressard notait que « *l'entrée en service de nos sous-marins lance-missiles s'est faite à un rythme qui s'est peu à peu ralenti* » (*le Monde* du 3 octobre) et, de son côté, M. Bourges a justifié son communiqué par le fait qu'il ne pouvait pas « *laisser s'accréditer l'idée que l'effort fait pour la modernisation et, donc, la crédibilité des forces nucléaires de dissuasion, est ralenti, ce qui est tout le contraire de la réalité* ».

On remarquera le soutien que, publiquement, le président de la commission des finances apporte à M. Cressard, ce qui fait ressortir d'autant le silence du président de la commission de la défense et des forces armées, le général Marcel Bigeard, député apparenté U.D.F. de Meurthe-et-Moselle, à propos des critiques adressées — souvent d'un ton vigoureux — en séance publique par le ministre de la défense au rapporteur de cette même commission, M. Arthur Paecht, député U.D.F. du Var.

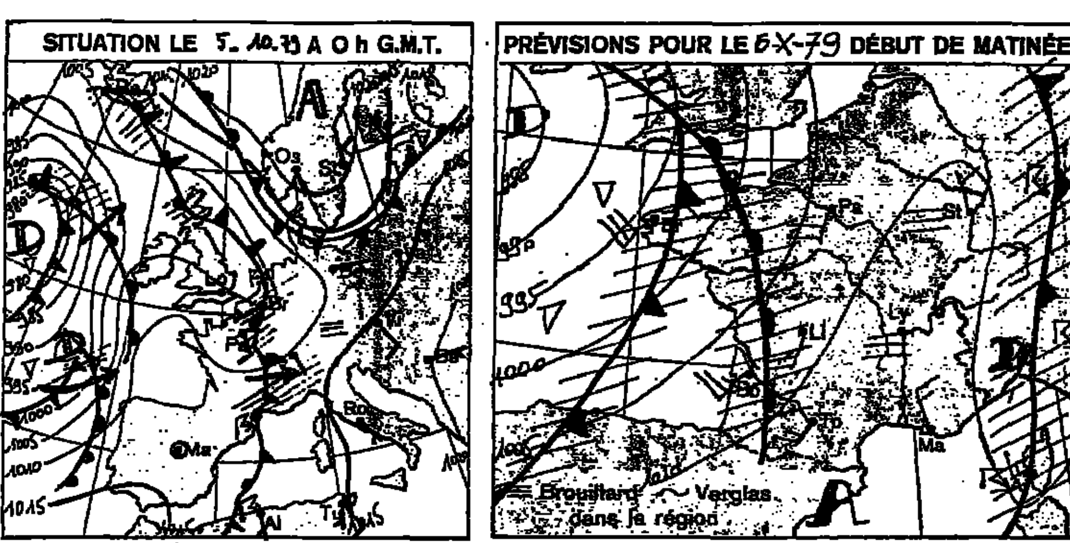
Il est vrai que le rapport — argumenté — de M. Cressard a été adopté par la commission des finances et que, en revanche, la commission de la défense s'est seulement contentée d'autoriser la publication du rapport — documenté — de M. Paecht dont, probablement, le seul tort a été de vouloir prendre au sérieux son travail de rapporteur. La commission de la défense aurait-elle voulu se désolidariser de son rapporteur qu'elle n'aurait pas agi autrement. Le silence du général Bigeard rejoint, du reste, l'absence des commissaires U.D.F. lorsque le rapport de M. Paecht a été présenté à l'examen de la commission.

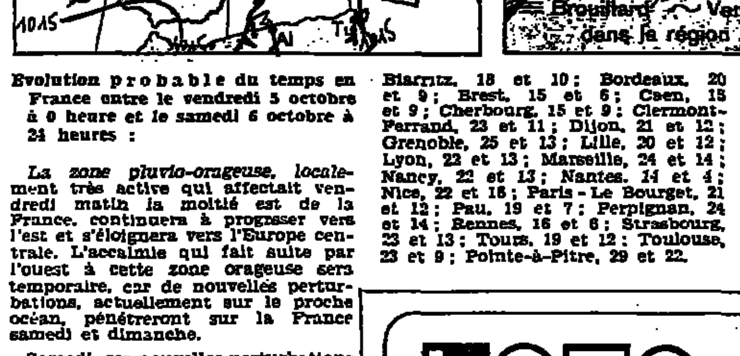
Reste qu'il est assez rare de pouvoir assister à une telle « guerre » de communiqués entre un ministre — lui-même ancien parlementaire — et les députés rapporteurs des activités de son administration, à croire que le gouvernement n'apprécie plus la moindre observation venant, en la circonstance, de deux membres de la majorité, simplement soucieux de poser les véritables problèmes de fond sur la politique de défense.

JACQUES ISNARD.

AUJOURD'HUI

MÉTÉOROLOGIE





Evolution probable du temps en France entre le vendredi 5 octobre à 0 heure et le samedi 6 octobre à 24 heures :

La zone pluvio-orageuse, localement très active qui affectait vendredi matin la moitié est de la France, continuera à progresser vers l'est et s'éloignera vers l'Europe centrale. L'accalmie qui fait suite par l'ouest à cette zone orageuse sera temporaire, car de nouvelles perturbations, actuellement sur le proche océan, pénétreront sur la France samedi et dimanche.

Samedi, ces nouvelles perturbations apporteront, dès le matin, un temps très nuageux de la Bretagne et du Cotentin à l'ouest du Bassin aquitain, avec des pluies. Ayant progressé vers l'est au cours de la journée, cette nouvelle aggravation se situera le soir du Nord et des Ardennes au Bassin parisien, au Massif Central et à l'Aquitaine. A ce moment, des éclaircies commenceront à se développer de la Manche à la Vendée. Les vents, qui s'orienteront au sud-ouest, deviendront assez forts à forts de la Manche occidentale aux côtes de l'Atlantique au nord de la Gironde.

Sur le reste de la France, plus à l'est, le temps sera assez souvent brumeux le matin (sauf près de la Méditerranée), avec des brouillards ou des nuages bas, puis des éclaircies se développeront. Le début de matinée pourra être encore orageux sur l'extrême Sud-Est et la Corse.

Le début de matinée sera un peu plus frais dans les régions de l'intérieur, mais les températures maximales varieront peu.

Le vendredi 5 octobre, à 7 heures, la pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était, à Paris, de 1 006,8 millibars, soit 755,2 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 4 octobre ; le second, le minimum de la nuit du 4 au 5) : Ajaccio, 23 et 14 degrés ; Biarritz, 18 et 10 ; Bordeaux, 20 et 9 ; Brest, 15 et 6 ; Caen, 15 et 9 ; Cherbourg, 15 et 9 ; Clermont-Ferrand, 23 et 11 ; Dijon, 21 et 12 ; Grenoble, 25 et 13 ; Lille, 20 et 12 ; Lyon, 22 et 13 ; Marseille, 24 et 14 ; Nancy, 22 et 13 ; Nantes, 14 et 4 ; Nice, 22 et 18 ; Paris-Le Bourget, 21 et 12 ; Pau, 19 et 7 ; Perpignan, 24 et 14 ; Rennes, 16 et 6 ; Strasbourg, 23 et 13 ; Tours, 19 et 12 ; Toulouse, 23 et 9 ; Pointe-à-Pitre, 29 et 22.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 31 et 16 degrés ; Amsterdam, 20 et 14 ; Athènes, 22 et 14 ; Berlin, 13 et 8 ; Bonn, 22 et 13 ; Bruxelles, 23 et 14 ; îles Canaries, 24 et 18 ; Copenhague, 12 et 5 ; Genève, 17 et 12 ; Lisbonne, 21 et 16 ; Londres, 17 et 6 ; Madrid, 22 et 9 ; Moscou, 9 et 0 ; Nairobi, 27 et 14 ; New-York, 18 et 12 ; Palma-de-Majorque, 25 et 16 ; Rome, 25 et 16 ; Stockholm, 9 et —3 ; Téhéran, 31 et 22.

LOTO

TIRAGE N°40
DU 3 OCTOBRE 1979

7 | 13 | 24 | 28 | 38 | 46

NUMERO COMPLEMENTAIRE **21**

	NOMBRE DE GRILLES GAGNANTES	RAPPORT PAR GRILLE GAGNANTE (POUR 1 F)
6 BONS NUMEROS	19	390 025,00 F
5 BONS NUMEROS + numéro complémentaire	95	39 002,50 F
5 BONS NUMEROS	3 903	2 847,90 F
4 BONS NUMEROS	172 196	64,50 F
3 BONS NUMEROS	2 291 919	7,00 F

PROCHAIN TIRAGE LE 10 OCTOBRE 1979

VALIDATION JUSQU'AU 9 OCTOBRE 1979 APRES-MIDI

Journal officiel

Sont publiés au *Journal officiel* du 5 octobre 1979 :

DES DECRETS

● Fixant les conditions d'application de la loi du 3 juillet 1979 relative au soutien de l'investissement productif industriel ;

● Portant statut de l'Ecole nationale supérieure de céramique industrielle ;

● Relative à la fixation de la date de début des vendanges des vignes produisant des vins à appellation d'origine contrôlée et des vins délimités de qualité supérieure.

Visites, conférences

SAMEDI 6 OCTOBRE

VISITES GUIDEES ET PROMENADES. — 15 h., 2, rue Louis-Boilly, Mme Bachelier : « Le musée Marmottan ».

15 h., rue Gaillon, Mme Chapuis : « Hôtel d'un fermier général et son décor ».

15 h., 23, quai Conti, Mme Pennec : « L'Institut de France sous la coupole de Le Vaur ».

15 h., 62, rue Saint-Antoine, Mme Puchal : « Hôtel de Sully ».

15 h., 13, avenue du Président-Wilson, Mme Vermeersch : « Le Musée d'art et d'essai ».

15 h. 30, entrée, hall gauche, côté parc, Mme Hulot : « Le château de Maisons-Laffitte » (Caisse nationale des monuments historiques).

14 h. 45, 12, rue du Centre, à Neuilly : « Les automates de Jacques Damiot » (Approche de l'art).

15 h., métro Maubert-Mutualité : « Regarder Paris » (L'Art pour tous).

15 h. 15, 52, rue Saint-André-des-Arts : « De la rue Gît-le-Cœur au jardin du Vert-Galant » (Mme Barbier).

15 h., métro Maubert-Mutualité : « Le Paris d'autrefois » (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

15 h., 12, rue Monsieur : « Hôtel de la princesse de Bourbon-Condé » (Mme Ferrand).

15 h., 12, rue du Centre, à Neuilly : « Collection Jacques Damiot » (Mme Hager).

15 h., 60, rue des Francs-Bourgeois : « L'hôtel de Soubise » (*Mme Hauller*).

15 h., 19, place Vendôme : « Les hôtels du Crédit foncier de France » (Histoire et Archéologie).

15 h., métro Louvre : « Les salles égyptiennes du Louvre » (Lutèce-Visites).

15 h., métro Glacière : « Les cités fleuries » (Paris inconnu).

15 h., métro Mabillon : « Village de Saint-Germain-des-Prés » (M. Teurnier).

15 h., 20, rue de Tournon : « Le Sénat » (Tourisme culturel).

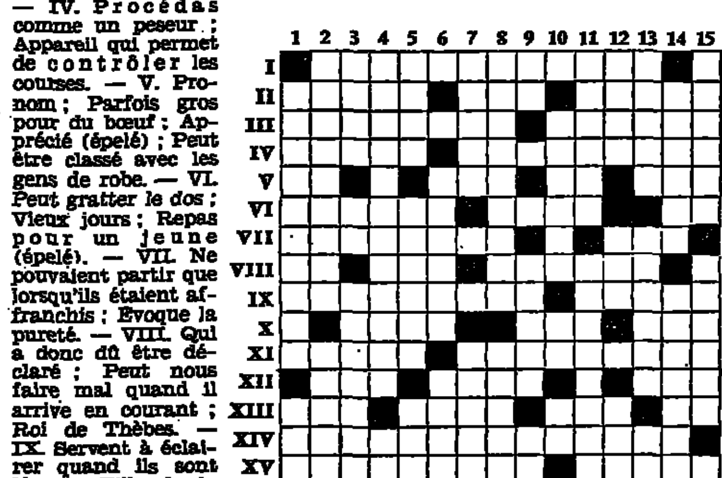
15 h., musée du Jeu de paume : « L'impressionnisme de Degas à Manet » (Visages de Paris).

CONFERENCE. — 15 h., Palais de la découverte, avenue Franklin-D.-Roosevelt, M. Georges Jobert : « L'état actuel de la prévision des séismes ».

MOTS CROISÉS

PROBLEME N° 2 507

I. Ne sont nullement gênées pour travailler quand la pièce est très sombre. — II. Exige qu'on ait une bonne tenue ; Ville du Nigéria ; Comme un ballon. — III. Longue attente ; Chaudement recommandées. — IV. Procédas comme un peseur ; Appareil qui permet de contrôler les courses. — V. Pronom ; Parfois gros pour du bœuf ; Apprécié (épelé) ; Peut être classé avec les gens de robe. — VI. Peut gratter le dos ; Vieux jours ; Repas pour un jeune (épelé). — VII. Ne pouvaient partir que lorsqu'ils étaient affranchis ; Evoque la pureté. — VIII. Qui a donc dû être déclaré ; Peut nous faire mal quand il arrive en courant ; Roi de Thèbes. — IX. Servent à éclairer quand ils sont légers ; Fille de la famille. — X. Puissance ; Endroit où l'on peut taper ; Un dommage. — XI. Qui peut donc mettre dans la gêne ; Livre très utile pour les pères. — XII. Pronom ; Ouvrir la bouche pour ne rien dire ; Pas modifié. — XIII. Est souvent marqué au fer ; Sec, pour une punition ; Bonne réponse ; Pronom. — XIV. Peuvent être donnés au bureau. — XV. Qui ont donc été plantées ; Pour elles, il faut craindre le bâton !



VERTICALEMENT

1. Prouvent qu'on n'a pas suffisamment emballé ; Partie de campagne. — 2. Faire des « sommations » ; On les a dans le nez. — 3. Agir comme une rosse ; Un peu de talc ; Sur le Rhône. — 4. Qui risquent d'exploser à tout instant ; Tentative (épelé). — 5. Sont souvent en tas ; Se remplit avec du liquide ; Pas de quoi être content. — 6. Peut évoquer un vase ; Longue période. — 7. D'honneur, quand on a flambé ; On peut dire bis quand il est soutenu. — 8. *Voir comme dans un rêve* ; Evoque un certain âge. — 9. Point répété. Soutenir l'action ; Après la licence. — 10. Utile quand on a quelque chose à relever ; Salut d'autrefois (épelé) ; Lettres de Rome. — 11. Sortes de canons ; Faire des suggestions. — 12. Cri de prêtresse ; Ne peut pas être respectée quand elle est trop dure ; Fille de Cadmos. — 13. Plus on boit et plus elle est altérée ; Qui n'a donc pas été tiré ; Pas dit. — 14. Peuvent être assimilés à des bêtes de somme ; Commence à nourrir. — 15. Donnent des motifs de plainte ; Sorte de discussion.

Solution du problème n° 2 506

Horizontalement

I. Indélicat. — II. Nuages ; Vé. — III. Roc ; Dés. — IV. Ennuis ; Us. — V. Miettes. — VI. Thouet. — VII. Enfui ; Dru. — VIII. Urne ; Or. — IX. Almée ; Ode. — X. Noé ; Mie. — XI. Tiercelet.

Verticalement

1. Intempérant. — 2. Nu ; Ni ; Loi. — 3. Darne ; Fumée. — 4. Egoutture. — 5. Lécithine. — 6. Is ; Seo ; Me. — 7. Sud ; Oïl. — 8. Aveu ; Erodée. — 9. Tessiture.

GUY BROUTY.

CARNET

Fiançailles

— M. et Mme Jacques TRUCHET,
Le colonel et Mme Pierre BENTÉGEAT,
sont heureux d'annoncer les fiançailles de leurs enfants,
Sophie et Hervé.

— On nous prie de faire part des fiançailles de
Mlle Dominique FRERE,
fille de M. Christian Frère et de Mme, née Geneviève Fliche,
avec
M. Michel FAVRE,
fils de M. *Guy Favre* et de Mme, née Nicole Umdenstock.
26, avenue Foch,
44500 La Baule.
85, rue de la Fontaine-des-Cerdans,
31520 Ramonville-Saint-Agne.

Décès

— M. et Mme Chyrek Claude,
Mme Loxhet,
ont la douleur de faire part du décès de
Mme Robert BECKERS
(Catherine Heusching).
La cérémonie a eu lieu dans la plus stricte intimité.

— Mme Aimée Tilliette, sa mère,
M. Guy Chauvière, son mari,
Le docteur et Mme Alain Chauvière,
Le docteur et Mme Philippe Chauvière,
Mlles Catherine, Dominique et Frédérique Chauvière,
M. Etienne Chauvière,
ses enfants,
Mlle Anne Chauvière, sa petite-*fille,*
M. et Mme Albert Tilliette,
son frère et sa belle-sœur,
Le colonel et Mme C. Wauthier,
son beau-frère et sa belle-sœur,
M. Gilles Tilliette et Mlle Annie Wauthier, ses neveu et nièce,
ont la douleur de faire part du décès de
Mme Guy CHAUVIERE,
née Aimée Tilliette,
survenu à Lille, le 25 septembre 1979, à l'âge de cinquante-huit ans.
Les obsèques et l'inhumation ont eu lieu dans l'intimité, à Franière (Belgique), le 28 septembre 1979.
19, rue Dupré,
92600 Asnières.
40, rue Docteur-Leplat,
59150 Wattrelos.
3/71, allée des Templiers,
59650 Villeneuve-d'Ascq.

— *On nous prie d'annoncer le* décès du
docteur Rose-Marie DUBARD,
née Bernot,
survenu le 30 septembre 1979, à Orléans.
Cet avis tient lieu de faire-part.

— M. et Mme Ralph Hodara,
M. et Mme Henri Hodara,
M. Christian Hodara,
M. et Mme Alain Hodara,
M. Paul Hodara,
M. et Mme Daniel Kosossey,
ont la douleur de faire part du décès survenu, le 23 septembre, à Altadena (Californie), de
Mme Isaac HODARA,
leur mère, belle-mère, grand-mère.
Les obsèques auront lieu le lundi 8 octobre, à 16 heures.
Réunion au cimetière de Pantin (porte principale).
34, *rue du Docteur-Blanche,*
75016 Paris.

— Mme Jean Jourdan,
M. et Mme Jean-Claude Jourdan et leurs enfants,
Le commandant et Mme Bernard Breguet et leurs enfants,
M. Michel Jourdan,
M. et Mme Philippe Juilles et leurs enfants,
Le docteur et Mme Dominique Pichereau et leurs enfants,
ont la douleur de faire part du décès de
M. Jean JOURDAN,
officier de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1939-1945,
médaille militaire,
survenu le 2 octobre 1979, dans sa soixante-treizième année.
Les obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité, le 4 octobre 1979, à Verneuil-sur-Vienne.
10, boulevard Gambetta,
87100 Limoges.

— Mme René Lacour,
Le docteur et Mme Maurice Domenach et leurs enfants,
M. et Mme Richard Pini et leur fils,
Le professeur et Mme Jean-René Lacour et leurs enfants,
M. Christophe Lacour,
Mme Célestin Lacour,
ont la douleur de faire part du décès de
M. René LACOUR,
archiviste paléographe,
docteur ès lettres,
conservateur honoraire
des archives
de la région Rhône-Alpes,
directeur honoraire
des services d'archives du Rhône,
officier de la Légion d'honneur,
commandeur
de l'ordre national du Mérite,
officier des Arts et Lettres,
croix de guerre 1939-1945.
Les funérailles ont eu lieu en l'église de Saint-Laurent d'Agny (Rhône), le lundi 1er octobre.
2, rue Philippe-de-Lassalle,
69004 Lyon.

— Annie Mauvais, son épouse,
Etienne et Martin,
ont la douleur de faire part du décès accidentel de
Yves MAUVAIS,
survenu à Athènes, le 28 septembre 1979.

— Mme André Pinel,
Le capitaine de frégate (H.) et Mme Jean Naudet, leurs enfants et petits-enfants,
M. et Mme Alain Chaillous,
Le capitaine de vaisseau (E.R.) et Mme Louis Pinel, leurs enfants et petits-enfants,
Les familles Michelet, Pinel, Brau, Marsot, Carles,
ont la douleur de faire part du rappel à Dieu, le 27 septembre, du
capitaine de vaisseau (E. R.)
André PINEL,
officier de la Légion d'honneur,
croix de guerre
47130 Saint-Laurent par Port-Sainte-Marie.
17, rue de l'Eglise,
92200 Neuilly-sur-Seine.
Ambassade de France, Accra (Ghana).
15, rue de la Prévoyance,
81100 Castres.
Cet avis tient lieu de faire-part.

Remerciements

— Les familles Barouch, Boulakia, Bavollot, parentes et alliées,
très sensibles aux marques de sympathie reçues lors du décès de leur bien-aimé
docteur Jules BAROUCH,
et ne pouvant répondre individuellement, adressent à toutes les personnes qui se sont associées à leur peine l'expression de leur profonde gratitude.

Anniversaires

— En ce deuxième anniversaire du rappel à Dieu, de
Claude BEAUFUME,
une pieuse pensée est demandée à ceux qui l'ont aimé, en union avec les messes célébrées à son intention.

Soutenances de thèses

DOCTORAT D'ETAT

— Université de Paris-III, lundi 8 octobre, à 14 heures, salle Bourjac, M. Charles Le Goffic : « La phénoménologie du langage pendant la Renaissance ».

— Université de Paris-III, mardi 9 octobre, à 14 heures, amphithéâtre Turgot, M. André Roman : « Etude de la phonologie et de la morphologie de la Koiné arabe ».

— Université de Paris-I, mardi 9 octobre, à 15 heures, salle des commissions, centre Panthéon, Mlle Marie-Annick Prigent : « L'aide aux personnes handicapées dans la Communauté européenne ».

— Université de Paris-III, lundi 22 octobre, à 14 heures, salle Greard, M. Jean Duparc : « Christopher Caudwell et l'esthétique ».

Communications diverses

— Christianisme et sciences du langage, par le Père Guy Lafon, professeur à l'Institut catholique de Paris. — En quoi les sciences du langage donnent-elles un accès renouvelé à la compréhension du christianisme ? Douze séances de travail seront consacrées à une lecture structurale des textes bibliques. Première réunion, le 22 octobre, à 20 heures, boulevard de l'Hôpital, 75013 Paris.
Pour tout renseignement et inscription, s'adresser à : Mme de Kergorlay, 14, rue Hamelin, 75016 Paris (tél. : 553-65-54, de 8 h. à 10 h.).

PRESSE

M. HENRI PIGEAT SUCCÉDERAIT A M. BOUZINAC A LA TÊTE DE L'A.F.P.

Le conseil d'administration de l'Agence France-Presse se réunira lundi 8 octobre, à la demande du président-directeur général, M. Roger Bouzinac, qui souhaite renoncer à son mandat. Le seul candidat à sa succession est pour le moment le directeur général adjoint, M. Henri Pigeat, ancien élève de l'Ecole nationale d'administration, qui pourrait être élu le même jour.

FAITS DIVERS

A Strasbourg

PLUSIEURS ENSEIGNANTS ATTAQUÉS PAR DES ADOLESCENTS

Plusieurs enseignants ont été agressés, les 2 et 3 octobre, dans des établissements de la banlieue de Strasbourg. Un instituteur de la section d'éducation spécialisée (S.E.S.) *du collège Solignac,* M. Francis Gillmann, normalien âgé de vingt-deux ans, a été légèrement blessé à coups de couteau par des adolescents venus de l'extérieur. A l'école primaire voisine (Guynemer), une institutrice a été prise à partie au même moment et violemment bousculée. Enfin, au collège du Barrage, banlieue nord, un professeur a été menacé par quatre adolescents armés de nunchakus.

LA MORT D'UN CAMBRIOLEUR DE SEIZE ANS

Un commerçant d'Angoulême, M. Michel Larigaldi, a tué, dans la nuit de mercredi 3 à jeudi 4 octobre, un adolescent âgé de seize ans qui cambriolait l'un de ses magasins dans la banlieue de la ville, à Soyaux, sur la route de Périgueux. M. Larigaldi, qui avait déjà été cambriolé, montait la garde dans son local. Il a fait feu sur le jeune garçon après l'avoir tenu quelques instants en respect. La victime, qui a été tuée sur le coup, n'était pas armée. M. Larigaldi a été inculpé d'homicide volontaire par Mlle Bernadette Pragout, juge d'instruction, et incarcéré à la prison d'Angoulême.

● *Collision ferroviaire près d'Autun : une dizaine de blessés.* — L'autorail Autun-Saulieu est entré en collision, le jeudi après-midi 4 octobre, avec un train de marchandises qui transportait des rails et du matériel. Le conducteur de l'autorail a été blessé. Dix voyageurs ont été hospitalisés ; trois sont dans un état grave. L'accident a eu lieu sur une voie unique ; l'enquête devra déterminer les raisons pour lesquelles l'un des convois s'est engagé sur la ligne alors que l'autre y circulait déjà.

LETTRES

A l'Académie française

ROBERT MALLET ET ROGER IKOR CANDIDATS AU FAUTEUIL DE ROGER CAILLOIS

L'Académie française a enregistré deux candidatures au fauteuil de Roger Caillois, celles de MM. Robert Mallet et Roger Ikor. La liste n'est pas close. L'élection est fixée au 6 décembre prochain.

L'Académie décernera son Grand Prix du roman le 8 novembre. Elle a retenu les titres suivants (par ordre alphabétique) : Henri Coulonges, *l'Adieu à la femme sauvage* (Stock) ; François Debré, *le Livre des égarés* (Flammarion) ; Jacques Perry, *l'Ile d'un autre* (Albin Michel) ; Bernard Raquin, *Jésus de Manhattan* (Table ronde) ; Pierre-Jean Rémy, *Cordelia ou l'Angleterre* (Gallimard) ; Vladimir Volkoff, *le Retournement* (Julliard). Le choix se portera exclusivement sur l'une de ces six œuvres.

La réception de M. Jean Dutourd, élu en remplacement de M. Jacques Rueff, aura lieu le 10 janvier 1980. C'est M. Maurice Schumann qui accueillera le nouvel académicien.

Le Monde

culture

LE JOUR DU CINÉMA

Visite à Marcel Pagnol.

Les salons de la Maison de la chimie abritent pour quelques jours une jolie petite exposition consacrée à Marcel Pagnol. Les élèves de sixième l'investissent, armés de carnets de notes, et découvrent avec leur professeur de français que « Marcel Pagnol était un homme complet, il s'intéressait à tout, même aux mathématiques ».

Il s'intéressait même au cinéma. En 1929, il se précipite à Londres pour Broadway Melody, *une des premières comédies américaines chantées. Le cinéma parlant est né, il y croit. En 1930, la Paramount installe des studios aux environs de Paris. Pagnol vend les droits de* Marius *et de* Topaze. *En 1933, il fonde une société de production et une revue,* les Cahiers du film, *qui n'aura que trois numéros, mais Pagnol a le temps d'y écrire ce qu'il pense des pouvoirs du cinéma. Il explique par exemple pourquoi il sera à la fois producteur et réalisateur de ses films.*

Il eut des studios, des laboratoires, des agences de distribution, produisit Renoir, réalisa une vingtaine de films, écrivit des adaptations. L'exposition (organisée par le Crédit national de France) met en place les jalons de cette carrière, insiste sur les comédiens (Fernandel, Raimu, Charpin, Andrex, Dullac...), bâtit un décor. L'ensemble n'est pas à la mesure du cinéaste, mais c'est un bon rappel.

★ 28, rue Saint-Dominique, 75007 Paris. Jusqu'au 9 octobre inclus.

Animateurs de la vidéo du secteur public.

L'association des animateurs de la vidéo du service public a tenu sa réunion de rentrée le 4 octobre. Créée en mai dernier, elle compte désormais une centaine d'adhérents parisiens (représentant environ cinquante services) et commence à se faire connaître dans les régions.

Professionnels de l'audiovisuel peu ou pas reconnus comme tels par l'administration qui les emploie, et encore moins par le secteur privé ou les sociétés de télévision, ces animateurs se sont groupés pour briser leur isolement et ainsi mieux travailler, échanger du matériel, des informations, recenser et faire circuler leurs produits. Travaillant au Centre Georges-Pompidou, à Paris-VII, au C.N.R.S., dans un ministère ou dans les P.T.T., ils n'ont pas tous les mêmes moyens, mais ils ont en commun l'outil vidéo, la pratique de l'image instantanée.

★ Correspondance : M. Sissung, 185, rue du Chevalleret, 75013 Paris.

Films sur l'art à Thonon-les-Bains.

Le Festival international du cinéma indépendant, qui, du 6 au 12 octobre, va se tenir pour la sixième fois à la Maison des arts et loisirs de Thonon-les-Bains (Haute-Savoie), se double désormais du Festival international du film d'art.

Dans la liste des films hors compétition, on relève notamment Paul Delvaux ou les femmes défendues, *d'Henri Storck (présent au jury),* Philippe de Champaigne, *de Paul Seban,* Wassily Kandinsky, *de Ré et Philippe Soupault,* Malevitch, *d'Yves Kovacs et Teri When-Damish (premier grand prix du troisième Festival des films d'art),* Marx Ernst, *de Gérard Patris et Rosamond Bernier.*

Chez les concurrents, à côté de Giorgione, de Picasso, de Georges de La tour, de l'Archipel Carpaccio, *d'Ispousteguy, d'Agam, de Cremonini, etc., se trouvent par exemple un court métrage sur* Les murs qui chantent *et de plus importants :* l'Art naïf et la Répression *(en Haïti),* les Bâtisseurs de l'imaginaire, l'Art et la Mort, Des faux très honorables *(des tableaux vivants en quelque sorte reproduits sur une scène avec de vrais personnages) et, venu d'Angleterre,* Europ after the rain...

Des ateliers-débats sur l'audio-visuel et les arts plastiques tenteront d'analyser les effets des nouvelles techniques et des nouveaux modes de diffusion de l'image animée, sur l'accès à la connaissance et à la culture artistiques. C'est le Service d'étude, de réalisation et de diffusion des documents audio-visuels du C.N.R.S. qui les organise.

HITLER PETIT-BOURGEOIS

« Adolf et Marlène », d'Ulli Lommel

Acteur de la troupe de théâtre et de cinéma de Rainer Werner Fassbinder, Ulli Lommel est connu comme cinéaste par *la Tendresse des loups* (1973) inspiré de l'histoire du « boucher de Hanovre », criminel allemand des années 20. *Adolf et Marlène* (nous préférons le titre original, *l'Homme de l'Obersalzberg*) a été tourné en 1977. C'est, selon Ulli Lommel, une tentative de réduire le personnage mythique d'Hitler à un petit bourgeois allemand *ridicule* et mesquin. Façon de s'élever contre la fascination trouble que peut exercer aujourd'hui l'ancien maître du *III[e] Reich et de critiquer un esprit* petit-bourgeois toujours existant.

Adolf (joué par Kurt Raab, interprète du meurtrier de *la Tendresse des loups)* est un Hitler sans moustache, entouré d'une bande de gens médiocres (dont Eva, la fidèle compagne) et qui tombe amoureux de Marlène Dietrich un soir où il se fait projeter, dans l'intimité, une comédie musicale dont elle est la vedette. Toute l'attitude d'Adolf est, alors, commandée par cet amour-fascination à l'égard d'une actrice qui, dans la mise en scène de son univers de spectacle, lui paraît représenter « le grand monde ». Tout en préparant et en faisant une guerre (qui passe complètement à l'arrière-plan), Adolf aura deux rendez-vous secrets avec Marlène qui, dédaigneuse, le repousse dans son monde *minable. En définitive, Adolf perd* la guerre et se résigne à épouser Eva. Leurs cadavres brûlent devant la *chancellerie* et Marlène apparaît victorieuse, en uniforme américain, dans une jeep.

Bien qu'Ulli Lommel ait déclaré qu'il n'avait pas fait un film sur *Dietrich et Hitler,* la star s'est émue des rapport que le film lui prêtait avec cet homme qu'elle détestait. Farouchement anti-nazie, Marlène Dietrich reçut bien, en 1937 (ce point d'histoire apparaît dans le film), des propositions de dignitaires du régime pour rentrer en Allemagne. Elle les refusa et se fit naturaliser américaine. D'une certaine manière, Ulli Lommel lui rend hommage en en faisant un mythe dont la mise en scène triomphe de celle du « pauvre Adolf ».

Mais, enfin, ces symboles, traduits en images à l'esthétique kitsch, ne sont pas sans nous causer un *malaise.* La « *réduction* » d'Hitler relève d'une démarche quelque peu intellectuelle et gomme la folie et l'horreur de celui qui bouleversa l'Europe et fut responsable de la mort de millions d'hommes. La stylisation rétro, encore plus poussée que dans *la Tendresse des loups,* nous ramène, dans une imagerie non soutenue par un point de vue critique et historique réel de la réalisation, à certains chromos du cinéma hitlérien. Le propos d'Ulli Lommel — il manifeste une curieuse nostalgie de ces chromos — paraît très ambigu. Marlène Dietrich a de quoi être mécontente de la représentation qu'on donne d'elle. L'actrice Margit Carstensen, qui joue son personnage, ressemble en effet à Kirsten Heiberg et chante deux fois une chanson de Zarah Leander. Marlène est donc ramenée à un composé de deux vedettes de l'époque nazie, ce qui introduit une confusion fâcheuse entre le « mythe Dietrich » et ses substituts selon le cinéma contrôlé par Goebbels.

Adolf et Marlène inaugure au cinéma Le Marais un programme de cinq films du nouveau cinéma allemand dont on peut déjà retenir, *Jane sera toujours Jane,* de Walter Bockmayer et Rolf Buhrmann, et *le Paint du boulanger,* de Erwin Keusch, qui sont, ceux-là, d'une tout haute portée sociale et politique.

JACQUES SICLIER.

★ Le Marais (v. o.).

Ethnographie d'un journal

(Suite de la première page.)

Réticent quant aux afféteries visuelles qui surchargent parfois inutilement le récit, Richard Leacock avait surtout relevé une scène remarquable, comme lui-même et ses collaborateurs avaient vainement cherché à en obtenir à l'époque du tournage de « Primary » sur la campagne de John Kennedy : Valéry Giscard d'Estaing, encore entouré de l'auréole d'innocence des novices, discutant autour d'une table de travail de la tactique à suivre avec son « brain trust », scène qui faisait presque penser à l'« Opéra de quat' sous », où des gens étranges manigançaient *dans l'ombre une non moins* étrange cuisine.

La projection de ce film, sans avoir été véritablement interdite par le principal intéressé, n'est toujours pas autorisée, document écrit à l'appui.

Le même phénomène se reproduit avec « Numéros zéros », très supérieur, qui reprend la méthode. Avec une *différence majeure : Claude* Perdriel, le directeur-fondateur du « Matin », s'il reste le pivot du film, comme il l'est au journal dans la réalité, n'en est plus la vedette américaine. Autour de lui grouille une salle de rédaction, avec, vedettes à part entière, François-Henri de Virieu, rédacteur en chef, venu du « Monde » ; Boris Kidel, rédacteur en chef adjoint journaliste britannique, autrefois correspondant à Paris de l'hebdomadaire londonien « The Observer » ; Roger Colombani, chargé des informations, ancien rédacteur à « la Marseillaise » puis à « France-soir », personnage pagnolesque d'une causticité savoureuse.

Raymond Depardon a tourné entièrement seul, avec la caméra 16 mm perfectionnée de Jean-Pierre Beauviala, l'Aaton, baptisée par Jean Rouch « la paluche », qui s'équilibre sans effort sur l'épaule du preneur d'images. Un microcanon, capable de localiser du son dans l'espace, selon un angle de 45 degrés, était fixé à même la caméra.

L'espace clos de la salle de rédaction, sans bruits dérangeants venus de l'extérieur — nous somme en hiver, dans la seconde quinzaine de février 1977, — offrait l'unité de lieu idéale. *Accepté non seulement par Claude* Perdriel, mais par l'ensemble de l'équipe du journal, le cinéaste était partie prenante à sa naissance, une complicité étroite unissait filmeur et filmés.

Passionné de cinéma comme on ne l'est plus guère en France à son âge – il avance vers la quarantaine, — Raymond Depardon vient du journalisme photographique. Il a fondé avec un ami l'agence Gamma, il gagne sa vie maintenant en travaillant pour l'agence Magnum. L'écouter parler de son travail cinématographique, c'est un peu revivre l'enthousiasme fou de Richard Leacock et de ses amis au début des années 60.

A la veille du tournage, Jean Rouch avait dit à Raymond Depardon : « Essaie de faire un film sur ta propre caste. » Il traçait déjà, par ces propos, la ligne de dérive du film vers le film ethnographique proprement dit. « Dans cinquante ans, explique l'auteur, on pourra revoir mon travail. Le film n'aura pas bougé. Et on saura vraiment ce que fut la naissance d'un journal de gauche en 1977. »

Qu'aujourd'hui même le principal intéressé, Claude Perdriel, ait demandé — sans succès — la saisie du film au Festival de Lille est dans l'ordre des choses. « Les hommes publics, dit Raymond Depardon, sont effrayés par la violence de l'image d'eux-mêmes que leur transmet ce genre de cinéma. »

LOUIS MARCORELLES.

GEORGES APERGHIS SANS SUBVENTIONS ?

Georges Aperghis, animateur de l'ATEM (Atelier de théâtre et de musique), accompagné de M. Daniel Mongeau, adjoint au maire de Bagnolet (P.C.), chargé des affaires culturelles, a annoncé jeudi au cours d'une conférence de presse que le travail qu'il mène à Bagnolet depuis quatre ans est menacé par la proposition de M. Charpentier, directeur de la musique, de supprimer la subvention de la troupe et de la remplacer par une aide ponctuelle sur un projet limité.

« *Le but de l'ATEM*, dit Georges Aperghis, *n'est pas de produire des spectacles, mais de continuer l'action engagée avec les habitants de Bagnolet — stages, ateliers, — d'où naissent ses spectacles.* »

L'entreprise a été lancée en 1976 par le Festival d'automne et soutenue par le FIC (Fonds d'intervention culturelle), qui, conformément à sa mission, s'est retiré après deux ans. Le relais a alors été pris par la ville, dont les subventions sont passées de 30 000 à 120 000 francs, et par la direction de la musique, qui accordait 150 000 francs en 1979.

FILMS ALLEMANDS

Winifred Wagner, film de Hans Jurgen Syberberg, encore inédit en France, sera projeté, en avant-première, samedi 6 octobre, à 20 h. 30, au studio du Théâtre de la commune d'Aubervilliers, où a lieu actuellement la manifestation *cinématographique Histoire(s) d'Allemagne.* Un débat suivra la projection sur le thème : « Le cinéma de R.F.A. face à son héritage culturel et historique ».

La sortie de *Winifred Wagner* est prévue le 24 octobre au cinéma Action-République à Paris, qui programmera également deux autres films de Syberberg, *Ludwig, requiem pour un roi vierge* et *Karl May.*

De son côté, le Goethe-Institut à Paris présentera des programmes de « vidéo art », de « vidéo documentaire » et de films, du 10 au 26 octobre, dans le cadre d'une manifestation intitulée « Emancipation : affaire d'hommes ? Affaire de femmes ? »

Enfin, la Maison des jeunes et de la culture de Gerland, à Lyon, accueillera du 22 au 26 octobre, le « Cinéma allemand d'hier et d'aujourd'hui » avec un film inédit, *l'Homme pâle,* de Thomas Haaf.

Mort de Jean Bouret historien et critique d'art

Notre confrère Jean Bouret journaliste et historien d'art, est mort mercredi matin 3 octobre à l'hôpital Laënnec, terrassé par une maladie foudroyante. Il était âgé de soixante-cinq ans. L'inhumation a eu lieu vendredi dans l'intimité au cimetière de Sceaux.

Ainsi disparaît un écrivain d'un indiscutable talent, clair, vivant, passionné ; un critique d'humeur dont les foucades dissimulaient une grande tendresse et qui, nous sommes quelques-uns à le savoir, n'avait sans doute pas encore donné toute sa mesure. On n'entendra plus ce causeur truculent aux sorties redoutables et, en amitié, d'une fidélité à toute épreuve. La peinture qu'il aimait, il savait la défendre et l'imposer, non seulement par ses très nombreux articles mais encore dans une vingtaine de volumes, consacrés notamment à Picasso, à Toulouse-Lautrec, à Degas, au douanier Rousseau, à « un peintre de l'école de Paris, Emile Lahner », à Bardone (prix du plus beau livre d'art), à Genis, à Minaux, à l'art abstrait, aux peintres de Barbizon (cournnoé par l'Académie française).

[Né le 3 août 1914, à Paris, Jean Bouret est élève à l'Ecole normale d'instituteurs, puis étudiant à la Sorbonne et à l'Ecole pratique des hautes études, section d'ethnologie. Licencié ès lettres, il est d'abord professeur au collège de Gisors (1936-1940). Au cours de cette période, il participe à la guerre d'Espagne dans les brigades internationales, où il est gravement blessé. Puis il est attaché au service ethnologique du Musée de l'homme en 1941, dont on connaît le rôle dans la résistance. Après la guerre, il est directeur de *Regards* (1946-1947) — il doit quitter le parti communiste en 1948, — de *Marco Polo* (1952-1960), chroniqueur à *Franc-Tireur* (1952-1956). En 1958, il est rappelé aux *Lettres françaises,* auxquelles il collabore jusqu'en 1972. Enfin, il a assuré jusqu'au bout les Papiers du Barnabooth Club aux *Nouvelles littéraires.* Membre de l'AICA (Association internationale des critiques d'art), il était vice-président de la section française (UNESCO) depuis 1947.]



MUSIQUE

Les caresses de Katia Ricciarelli

Il arrive que, par une sorte d'étourderie coupable, l'auditeur s'intéresse davantage à ce qu'il entend au concert qu'aux exécutants eux-mêmes. C'est naturellement injuste puisque la musique n'existerait pas sans ses interprètes et qu'eux seuls peuvent la rendre sublime ou terriblement ennuyeuse. Mais c'est ainsi, et l'on comprendra aisément que le Festival de France, qui se déroule actuellement au Théâtre des Champs-Elysées, ait voulu parer à toute éventualité. On ne trouvera donc dans le programme, hormis les titres et les auteurs, aucune indication de date, aucune notice sur les œuvres. Il est vrai que le propos de ce Festival est de présenter au public parisien les principaux orchestres régionaux français, chacun ayant pris la précaution d'inviter un soliste de renom pour fouetter un peu la curiosité des mélomanes.

Beaucoup sans doute, venus seulement pour entendre Katia Ricciarelli découvriront du même coup que l'Orchestre philharmonique des Pays de la Loire qui l'accompagnait souffre la comparaison avec les formations parisiennes.

Katia Ricciarelli, donc, est très connue, elle est belle, toujours souriante et elle chante bien. Si elle ne vocalise pas toujours avec cette aisance magique qu'on attend des divas, elle possède assez de notes merveilleuses à filer pour qu'on l'écoute avec émotion. Naturellement, le programme est impossible: un air de Tancrède *de Rossini, un air des* Capuletti *de Bellini, deux airs de Verdi* (Aïda, la Force du destin), *et un air d'*Anna Bolena *de Donizetti. Les quatre « i » du romantisme italien, le compte y est, et si certains s'ennuient, c'est que, à tort ou à raison ils n'aiment pas les morceaux choisis.*

Pour l'orchestre, ces pages n'offrent aucune difficulté particulière sinon de savoir jouer piano, *ce que Marc Soustrot a su très bien obtenir de l'Orchestre philharmonique des Pays de la Loire, dont il est le directeur musical depuis l'an dernier. Il y a parfois aussi quelques solos instrumentaux — celui réservé au cor dans l'air de Bellini a été remarquable. Cela dit, toutes ces musiques se ressemblent un peu, et si, à l'entracte, Katia Ricciarelli n'avait pas changé de robe, on aurait pu croire, avec un peu de mauvaise foi, que les airs de la seconde partie étaient les mêmes que ceux de la première partie, avec d'autres notes, tout simplement.*

Le concert s'ouvrait avec Visages d'Axel, *l'une des rares partitions de Serge Nigg qu'on ait l'occasion d'entendre de temps en temps, d'une orchestration toujours claire malgré le parti d'entretenir presque d'un bout à l'autre une trame polyphonique serrée. On pensera à Berg et à Debussy, mais comme cela ne suffit pas, il faut bien reconnaître que Serge Nigg, sans rechercher une originalité absolue, a su trouver la sienne propre. Morceau de résistance de la soirée, la symphonie* Mathis le peintre, *de Hindemith, a le principal mérite d'être sensiblement moins longue que l'opéra dont elle est tirée. On a beaucoup loué le « classicisme solide » de Hindemith ; on en a, depuis, assez dénoncé la lourdeur laborieuse pour qu'on ait presque envie d'en esquisser une défense.*

L'O.P.P.L. a pu y prendre sa revanche sur les accompagnements décharnés de l'opéra italien, mais cela n'a pas suffi à retenir les auditeurs, qui sont sortis après les deux bis (Puccini) de Katia Ricciarelli. Serait-il devenu courageux de mettre Hindemith au programme ? Sans doute, lorsqu'on a pris le risque de remplir la salle avec tant de « dilettanti »... Katia Ricciarelli a été merveilleuse, et ces airs d'opéras italiens ont beau n'être parfois qu'un mirage auquel on ne résiste qu'avec l'énergie du désespoir — — et, bien sûr, on y succombe, — il est misérable de voir une salle pleine se vider de moitié parce qu'il reste encore une symphonie à écouter.

L'erreur était, de la part du chef, de juxtaposer dans un même programme des musiques si différentes a priori, *car pour peu que* Mathis le peintre *soit joué sans enflure, mais légèrement, comme c'était le cas, l'ensemble s'équilibre. Finalement séduite, la demi-salle a applaudi sans arrière-pensée ; ce n'est pourtant pas une mince affaire que de rendre Hindemith aimable, après les terribles caresses italiennes.*

GÉRARD CONDÉ.

VARIÉTÉS

Mont-Joia au Petit Forum

Mont-Joia : en provençal, tas de pierre élevé par les bergers pour marquer leur passage et honorer la montagne. Les musiciens de Mont-Joia ne sont pas des bergers, mais ils parlent comme des gens de la terre, de *leur* terre. La voix de Jean-Marie Carlotti a l'épaisseur, le placé haut et lancinant des bergers sardes ou corses, de ces voix qui disent, en même temps que leur émotion, toute leur lassitude.

Mont-Joia est certainement l'un des plus importants groupes de musiciens occitans, l'un de ceux qui ont fait le plus avancer et connaître la musique provençale traditionnelle. Patrice Conte, François Dupont, Jean-Marie Carlotti (Patrici Conte, Chao Dupont, Jan-Maria Carlotti, puisqu'ils sont occitanistes) ne sont pas des « folkloristes », mais des chercheurs. Très populaires dans leur région (il y a fréquemment trois ou quatre cents personnes au moindre de leur concert dans un petit village), ils ont réalisé depuis 1974 un travail considérable. Avec leur association (association Mont-Joia), ils ont recueilli auprès des « vieux » ou retrouvé dans les livres *et* les *manuscrits tous ces* airs qui appartiennent à la tradition orale, chants populaires transmis de générations en générations, chansons de cours et chansons de troubadours, qui remontent au douzième siècle, mazurkas, scottishes, noëls, musiques de fêtes, de carnavals. Ils animent des stages, des « ateliers », où ils apprennent aux autres les instruments et les danses.

Les musiciens du Mont-Joia, qui savent jouer de tout (du galoubet, bien sûr, et du tambourin, de la sansouha, du ton-ton, du rebec et de l'ocarina, de la flûte basse et du saz, du violon et de la guitare), grattent, soufflent et chantent (en provençal) les yeux fermés.

CATHERINE HUMBLOT.

★ Petit Forum des Halles, 18 h. 30, sauf dimanche et lundi.

★ Albums « Chants du monde », LDX 74 590 et LDX 74 668.

VÉRONIQUE SANSON

Tous les deux ans, Véronique Sanson nous revient des Etats-Unis où elle demeure et nous présente ses ballades nouvelles et anciennes, écrites au temps présent, avec un langage simple et subtil, avec des mots et des sons en symbiose décrivant une suite de moments, de sensations, de sentiments qu'on a au fond de soi, d'êtres qui se croisent, frôlent le bonheur et retournent dans leur solitude, de rêves parfois lourds, et le cœur qui meurt, le décor des villes et de la vie qui est une bien étrange comédie.

Mais jamais la chanteuse n'a été aussi éclatante, aussi épanouie, aussi maîtresse d'un style qu'elle ne doit à personne. Dès qu'elle apparaît, elle transfigure le groupe américain qui l'accompagne et qui a joué en solo un peu trop longuement pour l'ouverture du spectacle : elle lui donne de la puissance, de l'efficacité, elle le stimule, aidée par des arrangements solides, carrés. Elle chante, vibre, module, ouvre grandes les portes de l'imagination, nous propulse dans un univers large où court une jeune femme libre et spontanée, prête à la nonchalance et sensible, fragile aux tensions de la vie, aux difficultés d'être.

Le concert de Véronique Sanson est un plaisir constant des sons, des mots et des sens. Il est plein de « beat », il est revigorant. Il rend heureux.

CLAUDE FLÉOUTER.

★ Olympia, 20 h. 45.



SPECTACLES

cinémas

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans
(**) aux moins de dix-huit ans

La cinémathèque

Chaillot (704-24-24), 16 h. : Solitude, de P. Fejos ; 18 h. : Ventres glacés, de S. Dudow et B. Brecht ; 20 h. : Il était une fois un merle chanteur, d'O. Iosseliani ; 22 h. : Mouchette, de R. Bresson.

Beaubourg (278-35-57), 15 h. : Ombres sur le Liban, de M. Calano; 17 h. : Voyage sentimental, de W. Lang ; 19 h., Quatre-vingts ans de cinéma danois : David Copperfield, d'A. W. Sandberg) ; 21 h. : Iron Finger, de J. Fukuda.

Les exclusivités

ALIEN (A., v.o.) (*) : Studio de la Harpe, 5e (033-34-83) ; U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Concorde, 8e (359-92-04) ; v.f. : Gaumont-Les Halles, 1er (297-49-70) ; Rex, 2e (236-83-93) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; U.G.C.-Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (331-06-19) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Bienvenue-Montparnasse, 15e (544-25-02) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64), Murat, 16e (651-99-75) ; Wepler, 18e (387-50-70) ; Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74).

APOCALYPSE NOW (A., v.o.) (*) : Ambassade, 8e (359-19-08); v.o.-v.f. : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; v.f. : Gaumont-Les Halles, 1er (297-49-70); Rex, 2e (236-83-93) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Français, 9e (770-33-88) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Parnassien, 14e (329-83-11) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27). Victor-Hugo, 16e (727-49-75); *Wepler, 18e (387-50-70) ; Gaumont-*Gambetta 20e (797-02-74).

AU REVOIR, A LUNDI (Fr.) : U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Caméo, 9e (246-66-44).

L'ASSOCIÉ (Fr.) : Paramount-City, 8e (225-45-76) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Ternes, 17e (380-10-41).

BETE, MAIS DISCIPLINE (Fr.) : Richelieu, 2e (233-56-70).

BOB DYLAN, RENALDO ET CLARA (A. v.o.) : Palais des arts, 3e (272-62-98).

CEDDO (Sén., v.o.) : Marais, 4e (278-47-86).

LE CHAMPION (A., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Gaumont-Champs-Elysées, 8e (359-04-67) ; v.f. : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Impérial, 2e (742-72-52) ; Nations, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23); Murat, 16e (651-99-75); Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).

CHARLES ET LUCIE (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Quintette, 5e (354-35-40) ; Montparnasse-83, 6e (544-14-27) ; Marignan, 8e (359-92-82).

CHER PAPA (It., v.o.) : Saint-Germain-Huchette, 5e (633-87-59) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Monte-Carlo, 8e (225-09-83) ; Parnassien, 14e (329-83-11) ; v.f. : Gaumont-Les Halles, 1er (297-49-70) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; Nations, 12e (343-04-67) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Cambronne, 15e (734-42-96) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).

CLAIR DE FEMME (Fr.) : Gaumont-Les Halles, 1er (297-49-70) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Quintette, 5e (354-35-40) ; Montparnasse-83, 6e (544-14-27) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Athéna, 12e (343-07-48) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).

CORPS A CŒUR (Fr.) : Le Seine, 5e (325-95-99) H. Sp.

LES DEMOISELLES DE WILKO. (Pol., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (033-34-83)

DES SUISSES DANS LA GUERRE CIVILE D'ESPAGNE (Suis.) : Le Seine, 5e (325-95-99) H. Sp.

LE DIVORCEMENT (Fr.) : Bonaparte, 6e (326-12-12) ; U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-18-45).

LES DOSSIERS ROUGES DE LA BRIGADE MONDAINE (Fr.) (*) : Maxéville, 9e (770-72-86) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Images, 18e (522-47-94).

EN ROUTE VERS LE SUD (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77) ; Elysées-Point-Show, 8e (225-67-29) ; Parnassien, 14e (329-83-11) ; Vendôme, 2e (742-97-52).

ET LA TENDRESSE ?... BORDEL (Fr.) : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32); Contrescarpe, 5e (325-78-37) ; U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-18-45).

L'EXECUTION DU TRAITRE A LA PATRIE ERNST S... (Suisse) : Le Seine, 5e (325-95-99). H. sp.

FLIC OU VOYOU (Fr.) : Colisée, 8e (359-29-46). Caméo, 9e (246-66-44).

FOLIE, FOLIE (A., v.o.) : Quintette, 5e (354-35-40), France-Elysées, 8e (723-71-11), Studio-Raspail, 14e (320-38-98), 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79), Impérial, 2e (742-72-52).

GUERRE ET PASSION (Angl., v.o.) : Paramount-Elysées, 8e (359-49-34) ; v.f. : Paramount-Opéra, 9e (742-56-31), Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).

HAIR (A., v.o.) : Grands-Augustins, 6e (633-22-13), U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-18-45) ; v.f. : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32).

HISTOIRES ABOMINABLES (Fr.) : Le Seine, 5e (325-95-99).

HEXAGONAL'S ROCKERS (Fr.) : Vidéostone, 6e (325-60-34).

L'HYPOTHESE DU TABLEAU VOLE (Fr.) : Le Seine, 5e (325-95-99). H. sp.



Vendredi 5 octobre

I LOVE YOU, JE T'AIME (A., v.o.) : Marignan, 8e (359-92-82).

IL Y A LONGTEMPS QUE JE T'AIME (Fr.) : Richelieu, 2e (233-56-70). Saint-Germain-Village, 5e (633-87-59). Montparnasse 83, 6e (544-14-27). Marignan, 8e (359-92-82). Madeleine, 8e (742-03-13). Gaumont-Sud, 14e (331-51-16). 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79). Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74).

INTERIEURS (A., v.o.) : Studio-Alpha, 5e (354-39-47).

LA LETTRE ECARLATE (All., v.o.) : 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00).

MICKEY JUBILE (A., v.f.) : Cambronne, 15e (734-42-96), Napoléon, 17e (380-41-46).

MIDNIGHT EXPRESS (A., v.f.) : Capri, 2e (508-11-69), Studio-Médicis, 5e (633-25-97).

MOLIERE (Fr.) : Bilboquet, 6e (222-87-23).

LE MORS AUX DENTS (Fr.) : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (331-06-19) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).

LE MOUTON NOIR (Fr.) : Paramount-Marivaux, 2e (266-55-33) ; Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Mercury, 8e (225-75-90) : Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24).

NE TIREZ PAS SUR LE DENTISTE (A., v.o.) : Cluny-Ecoles, 5e (354-20-12) ; U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-47-19).

Les films nouveaux

LA LUNA, film italien de Bernardo Bertolucci (**). — V.o. : Gaumont-Les Halles, 1er (297-49-70) ; Quintette, 5e (033-35-40) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08); Pagode, 7e (705-12-15); Biarritz, 8e (723-69-23) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; P.L.M. Saint-Jacques, 14e (589-68-42) ; Mayfair, 16e (525-27-06). — V.f. : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Richelieu, 2e (233-56-70); Nation, 12e (343-04-67); Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27); Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).

ROCKERS, film américain de Theodoros Bafaloukos. — V.o. : Luxembourg, 6e (633-97-77) ; Balzac, 8e (561-10-60) ; Olympic, 14e (542-67-42). — Eldorado, 10e (208-18-76).

FRISSONS D'HORREUR, film américain de Armando Crepino (*). — V.o. : Ermitage, 8e (359-42-83). — V.f. : Caméo, 9e (246-66-44); Moulin-Rouge, 18e (606-63-26) ; Secrétan, 19e (206-71-33).

ADOLF ET MARLENE, film allemand de Ulli Lommel. — V.o. : Marais, 4e (278-47-86).

S.O.S. DANGER URANIUM, film israélo-italien de M. Golan. — V.f. : Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Max-Linder, 9e (770-40-04) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Saint-Charles-Convention, 15e (579-33-00) ; *Paramount-Montmartre*, 18e (606-34-25) ; Secrétan, 19e (206-71-33).

LADY DRACULA, film allemand de S.J. Gottlieb. — V.f. : Paramount-Marivaux, 2e (266-55-33) ; Publicis-Matignon, 8e (359-31-97) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).

ISTANBUL MISSION IMPOSSIBLE, film américain de Henry Neill. — V.f. : Maxéville, 2e (770-72-86) ; Gaîté-Rochechouart, 9e (878-81-77) ; Bastille-Palace, 11e (700-21-65) ; Barbizon, 13e (331-51-55).





SPECTACLES

NIGHTHAWKS (A., v.o.) (**) : Saint-Séverin, 5e (354-50-91) ; Studio de l'Etoile, 17e (380-19-93).
LES NOUVEAUX MONSTRES (It., v.o.) : Champollion, 5e (354-51-60).
NORMA RAE (A., v.f.) : Calypso, 17e (754-10-68).
ON EST VENU LA POUR S'ECLATER (Fr.) : U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62) ; Rotonde, 6e (633-08-22) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; U.G.C.-Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (331-06-19) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Secrétan, 19e (206-71-33).
L'OURAGAN (A., v.f.) : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32).
PASSE TON BAC D'ABORD (Fr.) : Saint-Germain-Studio, 5e (354-42-72) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Français, 9e (770-33-88) ; Parnassien, 14e (329-83-11).
PERSONNALITE REDUITE DE TOUTES PARTS (Fr.) : Le Seine, 5e (325-95-99).
PREMIER SECRET (Hol., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Parnassien, 14e (329-83-11) ; V.f. : Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43).
LES PETITES FUGUES (Suis.) : la Clef, 5e (337-90-90) ; Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18) ; Madeleine, 8e (742-03-13) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Athéna, 12e (343-07-48) ; Parnassien, 14e (329-83-11) ; Olympic, 14e (542-67-42) ; 14 Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79).
LES PRODUCTEURS (A., v.o.) : Napoléon, 17e (380-41-46).
PROVA D'ORCHESTRA (It., v.o.) : Styx, 5e (633-08-40).
LE RABBIN AU FAR-WEST (A., v.o.) : Studio J.-Cocteau, 5e (354-47-62) ; Paramount-City, 8e (225-45-76). V.f. : Paramount-Marivaux, 2e (742-83-90) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Passy, 16e (288-62-34).
LA SECTE DE MARRAKECH (Fr.), (*) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Miramar, 14e (320-89-52).
SMASH (A., v.o.) : Publicis-Champs-Elysées, 8e (720-76-23).
LE SYNDROME CHINOIS (A., v.o.) : Boul'Mich, 5e (354-48-29) ; Publicis-Saint-Germain, 6e (222-72-80) ; Publicis-Champs-Elysées, 8e (359-31-97) ; Paramount-City, 8e (225-45-76).
V.f. : Paramount-Marivaux, 2e (742-83-90) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Bastille, 11e (343-79-17) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Tourelles, 20e (636-51-98).
LE TAMBOUR (All., v.o.) : U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; George-V, 8e (225-41-46) ; Kinopanorama, 15e (306-50-50 (70 mm.) ; Bienvenuë-Montparnasse, 15e (544-25-02).
V.f. : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Paramount-Gobelins, 13e (707-12-28) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).
TAPAGE NOCTURNE (Fr.) : Gaumont-les-Halles, 1er (297-49-70) ; Impérial, 2e (742-72-52) ; Quintette, 5e (033-35-40) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Balzac, 8e (561-10-60). Marignan, 8e (359-92-82) ; Olympic, 14e (542-67-42) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
THE BIG FIX (A., v.o.) : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; Luxembourg, 6e (633-97-77) ; Elysées-Point Show, 8e (225-67-29) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; Parnassien, 14e (329-83-11).
UN NEVEU SILENCIEUX (Fr.) : 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81).
UTOPIA (Fr.) : Le Seine, 5e (325-95-99) H. sp.
LE VAMPIRE DE CES DAMES (A., v.o.) : U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62) ; *Ermitage, 8e (359-15-71).* — V.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; Helder, 9e (770-11-24) ; U.G.C.-Gare-de-Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (331-06-19) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64).
LA VEDETTE (All., v.o.) : Racine, 6e (633-43-71).
VOYAGE AU BOUT DE L'ENFER (A., v.f.) (**) : Napoléon, 17e (380-41-46).
WEST INDIES (Fr.-Maur.) : Palais des Arts, 3e (272-62-98) ; Quartier Latin, 5e (326-84-65).
ZOO ZERO (Fr.) : Palais des Arts, 3e (272-62-98) ; Le Seine, 5e (325-95-99).

Les festivals

RETROSPECTIVE JACK NICHOLSON (v.o.), *Action La-Fayette, 9e* (878-80-50) : la Bonne Fortune.
LES GEANTS D'HOLLYWOOD (v.o.), Olympic, 14e (542-67-42) : Tendre est la nuit.
LES MARX BROTHERS (v.o.), *Nickel-Ecoles, 5e (325-72-07) : Une* nuit à l'Opéra.
HOMMAGE A ALBERT LAMORISSE, Palace-Croix-Nivert, 15e (374-95-04), en alternance : le Ballon rouge, le Voyage en ballon, Crin *blanc.*
KUROSAWA, v.o., Action Christine, 6e (325-85-78) : le Château de l'araignée. — Action République, 11e (805-51-33) : la Forteresse cachée.
HUMPHREY BOGART, v.o., Action Christine, 6e (325-85-78) : Key Largo.
CINE-POLAR, v.o., La Clef, 5e (337-90-90) : la Menace.
JEUNES REALISATEURS ALLEMANDS, *v.o., Racine, 6e* (633-43-71) : la Vedette.
HOMMAGE A HAROLD LLOYD, Action Ecoles, 5e (325-72-07) : Faut pas s'en faire (en première partie : Voyage au Paradis).
HOMMAGE A JEAN SEBERG, v.o., Olympic, 14e (542-67-42), en semaine, à 18 h., I : A bout de souffle ; II : Lilith.
SA MAJESTE EINSENSTEIN, v.o., Olympic, 14e (542-67-42) : la Ligne *générale.*
MIZOGUCHI, v.o., 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00) : le Héros sacrilège.
STANLEY DONEN (v.o.), Mac Mahon, 17e (380-24-81) : Chérie, recommençons.
COMEDIES MUSICALES (v.o.), New-Yorker, 9e (770-63-40) : Tous en scène.
ALFRED HITCHCOCK (v.o.), 7 Parnassiens, 14e (329-83-11) : le Procès Parradine.
LE RANELAGH, 16e (288-64-44) : le Guépard ; Géant ; A l'est d'Eden.
STUDIO 28, 18e (606-36-07) : Gamin.
WIM WENDERS (v.o.), 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00) : Alice dans les villes.

Les grandes reprises

LES AVENTURES DE BERNARD ET BIANCA (A., v.f.) : la Royale, 8e (265-82-66).
AMARCORD (It., v.o.) : la Pagoda, 7e (705-12-15) ; Epée-de-Bois, 5e (337-57-47).
ANGELA DAVIS OU L'ENCHAINEMENT (A., v.o.) : la Clef, 5e (337-90-90).
L'ARNAQUE (A., v.o.) : Lucernaire, 6e (544-57-34).
LE BAL DES VAMPIRES (A., v.o.) : Cluny-Palace, 5e (354-07-76).
BEN HUR (A., v.o.) : V.F.-Cambronne, 15e (734-42-96) ; A.B.C., 2e (236-55-54).
LA BETE (Fr.) (**) : J.-Renoir, 9e (874-40-75) ; Biarritz, 8e (359-42-33).
LE CHARME DISCRET DE LA BOURGEOISIE (Fr.) : Epée-de-Bois, 5e (337-57-47).
LE CRIME DE L'ORIENT EXPRESS (A., v.o.) : Palace Croix-Nivert, 15e (374-95-04).
CRIS ET CHUCHOTEMENTS (Suéd., v.f.) : Marais, 4e (278-47-86).
DELIVRANCE (A., v.o.) : Studio Cujas, 5e (033-89-22).
DERSOU OUZALA (Sov., v.o.) : Templiers, 3e (272-94-56).
2001 ODYSSEE DE L'ESPACE (A., v.f.) : Haussmann, 9e (770-47-55).
DUELLISTES (A., v.o.) : Studio Bertrand, 7e (783-64-66) (H. sp.).
PANTASIA (A., v.f.) : Gaumont Rive gauche, 6e (548-26-36) ; Paramount-*Elysée, 8e* (359-49-34) ; Lumière, 9e (770-84-64).
FRANKENSTEIN JUNIOR (A.) : Balzac, 8e (561-10-60).
LES FRERES KARAMAZOV (Sov., v.o.) : Cosmos, 6e (548-42-25).
IL ETAIT UNE FOIS LA REVOLUTION (A., v.o.) : Broadway, 16e (527-41-16) h. sp.
L'INCOMPRIS (It., v.o.) : Palace Croix-Nivert, 15e (374-95-04).
LENNY (A., v.o.) : la Clef, 5e (337-90-90).
MACADAM COW BOY (A., v.o.) : Dominique, 7e (705-04-55) (sf mar.).
MONTY PYTHON SACRE GRAAL (Ang., v.o.) : Cluny-Ecoles, 5e (354-20-12).
NOUS NOUS SOMMES TANT AIMES (It., v.o.) : Champollion, 5e (354-51-60).
ORANGE MECANIQUE (A., v.f. (**) : Haussmann, 9e (770-47-55).
PARFUM DE FEMME (It., v.o.) : Lucernaire, 6e (544-57-34).
LE PARRAIN (A., v.o.) : Elysées Point Show, 8e (225-67-29), j. impairs. Gît-le-Cœur, 6e (326-80-25).
LE PARRAIN No 2 (A., v.o.) : Elysées Point Show, 8e (225-67-29), j. pairs.
PHANTASM (A., v.o.) : Panthéon, 5e (033-15-04).
LES RAPACES (All., v.o.) : Studio Bertrand, 7e (783-64-66), 20 h. 30.
REPULSION (A., v.o.) (**) : Cluny-Palace, 5e (033-07-76).
ROMEO ET JULIETTE (It., v.o.) : Escurial, 13e (707-28-04).
TO BE OR NOT TO BE (A., v.o.) : Noctambules, 5e (033-42-34).
TOUT CE QUE VOUS AVEZ TOUJOURS VOULU SAVOIR... (A., v.o.) (**) : Cinoches Saint-Germain, 6e (633-10-82).
LES VALSEUSES (Fr., **) : Miramar, 14e (320-89-52).
20 000 LIEUES SOUS LES MERS (A., v.f.) : Napoléon, 17e (380-41-46).

SPECTACLES

théâtres

Les salles subventionnées et municipales

Comédie-Française (296-10-20), 20 h. 30 : Dom Juan.
Odéon (325-70-32), 19 h. 30 : la Trilogie de la villégiature.
T.E.P. (797-96-06), 20 h. 30 : Boris Vian.
Centre Pompidou (277-12-33), 18 h. 30 : Débuts atonaux et ultrachromatiques ; J.-C. Pennetier, piano ; J. Ghestem, violon, et le Quatuor intercontemporain (Wychnegradsky, Obouhov, Roslavetz, Scriabine).
Théâtre de la Ville (274-11-24), 20 h. 30 : Alvin Ailey American Dance Theater.

Les autres salles

Aire libre (322-70-78), 20 h. 30 : Délire à deux ; 22 h. : Croix de sang.
Antoine (208-77-71), 20 h. 30 : le Pont japonais.
Arts-Hébertot (387-23-23), 20 h. 45 : A nous de jouer.
Atelier (606-49-24), 21 h. : les Chantiers de la gloire.
Bouffes-du-Nord (239-34-50), 20 h. 30 : *l'Os ; la Conférence des oiseaux.*
Bouffes-Parisiens (296-60-24), 21 h. : le Charlatan.
Cartoucherie de Vincennes, Atelier de l'Epée-de-Bois (809-39-74), 20 h. 30 : Œdipe. — Théâtre de la Tempête (328-36-36), 20 h. 30 : Déménagement. — Théâtre du Soleil (374-24-08), 20 h. 30 : Amours de poisson.
Centre d'art celtique (254-97-62), 20 h. 30 : Barzaz Breiz.
Centre culturel belge (271-26-16), 20 h. 45 : Des trous dans les nuages.
Cité internationale (589-38-69), Galerie, 20 h. 30 : l'Epopée de Gilgamesh. — La Resserre, 20 h. 30 : la Danse de mort
Comédie Caumartin (742-43-41), 21 h. 10 : Boeing-Boeing.
Comédie des Champs-Elysées (256-02-15), 20 h. 30 : le Tour du monde en quatre-vingts jours.
Ecole de l'Acteur-Florent (329-60-22), 21 h. : les Précieuses ridicules.
Edouard-VII (073-67-90), 21 h. : le Piège.
Eglise Saint-Merri, 21 h. : la Cantate à trois voix.
Essaïon (278-46-42), 20 h. 30 : Audience ; Vernissage
Fontaine (874-82-34), 20 h. 30 : Troïlus et Cressida.
Gymnase (246-79-79), 20 h. 45 : No man's land.
Huchette (326-38-99), 20 h. 30 : la Cantatrice chauve ; la Leçon.
Il Teatrino (322-28-92), 21 h. : l'Epouse prudente.
La Bruyère (874-76-99), 21 h. : Un roi qu'a des malheurs.
Lucernaire (544-57-34), I, 18 h. 30 : Parle à mes oreilles, mes pieds sont en vacances ; 20 h. 30 : Stratégie pour deux jambons ; 22 h. 15 : la Poube. — II, 20 h. 30 : Marie de l'Incarnation ; 22 h. 30 : Jef.
Madeleine (265-07-09), 20 h. 30 : Tovarich.
Mathurins (265-90-00), 20 h. 30 : les Frères ennemis.
Michel (265-35-02), 21 h. : Duos sur canapé.
Michodière (742-95-22), 20 h. 30 : Coup de chapeau.
Montparnasse (320-89-90, 322-77-74), 21 h. : les Parapluies de Cherbourg.
Œuvre (874-42-52), 21 h. : les Aiguilleurs.
Orsay (548-38-53), 20 h. 30 : Zadig.
Palais-Royal (297-59-81), 20 h. 30 : le Tout pour le tout.
Plaisance (320-00-06), 20 h. 30 : l'Isoloir.
Poche (548-92-97), 21 h. : Neige.
Potinière (261-44-16), 20 h. 30 : la Mère confidente.
Présent (203-02-55), 20 h. 30 : les Morosophes.
Renaissance (208-18-50), 20 h. 45 : la *Belle de Cadix.*
Studio des Champs-Elysées (723-35-10), 20 h. 45 : la Maison d'os.
Studio-Théâtre 14 (365-15-73), 20 h. 30 : les Justes.
Théâtre 18 (229-09-27), 20 h. 30 : Messagère pour un printemps.
Théâtre d'Edgar (322-11-02), 21 h. : Bruno Garcin.
Théâtre-en-Rond (387-88-14), 21 h. : Sylvie Joly.
Théâtre du Marais (278-03-53), 20 h. 30 : les Amours de Dom Perlimpin ; 22 h. 15 : Arlequin Superstar.
Théâtre 347 (874-98-34), 21 h. : Journal d'une femme en prison.
Théâtre de l'Union de Paris (770-90-94), 20 h. 45 : Ubu.
Tristan-Bernard (522-08-40), 20 h. 30 : l'Avocat du diable.
Variétés (233-09-92), 20 h. 30 : la Cage aux folles.
Le 28-Rue-Dunois (584-72-00), 20 h. 30 : la Vie en pièces.

Les cafés-théâtres

Au Bec fin (296-29-35), 21 h. : Marie Bizet ; 22 h. 15 : le Futur aux herbes ; 23 h. 50 : Ces vilains bonshommes.
Blancs-Manteaux (887-97-58), 20 h. 15 : P. Triboulet ; 21 h. 15 : *Joue-moi un air de tapioca ;* 22 h. 30 : Pit et Rick Vankergueluff.
Café d'Edgar (322-11-02), I, 18 h. 30 : Talila ; 20 h. 30 : Coupe-moi l'souffle ; 22 h. : Deux Suisses. — II, 22 h. 30 : Popeck.
Café de la Gare (278-52-51), 20 h. 30 : Qui a mangé Fantomoule ; 22 h. 30 : le Bastringue.
Coupe-Chou (272-11-73), 20 h. 30 : le Petit Prince ; 22 h. : le Tour du monde en quatre-vingts jours.
Cour des Miracles (548-83-60), 20 h. 30 : R. Magdane ; 21 h. 30 : Commissaire Nicole Bouton ; 22 h. 30 : Elle voit des nains partout.
Croq'-Diamants (272-20-06), 20 h. 30 et 22 h. 15 : Gallican.
L'Ecume (542-71-16), 20 h. 30 : A. Tome.
Le Fanal, 19 h. 45 : Florence Brunold ; 21 h. : le Président.
La Mirandière (229-11-13), 19 h. 30 : A la rencontre de M. Proust.
Petit Casino (278-36-50), I, 20 h. 45 : Florence Blot ; 22 h. 15 : Douby. — II, 20 h. 30 : Abadie donc... ; 21 h. 30 : J' t'en prie, pas devant le carreau.
Petits-Pavés (607-30-15), 21 h. 30 : Poèmes du jour, G. Verchère et J.-F. Mahé.
Sélénite (033-53-14), I, 20 h. 30 : Strasbourg purée ; 22 h. : l'Affreuse Jojote. — II, 21 h. : Des chômeurs pleins d'ambition.
La Soupap (278-27-54), 20 h. : Chansons de femmes ; 21 h. 30 : Paris, bonjour.
Théâtre de Dix-Heures (606-07-48), 20 h. 30 : Cherche homme pour faucher terrain en pente ; 22 h. : B. Dimey.
Quatre-Cents-Coups (329-39-69), 19 h. 30 : les Yeux plus gros que le ventre ; 20 h. 30 : La baleine rit jaune ; 21 h. 30 : On vous écrira ; 22 h. 30 : Cause à mon c..., ma télé est malade.
La Tanière (337-74-39), 20 h. 30 : P. Richeux ; 22 h. 15 : A. Nobel.

Les chansonniers

Caveau de la République (278-44-45), 21 h. : les Europophages.
Deux-Anes (606-10-26), 21 h. : Pétrole... Ane.

La danse

Galerie A. Oudin (271-83-65), 21 h. : Jerman Silva Cie.
Théâtre 55, 20 h. : Jak Siriez.

Le music-hall

Bobino (322-74-84), 20 h. 45 : C. Renard et les Marionnettes de Budapest.
Casino de Paris (874-26-22), 20 h. 30 : Parisline.
Cotton-Club (742-10-15), 22 h. 30 : Manhattan Satin.
Centre culturel 17 (227-68-81), 20 h. 30 : Blanche et Dax.
Espace Cardin (266-17-30), 21 h. : *Vivian Reed.*
Forum des Halles (297-53-47), 18 h. 30 : Mont Joia ; 20 h. 30 : P. Manns.
Lucernaire (544-57-34), 20 h. 30 : A. Mirapeu.
Olympia (742-25-49), 21 h. : Véronique Sanson.
Palais des sports (828-40-90), 21 h. : le Cirque de Moscou sur glace.
Salle Adyar (555-67-63), 20 h. 30 : J. Yvart.

Jazz, pop', folk

Caveau de la Huchette (326-65-05), 21 h. 30 : Maxime Saury Jazz Fanfare.
Chapelle des Lombards (263-65-11), 19 h. 30 : F. Bréant, F. Blanchard, G. Kalifa, E. Lacordaire ; 21 h. : B. Lubat, N. Letheule ; 23 h. 30 : Azuquiata y su Melao « Pura Salsa ».
Bataclan (700-30-12), 20 h. : John Lee Hooker.
Gibus (700-78-88), 22 h. : Asphalt Jungle.
Campagne-Première (322--75-93), 20 h. 30 : Jezebel, rock ; 22 h. 30 : Oriental Wind.
Riverbop (255-12-27), 22 h. : Quartet A. Jaume.
Petit-Journal (326-28-59), 22 h. : Metropolitan Jazz Band.
Slow-Club (233-84-30), 21 h. 30 : René Franc.
Le 28-Rue-Dunois (584-72-00), 18 h. 30 : Cerf-volant.

Les concerts

Lucernaire, 19 h. : O. Linsl, D. Swarovsky (Duparc, Fauré, Poulenc, Mahler, Schubert) ; 22 h. 30 : Alain Markusfeld, piano et guitare.
Salle Chopin-Pleyel, 21 h. : A. Kondratovich, piano (Beethoven, Brahms, Debussy...).
Théâtre de la Plaine, 20 h. 30 : Ensemble choral Contrepoint, dir. R. Schneebeli (Bouzinac).
Sainte-Chapelle, 21 h. : Ensemble d'archets français, dir. D. Rammaert (Bach, Mozart, Telemann).
Théâtre des Champs-Elysées, 20 h. 30 : Orchestre national de l'Opéra de Monte-Carlo, dir. L. Foster, sol. A. Ciccolini (Charpentier, Saint-Saëns, Dvorak).

Festival d'automne

(296-12-27)

EXPOSITIONS

Musée d'art moderne, de 10 h. à 17 h. 45 : Tendances de l'art en France 1968-1978-79 ; Jackson Pollock.
Chapelle de la Sorbonne, de 12 h. à 13 h. : Ecritures musicales.

THEATRE

Porte-Saint-Martin, 20 h. 30 : le Tartuffe.
Gennevilliers, Théâtre, 20 h. 45 : Mario et le magicien.

PERFORMANCES
MUSIQUE, ART, DANSE

Chapelle de la Sorbonne, 20 h. 30 : Joan La Barbara.

هكذا من الأصل

RADIO-TÉLÉVISION

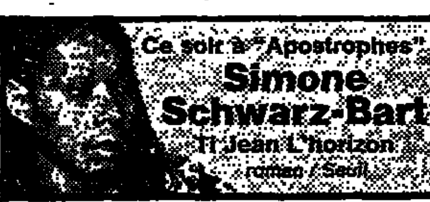
Vendredi 5 octobre

CHAINE 1 : TF1

18 h 30 Un, rue Sésame.
18 h 55 C'est arrivé un jour.
19 h 10 Une minute pour les femmes.
L'avortement
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Les inconnus de 19 h 45.
20 h Journal.
20 h 35 Théâtre : le Bon Débarras.
De Barillet et Grédy ; mise en scène de J. Ardouin ; réalis. : P. Sabbagh, avec M. Dalmès, D. Rivière, A. Abbadie, J. Ardouin, H. Duc, H. Poirier, A. Bardi.
Un mari jaloux s'enferme dans un placard et assiste aux réactions que sa disparition provoque.
22 h 20 Pleins Feux.
De José Artur.
23 h 5 Cinq jours en bourse.
23 h 15 Journal.

CHAINE II : A2

18 h 30 C'est la vie.
L'ordinateur dans la vie quotidienne.
18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Top club.
20 h Journal.
20 h 35 Feuilleton : l'île aux trente cercueils.
Ainsi Vorski n'est pas mort. Il raconte à sa femme comment il a tracé lui-même l'étrange itinéraire jalonné des mêmes initiales. Cinquième épisode d'un feuilleton à cheval entre le policier et l'épouvante.



21 h 35 Magazine littéraire : Apostrophes.
Histoires insolites, étranges ou extraordinaires. Bernard Pivot a invité MM. M. Lancelot (*Julien des fauves*), J. Raspail (*Septentrion*), C. Durand (*la Nuit zoologique*), S. Bramly (*Un piège à lumière*), Mmes A. Lagardère (*Molino, l'histoire*), S. Schwarz-Bart (*Ti Jean l'Horizon*).
22 h 45 Journal.
22 h 55 Ciné-club (cycle Humphrey Bogart) : « They drive by night » (Une femme dangereuse).
Film américain de R. Walsh (1940), avec G. Raft, A. Shéridan, I. Lupino, H. Bogart, G. Page (v.o. sous-titrée. N.).
La vie difficile de deux frères, camionneurs indépendants. L'aîné est victime des intrigues d'une femme amoureuse de lui, qui a tué son mari et veut le faire accuser du meurtre.
Mise en scène solide et forte d'un drame psychologique et social où Bogart ne tient qu'un petit rôle, éclipsé par George Raft. Ida Lupino superbe en femme fatale.

CHAINE III : FR3

18 h 30 Pour les jeunes.
Vive le judo ; Des livres pour nous ; Boff et Tifuté
18 h 55 Tribune libre :
Le Syndicat national des collèges.
19 h 10 Journal.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 55 Dessin animé.
20 h Les jeux.
20 h 30 V 3 - Le nouveau vendredi : Rencontres... au coin du cœur.
Une émission de Jean-Marie Cavada et Michel Thoulouze
Une enquête sur le « réseau » téléphonique, les petites annonces, les clubs de rencontres.
21 h 30 Musique : Jazz en Aquitaine.
Une prod. de FR3-Bordeaux Réal. P. Neel.
L'Aquitaine a vu naître, passer, s'installer un nombre considérable de musiciens de jazz, entre autres Michel Portal, natif du confluent de la Nive et de l'Adour, Bernard Lubat, enfant du « pays », et Jean Courtioux, Christian Ibanez, Luc Laine, le groupe Gronab Francis Haimovici, Claude Nougaro, plus de quatre-vingts musiciens. Notre collaborateur, Lucien Malson ; Jacques B. Heiss, Pierre-Henri Ardonceau, journalistes et critiques de jazz ; Loulou Coussillan, un viticulteur, se penchent sur la question.
22 h 25 Journal.

FRANCE-CULTURE

18 h. 30, A chacun sa Chine.
19 h. 30, Les grandes avenues de la science moderne : la chimie dans le nucléaire.
20 h., Espaces d'instants, ou quelques pas dans la direction de Jean Follain, par G. Jouanard.
21 h. 30, Black and blue : jazz et littérature.
22 h. 30, Nuits magnétiques.

FRANCE-MUSIQUE

18 h. 2, Six-Huit : Jazz-time.
20 h., Les chants de la terre : magazine des musiques traditionnelles
20 h. 20, Cycles d'échanges franco-allemands : Nouvel Orchestre philharmonique, direction G. Amy, avec Oleg Kagaan, violon, « Rituel » de Boulez, « Concerto pour violon et orchestre » de Stravinski, « Trois Images », de Debussy
22 h. 15, Ouvert la nuit : 23 h., « Vieilles Cires », l'Ecole de piano de Busoni (Brahms, Beethoven) ; 0 h. 5, Les musiciens du spectacle (Goldsmith, Gicer, Spielberg, Paddham, Williams).

Samedi 6 octobre

CHAINE 1 : TF1

12 h 10 Emissions régionales.
12 h 30 Cuisine légère.
12 h 45 Devenir.
13 h Journal.
13 h 30 Le monde de l'accordéon.
13 h 50 Au plaisir du samedi.
13 h. 55, Série : La petite maison dans la prairie ; 15 h. 35, Série : Le soleil se lève à l'est ; 17 h. 30, Mickey et Cie.
18 h 9 Trente millions d'amis.
18 h 40 Magazine auto-moto.
19 h 10 Six minutes pour vous défendre.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Les inconnus de 19 h 45.
20 h Journal.
20 h 35 Numéro un : Nana Mouskouri.
Avec Serge Lama, Julio Iglesias, Georges Chakiris, Harry Belafonte.
21 h 35 Série : Los Angeles années 30.
22 h 30 Télé-Foot 1.
23 h 30 Journal.

CHAINE II : A2

11 h 45 Journal des sourds et des malentendants.
12 h La vérité est au fond de la marmite.
12 h 30 Samedi et demi.
13 h 35 Monsieur Cinéma.
14 h 20 Les jeux du stade.
17 h 10 Les moins d'vingt et les autres.
17 h 55 Course autour du monde.
18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h 20 Emissions régionales.
20 h Journal.
20 h 35 Feuilleton : l'île aux trente cercueils.
Conformément à la prophétie, trois hommes attachent Véronique au tronc d'un chêne quand une lueur immense embrase l'horizon. Qu'est-ce ? Dernier épisode d'un feuilleton adapté de l'œuvre de Maurice Leblanc par Robert Scipion.
21 h 35 Variétés : Collaroshow.
22 h 40 Fenêtre sur...
« Le ballet inachevé ».
Premier de quatre contes fantastiques de J.-P. Richard.
23 h 40 Journal.

CHAINE III : FR3

18 h 30 Pour les jeunes.
Thierry la Fronde : la cuisine voyageuse.
19 h 10 Journal.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 55 Dessin animé.
20 h Les jeux.
20 h 30 Théâtre : « Mesure pour mesure ».
De Shakespeare, mise en scène par Peter Broock, retransmis du Théâtre des Bouffes-du-Nord, avec la troupe du Centre international de créations théâtrales. Avec F. Marthouret, M. Bowens, B. Myers.
22 h 30 Journal.

FRANCE-CULTURE

20 h., « Le Long Voyage », première partie : la Tribu, de R. Menard, d'après Z. Stancu, avec D. Ivernel, A. Tainsy, F. Giorgetti, P. Arditti, etc.
21 h. 20, Musique enregistrée.
21 h. 55, Ad lib, avec M. de Breteuil.
22 h. 5, La fugue du samedi.

FRANCE-MUSIQUE

20 h. 5, Concours international de guitare.
21 h., Cinquième Festival des cathédrales en Picardie : récital d'orgue, par Jean Galard, en direct de la cathédrale de Beauvais ; œuvres de Jiménez, Couperin, Bach, Franck, Vierne, Dupré, et une improvisation de J. Galard.
23 h., Ouvert la nuit : les chants de la terre ; 0 h. 5, Concert de minuit : Trio Tortelier (Schubert, Bach, Brahms).

Dimanche 7 octobre

CHAINE 1 : TF1

12 h La séquence du spectateur.
12 h 30 TF1 - TF1.
13 h Journal.
13 h 30 C'est pas sérieux... A Strasbourg.
14 h 30 Les rendez-vous du dimanche.
De Michel Drucker, depuis Strasbourg.
16 h Sports première.
En direct de Strasbourg.
16 h 10 Hippisme.
Grand Prix de l'Arc de Triomphe. En Eurovision.
18 h Sécurité routière.
18 h 3 Série : la Chute des aigles.
19 h 25 Les animaux du monde.
20 h Journal.
20 h 35 Cinéma : l'Emmerdeur.
Film français d'E. Molinaro (1973), avec L. Ventura, J. Brel, C. Cellier, J.-P. Darras, N. Castelnuovo
Un tueur, installé dans un hôtel de Montpellier pour abattre le témoin gênant d'un procès, est détourné de sa mission par son voisin de chambre, représentant de commerce trompé par sa femme et suicidaire, qu'il a sauvé par hasard et qui ne veut plus le quitter
22 h *Concert.*
Le Sextuor à percussion de Strasbourg. Réal. : R. Coste.
22 h 55 Journal.

CHAINE II : A2

12 h 45 Journal.
13 h 20 Série : Têtes brûlées (Organisation).
14 h 15 Jeu : Des chiffres et des lettres pour les jeunes.
14 h 50 Des *animaux et des hommes.*
15 h 35 Majax : Passe-passe.
16 h 40 Sports : Prix de l'Arc-de-Triomphe.
En direct de Longchamp.
17 h 45 Disney dimanche.
18 h 40 Stade 2.
19 h 40 Top club.
20 h Journal.
20 h 35 Série : le Retour du Saint.
Le professeur imprudent.
21 h 35 Documentaire : Paris - Berlin.
22 h 35 Il était un musicien : Mascagni.
23 h Journal.

CHAINE III : FR3

16 h 30 Prélude à l'après-midi.
Le Trio Pasquier interprète Mozart, Stravinski, Ravel, Bach, Beethoven, Paganini, Roussel.
17 h 30 Il n'y a pas qu'à Paris.
Peinture, théâtre, loisirs en province.
18 h 30 L'invité de FR 3 : Dracula.
Jean-Michel Royer a invité des « familiers » de Dracula, des littéraires, des historiens, des psychanalystes. Une balade qui mène jusque dans les vallées lugubres et superbes de Transylvanie.
19 h 45 Spécial DOM-TOM.
20 h Grande parade du jazz : Dizzie Gillespie.
20 h 30 Rue des Archives : Le spectacle de la vie.
Une série proposée par l'INA. Réal. R. Manthoulis.
Que ce soit les actualités, les débats, les magazines, les documentaires, les portraits ou les jeux, la télévision de la « non-fiction » est toujours pensée avec le souci primordial de l'attraction. C'est du moins ce que Robert Manthoulis se propose de montrer en faisant voir des éléments provenant de grandes émissions populaires. Il fait une place à l'insolite, au comique volontaire ou involontaire de situations, de personnages, de déclarations dont la télévision fait son spectacle
21 h 20 Journal.
21 h 30 Encyclopédie audio-visuelle du cinéma : Julien Duvivier.
22 h Ciné-regards : Les nouvelles stars.
Miou-Miou et Maria Schneider.
22 h 30 Cinéma de minuit (cycle treize inédits) : « The Private Affairs of Bel Ami ».
Film américain d'A. Lewin (1947), avec G. Sanders, A. Lansbury, A. Dvorak, F. Dee, J. Carradine, S. Douglas, H. Haas, M. Wilson (v.o. sous-titrée. N.).
Dans le Paris des années 80, l'ascension sociale d'un homme séduisant et ambitieux, par le journalisme et par les femmes.

FRANCE-CULTURE

18 h. 30, Ma non troppo.
19 h. 10, Le cinéma des cinéastes.
20 h., Albatros : Jorge Guilléan.
20 h. 40, Atelier de création radiophonique.
23 h., Musique *de chambre* : Rivier, Piston, Auriol.

FRANCE-MUSIQUE

19 h. 35, Jazz vivant : les orchestres de François Jeanneau.
20 h. 30, Echanges internationaux : Festival international de juin, Zurich 1979, Orchestre du Tonhalle de Zurich, dir. Lovro von Matacic, avec H. Holliger, hautbois (Haydn, Hummel, Martinu, Janacek).
22 h. 30, Ouvert la nuit : la musique se livre ; 23 h., Portraits en petites touches : les grandes œuvres du répertoire de piano ; « Deuxième Concerto pour piano et orchestre », de Rachmaninov ; 0 h. 5, En hommage à... Sur un thème de... Influencé par... : œuvres de Alforsen, Telemann, Furstenau, Cherubini, Mouton.

TRIBUNES ET DÉBATS

VENDREDI 5 OCTOBRE

— *M. Georges Marchais*, secrétaire général du P.C., est l'invité du journal de FR 3, à 22 h. 25.

SAMEDI 6 OCTOBRE

— *M. Jacques Chaban-Delmas*, ancien premier ministre, maire de Bordeaux, président de l'Assemblée nationale, participe au journal de FR 3, à 22 heures.

	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	51,00	59,98
DEMANDES D'EMPLOI	12,00	14,11
IMMOBILIER	35,00	41,16
AUTOMOBILES	35,00	41,16
AGENDA	35,00	41,16
PROF. COMM. CAPITAUX	95,00	111,72

ANNONCES CLASSÉES

ANNONCES ENCADRÉES	Le m/m col.	T.C.
OFFRES D'EMPLOI	30,00	35,28
DEMANDES D'EMPLOI	7,00	8,23
IMMOBILIER	23,00	27,05
AUTOMOBILES	23,00	27,05
AGENDA	23,00	27,05

offres d'emploi offres d'emploi offres d'emploi offres d'emploi

SERVICE INFORMATIQUE
établissement aéronautique
proche banlieue nord
ACTUELLEMENT ÉQUIPÉ
D'UN IBM 370/115
recherche

INGÉNIEUR GRANDE ÉCOLE

pour responsabilité
Conception analyse programmation :
(GAP II - ASSEMBLEUR-PL 1)
Expérience 3-5 ans
Aptitudes contacts humains indispensables
Adr. C.V. manuscrit, photo et prétentions sous le n° 28.314 à CONTESSE Publicité, 20, av. Opéra, 75040 PARIS CEDEX 01, qui transmettra.

SOCIÉTÉ DE VENTE PAR CORRESPONDANCE
(FILIALE D'UN GROUPE MULTINATIONAL)
LOCALISÉE DANS BANLIEUE SUD PARIS

RECHERCHE RAPIDEMENT

UN JEUNE CADRE MARKETING

pour assister le Directeur département diversification

FONCTION :

Après une période de formation, il aura à prendre progressivement en charge tous les aspects marketing de (s) l'activité (s) de diversification (analyse des marchés, plan de campagne, publicité, fichiers, suivi des résultats, promotions, etc.).
Cette situation opérationnelle est susceptible d'une évolution rapide pour candidat de valeur.

PROFIL :

Nous recherchons pour ce poste un jeune diplômé (H.E.C., ESSEC, Sup. de Co, IEP ECO, Fi), de 25 ans min., marketing minded ayant du tempérament et du goût pour une position opérationnelle comportant une participation active à la direction du département.
Une première expérience dans la publicité ou la V.P.C. serait très appréciée.
ANGLAIS INDISPENSABLE.

SALAIRE :

En fonction de l'expérience (de 60.000 à 72.000 F/an)

Ecrire avec C.V. manuscrit et photo récente à : M. le Chef du Personnel, Réf. C.C. Société DIAL - 1, boulevard François-Arago, Z.I. de Villemilan, 91328 WISSOUS CEDEX.



emplois internationaux
et départements d'Outre-Mer



L'AGENCE INTERNATIONALE DE L'ÉNERGIE ATOMIQUE
cherche

TRADUCTEUR

de langue maternelle française
pour traduire à partir de l'anglais et d'une autre langue de travail (espagnol ou russe), des textes divers, notamment techniques.

EXIGE : un diplôme de l'enseignement supérieur et une expérience de plusieurs années, de préférence dans une organisation intergouvernementale. Une certaine aptitude à rédiger des comptes rendus de séances serait un avantage. Contrat initial de 2 ans. Traitement selon expérience mais ne dépassant pas 32.400 dollars par an, sans impôt. Indemnités pour personnes à charge, voyage et frais de déménagement payés. 6 semaines de vacances. Prière envoyer curriculum vitae en mentionnant numéro de référ. 60/79 à la Division du Personnel, AIEA - B.P. 590 - A-1011 VIENNE.



emplois régionaux

IMPORTANTE SOCIÉTÉ MÉTALLURGIQUE
Région OUEST
créant département sous-traitance
TOLERIE INDUSTRIELLE
(tôlerie fine - tôlerie forte - chaudronnerie serrurerie - mécano-soudure - découpage emboutissage, etc.)
recherche pour diriger ce département

DIRECTEUR TECHNIQUE
expérimenté

Compétence professionnelle indispensable
Habitude du commandement
Rapports avec clientèle, etc.
Age souhaité trente-cinq ans environ

Adr. curriculum vitae et prétentions, à Agence Havas, sous numéro 1.589 - 53002 LAVAL, qui tr.

IMPORTANTE SOCIÉTÉ RÉGION OUEST
recherche
pour son département COLLECTIVITÉ
en pleine expansion

DIRECTEUR COMMERCIAL
expérimenté

- Compétence exigée pour direction et animation des équipes de vente de tous les services commerciaux.
- Age souhaité 35 ans environ.

Adresser C.V. et prétentions à Agence HAVAS N° 1590 LAVAL 53002, qui transmettra.

MAIRIE DE VIENNE (Isère) 30.000 hab. - recrute suivant dispositions statutaires : UN SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ADJOINT
Envoyer C.V. détaillé à : M. LE MAIRE DE VIENNE Service du personnel avant le 30 octobre 1979.

ANNONCES CLASSEES TELEPHONEES
296-15-01

CENTRE PHARMACEUTIQUE EUROPEEN
cherche
INGENIEUR CHIMISTE
30 ans minimum
Formation et pratique *de génie chimique*
Pr démarrer et prendre responsabilités d'une unité de poduct. au sein de l'établiss. de Sisteron. Expér. exploitat. unité de chimie organiq. mod. et instrumentée. *Expér. fabrication en continu* appréciée.
Env. C.V. à DIRECTION DIVISION SAPCHIM 04200 Sisteron.

OFFICE UNIVERSITAIRE DE PRESSE — OFUP

RECHERCHE 100 ÉTUDIANTS (FRANCE ENTIÈRE)
- Excellents vendeurs
- Horaires libres
- Rémunération élevée
- Travail en fac, école ou lycée.

Écrire rapidement à l'OFUP/DVI. 21, rue Rollin 75240 PARIS CEDEX 05

Cherche pers. sér., logée ou non, pour garder enfant 3 a. 1/2 5 ap.-midi par semaine (13 h. 30-19 h.), porte d'Auteuil. T. REY, bur. 359-87-32, dom. 525-78-47.

Cherche ANIMATEUR (ICE) permanent, animation jeunes, soirées. Exp. Connaiss. prévent. et immigrés. Ecr. M.J.C., rue des Hautes-Bornes, 94310 Orly.

Ecole secondaire proche banl., cherche, URGENT, professeur EDUCATION PHYSIQUE. Suppléance de 5 mois. Tél. 848-16-17.

Association paritaire Promotion *sociale salariés architectes* cherche pour Centre formation conseiller(e), formation adultes psychosociologue ou prat. équiv. 4 h. le samedi. 1.797 × 12. Env. C.V. avant 15-10 à Promoca rue Allende. 92-NANTERRE.

COLLABORATEUR très grand *standing*, contacts haut niveau. Ecr. M. DUNOT, 149, rue Saint-Honoré, Paris (1er).

Société en pleine expansion (300 personnes) *recherche pour* PARIS
RESPONSABLE
RECOUVREMENT CLIENTS
Le candidat devra avoir une expérience de trois ans minim. *dans la fonction, un bon niveau* comptable, de réelles qualités de diplomatie, d'énergie, d'autorité et d'organisation.
Adr. C.V. et lettre manuscrite, sous référ. : 20.981, à JEGU, 27, rue de Rome, 75008 Paris, qui transmettra

LABORATOIRE PRODUITS DIETETIQUES recherche
DÉLÉGUÉS DIÉTÉTIQUES
pour secteurs
1) NORD
2) REGION PARISIENNE
NOUS DEMANDONS
Bacc. complet, si possible début études médicales ou scientifiques - Expérience visite médicale souhaitée. Résid. obligat. s/le secteur.
NOUS OFFRONS
Stage de format. rémunéré. Situation stable. Rémunération intéressante. Fixe + prime + 13e mois. 5 sem. congés payés. Avant. sociaux. - Véhicule fourni. Frais remboursés.
Adr. C.V. manuscrit, photo, à PUB. LAROCHE - Référ. 6.102 39, rue Périer, 92120 MONTROUGE, qui transmettra.

Pour banlieue SUD 5 PROGRAMMEURS langage cobol Matériel indifférent pour établissement de programmes
POINT Z E T T 51, rue de Turbigo, PARIS 3e - 271-71-71

secrétaires

GROUPE DE PRESSE recrute SECRETAIRE DE DIRECTION excellente sténodactylo. Sérieuses références. Horaires se terminant ap. 20 h. Ecrire : S.G.P., 13 avenue de l'Opéra - 75001 PARIS



formation professionnelle

L'ECOLE DE COMMERCE INTERNATIONAL
E. C. I.
RECRUTE SA PROMOTION 1980

Stage de formation professionnelle de cadres moyens aux techniques du commerce international (janvier à novembre 1979, à temps complet). Stagiaires rémunérés selon législation en vigueur.

CONDITIONS D'ADMISSION :
— être âgé de 21 à 35 ans ;
— niveau d'étude classes terminales de l'enseignement secondaire ;
— bonne connaissance d'une langue étrangère ;
— expérience professionnelle en entreprise obligatoire, un an minimum ;
— être libéré des obligations militaires.

Pour toute candidature adr. C.V. + lettre man. à l'E. C. I. :
6, rue de Kerguélen - 56100 LORIENT.

proposit. com. capitaux

Fabrique de Bonneterie pour dames, pulls, robes, de haut niveau à céder en totalité ou en partie S.A. Conditions intéressantes. Redressement en cours. Bonnes possibilités 50 personnes. C.A. 5 millions. Ecrire Agence Havas, 59023 Lille Cedex sous référence 27803 qui transmettra.

TOULOUSE
Importante parfumerie, institut de beauté. Gros chiffre d'affaires cherche associé(e) en vue expansion. Min. 800.000 F. Ecr. n° E. 5833, Havas TOULOUSE.

A céder majorité société services financiers (cessions, rapprochements, fusions d'entreprises). Ecr. à 8.702, « le Monde » Pub., 5, r. Italiens, 75427 Paris ced. 09

demandes d'emploi

J. Fme compt., 10 a. expér. abbo, C.C.M.C., cherche emploi P.M.E., plein temps ou partiel. Tél. : 875-07-70.

J.F., 27 a., excell. présentation, dynam., publicitaire depuis 5 a. dont 3 en agence. Anglais écrit et parlé, ch. poste chef de publicité. Agence ou Annonceur. Disponible rapidement. Ecr. à 6.101, « le Monde » Pub., 5, r. Italiens, 75427 Paris ced. 09

Deux ans et demi en CHINE pour le compte de la 1re compagnie d'ingénierie franç., direct. adm. sur très import. chantier pétro-chimique (120 ingén., 300 expatriés), rech. position semblable ou d'« antenne » perman. à Pékin (ou Shanghaï ou Canton), 32 a., sinisant (parlé, lu, écrit). Parf. angloph., 12 a. exp. Ext.-Orient, surtout S.-E. asiat. R. Dandurand, 36, rue Jacob, 75006 Paris. Tél. : 260-29-87.

CADRE DIRIGEANT
Age retraite, T.B. prés., souhaite garder activités suivies ou périodiques sous forme collaboration libre, missions, négociations, apport d'affaires, inspections. Possède expérience des affaires industr. METALL., commerc. ou financ. Conditions à débattre. Ecr. à n° 1.442, « le Monde » P., 5, r. Italiens, 75427 Paris ced. 09

Fme, 40 a., cadre, ayt goût des contacts, 20 ans expér. différ. domaines, rech. poste stable av. responsab., exigeant initiatives et méthodes. Secteur indiff. Lib. rap. T. Mme Lefèvre, 348-38-03.

GRAPHOLOGUE
Docteur en psychologie rech. ANALYSE ou MISSION RECRUTEMENT. - Ecr. n° 5.291 PUBLICITES REUNIES 112, bd Voltaire, 75011 PARIS.

CAISSIÈRE
CH. PL. JOUR, REPOS DIMANCHE. SER. RÉF. Tél. 784-29-33.

travaux à façon

Demande

dination tous corps d'état. Devis gratuit. 368-47-84, 893-30-02. ENTREPRISE. Sérieuses références, effectue rapidem. travx de peinture, décoration et coor-

offres premier emploi

INSTITUT DE SONDAGES recherche
DACTYLO-STANDARDISTE HOTESSE
débutante.
Ecr. pour R.-Vs. à : IPSOS. 39, rue Censier, 75005 PARIS.

automobiles

vente

5 à 7 C.V.

SIMCA 1301 Spécial break 71 export, b. état + access. div. 2.500 F. T. 903-07-33 apr. 20 h.

8 à 11 C.V.

A VENDRE
Renault 15 TL avril 78, 23.000 km Option - Prix à débattre
Tél. après 18 h. : 982-78-30.

12 à 16 C.V.

CX GTI 14 CV - SEPT. 78 Brun métal. Int. cuir. Radio-cass. stéréo. 55.000 km. Jantes alu. 899-60-05 ou 277-15-70, poste 483.

divers



BUFFARD
TAUNUS 80
ESSAYEZ-LA !
110, bd de l'Hôpital, Paris (13e) Tél. : 707-79-19

CONCESSIONNAIRE
B.M.W
63, Bd J. Jaurés
92 CLICHY. Tél. 731-05-05

ACHETER ou LOUER VOTRE B.M.W.
PRESENTATION et ESSAIS de
TOUTE LA GAMME
NEUVES, DISPONIBLES
Nombreuses occasions
GARANTIE B.M.W.

B.M.W. OCCASIONS
316 - 320 - 323 - 520 - 525 - 528 - 728
Modèles 79, peu roulé, garanties.
Auto Paris-XV - 533-69-95
63, r. Desnouettes, Paris (15e).

caravanes

Part. vd CAMPING-CAR ESTAFETTE, 26.500 km. Prix : 35.000 F. - T. 18 à 20 h. 728-43-60.

box-parking

LA MOTTE-PICQUET. Particul. vend PARKING IMMEUBLE 76. 35.000 F. — Tél. : 877-03-32.

L'immobilier

appartements vente







Le Grand Parc de Brunoy
6 IMMEUBLES DANS UN PARC DE 6 HECTARES

• *Au sud de Paris, à Brunoy, à quelques minutes* des commerces et des écoles • Dans un parc aux arbres centenaires, tennis et club-house • Livraison prochaine des 2 derniers immeubles composés d'appartements de 2, 3 et 4 pièces • Prêts conventionnés.

Renseignements et vente sur place à Brunoy, rue C. Christofle, tous les jours de 11.30 à 19 h (sauf mardi et mercredi), tél. 046 08.78.

SEFRI CIME

4e arrdt.

MARAIS, très beau duplex, bon 160 m2, standing, parking. Téléphone : 325-28-77.

5e arrdt.

Mo GOBELINS 5e étage Asc.
IMM. PIERRE DE T., calme, 2 PETITES P., entrée, cuis., salle d'eau, placards, w.-c., tél.
PRIX INTERESSANT
83, boul. SAINT-MARCEL
Samedi, dim., lundi, 15 à 18 h.

LUXEMBOURG 2 PIECES, calme, cuisine, bains, w.-c., 40 m2.
PRIX INTERESSANT
Visite samedi de 10 à 13 h : 212, rue ST-JACQUES (5e)

10e arrdt.

P. à P. ATELIER, 2e étage sur cour, jardin, séj. 35 m2, cheminée, 3,40 m. haut sous plafond, 3 chbres, cuis., S. de B., confortable, 100 m2, chauffage *individuel. Prix : 400.000 F. Sur* place, samedi, 14 à 18 heures, 134, rue du Fg-Saint-Martin, 10e.

12e arrdt.

ST-MANDE PRES BOIS
Mo ST-MANDE-TOURELLE
Bon imm. pierres et briques
2 P. sur rue, entrée, cuisine, salle d'eau, w.-c., tél.
PRIX INTERESSANT
8, villa MARCES - Calme (angle 25, rue SACROT)
Samedi, dim., lundi, 15 à 18 h.

13e arrdt.

A vdre 1 Pce-cuis., 14 m2, 6e ét., sans asc., place d'Italie. Sans confort. 70.000 F. Tél. 587-31-90, après 20 heures.

6, rue du Chant-de-l'Alouette : Part. vd beau 2 Pces R.-de-Ch., 42 m2, construction 1976, petit *immeuble. Prix : 290.000 francs.* Téléphone : (49) 42-43-75.

14e arrdt.

Mo CITE-UNIVERSITAIRE
Imm. récent tt cft, sur jardin
3 P. entrée, cuisine, bains, parking, tél., calme.
6.500 F le m2 6e étage
20, rue de RUNGIS
Samedi, dim., lundi, 15 à 18 h.

ALESIA
Pr. square, imm. 76, pptaire vd beau 4 P., 100 m2, s. bns + dche, belle cuis., clair, soleil. 735.000 F + 30.000 park. Visite s/pl. samedi 6 de 11 à 16 h. *(précises), 56, r. du Moulin-Vert* Tél. av. 10 h. à 13 h., ap. 19 h. 504-02-52.

15e arrdt.

RUE LETELLIER
petit 3 Pièces, cuisine toilettes. 245.000 F. Téléphone : 579-47-99.

16e arrdt.

PLACE DES ETATS-UNIS
SOMPTUEUX 4 PCES, 130 M2, irréprochable : 1.450.000 francs, 2 services, 5e étage, asc. voté. Voir, 14/17 h., samedi. et lundi, 21, rue Galilée ou Tél. 553-14-14.

O.R.T.F. 2-3 p., 60 m2, 6e, asc., balcon, soleil, calme. A saisir 450.000 F. 954-68-00. Visite s/place le 5-10, de 12 h à 15 h : 22, av. de Versailles.

18e arrdt.

295.000 - Avec 60.000
MAIRIE-18e
Imm. bon stdg., parf. état, séj. dble + 2 chbres, cuis., w.-c. s. d'eau 68 m2, 3e ét. Plein soleil. Voir samedi, lundi de 14 h. 30 à 19 h., 28, r. LETORT.

19e arrdt.

Quartier Buttes-Chaumont, soleil, calme, 28, rue Ourcq, appartement 2 Pces, entr., cuis., bains, wc, 43 m2, libre, 135.000 F ; 2 Pces (mitoy.), 51 m2, occupé, 520-13-57, ou sur place, 13-15 h., samedi, dimanche, lundi.

78 - Yvelines

CHATOU-LE VESINET-78, RER, Particulier à Particulier vend : appartement dans résidence de standing, environnement boisé, calme, dans parc 1 ha, très beau 5 pièces + loggia, 111 m2, nombreux aménagements, cave, parking, 630.000 F + box 30.000 F. Agence s'abstenir. T. 071-06-02.

VERSAILLES - MAIRIE. Appt 118 m2, salon, S. à M., 4 chbres. Prix : 450.000 F. Tél. 918.23-88.

92 Hauts-de-Seine

92-Antony, Mo Parc de Sceaux, Propr. vd appt 80 m2, sur jard., liv. dble + 2 chbres, impecc. : 370.000 F. Téléphone : 660-20-83, tous les jours, 14 à 21 heures.

CHATENAY-MALABRY - Centre 3 Pces, 70 m2, 2 chbr., ds verdure, park. s.-sol : 330.000 F dont C.F. Téléphone : 702-12-70.

CHATILLON, 1, allée Berlioz : Part. vd 4 P. + gar. 320.000 F. CAMBAS : 832-22-45 - 365-17-47.

NEUILLY - CHARCOT
très élégant et original 100 m2, *réception, 2 chambres,* décoration luxueuse, 100 m2 jardin, parking. MONTESFORT : 544-11-87.

Sceaux, rue piétonne, appartement 4 Pièces, tout confort : 380.000 francs, à débattre. Téléphone : 350-49-29.

NEUILLY Mo SABLONS BON IMM.
2 P. entrée, cuisine, salle de bains, w.-c., débarras.
PRIX INTER. Chauff. central. 149, avenue CH.-DE-GAULLE Samedi, dim., lundi, 15 à 18 h.

94 Val-de-Marne

Saint-Mandé, près bois, métro, gd living + 2 chbres, 81 m2, tt conft, exceptionnel, 370.000 F. MICOT. - Téléphone : 344-43-87.

CACHAN
24-26, rue Galliéni
LE FLORE
Résidentiel, vue sur parc, plein centre, ligne de Sceaux, Mo 500 m. Immeuble 5 étages de grand luxe. Chambres ou 4-5 P. Appt. témoin, samedi, dimanche, *lundi, 11 h. à 18 h. 30.*
CIBS, 137, av. Général-Leclerc, Bourg-la-Reine. 350-14-80.

PARC DE SAINT-MAUR
Imm. pierre de t., dernier étage MAGNIFIQUE APPART.
160 m2
2 bains, tt conft., 2 box.
Prix : 750.000 F.
DEJUST. 883-15-50

Région parisienne

60 - Oise

CHANTILLY-GOUVIEUX
lisière forêt, proche golf et chevaux, 28 minutes Paris-Nord :
INVESTISSEMENT SUR ET SOLIDE.
Petit immeuble à la Mansart, construction de haute qualité : appartements de 1 à 6 Pièces, duplex : 4.670 francs le M2. Piscine en cours et 3 tennis sur le domaine PARC DES AIGLES. Téléphone : (4) 457-32-62.

Province

Saint-Bernard-de-la-Chapelle
APPARTEMENT ANCIEN
120 m2, libre, 3e étage sans ascenseur. Ecrire S/N° 308.250, à l'AHP, 4, rue de Strasbourg, 68100 MULHOUSE

LA MEDITERRANEE
à la Grande-Motte du Couchant à vendre 3 Pièces : 290.500 F.
BELLE VUE SUR MER.
Téléphone : (67) 56-68-97.

Haute-Savoie - Praz-de-Lys été-hiver, 11 km. Les Gets, imm. terminé, 2 Pces, 34 m2 + balc., 228.000 F avec 45.600 comptant. Location assurée.
ERIGE VENTE, 2, place de la Libération, 74160 Saint-Julien-en-Genevois
Téléphone : (50) 49-03-00.

HAUTE-SAVOIE - COMBLOUX ETE-HIVER. Studios-Apparts avec 36.000 F cpt + crédit. Gestion assurée.

ERIGE - VENTE
2, place de la Libération, 74160 St-Julien-en-Genevois. Tél. : (50) 49-03-00.

MONACO APPTS libres immeuble récent
Quartier calme. Vendus direct. par propriétaire :
1) 4 grandes pièces, 150 m2, rez-de-ch. + gd garage + cave, 9.500 F le m2, peu de charges.
2) 5-6 pièces, DUPLEX 160 m2, appart. 140 m2 terrasse, dernier étage, escalier privé, ascenseur direct dans appartement, vue et soleil dans toutes pièces + garage + cave. Prix moyen : 11.000 F le M2.
Tél. : (93) 30-98-74

constructions neuves



locaux commerciaux

E V R Y
CENTRE VILLE
ENTRE GARE, PREFECTURE ET AGORA
LOCAUX COMMERCIAUX
Tél. : 077-82-00

maisons de campagne

Part. à Part. vd Salviac (LOT), anc. ferme, maison + grange, *terr. 8.300 m2.* T. (65) 36-81-06.

A V. VALLEE PETIT-MORIN
région SAINT-CYR-SUR-MORIN
HAMEAU DE BIERCY
belle maison briarde avec dépendances et jardin.
Prix : 300.000 F.
Pour renseign., tél. au 023-83-74.

27 km DEAUVILLE
Maison normande restaurée 100 m2 sur 2.000 m2 terrain. 280.000 F.
Tél. (32) 41-81-88, le vendredi, samedi, dimanche ou lundi.

chasse-pêche

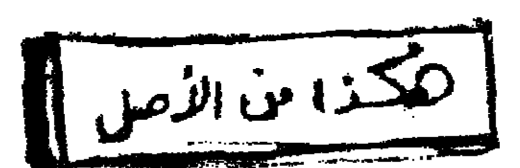
ACTIONS DE CHASSE
DISPONIBLES le JEUDI.
Gros gibier, 30 km de Paris.
FORET DE SENART.
6.500 F. Téléphone : 457-03-03.

pavillons

78-MAULE. — Pavillon neuf, 6 pièces sur 1.240 m2. Prix 500.000 F - Tél. : 958-84-48.

Vends, cause mutation, pavillon sous-sol, 5 pièces, 1.200 m2 terrain arborisé, sud TOURS 12 km. Prix 490.000 F. Ecrire au n° 1.482 HAVAS 37047 TOURS CEDEX.

VOIR LA SUITE DE NOTRE IMMOBILIER PAGE SUIVANTE



	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	51,00	59,98
DEMANDES D'EMPLOI	12,00	14,11
IMMOBILIER	35,00	41,16
AUTOMOBILES	35,00	41,16
AGENDA	35,00	41,16
PROF. COMM. CAPITAUX	95,00	111,72

ANNONCES CLASSÉES

ANNONCES ENCADRÉES	Le m/m col.	T.C.
OFFRES D'EMPLOI	30,00	35,28
DEMANDES D'EMPLOI	7,00	8,23
IMMOBILIER	23,00	27,05
AUTOMOBILES	23,00	27,05
AGENDA	23,00	27,05

L'immobilier

terrains

BELLE-ILE-EN-MER
Terr. 1.000 m2 const., vue plage mer, DONANT EN BANGHOR. 95.000 F. Tél. 876-22-88, le soir.

viagers

Sté spécialiste VIAGERS
F. CRUZ 8, rue La Boétie 266-19-00
Prix, indexation et garanties Etude gratuite, discrète

appartem. achat

Rech. appts 2 à 4 Pces, PARIS, avec ou sans travx, préfér. rive gauche, près facultés. Ecrire : Lagache, 16, av. Dame-Blanche, 94120 FONTENAY-SOUS-BOIS.

Particulier rech. APPART. de grand standing, DBLE LIV. + 2 CHBRES (terrasse indispens.), sur Sceaux, Bourg-la-Reine, Fontenay-aux-Roses (à partir de 700.000 F) Téléphone : 500-84-12, poste 33.

L'AGENCE DU XVIe cherche : BEAUX APPARTEMENTS, préférence dans le 16e. – 704-40-27.

locations non meublées Offre

Paris

Part. loue place Nation, R.E.R., 4e étg., 2 P., S. de B., wc, cuis. équipée, chauffage accumulat. : 1.600 F C. C. - Tél. : 376-53-35.

locations non meublées Demande

Paris

Collaborateur journal recherche
STUDIO ou 2 PIÈCES 5e, 6e, 7e.
Prix : 1.000 F environ.
Ecr. no 6.106 « le Monde » Pub. 5, r. Italiens, 75427 Paris ced. 09

Région parisienne

Etude cherche pour CADRES : villas, pavill. ttes banl. Loyer garanti 5.000 F maxi. 283-57-02.

bureaux

Domiciliat. Artis. et Commerç. Siège S.A.R.L. - Rédaction d'actes statuts. Informations juridiques, secrét., tél., Telex, bur. A partir de 100 F p. mois.
Paris 10e, 11e, 15e, 17e
355-78-80 - 229-18-84.

locaux indust.

MONTESSON limite CHATOU
Terrain industriel 3.375 m2 Façade 24,50 m2 donnant sur R.N. 311 A. Cos 0,60. 850.000 F T.T.C. Agence de la Plaine - 952-45-45 ou 58-06.

fonds de commerce

40 km Ouest Paris
Splendide Librairie-Papeterie C.A. 2.620.000 F
Prêt avec 1.200.000 F
TRANSADIX 256-10-10 225-63-59

VENDONS VICHY, HOTEL 2 ét. NN, murs et fonds. Situat. excepl. sur parc et casino, 66 no, vastes hall et salles à mang. Gdes possibil. faire gar. 55-sols imm. Tél. 16-70 : 32-06-11 ou Ecr. no 6.104 « le Monde » Pub. 5, r. Italiens, 75427 Paris ced. 09

Proche banlieue Sud Librairie-Papeterie-Journaux en S. A., emplacement exceptionnel. C. A. 2.000.000 F. Prix 900.000 F.
TRANSADIX 256-10-10 225-63-59

Paris - 16e, AVENUE MOZART, à vendre, cause décès, très belle librairie, papeterie, journaux. Pr tous rens. et visites : 890-80-87.

CŒUR MONTPARNASSE
A céder 50 m2 tous commerces sauf restaurant, 1.300 F mens. De 11 à 19 heures : 322-72-53.

Place de la Contrescarpe Particul. vend fonds artisanat, cadeaux. - Téléphone : 668-84-61.

Vds plein centre gde ville S.-O. Fonds de commerce spécial. en articles de luxe accessoires de salle de bns, avec logt. type 4 au-dessus du magasin. Ecrire Havas Périgueux no 686.

DORDOGNE PERIGUEUX
Vds commerce vaisselle cadeaux Px 150.000 + stock. (env. 40.000) Ecr. Havas Périgueux no 685.

Boutiques

19e, sur carrefour commerçant, grande boutique vide + sous-sol, A VDRE ou à LOUER, 125 m2. Prix à débattre. Tél. 520-13-57.

villas

PARC DE SCEAUX
Belle villa, 10 p., jardin 507 m2. Prix 1.400.000 F - 702-34-86.

ST-MAUR Joli jardin paysagé
595 M2, BELLE VILLA sous-sol total, 2 entrées, séjour, 3 pièces, cuis., wc ; 1er étage : 3 chbres, bains, dche, wc, gar. Conviendrait PROFESSION LIBERALE. BON ETAT. 880.000 F.
S/place samedi, lundi, 14 h à 18 h 30 : 35, avenue ANDREE, ou s/rendez-vous : 883-15-50.

GIF-SUR-YVETTE
12 MN A PIED DU R.E.R. Superbe ppté, R.-de-Ch. + 1 ét. Tt cft., 180 m2 habitables sur 6.000 m2 de terrain. 2.100.000 F. Tél. 296-15-63, poste 287.
COMADIM F N A I M.

SAINT-NOM-LA-BRETECHE
Vue superbe sur golf, belle ppté, R.-de-ch. + 1 ét., tt cft. 200 m2 habitables sur 900 m de terrain. 1.600.000 F. Tél. 296-15-63, poste 287.
COMADIM F N A I M

Nimes 10', mer 35', part. vend villa P 8 gd séjour, jardin. Px. 550.000 F. Tél. (66) 81-30-27.

NICE. P. à P. Villa 4 p., cft, jardin, parking - 420.000 F (93) 87-15-47, après 20 heures.

CHANTILLY-GOUVIEUX
lisière forêt, proche golf et chevaux, 28 minutes Paris-Nord :
RESIDENCE SECONDAIRE ou PRINCIPALE maison à la française, architecture élégante. Encore 3 maisons de 143 m2 avec terrain de 736 m2 à 1.523 m2. De 683.000 à 708.000 F. — Piscine prévue tennis sur le domaine.
PARC DES AIGLES
Téléphone : 457-32-62.

LAMORLAYE (Lys - Chantilly), 35 km Paris. A VENDRE, sur 5.200 m2 de parc paysager clos, très belle villa, construction réc. sur 150 m2 habitables : très belle réception triple, trois gdes chbres, cuisine et salle de bains équipées entièrement avec tout confort. Sous-sol deux garages, complètem. aménagé s/150 m2. Second pavillon tt cft 75 m2 pour amis ou gardiens. Prix justifié. Tél. pour r.-vous (4) 456-92-21 ou renseignements sur demande.

CHAMPIGNY-SUR-MARNE
Résidentiel, proximité du R.E.R. particulier vend dans splendide jardin paysagé de 1.300 m2 calme, terrasses, s. à m. d'été très belle villa récente, parfait état, séjour de 48 m2 avec cheminée + 5 ch., 3 w.-c., 2 sanit., 180 m2 + très vaste sous-sol + garage. Prix : 1.200.000 F. Téléph. après 19 h. 30 et w.-e.
706-23-26.

CROISSY-SUR-SEINE
Calme, gde VILLA Ile-de-France 200 m2 habitab.+sous-sol, parf. état, tout confort. JARDIN de 700 m2. Prix : 990.000 F. AGENCE DE LA TERRASSE, LE VESINET - 976-05-90.

domaines

A VENDRE
Région Centre-Ouest, domaine agricole de 80 ha. avec bons bâtiments d'exploitation libre, culture céréalière, rivière.
Ecr. Havas Limoges no 00784-H.

propriétés

PETITE SOLOGNE 135 km Sud Paris
A VENDRE
PROPRIÉTÉ
d'environ 130 ha. dont environ 50 ha. de bois (intéressante valeur de chênes), un étang + possibilité création trois autres étangs. Terres et bâtiments de ferme loués. Excellente chasse libre. Gibier naturel. Prix intéressant. Tél. de préf. le matin, 10 h. à 11 h., au 16 (38) 35-00-58.

SITUATION
EXCEPTIONNELLE
Parc de Malmaison, 15' Paris, aucun bruit, 425 m2 bâtis plein sud, terrain 3.000 m2, présentation uniq. Mise à px 2.400.000 F. Tél. : 751-16-96.

FORET
FONTAINEBLEAU
villa, sél., mezzanine, 3 chbres, bains, sous-sol, 4.000 m2 terrain. SIMER, 500-78-78.

CHANTILLY (4 km) Village
résidentiel de la vallée de la Nonette, belle propriété ancienne de caractère, construction pierre et tuiles plates, comprenant : entrée, séjour avec cheminée, 3 chbres, bains, cuisine, grenier, cave + maison d'amis indépend. 3 p., garage, gd jardin planté avec potager. Rare. 750.000 F.
DEVIQ CONSEIL, 2, place de la Gare, Chantilly. Tél. 16 (4) 457-12-02.

CHATOU 3' R.E.R. - Belle propriété
sur 653 m2 terrain, très belle réception, 5 chbres, 1.500.000 F. Agence de la Plaine 952-45-45 et 952-58-06

PIERREFITTE - GARE
Castel de caractère 8-9 Pièces dont séjour décoré avec poutres et très belle cheminée, tt conft, gd gar., s/1.050 m2 : 830.000 F.

PROPR. 20 Pces à rénover sur 3.500 m2 terrain : 750.000 F.

37 KM. PARIS N.-O., ds parc privé, sur 2.300 m2 terrain : sup. propr. 1974, ru en bordure, 200 m2 habit., sél. 60 m2 avec cheminée + 5 P., cuis. amén., 2 S. de B., garage : 1.000.000 F.

AGENCE GARE. — 826-24-43.

Particulier vd Mas 18e s. entièrem. rénové, arrière-pays Côte-d'Azur. Tél. : 16 (93) 36-04-54.

100 KM. PARIS - A-6
magnifique propriété bordée par rivière, sur 20.000 m2, clôturé avec étang (10.000 m2) et tennis (Becker), 7 Pièces, cuisine aménagée, tout confort, décoration et aménagement intérieur luxueux. Grandes dépendances séparées. Prix justifié. — Pour visiter prendre rendez-vous à :
AGENCE DE LA POSTE, MONTARGIS.
Téléphone : 16 (38) 85-83-64.

78 KM. PARIS EST
VALLEE PETIT MORIN
magnifique propriété 20.000 m2, boisé, clos, maison 200 m2, plain-pied, tout confort, grenier en parquet aménagé, dépendances, possibilité étangs. Prix : 1.800.000 francs à débattre.
Téléphone : 023-83-74.

Immobilier (information)

l'agenda du Monde

Animaux

Cheval nain, hongre, 5 a., origine Argentine, écurie Arabella aimant enfants, bonne santé. A vendre cause déménagement pour 60.000 sh. autrichiens. Ecr. no 6 105 « le Monde » Pub. 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

Antiquités

P. vd pet. arm. bourguignonne en merisier massif, px 6.000 F. TEL. : 16-38-66-67-88.

Artisans

TOUTE REFECTION INTER., ELECTRICITE, MAÇONNERIE, DEMOLITION, DEBARRAS DE CAVES OU APPARTEMENTS. TEL. : 374-97-60.

Entrep. ébroïcienne de peinture cherche tous travaux de peinture, ravalement, revêtement sols et murs (tissus plastiques). Tél. 658-63-49 ou (32) 37-98-74.

Bateaux

Aquila 1978 8,30 m., 6 voiles + spinaker H.B. 6 CV speedo bib. Bretagne Sud, 90.000 F. Tél. 548-24-83 ou écrire Dalbard, 47, rue de l'Université, Paris-7e.

Bijoux

BIJOUX ANCIENS
BAGUES ROMANTIQUES
se choisissent chez GILLET, 19, r. d'Arcole, 9e. T. 354-00-83.

Brevets

A vendre brevets touchant appareils culinaires permettant cuisson sans énergie. Tél. : (78) 05-24-23 le samedi.

Camping-cars

Part. vd CAMPING-CAR ESTAFETTE. 26.500 km. Prix : 35.000 F. Tél. 18 à 20 h. 728-43-60

Vacances d'hiver louez un
TOURING-CAR MILLEVILLE
LES TOURING-CARS MILLEVILLE
2-3 ou 4-5 places se louent à la journée. Carrosserie
ISOTHERMIQUE, CHAUFFAGE,
W.-C., eau courante, etc. Mise à disposition dans plus de 100 villes de France sur simple appel téléphonique. Conduite facile, permis tourisme. Réservation, documentation, liste du réseau :
MILLEVILLE Centre routier
14, rue des Routiers à RUNGIS. TEL. : (1) 687-18-57.

Chauffage

Vend double emploi chaudière mazout Francia, très bon état, 500 F. Tél. : 010-03-87 le soir.

Cours

APPRENDRE L'AMERICAIN à
L'AMERICAN CENTER
261, bd RASPAIL, PARIS-14e.
Tél. : 633-67-28
Cours de conversation dans la journée et le soir.
INSCRIPTIONS IMMEDIATES
DEBUT : 8 OCTOBRE
COURS PRIVES
PREPARATION AU TOEFL
COURS pr LYCEENS et ENFTS

AGREGATIF donne cours de français, philo, contre logement dans Paris. Téléph. : 672-24-09.

COURS D'ANGLAIS à domicile, par jeune diplômé univ. de Londres. Membre Institut Linguistes Angleterre. Expérience adultes, enfants, conversation. TEL. : 589-55-57.

Edition

Cherche imprimeur idéaliste pour éditer à frais d'auteur livret 15 pages. M. DESSAUX, hôpital de Vaucluse 2 H C 5; 91360 EPINAY-SUR-ORGE.

Philosophie

Diplômée Doctorat donnerait cours philosophie. TEL. : 700-58-05.

LE CENTRE GURDJIEFF-OUSPENSKY EST OUVERT. Tél. : 436-61-69.

Location

sans chauffeur

FORFAIT KILOMÉTRAGE ILLIMITÉ
possibilité location avec chauff.
ROLLS ROYCE
et toutes voitures de prestige et de sport.
Location à l'heure, 1/3 journée, journée, courtes et longues dur.
ROYAL RAY RENTALS
50, av. Chps-Elysées, 5e étage.
225-25-60

Mode

NE PAYEZ PAS LA GRIFFE
les plus belles collections actuelles de costumes
5, avenue de Villiers, Paris-17e. Métro VILLIERS.

Pensions

de famille

Recherche pension en famille dans 6e - 7e - 8e - 16e pour lycéenne parlant anglais. Tél. : 525-83-88 heures repas.

Transports

Artisan poss. camionn. 1.000 kg rech. transport Paris-Banlieue. TEL. : 209-10-74.

Moquette

SUPER SOLDES moquettes laine et synthétique, gros stock, belle qualité. Téléph. : 757-19-19.

Psychologie

LA MOTIVATION
le pouvoir qu'elle a de transformer la vie de l'individu et des entreprises.
Documentation GRATUITE SANS ENGAGEMENT sur simple demande à Diffusion Commerciale Patrick Pilon, Le Vernay, route de Bussy, 71550 Anost référence M.1.

Rencontres

Que vos centres d'intérêt soient artistiques ou sportifs, intellectuels ou manuels, gastronomiques ou touristiques, vs trouverez toujours quelqu'un pour les partager.
GOUTS COMMUNS : 548-95-16.

Répondeurs

téléphoniques

RÉPONDEURS
avec ou sans INTERROGATION A DISTANCE. Tél. : 574-11-15.

Spécialités

régionales (vins)

VOUS RECHERCHEZ UN VIN DE PAYS ?
De la propriété ?
En vrac ou en bouteille !
Dépôts à PARIS : 2, r. Leblanc, 75015 PARIS. Tél. : 554-19-89.
A ST-OUEN : 41, r. des Rosiers. TEL. : 258-15-56.
LILLE-VILLENEUVE-D'ASCQ Immeuble Péricentre. TEL. : (20) 56-85-76.
CAVE COOPÉRATIVE
81150 LABASTIDE-DE-LEVIS (TARN)

Vacances

Tourisme

Loisirs

PARIS - MIAMI-BEACH (USA)
Séjour de 7 jours
24 novem. 1979 au 2 décem. 1979
2.920 F tout compris (vol AR, transferts, hôtel + accompagn.)
TRANSALPINO,
16, rue La Fayette, 75009 Paris. TEL. : 770-52-47 / 770-82-08.
36 bis, rue de Dunkerque, 75010 Paris. Tél. : 281-26-11.

Je vous prête ma petite maison week-end ou plus, ds un b. village bourguignon. (80) 96-20-59.

Le Monde

équipement

— A PROPOS DE... —

L'INAUGURATION D'UN BUREAU MODÈLE

La poste dans la révolution de la télématique

M. Norbert Ségard, secrétaire d'Etat aux P. et T., a inauguré, le jeudi 4 octobre, dans le bureau de poste de la rue Molière, à Paris (1er arrondissement), le premier terminal financier installé dans la capitale et qui permettra d'étendre l'automatisation de la gestion des chèques postaux et de la Caisse nationale d'épargne.

Cette inauguration, accompagnée de la présentation de toute une série de matériels nouveaux, préfigure la poste de demain. Non seulement les agents des postes utiliseront au maximum les moyens de la télématique, mais le public lui-même aura à sa disposition de nombreux appareils « libre service » qui lui permettront, par exemple, de peser, calculer la taxe à percevoir et affranchir les paquets, obtenir sur écran de télévision, dans le cadre du service téléconsultation utilisant le système Antiope, une série de renseignements administratifs (dates des examens et concours), financiers (cours de la Bourse) ou pratiques, comme le bulletin de la météorologie ou les tarifs postaux, etc.

Le bureau de poste deviendra ainsi l'antenne publique de la télématique et permettra aux usagers de se familiariser avec cette nouvelle technique.

« Mais, *a souligné M. Ségard,* le bureau de poste ne devra pas devenir un univers d'automate, mais bien le lieu où le progrès technique conduit à un *contact social renforcé.* Le postier, aidé par la télématique, verra son rôle d'accueil et de conseiller augmenter. » *Concrètement, le secrétaire d'Etat a précisé que dix mille terminaux du réseau financier « Cheops », répartis sur l'ensemble du territoire, seront reliés à dix-huit centres de calcul par l'intermédiaire de deux cents mini-ordinateurs. La mise en place demandera de cinq à six ans. Douze bureaux ont déjà été équipés dans la région de Nantes. L'équipement des bureaux de la capitale sera achevé à la fin de 1981 avec deux cent quatre-vingt trois terminaux répartis dans cinquante-cinq établissements.*

L'ensemble de l'opération représente un investissement important : de l'ordre de 350 millions de francs 1979. Le marché correspondant sera partagé entre la firme Logabax et le groupement C.G.A.-C.I.I., a encore indiqué M. Ségard.

Un autre service, celui du stockage et de la restitution des signatures sur écran, permettra, d'ici quelques années, d'assurer toutes les opérations de chèques postaux et de caisse d'épargne, quel que soit le bureau auquel s'adressera le client.

Pour ce qui est des affranchissements postaux automatiques (pour les lettres et les paquets), les appareils de présérie seront testés dans le courant du deuxième semestre 1980 et la mise en place des six cents appareils prévus pour cinq cent cinquante bureaux débutera en 1981. Dix prototypes d'appareils, « libre service » pour l'affranchissement, seront testés en exploitation réelle au cours de l'année 1980. En cas de succès, les deux cents bureaux de France les plus importants pourraient en être dotés.

Un premier service de téléconsultation sera lancé dans le cadre des actions de polyvalence administrative, en liaison avec la DATAR et le ministère de l'Industrie, dans deux départements à prédominance rurale, le Lot-et-Garonne et les Alpes-de-Haute-Provence.

M. Ségard a ajouté que « la mutation technologique en cours ne pourra être pleinement maîtrisée qu'avec la participation active de tous les postiers ». *C'est pourquoi il se propose, dans les jours qui viennent, de recevoir les syndicats pour discuter avec eux, « réfléchir en commun », sur les conséquences sociale, technologique et humaine de cette révolution qui commence à descendre dans la rue.*

TRANSPORTS

A LA VEILLE DE LEUR CONGRÈS

Les routiers redoutent les pièges de la libération du marché

La Fédération nationale des transports routiers (F.N.T.R.), réunit à Paris, du mardi 9 au jeudi 11 octobre, son *trente-quatrième congrès* national. A cette occasion, elle devrait manifester son inquiétude face à une conjoncture pleine d'incertitudes, et son impatience face aux hésitations des pouvoirs publics à prendre suffisamment en compte leurs difficultés.

Somme toute, les résultats du trafic marchandises exprimés en tonnes - kilomètres (+ 7 % environ pour le premier semestre 1979) devraient inciter la profession à l'optimisme. De meilleures performances à courte et moyenne distance qu'à longue distance. La crise de l'énergie n'a pas modifié les positions respectives du rail et de la route sur le marché. « *Il n'y a pas eu de glissement de trafic significatif d'un mode de transport à l'autre* », indiquent les responsables de l'administration.

Néanmoins, les résultats financiers qu'affichent les entreprises de transport sont mauvais au point de décourager le concours des banquiers. « *Il y a deux raisons à cette situation,* explique M. Hubert Ghigonis, délégué général de la F.N.T.R. *Une gestion des sociétés qui manque de rigueur et un niveau des tarifs qui est trop faible.* »

L'objectif des dirigeants de la profession est donc aujourd'hui d'apprendre aux patrons routiers, dont la plupart sont des artisans, à calculer des coûts d'exploitation, à établir des prix de revient. Simultanément, les pouvoirs publics sont sollicités d'accompagner cet effort par des hausses de barèmes : + 10,50 % depuis le 1er janvier dernier ; les routiers demandent un « cran » supplémentaire — + 2,50 % — avant la fin de l'année.

A cet égard, les routiers critiquent l'obstination du gouvernement à vouloir placer sur le même pied l'essence, bien de consommation, et le gazole, outil de production. « *Il faut absolument maintenir l'écart entre l'un et l'autre,* insiste M. Ghigonis ; *une trop forte hausse du prix du gazole serait notamment injustifiable au regard des transports collectifs de voyageurs, dont les pouvoirs publics souhaitent le développement.* »

Le litre de gazole coûte à une entreprise de transport : 1,70 F en France, 3,06 F en Suisse, 2,17 F en Allemagne fédérale, 2,19 F en Grande-Bretagne, 1,10 F en Italie. « *Les routiers ne sont donc pas pénalisés par rapport à leurs collègues européens,* remarque-t-on au ministère des transports.

La profession, d'autre part, juge « *irréaliste* » le projet de loi relatif à la répression des excès de vitesse. « *La route est notre lieu de travail. Nous ne saurions accepter d'être considérés en permanence comme des délinquants potentiels soumis à l'arbitraire des forces de police sans aucun recours possible* », proteste l'Union nationale des organisations syndicales de transporteurs routiers automobiles (UNOSTRA). « *Tous les Français sont égaux devant la loi ; il ne peut être question de faire un sort particulier à telle ou telle catégorie d'usagers* », rétorque l'administration.

D'une manière générale, les routiers sont circonspects face à la volonté des pouvoirs publics de « déréglementer » coûte que coûte leur profession. A vrai dire, l'exercice de la liberté est un dur apprentissage. « *Nous souhaitons vivre pour le moment sous un régime d'encadrement souple,* affirme M. Ghigonis. *Il ne s'agit pas de déréglementer pour le plaisir mais seulement pour répondre à des besoins économiques.* »

Côté marchandises, les pouvoirs publics semblent prêts à distribuer largement les licences de transport : 3 250 cette année, autant l'an prochain ? Côté voyageurs, on se demande encore dans quel cadre organiser les transports collectifs : la profession préférerait le département à la région ; quant à l'administration, elle cherche, en cette affaire, à se montrer « *très pragmatique* ».

Le rail et la route : la querelle est pour l'heure au point mort. Mais les professionnels ne peuvent s'empêcher de faire quelques constatations qui les conduisent à davantage de vigilance. « *Par l'intermédiaire de ses filiales, la S.N.C.F. rachète des entreprises routières — au moins une dizaine cette année, — ce qui la met peu à peu en bonne position pour peser sur le marché.* »

L'Etat tient-il la balance égale entre ces deux modes de transport concurrents ? Les responsables de la F.N.T.R. se montrent « surpris » par l'augmentation des subventions accordées à la S.N.C.F. : 14,57 milliards de francs en 1979, 17,23 milliards en 1980. Des chiffres qui, à leur avis, démentent les propos apaisants du gouvernement. « *Il n'y a pas de dépassement,* note-t-on au ministère. *L'aide de l'Etat est conforme aux termes du contrat de programme qui est correctement appliqué.* »

Est-on sûr que la crise de l'énergie, dont on ne voit pas encore le bout — les routiers redoutent des difficultés d'approvisionnement en gazole cet hiver, — ne finira pas par réveiller la querelle rail-route ? La F.N.T.R. a donc décidé, à titre de précaution, de préparer la défense de la profession. Des études sont en cours. « *Nous voulons déterminer les consommations d'énergie respectives du camion et du train et mesurer l'impact économique d'un transfert de trafic autoritaire d'un mode vers l'autre* », souligne M. Ghigonis.

JACQUES DE BARRIN.

TRAINS TV

La S.N.C.F. fera, à partir du lundi 15 octobre, un essai de télévision dans quatre trains sur la ligne Paris-Metz et Paris-Marseille. A cet effet, deux voitures-bar corail ont été équipées d'un circuit interne de télévision permettant la diffusion de films sélectionnés par France-Rail, filiale de la Société nationale.

● *Air Inter : un mouvement d'actionnaires sans conséquences ?* — « *Nous n'avons aucune méfiance à l'égard d'Air Inter, dont les résultats financiers sont excellents* », précise la direction de la Compagnie financière de Suez, au moment où elle cède sa participation de 6,10 % dans le capital d'Air Inter à la Compagnie de navigation mixte (C.N.M.), qui en détient déjà 5,25 % (*le Monde* du 4 octobre) : « *Cette cession de titres entre dans le cadre de notre stratégie générale, qui consiste à nous défaire de nos actions les plus minoritaires et à regrouper les plus dispersées* », indiquent les dirigeants du groupe bancaire.

PÊCHE

LA COUR DE JUSTICE EUROPÉENNE CONDAMNE LES MESURES UNILATÉRALES PRISES PAR LONDRES.

Luxembourg (Reuter.). — Rendant le 4 octobre son jugement dans l'un des trois procès intentés à la Grande-Bretagne en matière de pêche, la Cour européenne de justice a déclaré illégale la décision prise unilatéralement par Londres, en 1977, à propos du maillage des filets de pêche.

La France avait engagé cette action après l'arraisonnement, cette année-là, d'un langoustinier français qui avait un *filet à mailles plus* étroites que celles prévues par les normes britanniques. Le tribunal a donné raison à l'argument français, selon lequel la question du maillage était du ressort de la Commission européenne.

Deux autres procès sont actuellement instruits devant la Cour de justice à propos de la pêche. L'une des actions concerne trois mesures unilatérales de préservation des stocks prises il y a quelques mois par la Grande-Bretagne, et notamment l'interdiction de la pêche au hareng au large de l'Irlande du Nord. La deuxième affaire en cours d'instruction concerne l'imposition par la Grande-Bretagne, le 1er juillet dernier, d'un maillage de 70 mm *pour la pêche aux langoustines dans* les eaux qu'elle contrôle.

Deux chalutiers bretons avaient été arraisonnés au mois de septembre dernier à la suite de cette mesure, ce qui a provoqué une certaine tension dans les relations entre la France et la Grande-Bretagne et l'ajournement d'une réunion entre M. Joël Le Theule, ministre français des transports, et son homologue britannique. Quant aux pêcheurs bigoudens, ils s'étaient mis en grève pendant plus de quinze jours.

ENVIRONNEMENT

● *M. Racine à la Fondation de la nature.* — La Fondation de la nature qui s'installe dans les locaux de la Fondation de France (40, avenue Hoche, Paris), est présidée par M. Pierre Racine, conseiller d'Etat et président de la mission d'aménagement du littoral Languedoc-Roussillon). Les trois vice-présidents de la fondation sont MM. Pierre de Calan, président de la banque Barclays, Jean Servat, directeur de la protection de la nature au ministère de l'environnement et du cadre de vie, et Jean-Paul Parayre, président de P.S.A. Peugeot-Citroën.

Deux mille spécialistes des télécommunications viennent de se rassembler à Genève

De notre correspondante

Genève. — Telecom 79, troisième exposition mondiale des télécommunications, vient de fermer ses portes à Genève. Elle aura *accueilli cent soixante-cinq mille visiteurs, soit 60 % de plus* qu'en 1975. Elle était patronnée par l'Union internationale des télécommunications (U.I.T.), organisation spécialisée des Nations unies. Le prochain Telecom aura lieu en septembre 1983.

Cette exposition gigantesque, la plus importante que le monde ait jamais connue dans ce domaine, a réuni près de deux mille industriels, financiers, chercheurs, techniciens, représentants gouvernementaux et syndicaux. Des marchés d'envergure y ont été âprement — encore que discrètement — négociés. La vitalité des deux grands groupes français, C.I.T.-Alcatel et Thomson-C.S.F., s'est manifestée de manière particulièrement spectaculaire.

Au cours de la journée française, les avantages que présente le « mariage » du téléphone, du téléviseur et de l'ordinateur furent largement vantés. Le succès remporté par des réalisations françaises, qui semblent appartenir encore au monde de la science-fiction, est incontestable. C'est ainsi que les téléviseurs Teletel permettant d'obtenir sur écran des réponses à des questions posées à l'aide d'un clavier, qui paraît à peine plus compliqué que celui d'une machine à écrire.

Ce système fonctionne dans les domaines les plus divers : recherche d'un médecin de garde, réservation d'une place de spectacle ou d'une chambre d'hôtel, informations boursières, sociales ou autres. Mille caractères, graphiques, cartes de géographie apparaissent, et, peu à peu, par le truchement de données les plus variées, c'est presque une véritable encyclopédie qui sera bientôt en permanence à la disposition des usagers. Mais qui donc fournit ces données, quel crédit peut-on accorder à leur objectivité, de quelles possibilités de choix disposer ?

On ne peut, certes, qu'être ébloui par le « *synthétiseur de parole* », lorsqu'on entend une voix parfaitement distincte prononcer les mots que l'on vient de taper sur un clavier : la phrase a été enregistrée par la machine sans que le moindre son ait été émis. Mais existe-t-il une seule découverte qui n'ait pas produit à ses débuts l'effet d'un miracle ?

ISABELLE VICHNIAC.

● *Protocole d'accord franco-chinois.* — MM. Ségard, secrétaire d'Etat aux P. et T., et Wang Zigang, son homologue chinois, ont signé, le 4 octobre à Paris, un protocole d'accord de coopération. Cet accord-cadre concerne le développement des faisceaux hertziens et des transmissions de données en Chine.

● *M. Roger Legare, ingénieur général des télécommunications,* directeur des télécommunications de la région de Paris, a été nommé directeur de l'équipement et des transports, à la direction générale des postes, en remplacement de M. Mongas.

URBANISME

A Nice

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE LA CONSTRUCTION DU PALAIS DES CONGRÈS SUR UN NOUVEL EMPLACEMENT

(De notre correspondant régional.)

Nice. — Au terme d'un débat de six heures, le conseil municipal de Nice a entériné, le jeudi 4 octobre, *les propositions faites par le maire,* M. Jacques Médecin (« le Monde » du 13 septembre), d'abandonner le site de la place Masséna pour la construction du futur Palais des congrès et de la musique de la ville et d'édifier le bâtiment à 1 kilomètre en amont du *précédent* emplacement, sur l'esplanade du Paillon.

Les treize élus d'opposition présents ont voté contre ce nouveau projet. Des incidents ont marqué la séance du conseil, à la suite de l'intervention d'un groupe d'anciens salariés du Palais de la Méditerranée, venus réclamer la « municipalisation » de cet établissement fermé depuis le mois d'avril 1978.

LA CONTROVERSE SUR LES CENTRALES NUCLÉAIRES DE GRAVELINES ET DU TRICASTIN

E.D.F. reporte la décision de charger les réacteurs

Les personnels des installations sont toujours en grève

La direction d'Electricité de France a décidé de surseoir au chargement des réacteurs nucléaires de Gravelines et de Tricastin. Dans un communiqué, publié jeudi 4 octobre, la fédération C.G.T. de l'énergie rapporte que cette opération, selon E.D.F., « *ne sera faite qu'à la fin des essais et travaux préparatoires sur ces deux tranches* ». Elles ne seront, en effet, vraisemblablement engagées qu'après réunion des comités d'hygiène et de sécurité dans lesquels les syndicats C.G.T. et C.F.D.T. sont représentés, ce qui pourrait retarder les opérations de chargement de une à trois semaines.

A Saint-Paul-Trois-Châteaux (Drôme), la grève du personnel E.D.F. *de la centrale nucléaire* du Tricastin continue, et les éléments combustibles prêts à être introduits dans le cœur du réacteur attendent toujours en piscine. La clé du pont roulant utilisé pour ces manœuvres serait d'ailleurs « *en lieu sûr* ».

Des contrôles partiels, selon la C.G.T., ont été faits sur les cuves des réacteurs, mais pas aux endroits où les fissures (les plus grandes sont longues et profondes de 7 à 8 millimètres, et leur largeur a la taille d'un cheveu) seraient les plus dangereuses : à savoir, sur les arrondis des tubulures, ces pièces de métal qui servent de collier de liaison entre la cuve du réacteur et le circuit primaire qui véhicule l'eau radioactive chauffée par le cœur de la centrale.

Le syndicat insiste une nouvelle fois sur le fait que le matériel nécessaire à ces contrôles ne sera pas opérationnel avant le 15 décembre. Aussi la C.G.T. invite-t-elle la direction générale d'E.D.F. à surseoir au chargement des centrales au moins jusqu'à cette date.

A Gravelines, la situation est également bloquée et, selon notre correspondant à *Dunkerque,* les syndicats ont aussi cadenassé le tableau des commandes électriques des appareils de manutention qui permettent les transferts automatiques des charges nucléaires. Des piquets d'alerte veillent à ce qu'on n'y touche pas.

Le problème n'est donc pas tant de vaincre les oppositions que de convaincre les techniciens que les défauts constatés sont bien « *superficiels et de faible dimension* ». Dans le même temps, les responsables d'E.D.F. font remarquer qu'en réparant les fissures avant le chargement on immobiliserait durant neuf mois à un an un potentiel d'énergie ayant un équivalent-pétrole de 1,5 million de tonnes par an.

Mais ce n'est sans doute pas au plan local que la situation peut se dénouer. Le cas de Gravelines n'est pas isolé, et c'est à Paris qu'il faudra se mettre d'accord.

Pour sa part, la commission de la production et des échanges de l'Assemblée nationale a décidé, jeudi 4 octobre, d'entendre, le 11 octobre prochain, M. André Giraud, ministre de l'industrie (nos dernières éditions). Le groupe socialiste, de son côté, a demandé la constitution d'une commission d'enquête parlementaire sur cette affaire.

FISSURES ET FÊLURES

E.D.F. vient d'annoncer son intention de renoncer provisoirement à charger les réacteurs nucléaires du Tricastin et de Gravelines, après avoir pourtant annoncé que les fissures observées dans ces centrales étaient sans danger pour leur fonctionnement.

De deux choses l'une : ou bien tout est comme E.D.F. le prétend, et alors il n'y a pas de raison de ne pas recharger ; ou bien on est sûr de rien, et alors il faut rechercher d'urgence les fêlures dans le crâne de ceux qui ne veulent pas entendre parler de fissures.

BERNARD CHAPUIS.

Le droit de savoir

(Suite de la première page.)

Les défauts découverts ne mettraient pas « dans l'immédiat » en danger la santé des travailleurs et de la population. La C.G.T. et la C.F.D.T., on peut le remarquer, n'ont pas réclamé l'arrêt des réacteurs récemment mis en service (au Bugey), où, selon toute vraisemblance, existent des fissures du même type.

« *Il n'y a pas de risque de sûreté immédiat ; il n'y a qu'un risque économique, et c'est à la direction d'E.D.F. d'en apprécier la balance* », déclarait lundi soir M. François Kosciusko-Morizet, directeur de la qualité et de la sécurité industrielle au ministère de l'industrie. Pour E.D.F., en effet, deux solutions sont possibles : soit retarder la mise en service des centrales pour effectuer des réparations (pour des raisons techniques, le retard serait alors d'un an environ), soit les mettre en marche maintenant ou très prochainement et s'exposer alors, d'ici quelques années, à des arrêts de longue durée.

Compte tenu du fait que les prochains hivers seront difficiles à passer (les prévisions d'E.D.F. comptent que, dès la fin de cette année, les réacteurs de Gravelines-1 et Tricastin-1 fourniront 740 mégawatts), compte tenu aussi des phénomènes d'actualisation monétaire selon lesquels il vaut mieux reporter au maximum les dépenses importantes, on comprend que l'établissement public semble choisir la première solution.

Une certaine modestie

La position des syndicats, hostiles au chargement immédiat, se comprend tout aussi bien, surtout si l'on veut bien prendre en considération les problèmes de condition de travail et de santé des travailleurs : même avec une automatisation poussée à son maximum, notamment par l'appel à des robots, l'intervention (examen, réparations) est toujours beaucoup plus difficile sur une installation qui a subi le « feu nucléaire » que sur une installation neuve ; décider de reporter les réparations à plus tard, c'est presque à coup sûr se voir contraint à « irradier du personnel » : les polémiques en cours sur les effets réels des faibles doses de rayonnements ionisants ne peuvent que conforter les syndicats dans leurs positions.

Sur le plan économique encore, cette affaire devrait une nouvelle fois inciter les experts qui clament que l'énergie nucléaire est de loin la moins chère de toute à faire au moins preuve d'une certaine modestie : le présent et l'avenir du fonctionnement des installations nucléaires sont, de toute manière, surtout riches... d'incertitudes. La durée de vie réelle des centrales reste une inconnue, et des problèmes emprévus ne sont jamais à exclure. Ils obéreraient d'autant la disponibilité des réacteurs, et donc leur rentabilité.

D'un point de vue politique, on peut une nouvelle fois s'indigner de la manière dont a été pratiquée l'information : l'affaire aurait-elle été connue si les syndicats, qui prétendent n'être au courant que depuis peu, n'avaient pas pris l'initiative de la dévoiler ? Les premiers défauts ont en effet été découverts voici un an en usine. Au moment de l'accident de Three-Mile-Island, les pouvoirs publics, fort rassurants sur la qualité des centrales françaises, étaient donc au courant.

A fortiori les services du ministère de l'industrie savaient-ils, quand ils ont donné le feu vert à la mise en service, en juillet dernier, d'une nouvelle tranche de la centrale du Bugey, que celle-ci présentait, selon toute vraisemblance, les mêmes défauts.

Aussi la décision prise au début de cette semaine d'autoriser le chargement du combustible à Gravelines et au Tricastin est-elle apparue à beaucoup comme précipitée : tel ne serait pas le cas si une information complète avait été faite dès l'origine.

Le conseil de l'information sur l'énergie électro-nucléaire, que préside Mme Veil, vient, à bon droit, de dénoncer les manquements des pouvoirs publics à l'information : cette indignation aurait plus de poids si ce même conseil avait, au cours des deux années écoulées, fait vraiment la preuve de son efficacité.

Il est encore temps de prendre les citoyens pour des adultes et de leur donner l'information à laquelle ils ont droit. A trop attendre, on risque un jour, faute d'avoir bien informé, d'avoir à prendre des décisions techniquement justifiées mais qui pourraient alors ne pas être acceptées par le public.

XAVIER WEEGER.

Le Monde

économie

SOCIAL

Le premier ministre promet à la C.G.C. des mesures en faveur de l'emploi des cadres

« L'entretien avec le premier ministre n'a pas été négatif. Ce n'est ni un échec ni une réussite », a estimé M. Jean Menu, président de la C.G.C., à l'issue d'un long entretien de trois heures avec M. Barre, jeudi après-midi 4 octobre. Le comité directeur de la C.G.C., qui se réunit dans quinze jours, décidera si la concertation annoncée par le premier ministre, notamment sur l'emploi, implique le gel provisoire des manifestations envisagées auparavant par le syndicat.

Le premier ministre, indique-t-on à Matignon, *« s'est dit d'accord avec la C.G.C. sur la nécessité de rechercher des solutions spécifiques au problème du chômage du personnel d'encadrement, qui n'est pas seulement un problème pécuniaire, mais aussi un problème moral. Il a demandé au ministre du travail de mettre en place, en liaison avec la C.G.C., un groupe de travail chargé de faire le bilan de l'application des mesures déjà décidées et de dégager d'ici la fin de l'année un ensemble concret et cohérent d'actions à mettre en œuvre, notamment au niveau régional ou départemental. Ces actions s'inscriront dans un effort global pour l'emploi des cadres expérimentés, qui n'est pas moins important que celui qui a été engagé en faveur de l'emploi des jeunes. »*

« Rappelant son hostilité à une politique dirigiste des salaires, le premier ministre a souligné que le gouvernement n'a jamais eu pour politique de porter atteinte au pouvoir d'achat du personnel d'encadrement. (...) L'évolution des rémunérations du personnel d'encadrement doit s'inspirer elle aussi du principe du maintien du pouvoir d'achat, en tenant compte des situations particulières des entreprises et des branches dans le contexte global de la stabilité de notre économie.

» Dans le même esprit, le premier ministre a donné son accord pour un examen conjoint des problèmes posés par la fiscalité du personnel d'encadrement.

» Rappelant qu'il est favorable à un large débat avec les partenaires sociaux sur les problèmes de la Sécurité sociale, le premier ministre a confirmé l'engagement du gouvernement de ne pas déplafonner les cotisations d'assurance-vieillesse et d'appliquer les règles du décret de décembre 1977 concernant l'évolution du plafond relatif à ces cotisations.

» Le premier ministre a enfin indiqué à la délégation de la C.G.C. qu'il était prêt à faire examiner par les départements ministériels compétents, en liaison étroite avec cette organisation, les enseignements à tirer de l'application de la loi du 2 janvier 1978 sur la concertation avec les cadres, ainsi que certains aménagements susceptibles d'être apportés au projet de loi sur la participation des représentants du personnel d'encadrement au conseil d'administration ou de surveillance des entreprises. »

En outre, le gouvernement serait prêt à augmenter le plafond — non imposable — des indemnités versées aux cadres lors de leur départ en retraite.

Tout en notant que la C.G.C. n'avait pas toujours été entendue, notamment lorsque les cadres ont demandé au premier ministre de réviser sa politique économique pour donner la priorité à l'emploi, M. J. Menu a cependant reconnu que M. Barre avait, en quelque sorte, relancé la concertation. Toujours « circonspecte », la C.G.C. se retrouve en fait de nouveau assise entre deux chaises : attendre les fruits de cette concertation ou agir dès maintenant pour en hâter la récolte.

La C.G.T. dénonce une nouvelle fois « la vaste opération de collaboration de classe » menée par le gouvernement

La C.G.T. devait se rendre *« sans illusion »*, vendredi après-midi 5 octobre, à Matignon, où le premier ministre poursuit ses entretiens avec les syndicats et les organisations patronales. *« Nous avons recherché à la loupe et même au microscope ce qu'il y avait de positif dans les propositions faites par le premier ministre* (aux syndicats qui ont déjà été reçus), *et nous n'y avons strictement rien trouvé »*, a déclaré, jeudi 4 octobre, M. Séguy, secrétaire général de la C.G.T., lors d'une conférence de presse.

« Si l'on reprenait les déclarations faites à l'issue des audiences qu'il a eues avec les syndicats en 1976 et 1978, a-t-il ajouté, *on retrouverait exactement les mêmes propos. »*

Puis M. Séguy a réaffirmé l'opposition catégorique de la C.G.T. à toute forme de *« consensus social visant à faire accepter aux syndicalistes — comme en R.F.A. ou en Grande-Bretagne — une politique d'austérité »*.

« Nous comprenons, a-t-il dit, *les efforts déployés par le président de la République, le premier ministre et le C.N.P.F. pour obtenir le ralliement à une sorte de pacte de non-agression de la part de certaines organisations syndicales en excluant la C.G.T. »*

Le dirigeant cégétiste a dénoncé *« cette vaste opération de collaboration de classe appelée consensus »*. MM. Georges Séguy et René Lomet, secrétaire confédéral, ont, d'autre part, indiqué qu'il *« n'y avait pas eu la moindre fissure »* entre les dirigeants cégétistes lors de la négociation de l'accord d'unité d'action avec la C.F.D.T. Cet accord a été approuvé *« unanimement »* par la commission exécutive, et la C.G.T. entend l'appliquer *« loyalement »*. Les cégétistes, qui se félicitent des nombreux accords d'unité d'action dans les fédérations (1) et les entreprises ont bien précisé que ledit accord avec la C.F.D.T. ne portait pas seulement sur les trois objectifs prioritaires (bas salaires, durée du travail et droit d'expression des salariés. *« Là où il y a des difficultés,* indique M. Lomet, *bien souvent elles proviennent de syndicats C.F.D.T. qui veulent interpréter étroitement l'accord en prenant les trois priorités pour des exclusivités. »*

Tout en rappelant les différences, voire les divergences avec une C.F.D.T. tentée par *« des accords au rabais »*, M. Georges Séguy a indiqué que la C.G.T. *« plaçait toujours au-dessus de tout la nécessité de la lutte dans l'unité »*. Et il a annnoncé que, sans illusion là encore, la C.G.T. rencontrera, la semaine prochaine, des représentants de la C.G.C., de la FEN et de la C.F.T.C.

« Nous croyons que l'attitude de ces organisations correspond à une volonté plus affirmée de leurs adhérents en faveur d'une action plus énergique contre la politique dont ils sont victimes », a estimé M. Séguy.

(1) Fonction publique, alimentation, bois, S.N.C.F., habillement, commerce, employés, chimie, métallurgie, papier-carton, santé, transports.

PETITE SENSATION DANS LE MONDE BANCAIRE

Première grève à la banque Rothschild

Petite sensation dans le monde bancaire : pour la première fois de son histoire, le groupe Rothschild connaît une grève. Jeudi 4 octobre, une centaine d'employés du siège social, 21, rue Laffitte à Paris (9e), ont cessé le travail pour une *« durée illimitée »*. Ce mouvement, relayé par les syndicats C.G.T. et C.F.D.T., est parti spontanément du service étranger pour s'étendre à d'autres sections.

Conditions de travail et salaires sont au centre des revendications. L'insuffisance des effectifs provoque un surcroît de travail *« insupportable »*, assurent les grévistes qui réclament l'embauche d'une vingtaine de personnes.

Quant aux rémunérations, elles sont moins élevées qu'on ne le croit généralement : le salaire d'embauche est de 2 700 francs brut et la moyenne des traitements (quatorze mois et demi) est, tout compris, de 60 000 francs brut par an, selon les syndicats.

« Je travaille ici depuis sept ans, dit un employé, *et je gagne 2 700 francs net par mois. Il est vrai aussi que je suis délégué syndical. »*

Les grévistes dénoncent à cet égard le *« mythe Rothschild »* et le *« paternalisme »* des dirigeants de cette banque d'affaires devenue banque de dépôts il y a seulement dix ans. *« Promotions et augmentations de salaire, tout se joue à la tête du client,* dit un syndicaliste. *C'est « travaille et tais-toi ». Ainsi, il y a de très grandes disparités dans les rémunérations et des discriminations entre hommes et femmes. »*

Le groupe Rothschild emploie mille deux cents personnes, dont huit cents au siège parisien, également réparties entre cadres, gradés et employés.

« Aussi, remarque un agent, *il faut attendre dix ans pour avoir un poste convenable. »* Toutes les *« pressions »* exercées, selon les grévistes, font que le taux de syndicalisation est très faible. Beaucoup de non-syndiqués sont entrés dans l'action parce que, explique l'un d'eux, *« il y a un ras-le-bol général »*.

A la direction, on se contente d'indiquer que des *« pourparlers »* sont en cours avec le personnel gréviste. *« Ça, pour promettre,* dit un délégué syndical, *David de Rothschild promet toujours. »*

M. C.

LES PROFESSIONS DE SANTÉ APPORTENT LEUR « SOUTIEN » A LA GRÈVE DES MÉDECINS DU 23 OCTOBRE

Le Centre national des professions de santé qui est avant tout un groupe de réflexion et de recherche, composé des diverses professions de santé (médecins, pharmaciens, dentistes, etc.), a décidé, jeudi 4 octobre, d'*« apporter son soutien »* à la journée de grève, le 23 octobre, organisée par la Confédération des syndicats médicaux français (C.S.M.F.). Ce soutien signifie donc que les autres professions de la santé ne donneront pas d'ordre de grève ou de fermeture de leur officine ou cabinet, alors que cette consigne a été lancée par la C.S.M.F. On sait que le deuxième syndicat de praticiens — la Fédération des médecins de France (F.M.F.), qui doit rencontrer pour la deuxième fois la C.S.M.F., le 10 octobre, a décidé, elle aussi, d'*« apporter son concours à la journée du 23 octobre »* mais, pour l'instant aucune consigne n'a été donnée sur les modalités d'action envisagée par la F.M.F.

R.A.T.P. : la C.G.T. appelle à la grève pour le 12 octobre.

La C.G.T. appelle l'ensemble du personnel de la R.A.T.P. à cesser le travail le vendredi 12 octobre et à participer à un meeting, à 10 h. 30, devant le siège de la Régie.

Cette journée d'action, organisée par la seule C.G.T., qui représente environ la moitié du personnel, a pour but, selon un communiqué du syndicat, d'améliorer le pouvoir d'achat, d'obtenir une réduction de la durée du travail et de défendre le service public de transport en commun.

● *Les salaires dans les mines de fer de Lorraine :* l'Union des industries métallurgiques et minières (U.I.M.M.) indique que *« contrairement à ce qu'affirmait la C.G.T. dans* le Monde *du 29 septembre, l'augmentation des rémunérations dans les mines de fer de Lorraine s'élève à ce jour, pour l'année en cours, à 7,3 %. La C.G.T. omet en effet de tenir compte du relèvement de 1,40 % effectué à compter du 1er janvier et dont il avait été bien précisé à l'époque qu'il s'appliquait à l'année 1979. »*

● *Tour Septentrion, à Courbevoie : reprise du travail* des employés chargés de la sécurité, en grève depuis le 19 septembre (*le Monde* du 5 octobre). Ils ont obtenu une augmentation de 3 % pour les bas salaires et le versement d'une *« prime de scolarité »* de 150 F par enfant. Aucun engagement de la direction n'a été donné sur l'accroissement des effectifs.

ÉTRANGER

Au Canada

Le projet de vente de plusieurs sociétés d'État suscite de vives oppositions

Correspondance

Montréal. — Le cabinet fédéral canadien vient de confirmer son intention de *vendre plusieurs sociétés* d'Etat à des intérêts privés. Figureront parmi celles-ci le transporteur aérien Nordair et les constructeurs d'avions Canadair et De Havilland. La seule firme publique opérant dans le secteur du pétrole et du gaz, Pétro-Canada, sera, elle aussi, partiellement vendue. Il est enfin probable qu'Ottawa étudie la possibilité de se départir d'autres actifs, notamment dans le domaine des communications.

En élisant les conservateurs, le 22 mai, les Canadiens connaissaient parfaitement le désir de ces derniers de limiter au strict minimum la participation de l'administration fédérale dans le monde des affaires. Il s'agit d'une donnée qui est inscrite depuis longtemps dans la doctrine conservatrice. De plus, durant la *dernière campagne électorale*, Joe Clark avait très souvent rappelé qu'il entendait réduire les tentacules du gouvernement.

La situation est relativement simple en ce qui concerne Nordair. Cette compagnie avait été achetée par l'Etat afin de faciliter la réorganisation du trafic aérien dans l'est et le nord du pays. Des étapes importantes ayant été franchies dans ce sens ces derniers temps, on considère généralement comme logique la décision gouvernementale de vendre la participation majoritaire qu'elle détient.

En revanche, pour les usines Canadair et De Havilland, le dossier est plus compliqué. *Certains* pour des raisons techniques, d'autres pour des motifs idéologiques, ne partagent pas les plans du cabinet fédéral. Les deux fabricants d'avions avaient été achetés par l'Etat, en 1976, au prix d'environ 35 millions de dollars chacun. A cette époque, les deux compagnies connaissaient des difficultés financières susceptibles d'entraîner leur fermeture. Depuis, les choses ont favorablement évolué et les deux constructeurs se portent relativement bien, très bien même dans le cas *de Canadair, dont les avions*-citernes du même nom connaissent un regain de popularité et *dont les ventes de l'avion* d'affaires Challenger s'annoncent comme un véritable succès.

Une crise politique

Nombreux sont ceux qui voient dans cette nouvelle situation une occasion unique de mettre sur pied une importante industrie *aéronautique, typiquement canadienne*, intégrée, bien structurée et spécialisée dans certains modèles d'avions. Ils appuient leur suggestion, en soulignant que le secteur privé n'a jamais pu atteindre cet objectif et que ce n'est pas moins de 300 milliards de dollars qui seront dépensés en Amérique du Nord, durant la prochaine décennie, pour l'achat de matériel aéronautique civil et militaire.

Il est toutefois peu probable que ces arguments influencent la foi des tories en faveur du secteur privé. Il faut donc s'attendre que Canadair et De Havilland soient vendus dès qu'un ou des *acheteurs acceptables*, de préférence des Canadiens, se présenteront.

Quant à l'intention du gouvernement de démanteler partiellement Pétro-Canada, on peut d'ores et déjà avancer qu'elle a déclenché une véritable crise politique, tout d'abord dans les rangs mêmes du parti au pouvoir où tout le monde ne partage pas les vues du premier ministre sur ce dossier. En outre les libéraux de M. Pierre-Elliott Trudeau, qui considèrent la création de Pétro-Canada comme l'une de leurs principales réussites, *se sont* mobilisés contre les plans du cabinet fédéral. Les néo-démocrates (*travaillistes) ont également* entrepris une campagne très énergique contre cette vente. Enfin des groupes les plus divers (syndicats, associations de consommateurs, *ingénieurs, économistes*, commerçants, universitaires, etc.) ont aussi manifesté leur soutien au maintien du mandat actuel de la société pétrolière.

Depuis sa fondation, en 1975, la société Pétro-Canada s'est hissée au rang des plus importantes entreprises du pays. Actuellement ses actifs dépassent largement les 3 milliards de dollars. En quatre ans, cette société a permis au Canada de s'intégrer de l'intérieur, et à tous les niveaux, au monde plutôt fermé et secret des géants pétroliers qui opèrent dans le Nord et le Grand Nord du pays.

Ces facteurs, soulignent les *partisans, justifient à eux seuls* l'existence de la société d'Etat. Ils ajoutent encore, soutenus en cela par nombreux éditorialistes influents, qu'en 1979 l'approvisionnement en pétrole et en gaz est une affaire qui concerne directement tous les citoyens. En conséquence, *Ottawa*, quelque soit le parti au pouvoir, doit assurer une présence effective dans ces domaines.

Malgré l'ampleur du mouvement d'appui à Pétro-Canada, M. Joe Clark semble déterminé à vendre une partie des actifs de cette entreprise. Cependant, il se pourrait fort bien, si les pressions de toutes provenances s'accentuent, que le premier ministre trouve une formule de compromis acceptable aux yeux de ses adversaires, compromis qui pourrait, par exemple, prendre la *forme d'une société mixte*.

D'ici à la reprise des travaux de la Chambre des communes, le 9 octobre, le chef conservateur se doit de calmer les passions qui entourent l'« *affaire* » Pétro-Canada. Il serait en effet périlleux pour le premier ministre, à la tête d'un gouvernement minoritaire de surcroît, d'affronter au Parlement une opposition décidée et certaine de l'appui de la majorité des citoyens.

ALAIN BORGOGNON.

En Chine

La diminution du nombre des petits magasins de Pékin gêne beaucoup la population

En vingt ans, de 1957 à 1978, Pékin a perdu près de vingt-cinq mille petits magasins, contraignant sa population à faire des queues de plus en plus longues pour s'approvisionner, indique le *Quotidien du peuple*. L'organe du P.C. lance un cri d'alarme devant cette situation en se faisant l'écho des récriminations des Pékinois. Ceux-ci, lorsqu'ils *sont en congé*, « *passent toute leur journée à faire la queue pour acheter quelque chose, se faire couper les cheveux ou prendre une douche au bain municipal* », rapporte le journal.

La population de Pékin a doublé entre 1949 et 1978, passant de quatre *millions d'habitants à près de huit* millions, rappellent les observateurs.

Le *Quotidien du peuple* estime que la qualité des services rendus par *les magasins et restaurants d'Etat est* souvent inférieure à celle observée dans les petits commerces à propriété collective, une formule très en *vogue aujourd'hui en Chine*. Il donne l'exemple de l'arrondissement de Xuanwu où, en 1957, on trouvait une trentaine de restaurants servant des spécialités culinaires, alors qu'actuellement on ne trouve plus que « *trois à quatre restaurants d'Etat médiocres* » à la cuisine standardisée.

La capitale comptait environ dix mille restaurants en 1949, contre mille trois cents à la fin de l'an dernier.

Le *Quotidien du peuple a*, par ailleurs, dénoncé la concentration des magasins de Pékin dans trois grandes rues, provoquant « *bousculades* » et « *embouteillages* » aux heures de pointe.

Il a également souligné que la diminution du nombre des petits commerces *avait* été à l'origine d'une réduction des emplois offerts, ainsi que d'un manque à gagner pour l'Etat qui perçoit des taxes sur les *bénéfices réalisés*.

Se plaçant d'un point de vue théorique, l'organe du parti estime que le développement des coopératives *n'avait* rien de « *capitaliste* », car il n'implique aucune « *exploitation* ». — *(A.F.P.)*

UN OUVRAGE SUR LA COOPÉRATION EST-OUEST

« Coopérer, commercer avec les pays socialistes de l'Europe de l'Est », tel est le titre d'un ouvrage *diffusé par la Librairie du commerce* international (1). Son auteur, Edith Launey, responsable du secteur des pays socialistes au C.F.C.E. (Centre français du commerce extérieur), analyse, en 205 pages, les nouvelles formes du commerce et le cadre juridique des échanges entre la France et les pays de l'Est.

« *La coopération industrielle est*, écrit-elle en conclusion, *une forme de disparition de la lutte idéologique, celle-ci étant remplacée par un effort de convergence des pratiques commerciales... Mais on peut aussi considérer qu'elle traduit une véritable collusion d'intérêts entre classes dirigeantes des pays capitalistes et classes dirigeantes des pays socialistes.* »

(1) 10, avenue d'Iéna, 75783 Paris Cedex 16.

ÉTRANGER

FIN DU CONFLIT DE LA MÉTALLURGIE BRITANNIQUE

Le patronat accepte de réduire la durée du travail à partir de 1981

De notre correspondant

Londres. — *Le conflit* de la métallurgie a pris fin jeudi 4 octobre par un règlement, salué par M. Duffy, président du syndicat des ouvriers métallurgistes, comme un « *progrès historique pour le mouvement syndical* » qui devrait « *inspirer tous les travailleurs en Grande-Bretagne et en Europe* ». En effet, après dix semaines d'une grève partielle qui leur aurait coûté environ 2 milliards de livres (soit 18 millions de francs), les patrons ont fait la concession majeure d'accepter de réduire de quarante à trente-neuf heures la semaine de travail à partir de 1981. Le règlement portant sur quatre ans prévoit que d'ici à la fin de cette période les travailleurs de la métallurgie bénéficieront d'une *cinquième semaine de vacances* supplémentaire annuelle.

Les salaires ont été augmentés *de 14 %* pour les ouvriers salariés, ce qui porte à 73 livres par semaine (soit 657 F) leurs gains *hebdomadaires (les patrons* offraient 70 livres) ; de 11,2 % pour les ouvriers non qualifiés, portant à 52,50 livres (472,50 F) le gain hebdomadaire au lieu des 50 livres proposées par le patronat.

L'accord a créé un certain malaise dans les milieux industriels. La confédération patronale du C.B.I. avait en effet incité les patrons de la métallurgie à résister fermement aux revendications syndicales, et notamment à celles concernant les réductions de la semaine de travail. Le règlement intervenu crée en effet un précédent *dont* les autres syndicats vont s'inspirer. La réduction de la durée hebdomadaire de travail figurera maintenant en tête des revendications syndicales. Jusqu'à présent un nombre réduit de travailleurs, notamment les mineurs de fond, les ingénieurs du téléphone, avaient réussi à l'obtenir.

Les patrons de la métallurgie se déclarent cependant satisfaits d'un accord qui leur permet d'élargir l'écart des salaires au bénéfice des ouvriers qualifiés dont ils ont particulièrement besoin. Le secrétaire général de la fédération patronale a d'autre part *souligné que le syndicat* avait dû renoncer à sa demande initiale d'une réduction à trente-cinq heures de la *durée* hebdomadaire du travail, et il a déclaré qu'à *la faveur de la paix sociale pendant quatre ans on pouvait* espérer une amélioration de la productivité qui compenserait le « prix » du règlement intervenu.

Le syndicat de la métallurgie estime en tout cas que le succès qu'il vient de remporter est plus important que celui obtenu par les syndicats allemands au début de l'année. Si la formule de règlement s'étend à toute l'industrie, les représentants ouvriers estiment que la Grande-Bretagne aura joué un rôle de pionnier en Europe et encouragera toutes les revendications en cours sur la réduction de la durée du travail.

Dans son éditorial, le Financial Times ne manque pas d'opposer la fermeté de la compagnie Talbot, contrôlée par le groupe Peugeot-Citroën, qui a obligé le syndicat à renoncer à ses revendications salariales, à l'incapacité des patrons de la métallurgie à maintenir leur solidarité face aux demandes *« déraisonnables »* des syndicats. En fait, le front patronal a craqué le premier sous la pression de plusieurs entreprises, dont certaines très importantes, prêtes à négocier et, au besoin, à se retirer de la fédération patronale.

HENRI PIERRE.

RFA

● *Bons résultats pour les chemins de fer ouest-allemands.* — La Bundesbahn (chemins de fer fédéraux) a réussi à assainir sa situation financière, a indiqué le ministre ouest-allemand des transports, M. Kurt Scheidle. Selon les prévisions de l'exercice 1979, la perte inscrite au bilan de la Bundesbahn pourrait être ramenée à la fin de l'année de 4,6 milliards de deutschemarks en 1978 à 4 milliards de deutschemarks. Les bons résultats enregistrés actuellement sont dus aux compressions d'effectifs et à l'augmentation du trafic observée depuis 1978. — *(A.F.P.)*

Le niveau du chômage en R.F.A. n'avait jamais été aussi bas depuis cinq ans

De notre correspondant

Bonn. — Jamais depuis cinq ans le nombre des chômeurs dans la République fédérale n'avait été aussi bas. Selon les statistiques portant sur septembre, publiées le jeudi 4 octobre par l'Office du travail à Nuremberg, le nombre des sans-travail est tombé à 736 800, c'est-à-dire 62 000 de moins qu'en août (*le Monde* du 5 octobre). Le taux de chômage est de 3,2 % de la population active, contre 3,5 % en août et 3,8 % il y a un an. Une amélioration analogue se manifeste dans les offres d'emploi : avec 330 200, leur nombre est supérieur de *27,3 %* à celui de septembre 1978.

Le problème de l'emploi reste toutefois plus préoccupant pour les femmes que pour les hommes. Le taux de chômage féminin (4,8 %) est plus de deux fois supérieur à celui des hommes (2,2 %). Il est vrai que près d'un tiers des 420 500 chômeuses ne *cherchent que des emplois* à temps partiel.

La situation s'est également améliorée pour les jeunes de moins de vingt-cinq ans. Avec *68 100, leur nombre a diminué de* 5 800 par raport au mois précédent. Là aussi cependant, on relève que deux tiers des sans-travail sont des jeunes filles. En revanche, l'évolution est *défavorable* pour les travailleurs de plus de cinquante-neuf ans, dont le *nombre* (61 000) a augmenté de 20 % en un an.

Si la *masse* des chômeurs comprend encore 77 600 immigrés, le nombre de ces derniers a diminué de 12 400 en un an. Dans diverses branches, des pressions se manifestent en vue de relâcher les mesures limitant la venue de nouveaux travailleurs étrangers. Tel est notamment le cas dans la construction, où les offres d'emploi sont deux fois plus nombreuses que le nombre des *chômeurs. D'autres branches,* toutefois, notamment le textile et les chantiers navals, enregistrent une augmentation du travail à temps réduit.

Il existe en *R.F.A.* des situations très différentes d'une région à l'autre. Alors qu'au Bade-Wurtemberg le taux de chômage n'est que de 1,9 %, il atteint 4 % en Rhénanie du Nord-Westphalie. La ville la plus favorisée est Stuttgart (1,4 %), tandis qu'à Cologne le taux de chômage atteint 5 %.

JEAN WETZ.

IMPRIMERIE

A Corbeil

LE DIRECTEUR DE L'USINE DE LA NÉOGRAVURE SÉQUESTRÉ PENDANT QUELQUES HEURES

L'entrée en vigueur, dans le groupe Néogravure (contrôlé par Hachette), du contrat de location-gérance a provoqué, jeudi 4 octobre, un mouvement d'humeur chez les ouvriers de l'usine de Corbeil (Essonne), qui ont séquestré le directeur, M. Dufayet, pendant quelques heures.

Rappelons que, selon le plan *proposé par Hachette et accepté* par le tribunal, le secteur offset de Corbeil est abandonné. La C.G.T. n'accepte pas « *une opération consistant à dépenser 200 millions pour licencier, alors que 75 millions suffisent à moderniser l'outil de production offset* ». Le syndicat souhaite le maintien du secteur offset à Corbeil — en tout cas, le maintien *de l'emploi, du salaire* et des qualifications, des garanties concernant le développement du secteur hélio et la création d'une société de plein exercice.

Le processus de reclassement des trente personnes concernées par la fermeture du secteur offset serait déjà engagé, avec cependant une difficulté au niveau des salaires, ceux de l'hélio étant inférieurs à ceux de l'offset. Sur le fond du problème, M. Liotier, directeur industriel du groupe Hachette, a indiqué au syndicat que d'autres propositions que celles faites avant les vacances étaient exclues.

MONNAIES

La Banque d'État soviétique réajuste les parités des devises occidentales

De notre correspondant

Moscou. — La Banque d'État *soviétique a procédé,* le 1er octobre, à des réajustements de parité par rapport au rouble d'une quinzaine de devises occidentales. Ces opérations ont lieu périodiquement. Cette fois-ci, elles ont une ampleur particulière, du fait de la crise du dollar, et s'accompagnent de commentaires sur la situation monétaire de l'Occident.

Par rapport au rouble, le cours du dollar a baissé de 1,3 % depuis septembre (— 2,5 % en un an). Il faut maintenant 1,55 dollar pour acheter un rouble. La livre *anglaise, les dollars canadien* et australien, le yen ont été légèrement « dévalués ». Au contraire, le cours de plusieurs monnaies a été relevé : 1,89 % pour le franc français (+ 2,7 % en un an, le *rouble valant* maintenant 6,43 francs), + 3 % pour le deutschemark (+ 8,2 % en un an).

La crise monétaire, dont l'affaiblissement du dollar et la flambée de l'or sont les principales manifestations, s'expliquent, selon *la Gazette économique,* par le fait que les opérateurs, sur les marchés des changes, ne croient plus à la capacité du gouvernement américain d'enrayer l'inflation.

Profiter de la hausse de l'or

La *revue ne dit rien sur les* conséquences de cette crise pour les pays socialistes. Notons cependant que l'U.R.S.S. ne peut que profiter de la hausse de l'or. Elle a vendu l'année dernière sur le marché international exactement la quantité d'or nécessaire au paiement de ses importations de céréales. Il est probable que, à la suite de la médiocre récolte de cette année, elle sera amenée à acheter plusieurs dizaines de millions de tonnes de céréales. L'augmentation du prix de l'or lui évitera de puiser dans ses réserves de devises. — D. V.

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR		UN MOIS		DEUX MOIS		SIX MOIS	
	+ bas	+ haut	Rep. + ou Dép. —		Rep + ou Dép. —		Rep. + ou Dép. —	
$ E.-U. ..	4,1410	4,1460	— 95	— 55	— 125	— 75	— 360	— 235
$ can ...	3,5485	3,5540	— 35	+ 10	— 55	0	— 140	— 30
Yen (100).	1,8435	1,8475	+ 60	+ 100	+ 125	+ 175	+ 350	+ 435
DM	2,3520	2,3560	+ 70	+ 105	+ 145	+ 190	+ 440	+ 530
Florin ...	2,1120	2,1160	+ 25	+ 50	+ 55	+ 95	+ 190	— 280
F.B (100)	14,5185	14,5355	+ 270	— 50	— 450	— 150	— 990	— 210
F.S. (100).	2,5190	2,6250	+ 220	+ 260	+ 440	+ 490	+1260	+1380
L. (1 000).	5,0790	5,0845	— 180	— 80	— 300	— 200	—1100	— 850
£	9,0595	9,0770	— 235	— 130	— 420	— 290	—1100	— 810

TAUX DES EURO-MONNAIES

DM	7 1/4	7 3/4	7 1/8	7 1/2	7 1/4	7 5/8	7 7/16	7 13/16
$ E.-U. ..	3 5/16	3 11/16	13 1/2	13 7/8	12 3/4	13 1/8	13	13 5/16
Florin	9	10	9 1/16	9 11/16	9 1/4	9 7/8	9 1/16	9 11/16
F B. (100) .	11 3/4	12 3/4	12	13 1/4	12 1/4	13 1/4	12	13
F.S.	1/8	1/2	11/16	1 1/16	7/8	1 1/8	1 9/16	1 15/16
L. (1 000).	9 3/4	10 3/4	14	15 1/4	14	15	15	16
£	13 1/8	14	13 1/2	14	13 3/4	14 1/4	13 3/4	14 1/4
Fr. franç..	11 3/8	12 1/8	12	12 1/2	12 5/16	12 13/16	12 15/16	13 7/16

Nous donnons ci-dessus les cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises tels qu'ils étaient indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.

AFFAIRES

Leur usine de Dourdan ne sera pas fermée

La victoire des travailleurs de la SIERS

Pour racheter la SIERS, entreprise spécialisée dans la fabrication de vannes pour centrales nucléaires et mise en règlement judiciaire, la SEREG, filiale du puissant groupe Schlumberger, avait posé une condition : la fermeture de l'usine de Dourdan (Essonne) et le transfert de son activité à Franconville (Val-d'Oise), une commune distante de près de quatre-vingts kilomètres. Apparemment contraint à l'exil ou au chômage, le personnel de la SIERS a réagi et trouvé un nouvel acquéreur, Alsthom, qui a accepté de sauvegarder son outil de travail.

L'affaire remonte à quelques mois. La SIERS était alors le fleuron d'un groupe comprenant *trois autres sociétés* (AUXIM, Johannès Hydraulique et la SIR) appartenant à un industriel de quarante-neuf ans, M. Gabriel Banon. Grâce à des techniques très performantes, elle occupait une place de choix au regard de ses *modestes dimensions* sur le marché du nucléaire, aux perspectives si prometteuses. Le chiffre d'affaires de l'ensemble du groupe était passé, de 1973 à 1978, de 4 à 84 millions de francs.

Toutefois, cette croissance nécessitait une trésorerie dont il ne disposait pas. Il semble que les banques, s'inquiétant des effets d'un tel essor, en aient fait plusieurs fois la remarque à M. Banon. Début 1979, *celui-ci* décidait donc la fusion de ses quatre *sociétés*, l'élargissement du capital et la recherche d'un nouveau partenaire. Or, soumettant ces mesures au chef de file de son pool bancaire, en même temps qu'un plan de trésorerie prévoyant un important découvert, M. Banon s'entendit répondre : *« Vous avez quinze jours pour trouver un partenaire, sinon ne comptez plus sur nous. »*

Un avertissement aux allures d'ultimatum. *« Le règlement judiciaire intervenu le 29 juillet me permettait seul de négocier indépendamment de la pression des banques »*, commente M. Gabriel Banon. Mais il a débouché aussi sur l'intervention de Schlumberger par l'intermédiaire de la SEREG, qui, signant quelques jours après un contrat de location-gérance, devenait *l'acquéreur potentiel* de la SIERS. Le groupe Schlumberger éliminait ainsi un concurrent non négligeable, récupérait le meilleur de sa production et, par la même occasion, relançait l'activité de son unité de Franconville.

Informés officiellement de ces mesures par une lettre reçue le 6 août, soit quatre jours après *leur départ* en vacances, les employés de la SIERS n'ont pas tardé à répliquer. En occupant leur usine, ils ont rendu inapplicable le contrat location-gérance contesté. Ils ont surtout mis à profit ce sursis pour chercher de leur côté, apparemment avec la bénédiction de M. Banon, un autre acquéreur qui accepte le maintien de l'activité à Dourdan.

Ce fut le groupe Alsthom, accueilli comme un sauveteur. Coiffant au poteau la SEREG, Alsthom a, en outre, trouvé en héritage les 10 millions de francs *de commandes déjà obtenues* par la SIERS et évidemment un consensus social proche du plébiscite.

L'usine de Dourdan remise en service par Alsthom, M. Banon n'en reste pas moins le grand perdant d'*une affaire qui illustre* bien les risques de la concentration tous azimuts qui, à ses yeux, *« s'érige en règle absolue de la politique industrielle française »*. Il ne lui reste plus qu'à détailler ses mésaventures dans un livre qu'il a déjà intitulé *le Pari perdu*.

STÉPHANE BUGAT.

Fiat dément toute prise de participation étrangère dans son capital

De notre correspondant

Rome. — Fiat a démenti jeudi 4 octobre qu'une partie de ses actions — 10 %, disait-on — seraient en voie d'être acquises par le groupe japonais Honda. La rumeur en courait depuis quelques jours à la Bourse de Milan, où les titres de Fiat ont gagné près de 10 % en deux semaines et où jeudi matin un million d'actions ont été échangées. On rappelait un précédent : avant l'annonce, en décembre 1976, d'une prise de participation libyenne dans le groupe turinois, les actions de celui-ci étaient montées en flèche. Mais, cette fois, laissait-on entendre, ce ne serait pas une simple opération financière. Honda, qui cherche par tous les moyens à franchir les barrières douanières de la C.E.E., envisagerait un véritable investissement industriel.

« Une telle hypothèse est tellement absurde qu'elle ne me paraissait même pas mériter un démenti, a déclaré M. Umberto Agnelli, le vice-président de Fiat. *Je confirme néanmoins qu'il n'existe ni négociations ni requêtes d'entrée dans notre capital de la part d'entreprises japonaises ou d'autres industries étrangères. »*

On continue à se demander pourquoi le groupe automobile turinois a profité davantage que d'autres d'une hausse générale des valeurs boursières. Déjà, le mois dernier, la société financière *IFI, qui détient plus d'un quart* du capital de Fiat, avait fait un « malheur » en Bourse (*le Monde* du 6 septembre). La perspective de grands accords à venir dans le secteur automobile — accords dont Fiat serait au centre — est toujours évoquée. Pour sa part, le *Corriere della Sera* ne semble voir dans les hausses intervenues qu'une adroite manœuvre boursière. « *Les informations « réservées » ont atteint l'objectif spéculatif qu'elles visaient* », écrit le quotidien de Milan.

ROBERT SOLÉ.

[A Paris d'autres rumeurs circulent à propos du groupe italien. On assure ainsi que les frères Agnelli, premiers actionnaires de Fiat, auraient l'intention de désintéresser partiellement la Libye, qui détient, outre 9,1 % du capital, des obligations convertibles pour 90 milliards de lires, et d'accorder à la firme turinoise un prêt à long terme du même montant. Par ailleurs, on s'attend que Fiat, à défaut d'accord financier avec un autre constructeur automobile, conclue des accords de coopération technique ou commerciaux. Ainsi le 3 octobre, M. Ghidella, administrateur délégué et directeur de Fiat-Auto, s. p. a., a déclaré au cours d'une conférence de presse à Paris que le groupe menait « beaucoup de discussions » en vue d'accords de coopération sur les pièces automobiles, notamment avec le groupe Peugeot-Citroën.]

PARIS - FRANCE ENTEND S'OPPOSER A L'O.P.A. DU PRINTEMPS

Suspendues depuis le 19 septembre, les cotations de l'action Paris-France reprendront le 8 octobre à la Bourse de Paris. L'affrontement boursier entre le groupe Printemps, auteur d'une O.P.A. portant sur 34 % du capital (*le Monde* des 21 et 27 septembre) et les dirigeants de Paris-France paraît inévitable. Plaidant la *« complémentarité »* des deux groupes, le Printemps offre 250 francs par action. Nul *ne sait encore si la direction du* groupe « assailli » fera monter les enchères. Une seule chose paraît certaine, l'offensive du Printemps ne restera pas sans réponse. *« La seule complémentarité évidente entre nos deux affaires est d'ordre financier »*, indique-t-on au siège de Paris-France. *« Nous n'avons quasiment aucune dette, alors que le bilan de notre assaillant en est surchargé »*...

● *Les ateliers de constructions métalliques Faure* à Firminy (Loire) vont redémarrer : le CIASI a *donné son accord* à une reprise de la firme par M. Michel Vial, ancien dirigeant d'une laiterie normande, qui apporte 1 095 000 F de capitaux propres. Le F.D.E.S., de son côté, accordera un prêt de 1,5 million de francs, et la Société de développement régional un prêt de 1,2 million.

L'étiquetage des produits textiles

PROCÉDURE D'INFRACTION ENGAGÉE CONTRE LA FRANCE

La commission européenne a engagé une procédure d'infraction aux règles communautaires contre le gouvernement français, qui a décidé, par un décret paru au *Journal officiel* du 7 septembre, de rendre obligatoire le « marquage d'origine » de la plupart des produits textiles (*le Monde* du 14 septembre) à compter du 1er janvier 1980. *Les industriels* allemands et italiens s'étant plaints de cette décision, la commission de Bruxelles a estimé que les nouvelles dispositions françaises sont de nature à déprécier les produits importés et à inciter les acheteurs à acheter de préférence des produits « made in France ». — *(A.F.P.)*

AGRICULTURE

LA PRÉPARATION DE LA CONFÉRENCE ANNUELLE

Les organisations paysannes souhaitent obtenir 1,3 milliard de F d'aides et subventions diverses

L'édition 1979 de la Conférence annuelle agricole va entrer dans sa phase active, avec un premier « tour », fixé au 25 octobre, rue de Varenne, et le second, en principe, au 15 novembre, à Matignon. Dès les réunions préparatoires, la profession agricole, du moins celle qui est officiellement reconnue au sein des quatre organisations nationales (F.N.S.E.A., C.N.J.A., APCA, C.N.M.C.C.A.) a annoncé la couleur : en primes et aides diverses, elle réclame 1,3 milliard. Le gouvernement qui tente un peu plus chaque année de faire oublier l'image chiraquienne d ebudget-bis de l'agriculture qu'avait pris la conférence annuelle, se fait prier.

Officiellement, le revenu agricole ne figure pas à l'ordre du jour, qui comprend trois points : l'orientation des productions et notamment le problème de l'élevage ; ce qu'on appelle les facteurs intellectuels du progrès : recherche, formation et développement ; et enfin la contribution de l'agriculture à l'équilibre énergétique.

Mais profession comme gouvernement jouent sur les mots : l'ordre du jour prévoit habituellement de dresser le bilan de l'année écoulée. Il paraît difficile de ne pas inclure le revenu dans un tel bilan.

Selon les calculs de la profession, le pouvoir d'achat moyen par exploitant diminuerait de 1,7 % en 1979. aL récente dévaluation du franc vert ramènerait cette ponction dans le pouvoir d'achat à 1,4 %. Le revenu agricole de 1978 avait déjà diminué de 1,2 % et les résultats des années précédentes n'étaient guères plus encourageants.

Mais ces chiffres ne sont pas suffisants pour desserrer les cordons de la bourse nationale car ils ne sont pas significatifs : en dépit de l'affinement des calculs, une marge d'erreur d'un point de revenu, en plus ou en moins subsiste. De plus, les estimations présentées par la profession sont sujettes à caution dans la mesure où l'année est loin d'être achevée pour de nombreuses productions.

Alors va-t-on seulement le 15 décembre disserter *« sur les lignes de force de l'avenir de l'agriculture »* comme l'avait déclaré M. Barre à Lyon le 28 septembre. S'il ne s'agit que de cela, deux années de préparation pour la loi d'orientation de l'agriculture du troisième millénaire aurait dû suffire. Il faudra bien donner du corps à cette conférence devenue le symbole de la politique de concertation entre les « quatre » et les pouvoirs publics. Dès aujourd'hui on peut gager que seront « décrochés » une augmentation de l'indemnité spéciale de montagne et de celle dite de piedmont (l'indemnité varie selon la hauteur des montagnes !), voire la création d'une prime à la vache allaitante, au plan européen ou national, pour augmenter la production de viande.

La politique de l'élevage

Des trois points à l'ordre du jour, l'orientation des productions pour une politique de l'élevage est *en effet* le plus urgent : le renforcement de la politique agricole commune pour les ovins et les vaches allaitantes, l'amélioration génétique, le renforcement de la lutte contre les maladies (il semble qu'on assiste à une recrudescence de tuberculose bovine), la production à des conditions économiques des jeunes bovins (selon une étude du FORMA, le revenu des producteurs dépend pour 80 % des aides de l'Etat), enfin, le lancinant imbroglio des excédents laitiers, sont autant de thèmes qu'étudient le groupe de travail coprésidé par M. Auberger, directeur de la commission de la production et des échanges au ministère, et, au titre du syndicalisme, MM. Deneux et Neeser. Le premier est le patron des laitiers, le second *celui des céréaliers.*

Au total, le dernier trimestre de l'année sera chargé en événements agricoles nationaux : conférence annuelle, examen du budget, examen de la loi d'orientation et assises de l'élevage, prévues pour le mois de décembre. *Mais cette densité ne signifie pas* que les agriculteurs seront comblés : les jeunes, en particulier, s'inquiètent de diverses mesures comme de l'état d'esprit d'une partie de l'administration, qui pourraient être un obstacle à l'installation du plus grand nombre. Certains syndicalistes, et non des moindres, marquent peu d'enthousiasme pour la conférence annuelle. D'autres s'inquiètent de voir une réforme du financement du développement agricole se mettre en place contre leur gré. Inquiétude encore et surtout sur le devenir de la politique agricole commune, ses dossiers lait, mouton, viticulture et son financement. Pour l'heure, l'avenir vert est gris.

JACQUES GRALL.

ÉNERGIE

LA MAISON BLANCHE RECHERCHE UNE FORMULE POUR CONTINGENTER LES IMPORTATIONS PÉTROLIÈRES.

Trois formules possibles de contingentement des importations américaines de pétrole ont été proposées, le 4 octobre, par l'administration Carter pour tenir les objectifs *fixés à Tokyo et confirmés* la semaine passée, à Paris :

● Un système d'enchères dans lequel l'administration fixerait les quantités de pétrole susceptibles d'être importées trimestriellement, la répartition se faisant ensuite par adjudication ;

● Un système de licences d'importation accordées par l'administration aux compagnies pétrolières, moyennant une « redevance » ;

● Un système d'allocations qui verrait l'administration accorder des licences d'importation au prorata des importations antérieures des compagnies pétrolières sans percevoir de redevances.

Le gouvernement ne prendra de décision définitive qu'après avoir pris l'avis de toutes les parties intéressées. — *(A.P., A.F.P.)*

● *Le Sénat américain approuve la création d'un bureau de mobilisation de l'énergie.* — Le Sénat américain s'est conformé le 4 octobre aux souhaits du président Carter en approuvant par 68 voix contre 25 la création d'un bureau de mobilisation de l'énergie qui pourra accélérer l'exploitation des ressources énergétiques des Etats-Unis. Les adversaires écologistes du président et ceux qui tentent de préserver les prérogatives des Etats ont dénoncé dans ce bureau une ingérence dans les pouvoirs des communautés locales. — *(A.P.)*

● *L'Iran fait à nouveau appel à des experts pétroliers étrangers.* — La Compagnie pétrolière iranienne (NIOC) a commencé à prendre contact avec des spécialistes de plusieurs pays, *notamment* américains et britanniques, pour leur proposer d'aller travailler dans ses installations en Iran, a annoncé, le 4 octobre, à Vienne, le vice-ministre iranien de l'économie, M. Embrahim Zadeh. Tous les experts étrangers avaient quitté le pays après la révolution. — *(A.P.)*

L'ALGÉRIE RÉDUIRAIT SES LIVRAISONS PÉTROLIÈRES DE 5 % EN 1980

Selon les milieux pétroliers new-yorkais, l'Algérie envisagerait de réduire d'environ 5 % ses ventes contractuelles de pétrole à compter du 1er janvier 1980. Cette nouvelle réduction viendrait après une baisse de près de 20 % au cours des troisième et quatrième trimestre de 1979. L'Algérie, qui était surengagée, n'a en effet pas pu faire face à la demande dans la seconde partie de l'année.

Venant après la décision libyenne — signifiée par Tripoli à ses principaux clients — de réduire de 30 % à 30 % ses ventes contractuelles à partir du 1er janvier 1980, cette décision algérienne apparaît aux milieux pétroliers américains — gros acheteurs de pétrole africain — comme un signe de la volonté des pays de l'OPEP d'accroître leurs ventes sur le marché libre. — *(A.P.)*

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

De Dietrich

La situation provisoire du groupe De Dietrich, établie à la date du 30 juin 1979 fait ressortir un bénéfice de 17 998 000 F contre 14 432 000 F en 1978.

Elle se compare à celle de l'année précédente comme suit :

Bénéfice net premier semestre hors	30-6-1978	30-6-1979
plus-values	12 177 287,95	15 456 286,81
Redistribution des filiales	2 254 780	2 541 752

Ce résultat a été établi après dotations et provisions d'un montant de 40 831 000 F dont 19 278 000 F aux amortissements et 18 300 000 F pour impôt sur les sociétés.

Il est rappelé qu'à fin juin 1979, le chiffre d'affaires hors taxes réalisé s'élevait à 680 millions de francs marquant une progression de 30 % *par rapport à celui de l'exercice précédent.*

A fin août 1979, les ventes totalisent 858 millions de francs dont 120 millions de francs à l'exportation.

	31 août 1978	31 août 1979	
— Division équipement ménager	267,4	357,7	+ 34 %
— Division équipement thermique	159,5	225,7	+ 42 %
— Division équipement chimique	72,2	72	—
— *Division matériel ferroviaire et mécanique*	164,7	200,8	+ 22 %
— Activités forestières	2,7	2,6	—
	666,5	858,8	+ 29 %



BRETAGNE
Société de Développement Régional de la Bretagne

Au cours du conseil d'administration qui s'est tenu le 10 septembre 1979, le président, M. Yves Sabouret, a annoncé que l'activité du premier semestre 1979 avait pratiquement triplé par rapport à celle des six premiers mois de 1978. C'est ainsi que les prêts sur fonds d'emprunt ont été autorisés pour près de 154 millions de francs contre 55 millions pour le premier semestre de 1978 et 111 millions pour l'ensemble de l'exercice. Les opérations sur fonds propres (essentiellement participations) ont atteint 6,6 millions de francs contre 1,5 million au 30 juin 1978. Les cautions sur crédits à moyen terme sont passées pour la même période de 28,5 millions à 68,5 millions, soit un montant supérieur à celui de l'exercice 1978.

Le président a indiqué d'une part le rôle moteur joué par l'industrie agro-alimentaire dans le développement de l'activité et d'autre part la progression importante des prises de participation qui place la S.D.R. de Bretagne dans les tout premiers rangs des S.D.R. métropolitaines pour ce type d'activité.

L'accentuation d'une telle politique sans rentabilité immédiate a entraîné un certain tassement du bénéfice brut malgré le fort développement de l'activité.

A cet égard, M. Sabouret a souligné la contradiction qui apparaît entre le désir des pouvoirs publics *de voir les S.D.R. doubler à nouveau* leur capital et la floraison actuelle des projets en matière de financement des P.M.I. Il a, par ailleurs, à nouveau souhaité que les opérations d'augmentation de capital des S.D.R. soient réalisées par tranches successives, pour tenir compte des contraintes normales de *rentabilité.*

GROUPE COCHERY

Pour les six premiers mois de l'exercice en cours, le chiffre d'affaires hors taxes réalisé par les Entreprises Albert Cochery s'est *élevé à 346 millions de francs contre* 310 millions de francs en 1978, soit une augmentation de 11,6 %.

Pour l'ensemble du groupe, à l'exclusion de l'étranger et des sociétés de matériaux, le chiffre d'affaires hors taxes totalisé a progressé de 442 millions de francs à 572 millions de francs, soit une augmentation de 29,4 % qui tient compte des prises de contrôle effectuées fin 1978 et dont le conseil a fait état dans son rapport à l'assemblée générale ordinaire du 25 juin 1979.

GARANTIE FINANCIÈRE

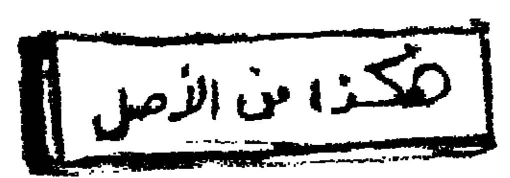
(Loi du 2 janvier 1970, décret du 20 juillet 1972)

Le Crédit du Nord, succursale principale Anjou-Saint-Lazare, 59, bd Haussmann, 75008 Paris, informe le public qu'il a été mis fin à la garantie financière accordée depuis le 6 décembre 1974 à M. Alexandre Laurson « Immobilio » domicilié à Paris-8e, 18, rue Marbeuf, concernant ses activités de transactions immobilières.

En conséquence, la garantie qui lui a été accordée à ce titre par le Crédit du Nord cesse à l'expiration d'un délai de trois jours *francs à dater de la présente publication* (article 44 du décret du 20 juillet 1972).

Conformément aux dispositions de l'article 45 du même décret, cette garantie s'applique à toutes créances ayant pour origine un versement ou une remise effectué pendant la période de garantie pour les opérations visées par la loi du 2 janvier 1970 et restant couvertes par le Crédit du Nord à condition d'être produites par le créancier dans les trois mois de la présente publication, au siège ci-dessus indiqué.

Il est précisé qu'il s'agit de « créances éventuelles » et que le présent avis ne préjuge en rien du paiement ou du non paiement des sommes dues, et ne peut en aucune façon mettre en cause la solvabilité et l'honorabilité de M. Alexandre Laurson.



LES MARCHÉS FINANCIERS

PARIS
4 OCTOBRE

La baisse de l'or se poursuit
Flambée des pétroles

La chute du métal jaune s'est poursuivie jeudi sur tous les marchés internationaux. A Londres l'once d'or fin (31,1 grammes) est revenue à 394,5 dollars contre 402 la veille. A Paris le lingot a encore cédé 1 600 F à 52 000 F, soit 390 dollars pour une once.

Quant au napoléon, sa descente s'est accélérée, démontrant, semble-t-il, que les petits épargnants craignent plus que les autres d'éventuelles ventes américaines visant à casser la spéculation. A 400 francs et 10 centimes, le « nap » a cédé 34,40 F, sa « prime » par rapport au gramme d'or contenu dans un lingot tombant à 32,50 %, proche de ses plus bas niveaux historiques...

Sur le marché des actions, les ventes bénéficiaires se sont poursuivies à un rythme relativement rapide, si bien que la plupart des compartiments se sont révélés très irréguliers. Le fait marquant de la séance a été la très forte demande des pétroles. Grande vedette de cette journée, la Française des pétroles, dont la cotation au comptant dut se dérouler à la criée tant les ordres d'achat étaient nombreux, et dut être retardée à terme pour la même raison.

Finalement, l'action a monté de 12,3 %. A l'origine de ce bon en avant, des rumeurs incontrôlées concernant la révision en hausse d'un gisement au Cameroun et une nouvelle découverte importante en mer d'Iroise.

Comme cela se produit souvent en pareil cas, toutes les actions du compartiment ont profité, peu ou prou, de ces rumeurs : B.P. + 6 %, Elf Aquitaine + 5 %, Esso + 2 %. A noter également les hausses de Radar, U.T.A. et B.C.T. (+ 4 à 7 %) qui ont permis avec d'autres, à l'indicateur instantané, de terminer en progrès d'environ 0,5 %, alors qu'il s'effritait en début de séance.

LONDRES

Les mines d'or poursuivent leur chute, vendredi, au Stock Exchange. Les industrielles sont bien orientées après l'accord mettant fin à la grève des métallos.

Or (ouverture) (dollars) : 367 50 contre 384

VALEURS	CLOTURE 4 10	COURS 5 10
Beecham	147 ...	148
British Petroleum (1)	14 1/5	13 53 64
Courtaulds	87 ...	87
De Beers	8 36	8 24
Imperial Chemical	369 ...	368 ...
Rio Tinto Zinc Cor.	368 ...	399 ...
Shell	368 ...	358 ...
Vickers	154 ...	155 ...
War Loan 3 1/2 %	33 3/16	33 1/8
*West Driefontein	58 1/4	52
*Western Holdings	41 1/4	40 1/2

(*) En dollars U.S., net de prime sur le dollar investissement.
(1) En livres.

NOUVELLES DES SOCIÉTÉS

ROUSSEL-UCLAF. — La société va augmenter son capital par émission diverses qui ont couru en Bourse, anciennes, au prix de 220 F, portant jouissance du 1er janvier 1979. L'opération, qui procurera environ 245 millions d'argent frais pour le financement des projets de développement commencerait dans les prochains jours.

FRANÇAISE DES PETROLES. — A la suite des rumeurs les plus diverses qui ont couru en Bourse jeudi 4 octobre, notamment sur la découverte d'hydrocarbures au large du Cameroun, la C.F.P. « rappelle que, dans l'état actuel des indications recueillies lors du forage Sanaga Sud AE, il est prématuré de fournir des indications sérieuses sur l'importance de cette découverte ». La structure observée n'a qu'une étendue d'environ 15 kilomètres carrés.

Taux du marché monétaire

Effets privés .... 11 1 2 %

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	4 10	5 10
1 dollar (en yens)	225 60	224 90

NEW-YORK

Légère hausse

Après la pause enregistrée mercredi, la cote est repartie de l'avant jeudi à Wall Street. L'indice Dow Jones des industrielles a terminé la séance en progrès de 4,95 points, à 890,10.

Le volume des transactions s'est accru, passant de 36,65 millions d'actions à 38,88 millions d'actions échangées. La participation des institutionnels a peu varié : 469 « paquets » d'au moins dix mille actions ayant été échangés contre 463 la veille.

Sur 1 907 valeurs cotées au Big Board, 882 ont monté, 607 ont reculé et 418 sont restées inchangées.

La hausse de 1,4 % des prix n'a gros pour le mois de septembre n'a donc surpris personne autour du Big Board. La remontée du dollar et la baisse de l'or ont pu constituer d'excellents facteurs de hausse.

VALEURS	COURS 3 10	COURS 4 10
Alcoa	59 7/8	59 1/2
A.T.T.	55 1/4	55 1/4
Boeing	49 7/8	49 3/4
Chase Manhattan Bank	41 ...	41 3/8
Du Pont de Nemours	43 ...	43 5/8
Eastman Kodak	53 ...	53 1/4
Exxon	57 7/8	57 3/8
Ford	42 1/2	42 1/8
General Electric	50 3/4	51 1/2
General Foods	36 5/8	36 3/8
General Motors	63 3/8	63 5/8
Goodyear	15 1/8	15 1/8
I.B.M.	68 1/4	68 5/8
I.T.T.	28	27 5/8
Kennecott	28 7/8	29 7/8
Mobil Oil	52 1/2	52 7/8
Pfizer	34 7/8	35 1/4
Schlumberger	84 7/8	85 3/4
Texaco	30 5/8	31 ...
U.A.L. inc.	24 7/8	25 ...
Union Carbide	43 1/4	43 1/2
U.S. Steel	24 ...	24 3/8
Westinghouse	20 5/8	20 3/8
Xerox	64 3/4	65 1/4

INDICES QUOTIDIENS
(INSEE, base 100 : 29 déc. 1978)

	3 oct.	4 oct.
Valeurs françaises	131,6	132,5
Valeurs étrangères	136	135,1

Cie DES AGENTS DE CHANGE
(Base 100 : 29 déc. 1961)

Indice général	112,2	113,1

BOURSE DE PARIS - 4 OCTOBRE - COMPTANT

VALEURS	% du nom.	% du coupon	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
[illegible]											

SICAV — * Cours précédent.

Compte tenu de la brièveté du délai qui nous est imparti pour publier la cote complète dans nos dernières éditions, des erreurs peuvent parfois figurer dans les cours. Elles sont corrigées dès le lendemain, dans la première édition.

MARCHÉ A TERME

La Chambre syndicale a décidé, à titre expérimental, de prolonger, après la clôture, la cotation des valeurs ayant été l'objet de transactions entre 14 h. 15 et 14 h. 30. Pour cette raison, nous ne pouvons plus garantir l'exactitude des derniers cours de l'après-midi.

Compensation	VALEURS	Précéd. clôture	Premier cours	Dernier cours	Compt. premier cours
[illegible]					

VALEURS DONNANT LIEU A DES OPERATIONS FERMES SEULEMENT
o : offert ; C : coupon détaché ; d : demande ; * droit détaché

COTE DES CHANGES

MARCHE OFFICIEL	COURS préc.	COURS 4 10	COURS DES BILLETS AUX GUICHETS Achat	Vente
Etats-Unis ($ 1)	4 118	4 149	4 ...	4 210
Allemagne (100 DM)	235 490	235 270	228 ...	241
Belgique (100 F)	14 569	14 570	13 600	14 300
Pays-Bas (100 fl.)	212 020	211 980	205	216
Danemark (100 krd)	80 330	80 500	77 500	82 500
Norvège (100 k)	84 830	84 770	80	85
Grande-Bretagne (£ 1)	9 052	9 070	8 700	9 250
Italie (1.000 lires)	5 105	5 096	4 700	5 250
Suisse (100 fr.)	263 ...	261 750	254	267
Suède (100 krs)	99 850	99 800	96	101 500
Autriche (100 sch.)	32 670	32 720	31 600	33 200
Espagne (100 pes.)	6 253	6 281	5 850	6 390
Portugal (100 esc.)	8 395	8 420	7 400	8 500
Canada ($ can. 1)	3 548	3 550	3 390	3 620
Japon (100 yens)	1 896	1 860	1 760	1 850

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 4 10
Or fin (kilo en barre)	53000	51500
Or fin (en lingot)	53800	52000
Pièce française (20 fr.)	434 50	400 10
Pièce française (10 fr.)	330	320
Pièce suisse (20 fr.)	401	388
Union latine (20 fr.)	375 10	370 50
Souverain	470 50	433 ...
Pièce de 20 dollars	2025 20	1918
Pièce de 10 dollars	1050	955
Pièce de 5 dollars	695	750
Pièce de 50 pesos	2020	1980
Pièce de 10 florins	399 50	388

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

2. IDEES
— CATHOLICISME : « Ambivalences », par Henri Fesquet ; « Le pape du retournement ? », par Xavier Grall ; « Confettis et crachats », par Gabriel Matzneff ; « Le célibat des prêtres en question », par Louis Rétif.

3. PROCHE-ORIENT
— *LES ACCORDS* DE CAMP-DAVID : M. Boutros-Ghali fait confiance à la « *dynamique de paix* ».
— ISRAËL : les pressions en faveur de l'extension des implantations en Cisjordanie s'intensifient.

3. AMÉRIQUES

4. AFRIQUE
— KENYA : la préparation des élections législatives.
— CENTRAFRIQUE : M. Galley justifie l'action de la France devant la commission des affaires étrangères.

4 et 6. ASIE
— CORÉE DU SUD : le principal leader de l'opposition est expulsé du Parlement pour « *activités antinationales* ».

8-9. EUROPE
— LE TRENTIÈME ANNIVERSAIRE DE LA R.D.A. : « L'autre Allemagne », trente ans après » (II), par Manuel Lucbert.

10-11. POLITIQUE
— Les débats de l'Assemblée nationale sur la fiscalité locale directe.
— Au Sénat : les fonctionnaires communaux auront un statut proche de celui de la fonction publique.

12-13. LE VOYAGE DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DANS LE SUD-OUEST
— L'Aquitaine face à l'Espagne.

14. SOCIÉTÉ
— L'incarcération d'un élu communiste après une manifestation à Rouen.
— JUSTICE : l'arrêt condamnant à mort Norbert Garceau *est cassé*.

15. RELIGION
— Jean-Paul II insiste vigoureusement sur le respect du célibat des prêtres et le refus d'ordonner des femmes.

16. EDUCATION
— LIBRE OPINION : « Jacobinisme et autonomie », par Jean Dry.

LE MONDE DES LOISIRS ET DU TOURISME
PAGES 17 A 21
— Au congrès du Syndicat national des agents de voyages : l'ordinateur, ange ou démon ?
— Vers le nord : Un Danemark aux cinq cents îles.
— Le XXXIIIe Salon de la photo et du cinéma.
— La France et le marché international des congrès.
— Hippisme ; Philatélie ; Plaisirs de la table ; Jeux.

23. MEDECINE
— Aux entretiens de Bichat : acharnement ou ténacité thérapeutique ?

23. DÉFENSE

25 à 28. CULTURE
— CINÉMA : *Adolf et Marlène*, de Ulli Lommel ; *Rockers*, de Theodoros Bafaloukos.
— MUSIQUE : Katia Ricciarelli et l'Orchestre des Pays de Loire.

32. ÉQUIPEMENT
— A PROPOS DE... : la poste dans la révolution de la télématique.

33 à 36. ECONOMIE
— SOCIAL : le premier ministre promet à la C.G.C. des mesures en faveur de l'emploi des cadres.
— La C.G.T. dénonce une nouvelle fois « *la vaste opération de collaboration de classe* » menée par le gouvernement.
— AFFAIRES : la victoire des travailleurs de la SIERS.

LIRE ÉGALEMENT
RADIO-TELEVISION (29)
Annonces classées (30 et 31) ; Aujourd'hui (23) ; Carnet (24) ; Loto (23) ; Météorologie (23) ; Mots croisés (23) ; Bourse (37).

Le numéro du « Monde » daté 5 octobre 1979 a été tiré à 572 720 exemplaires.

A B C D E F G

Stabilité du dollar, nouveau repli de l'or

Un léger tassement du dollar après son redressement de la veille, nouvelle et sensible baisse de l'or sur les indications des cours cotés à New-York jeudi en fin de journée, tels étaient les deux faits marquants sur les marchés des changes ce vendredi matin. On cotait à Francfort la devise américaine 1,76 DM ; à Paris, 4,14 F et à Zurich 1,58 FS tandis qu'à Londres la livre sterling valait 2,1875 dollars. Il est possible que l'annonce d'une forte hausse des prix de gros américains (voir d'autre part) ait exercé un certain effet sur le marché du dollar.

Le mouvement de repli de l'or s'est poursuivi. Le prix de l'once (31,103 grammes) a été coté par opposition, à Londres, 367,50 dollars, contre 384 dollars jeudi après-midi (et 394,50 jeudi *matin*). En fin de matinée toutefois, les transactions se faisaient sur la base de cours situés entre 369 et 372 dollars.

La question que continue à se poser le marché est celle qui préoccupait déjà les participants et les invités de l'assemblée générale du Fonds monétaire à Belgrade : l'administration américaine et le système de banque de réserve fédérale vont-ils, dans les prochains jours, prendre des mesures nouvelles pour lutter contre l'inflation et rétablir une certaine confiance dans le dollar ? Le départ de Belgrade pour Washington, dès lundi soir, qu'on avait qualifié de « précipité », de M. Paul Volcker, président de la Réserve fédérale, avait fait naître à cet égard maintes rumeurs (en réalité, M. Volcker n'avait pas quitté la réunion du F.M.I. « en avance » pour la bonne raison que sa participation à l'assemblée générale n'était pas prévue — son nom ne figurait du reste pas sur la liste de la délégation des Etats-Unis — et que c'est au dernier moment, semble-t-il, qu'il a été jugé opportun qu'il assiste aux réunions précédant l'assemblée générale).

On ne peut donc rien conclure ni dans un sens ni dans un autre de la présence puis du départ de M. Volcker. Il n'en demeure pas moins que le bruit continue à courir à Washington qu'un certain nombre de décisions seraient annoncées dans la capitale américaine dimanche soir.

Parmi les mesures qui sont citées comme possibles figurent une augmentation des réserves obligatoires pour les banques commerciales qui adhèrent au système de réserve fédérale (ce qui laisse de côté 20 % à 30 % de l'activité bancaire), et une nouvelle élévation du taux d'intérêt. Le taux d'escompte a été porté au niveau record de 11 % le mardi 18 septembre, et le taux du marché au jour le jour se situe actuellement entre 11,5 et 11,75 %. Mercredi dernier, M. William Miller, secrétaire américain au Trésor, avait déclaré dans une conférence de presse, alors qu'il lui était demandé si le loyer de l'argent serait encore relevé, que le taux d'intérêt devait être considéré comme un « sous-produit » de la politique visant à réduire l'expansion de la masse monétaire. Or les statistiques hebdomadaires publiées jeudi font état, après la pause constatée pendant la période allant du 7 au 21 septembre, d'une reprise de la progression des agrégats monétaires pendant la période hebdomadaire que s'est terminée mercredi 26 septembre.

Participation internationale

Le programme supposé de l'administration pourrait comporter aussi des dispositions d'ordre international, requérant la participation d'autres pays. M. Hans Matthoefer, ministre des finances du gouvernement de Bonn, a déclaré jeudi que, lors de leurs entretiens de samedi 29 septembre, à Hambourg, dirigeants américains et allemands avaient ensemble estimé que les ressources mobilisables existantes par les autorités monétaires des deux pays pour intervenir de concert sur le marché des changes étaient suffisantes. Le ministre allemand a encore dit que la R.F.A. serait prête à accepter l'émission de nouveaux « bons Carter » libellés en deutschemark si les Américains jugent utiles d'offrir de nouveau aux souscripteurs allemands des titres de ce genre (le bruit avait couru à Belgrade que les autorités allemandes seraient hostiles à une seconde émission de bons Carter, la première ayant eu lieu au début de cette année dans le cadre du programme de redressement du dolar du 1er novembre 1978.

Notons encore qu'à Zurich, le président de la Banque nationale suisse, M. Leutwiler, est revenu à la charge pour indiquer qu'effectivement des pourparlers entre les responsables de plusieurs banques centrales ont eu lieu en marge de l'assemblée générale du F.M.I. pour discuter d'éventuelles interventions sur le marché de l'or auxquelles la France, on le sait, ne serait pas disposée à participer).

M. Leutwile s'est par ailleurs déclaré sceptique sur la possibilité de créer un compte de substitution destiné à recevoir des dollars en échange de nouveaux avoirs libellés en D.T.S. (droit de tirage spéciaux). La Suisse, rappelons-le, ne fait pas partie du F.M.I. mais participe activement à de nombreux accords monétaires internationaux.

« *Le système monétaire international restera en effervescence tant que ses éléments dominants, l'économie et la devise américaines, continueront d'être mal gérés* », écrit, pour sa part, jeudi le *Wall Street Journal* dans un éditorial consacré à la crise monétaire actuelle. — P. F.

En septembre

Hausse record des prix de gros aux États-Unis

Les prix de gros américains ont augmenté de 1,4 % en septembre, soit la hausse mensuelle la plus forte depuis cinq ans. Ce très mauvais résultat réduit à peu de chose l'espoir qu'entretenait l'administration de voir se ralentir le rythme de l'inflation aux Etats-Unis d'ici à la fin de l'année.

Le bond de l'indice des prix de gros s'explique surtout par la hausse des produits pétroliers (+ 6,8 % contre + 1 % en août), conséquence directe des augmentations décidées par les pays de l'OPEP. Mais les prix de gros alimentaires, qui étaient restés assez stables jusqu'au début de l'été, ont brusquement augmenté : + 1,8 % en septembre, après + 1,2 % en août. Seul facteur de freinage : les prix des biens d'équipement n'ont augmenté que de 0,3 % après 0,1 % en août.

Du coup, le rythme annuel de hausse des prix de gros s'établit — après correction des variations saisonnières — à 15,7 % au cours du troisième trimestre, contre 6,8 % pendant le deuxième trimestre et 14,3 % pendant le premier.

« *Il serait optimiste de voir l'inflation revenir à 9,5 % l'année prochaine et à 6,5 % d'ici à 1982* », a déclaré M. Alfred Kahn, conseiller du président Carter, en parlant cette fois des prix de détail.

Dans une interview à l'agence Reuter, M. Kahn a estimé qu' « *un longue période sera nécessaire avant de pouvoir « briser » le cycle inflationniste et d'obtenir un ralentissement de la hausse des prix en ajoutant toutefois qu'il était raisonnable de penser que le taux d'inflation reviendra en-dessous de deux chiffres au cours de l'année prochaine* ».

De son côté, le secrétaire au travail, M. Ray Marshall, a déclaré dans une interview au *Washington Post* qu'à moins d'un bon fonctionnement de la politique de restriction volontaire des hausses de salaires et des prix, « *l'administration pourrait se trouver dans l'obligation d'introduire des contrôles économiques sélectifs* ». Soulignant qu'il s'agissait là d'une considération personnelle « *qui pouvait toutefois être partagée par un certain nombre d'autres responsables de l'administration* », M. Marshall a ajouté que les contrôles devraient être opérés dans les secteurs les plus préoccupants, notamment ceux du crédit, afin d'atténuer la pression des prix dans le secteur du logement.

La Commission de Bruxelles décide de mieux contrôler ses dépenses

De notre correspondant

Bruxelles (Communautés européennes). — La commission de contrôle budgétaire du Parlement européen a examiné, jeudi 4 octobre, en séance publique, le rapport établi par la Cour des comptes de la Communauté sur les frais de mission et de représentation des treize commissaires européens en 1977 et 1978. M. Jenkins, président de la Commission européenne, qui participait à la réunion, a souligné que celle-ci avait décidé de soumettre dorénavant ses dépenses à des règles plus précises pour prévenir les abus.

Le rapport, révélé cet été par le magazine allemand *Stern* (*le Monde* du 19-20 août), montre que certains commissaires se soucient peu des deniers publics. La plupart des postes passés en revue (repas, cocktails, *réceptions*, *achats de boissons*, utilisation d'avions-taxis, frais d'hôtel, missions dans les pays d'origine...) indique une propension à la dépense fastueuse. Au fil des pages, le comportement de tel ou tel commissaire est plus particulièrement « *épinglé* » par les magistrats de la Cour. On notera que les deux commissaires français — MM. Ortoli et Cheysson, — n'ont pas été mis sur la sellette (ou plutôt, s'ils l'ont été à propos de dépenses faites pour « *fleurir les bureaux* », c'était par une erreur de la Cour des comptes, qui a été par la suite reconnue et corrigée).

M. Key (travailliste, Grande-Bretagne), rapporteur de la commission de contrôle, a ainsi résumé ses impressions : « *Je voudrais souligner qu'une grande partie des dépenses en question semble être tout à fait régulière. Cependant, certaines irrégularités ont été constatées qui devront être rectifiées rapidement. Bien qu'elles ne concernent qu'un faible pourcentage de l'ensemble du budget de la Communauté, elles révèlent un certain manque de correction financière, du sens des responsabilités et surtout un abus de confiance à l'égard des citoyens européens...* »

Les intervenants, tout en se défendant de vouloir instaurer un climat de méfiance et de « *chasse aux sorcières* », ont invité la Commission à éviter les dépenses faites à la légère. « *Il s'est développé dans le bâtiment du Berlemont* (siège de la Commission) *une certaine mentalité regrettable (...). L'impression domine que de temps en temps on a été un peu large, un peu généreux* », constate M. Nottenboom (démocrate-chrétien, Pays-Bas). M. Aigner (démocrate-chrétien, Allemagne), président de la commission de contrôle, trouve particulièrement excessives les dépenses engagées pour l'utilisation d'avions-taxis : 19 millions de francs belges (2,65 millions de francs français) en 1979 contre 9,7 millions de francs belges (1,35 million de francs français) en 1977, soit une progression de 94 %. Es*

M. Jenkins, à qui il revenait de faire face à des critiques dont il lui était difficile de dire qu'elles n'étaient pas fondées, s'en est tiré très honorablement. Sans s'attarder à contester dans le détail certains griefs, il a surtout souligné qu'il n'y avait certainement pas eu de dépenses systématiquemnt extravagantes de la part des commissaires, et que l'abus était l'exception. En outre, les nouvelles règles édictées par la Commission, constituent, a-t-il observé, une garantie de rigueur pour l'avenir.

Les parlementaires ont pris acte de l'existence de ce nouveau code de conduite qui subordonne, par exemple, l'utilisation d'un avion-taxi à l'autorisation préalable du président de la Commission.

Les parlementaires examineront, en liaison avec la Cour des comptes et avec la Commission s'il y a lieu, de renforcer certaines des nouvelles règles qui viennent d'être adoptées par la Commission. Sauf surprise, l'affaire se termine sur, si l'on ose dire, un avertissement sans frais donné par le Parlement à la Commission européenne.

PHILIPPE LEMAITRE.

Les disparus en Argentine

LE PREMIER ANNIVERSAIRE DES « FOLLES DE MAI »

Semaine après semaine, depuis un an, des femmes se réunissent chaque jeudi à 12 heures devant l'ambassade d'Argentine à Paris. Certaines n'ont jamais manqué ce rendez-vous hebdomadaire au coin de la rue Cimarosa et de l'avenue Kléber, dans le 16e arrondissement, par fidélité à d'autres femmes, les « folles de mai », qui se rassemblent chaque jeudi sur une place de Buenos-Aires pour réclamer aux autorités argentines des nouvelles de leurs parents emprisonnés.

Pour marquer le premier anniversaire de ces rendez-vous, les Françaises du Club des droits socialistes de l'homme — où se retrouvent une majorité de militants du P.S. — avaient convié ce jeudi 4 octobre quelques personnalités à remettre à leur place « *la cinquante-troisième lettre à M. l'ambassadeur d'Argentine à Paris* ». Devant le cordon de gendarmes mobiles qui bloquait la petite rue Cimarosa, près de deux cents femmes et militants venus spécialement pour cet anniversaire sont restés près d'une heure au carrefour, en silence.

Les personnalités, parmi lesquelles les comédiennes Delphine Seyrig et Marie-José Nat, des hommes politiques comme MM. Pierre Joxe (P.S.) et Jean Elleinstein (P.C.), sont ensuite allées porter la lettre hebdomadaire demandant des informa*tions sur le sort des Français disparus* en Argentine. « *Au même instant*, a expliqué une militante, *d'autres femmes se sont retrouvées à Londres, à Bruxelles, à Rome et à Stockholm comme les folles de mai.* » Puis les femmes se sont séparées.

M. CHEYSSON DÉFINIT L'ATTITUDE DE LA COMMISSION DE BRUXELLES A L'ÉGARD DES DROITS DE L'HOMME.

« *Nous n'avons pas le droit d'ajouter aux misères d'un peuple qui souffre déjà d'une dictature en le privant d'aide alimentaire ou d'une chance de développement (...) Un Idi Amin, un clown empereur passe, mais il y a la suite* », a déclaré M. Cheysson, membre de la Commission de la Communauté européenne, responsable du développement, parlant jeudi 4 octobre, à Paris, devant l'Association de la presse eurafricaine. Sur les droits de l'homme, a souligné M. Cheysson, « *aucun silence n'est tolérable, aucun compromis n'est possible dans l'attitude publique* » de la Communauté mais, a-t-il ajouté, « *il ne faut pas rompre pour autant* ». Les dispositifs communautaires — a-t-il noté — ont permis à l'Europe des Neuf d'intervenir la première pour aider d'urgence l'Ouganda après la chute d'Amin-Dada et en Guinée-Equatoriale après celle de Macias Nguema.

M. Cheysson a regretté que le préambule de la nouvelle convention d'association (la convention qui sera signée le 31 octobre à Lomé) entre la C.E.E. et cinquante-sept pays du tiers-monde ne mentionne pas les droits de l'homme, mais il s'est félicité de l'évolution observée au sein des organisations africaines. Des citations des présidents du sommet de l'O.U.A. à Monrovia et de la conférence du Commonwealth à Lusaka seront annexées à la nouvelle Convention de Lomé.

La Commission n'a aucun crédit pour aider les mouvements de libération, a dit M. Cheysson, qui estime important que « *l'on sache où vont nos sympathies* », d'autant que les mouvements de libération sont le plus souvent combattus avec des armes européennes. C'est pourquoi M. Cheysson a reçu, bien que ce ne soit pas de sa compétence, M. N'Komo, chef du Front patriotique du Zimbabwe, et pourquoi il est disposé à renouveler ce geste.